

Session du Conseil départemental du 9 avril 2026

Commission ressources et dialogue social

Compte financier unique 2025

- 2 - Arrêté des comptes du département pour 2025 : autorisations de programme du budget principal
- 3 - Arrêté des comptes du département pour 2025 : budget principal et présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte financier unique 2025
- 4 - Arrêté des comptes du Département pour 2025 : autorisations de programme des budgets annexes
- 5 - Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
- 6 - Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 7 - Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 8 - Rapport d'activité 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 9 - Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 10 - Affectation du résultat 2025 : budget principal
- 11 - Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
- 12 - Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 13 - Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 14 - Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du département pour 2025: autorisations de programme du budget principal	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant les autorisations de programme du budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2025, le montant des autorisations de programme (AP) votées sur le budget principal s'est élevé à 40,21 M€ dont 20,11 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 20,10 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 36,37 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 20,09 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 16,28 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale, par mission et programme, des AP adoptées lors du budget primitif 2025 et réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2025.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte financier unique 2025.

1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

1.1 Bilan des autorisations de programme - maîtrise d'ouvrage 2025

Les AP 2025 révisées s'élèvent à 20,11 M€ et le bilan des individualisations vous est proposé en Annexe 1.

Il vous est également proposé la désindividualisation de certaines AP 2025 dites récurrentes pour lesquelles les crédits non utilisés tombent automatiquement.

Avec la désindividualisation des AP récurrentes, le montant individualisé sur 2025 s'élève à 20,09 M€.

Le montant des désindividualisations s'élève à 12 026,40 € pour les missions suivantes :

- culture et patrimoine : 11 915,40 €
- Aménagement attractivité Territoire : 111 €

La désindividualisation des AP 2025 vous est proposé en annexe 2.

Cette dernière permet de clôturer certaines AP 2025 et d'arrêter le montant de leur réalisation en annexe 3.

La **mission éducation** affiche un montant de 3,73 M€ dont 1,3 M€ pour le collège Victor Hugo à Narbonne pour les travaux de réhabilitation, 1,1 M€ pour les travaux de sécurisation de renforcement de la protection de plusieurs collèges , 0,75 M€ pour le collège Alain pour l'achèvement des travaux de reconstruction et 0,58 M€ pour divers travaux annuels de maintenance récurrente dans divers collèges.

La **mission culture et patrimoine** s'élèvent à 0,02 M€, et concerne les équipements nécessaires à la conservation des documents des archives départementales (10 816,80 €) et la refonte site internet UNESCO (5 267,80 €).

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de 0,03 M€ pour la défense de la forêt contre les incendies.

La **mission tourisme** s'élèvent à 6 889 € pour la création de site internet Marque Pays Cathare.

La **mission réseau routier et mobilité** totalise 16,17 M€ dont 16,08 M€ pour les routes avec la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation du

réseau) pour 14,38 M€, 1,70 M€ pour les études. De plus, 0,1 M€ sont consacrés à l'aménagement de bandes cyclables sur les routes départementales.

La **mission administration générale** s'élève à 0,1 M€ pour l'acquisition et l'installation de bornes IRVE « infrastructures de recharge de véhicules électrique ».

La **mission pilotage et coordination** s'élève à 0,05 M€ pour le développement du site internet du Département de l'Aude.

Ainsi, le montant total individualisé pour 2025 s'élève à 20,09 M€ (Annexe 1).

Le détail de l'ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après :

AP Maîtrise d'ouvrage 2025	AP Initiale	AP révisées	Désindividualisation AP 2025	AP Actualisée (après CA 2025)
D Education	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
D1 - Collèges	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 11 915,40	16 084,60
E2 - Sites culturels	20 000,00	20 000,00	- 9 183,20	10 816,80
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 2 732,20	5 267,80
G Environnement et prévention des risques	30 000,00	30 000,00		30 000,00
G4 - Sécurité civile	30 000,00	30 000,00		30 000,00
H Aménagement attractivité Territoire	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
H4 Tourisme	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
I Réseau routier et mobilité	26 130 000,00	16 170 000,00		16 170 000,00
I1 - Routes	26 130 000,00	16 080 000,00		16 080 000,00
I3 - Mobilités durables	0,00	90 000,00		90 000,00
K Administration générale	100 000,00	100 000,00		100 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	100 000,00		100 000,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	50 000,00		50 000,00
L2 - Communication externe	50 000,00	50 000,00		50 000,00
Total Résultat	30 295 000,00	20 110 000,00	- 12 026,40	20 097 973,60

1.2 Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage antérieures à 2025

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, leur durée de validité correspond à la fin des travaux et nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2025 impactées par la clôture. La désindividualisation de ces AP est à prononcer pour un montant de 0,30 M€ et leur clôture pour un montant total de 67,40 M€ sur les programmes détaillés dans le tableau ci-après :

AP Maîtrise d'ouvrage	AP < 2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2025	Total AP Liquidé
D Education	27 546 671,15	- 30 016,00	27 516 655,15	27 516 655,15
D1 - Collèges	27 546 671,15	- 30 016,00	27 516 655,15	27 516 655,15
G Environnement et prévention des risques	79 363,65	- 1 633,74	77 729,91	77 729,91
G1 - Eau	39 363,65	- 1 632,54	37 731,11	37 731,11
G4 - Sécurité civile	40 000,00	- 1,20	39 998,80	39 998,80
I Réseau routier et mobilité	38 461 036,44	- 45 293,42	38 415 743,02	38 415 743,02
I1 - Routes	38 461 036,44	- 45 293,42	38 415 743,02	38 415 743,02
K Administration générale	1 610 609,54	- 224 178,58	1 386 430,96	1 386 430,96
K3 - Système Information et télécommunications	418 997,37	- 185 143,96	233 853,41	233 853,41
K4 - Logistique et patrimoine	1 191 612,17	- 39 034,62	1 152 577,55	1 152 577,55
Total Résultat	67 697 680,78	- 301 121,74	67 396 559,04	67 396 559,04

Les missions impactées par la clôture d'AP sont la mission éducation ramenée à un montant de 27,52 M€, la mission environnement et prévention des risques pour 0,78 M€, la mission réseau routier et mobilité pour 38,42 M€, administration générale pour 1,39 M€.

La désindividualisation des AP antérieure à 2025 vous est proposée en annexe 4 et leur clôture en annexe 5.

2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions 2025 :

2.1 Bilan des autorisations de programmes subvention 2025

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2025 est de 20,1 M€ pour un montant individualisé de 16,28 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 3,82 M€, donne lieu à une réduction et sont caduques. Cela provient du décalage de projets ne présentant pas un degré de maturité ou de programmations financières suffisant. La répartition des principales AP caduques est la suivante :

- **mission autonomie** : 2,28 M€ d'AP tombent dont 1,5 M€ pour la réhabilitation de l'EHPAD de Lézignan-Corbières et 0,5 M€ pour celui de Rieux-Minervois. Ces projets seront réinscrits lors des exercices à venir.
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 0,58 M€ principalement pour les programmes hydro agricole et circuit de proximité et agrotourisme.

Les individualisations d'AP 2025 s'élèvent à 16,28 M€ et se présentent en annexe 1 comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 0,66 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

La **mission culture et patrimoine** (0,31 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,30 M€) ainsi que le financement des acteurs culturels dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (0,01 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,05 M€) porte sur les projets d'aménagement cyclable des Communes et des subventions pour les sentiers de randonnée.

La **mission environnement et prévention des risques** (5,47 M€) comprend les investissements liés à l'eau (4,05 M€) dont les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,91 M€) et la prévention des inondations (2,14 M€). Elle concerne également les interventions en faveur des espaces naturels sensibles (0,30 M€) ainsi que les subventions en matière de DFCI (0,12 M€) et le financement de la rénovation des équipements du SDIS (1 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (8,56 M€) englobe les infrastructures d'intérêt départemental avec la LGV (0,63 M€), l'aide aux équipements publics (7,25 M€), ainsi que les investissements dans le secteur agricole (0,56 M€), principalement dans le domaine hydraulique (0,44 M€).

La **mission réseau routier et mobilité** a permis le financement du maillage du territoire en mobilités douces pour 0,41 M€.

La **mission pilotage et coordination** finance la troisième édition du budget participatif citoyen pour 0,81 M€.

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

AP Subvention 2025	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
B Action sociale et insertion	911 800,00	911 800,00	661 800,00
B4 Logement	911 800,00	911 800,00	661 800,00
C Autonomie	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00
C1 Personnes âgées	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00
E Culture et patrimoine	340 000,00	340 000,00	310 000,00
E1 Développement culturels	40 000,00	40 000,00	10 000,00
E2 Sites culturels	300 000,00	300 000,00	300 000,00
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	49 970,99
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	49 970,99
G Environnement et prévention des risques	6 423 700,00	5 830 000,00	5 473 041,89
G1 Eau	4 300 000,00	4 300 000,00	4 051 020,07
G2 Espaces naturels	810 000,00	410 000,00	302 025,82
G4 Sécurité civile	1 313 700,00	1 120 000,00	1 119 996,00
H Aménagement et attractivité du territoire	9 140 000,00	9 140 000,00	8 564 200,60
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	765 000,00	765 000,00	631 800,00
H2 Accompagnement des territoires	7 280 000,00	7 280 000,00	7 275 188,00
H4 Tourisme	100 000,00	100 000,00	100 000,00
H5 Agriculture et pêche	995 000,00	995 000,00	557 212,60
I Réseau routier et mobilité	500 000,00	500 000,00	408 000,00
I3 Mobilités durables	500 000,00	500 000,00	408 000,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00
Total général	20 695 500,00	20 101 800,00	16 278 163,48

2.2- Autorisations de programme – subventions antérieures

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant les subventions d'équipement, la clôture des AP dont la réalisation est inférieure aux prévisions est à prononcer pour un montant de 11,61 M€ après la désindividualisation et la réduction du montant non consommé pour 1,18 M€ sur les programmes détaillés dans le tableau suivant :

AP Subvention	AP ≤ 2025 impactées par la clôture	Total AP liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour clôture AP	AP Actualisée
B Action sociale et insertion	128 728,98	77 728,98	51 000,00	77 728,98
B4 Logement	128 728,98	77 728,98	51 000,00	77 728,98
C Autonomie	564 990,00	406 710,00	158 280,00	406 710,00
C1 Personnes âgées	564 990,00	406 710,00	158 280,00	406 710,00
E Culture et patrimoine	1 105 708,15	1 105 708,15	0,00	1 105 708,15
E2 Sites culturels	1 105 708,15	1 105 708,15	0,00	1 105 708,15
G Env. et prév. des risques	294 461,82	281 006,97	13 454,85	281 006,97
G1 Eau	29 257,81	17 275,69	11 982,12	17 275,69
G2 Espaces naturels	245 204,01	243 731,28	1 472,73	243 731,28
G4 Sécurité civile	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	10 475 767,41	9 553 728,41	922 039,00	9 553 728,41
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	372 946,30	294 866,30	78 080,00	294 866,30
H2 Accompagnement territoires	4 778 727,66	4 163 699,87	615 027,79	4 163 699,87
H5 Agriculture et pêche	5 009 868,45	4 795 589,24	214 279,21	4 795 589,24
H6 Inondations	314 225,00	299 573,00	14 652,00	299 573,00
I Réseau routier et mobilité	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
I1 Routes	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
Total général	12 791 035,36	11 613 386,70	1 177 648,66	11 613 386,70

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte :

- du bilan des individualisations des AP 2025 en maîtrise d'ouvrage et de la caducité des AP subventions non individualisées au 31 décembre 2025 en annexe 1,
- de la désindividualisation des AP 2025 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 2 pour un montant de 12 026,40 € et de leur clôture en annexe 3 pour un montant de 22 973,60 € qui n'ont pas été prorogées.
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 4 pour 0,30 M€ et de leur clôture en annexe 5 pour un montant de 67,40 M€ qui n'ont pas été prorogées.
- de la désindividualisation des AP relatives aux subventions d'équipement présentés en annexe 6 pour 1,18 M€ et de leur clôture en annexe 7 pour un montant de 11,61 M€ qui n'ont pas été prorogées.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Bilan des individualisations des Autorisations de programme 2025

AP Maîtrise d'ouvrage 2025	AP Initiales	AP révisées	Désindividualisation AP 2025	AP Actualisées
D Education	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
D1 - Collèges	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 11 915,40	16 084,60
E2 - Sites culturels	20 000,00	20 000,00	- 9 183,20	10 816,80
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 2 732,20	5 267,80
G Environnement et prévention des risques	30 000,00	30 000,00		30 000,00
G4 - Sécurité civile	30 000,00	30 000,00		30 000,00
H Aménagement attractivité Territoire	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
H4 Tourisme	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
I Réseau routier et mobilité	26 130 000,00	16 170 000,00		16 170 000,00
I1 - Routes	26 130 000,00	16 080 000,00		16 080 000,00
I3 - Mobilités durables	0,00	90 000,00		90 000,00
K Administration générale	100 000,00	100 000,00		100 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	100 000,00		100 000,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	50 000,00		50 000,00
L2 - Communication externe	50 000,00	50 000,00		50 000,00
Total Résultat	30 295 000,00	20 110 000,00	- 12 026,40	20 097 973,60

AP Subventions 2025	AP initiales	AP révisées	AP individualisées	AP caduques
B Action sociale et insertion	911 800,00	911 800,00	661 800,00	250 000,00
B4 Logement	911 800,00	911 800,00	661 800,00	250 000,00
C Autonomie	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00	2 280 000,00
C1 Personnes âgées	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00	2 280 000,00
E Culture et patrimoine	340 000,00	340 000,00	310 000,00	30 000,00
E1 Développement culturels	40 000,00	40 000,00	10 000,00	30 000,00
E2 Sites culturels	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	49 970,99	50 029,01
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	49 970,99	50 029,01
G Environnement et prévention des risques	6 423 700,00	5 830 000,00	5 473 041,89	356 958,11
G1 Eau	4 300 000,00	4 300 000,00	4 051 020,07	248 979,93
G2 Espaces naturels	810 000,00	410 000,00	302 025,82	107 974,18
G4 Sécurité civile	1 313 700,00	1 120 000,00	1 119 996,00	4,00
H Aménagement et attractivité du territoire	9 140 000,00	9 140 000,00	8 564 200,60	575 799,40
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	765 000,00	765 000,00	631 800,00	133 200,00
H2 Accompagnement des territoires	7 280 000,00	7 280 000,00	7 275 188,00	4 812,00
H4 Tourisme	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	995 000,00	995 000,00	557 212,60	437 787,40
I Réseau routier et mobilité	500 000,00	500 000,00	408 000,00	92 000,00
I3 Mobilités durables	500 000,00	500 000,00	408 000,00	92 000,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00	188 850,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00	188 850,00
Total général	20 695 500,00	20 101 800,00	16 278 163,48	3 823 636,52

ANNEXE 2 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2025 relatives aux équipements départementaux.

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2025 : 20 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 9 183,20 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 - Aides à l'investissement						20 000,00 €	10 816,80 €	- 9 183,20 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2025	E205E04	20	20 000,00	10 816,80	- 9 183,20
Total						20 000,00 €	10 816,80 €	- 9 183,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 9 183,20 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2025 : 8 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 8 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 2 732,20 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E31 - Développement des collections						8 000,00 €	5 267,80 €	- 2 732,20 €
	ARCH-E301O006	Conservation préventive	2025	E301E13	21	8 000,00	5 267,80	- 2 732,20
Total						8 000,00 €	5 267,80 €	- 2 732,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 732,20 €

Programme H4 – Tourisme

Montant du programme voté 2025 : 7 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 7 000 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 111,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H42 Marque "Pays cathare"						7 000,00 €	6 889,00 €	- 111,00 €
H42	MCAT-H401O001	Marque pays Cathare	2025	H401E05	20	7 000,00	6 889,00	- 111,00
Total						7 000,00 €	6 889,00 €	- 111,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 111,00 €

ANNEXE 3 – Tombées d’AP 2025 relatives aux équipements départementaux.

	AP 2025	désindividualisation pour clôture AP	AP 2025 actualisée	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	28 000,00	- 11 915,40	16 084,60	16 084,60
E2 - Sites culturels	20 000,00	- 9 183,20	10 816,80	10 816,80
E3 - Archives	8 000,00	- 2 732,20	5 267,80	5 267,80
H Aménagement attractivité Territoire	7 000,00	- 111,00	6 889,00	6 889,00
H4 Tourisme	7 000,00	- 111,00	6 889,00	6 889,00
Total général	35 000,00	-12 026,40	22 973,60	22 973,60

ANNEXE 4 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux.

2016

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2016 : 13 776 562 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 13 776 562 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 7 523,67 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						13 776 562,15 €	13 769 038,48 €	- 7 523,67 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2016	D103E01	000 053	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67
Total						13 776 562,15 €	13 769 038,48 €	- 7 523,67 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 7 523,67 €

2019

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2019 : 3 567 175 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 567 175 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 158,17 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						3 567 174,50 €	3 567 016,33 €	- 158,17 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2019	D103E06	000 053	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17
Total						3 567 174,50 €	3 567 016,33 €	- 158,17 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 158,17 €

2020

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2020 : 3 577 709 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 577 709 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 2 504,99 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						3 577 708,84 €	3 575 203,85 €	- 2 504,99 €
D11	TMAN-D112O002	Travaux	2020	D112E05	23	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99
Total						3 577 708,84 €	3 575 203,85 €	- 2 504,99 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 504,99 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : 1 159 405 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 159 405 €
Disponibilité à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 12 491,83 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						1 159 405,38 €	1 146 913,55 €	- 12 491,83 €
K42	BATI-K409O002	Travaux	2020	K409E18	23	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83
Total						1 159 405,38 €	1 146 913,55 €	- 12 491,83 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 12 491,83 €

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2021 : **209 879 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **209 879 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 378,52 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D12 - Equipement						209 878,82 €	206 500,30 €	- 3 378,52 €
D11	ACCE-D102O002	Travaux	2021	D102E03	23	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52
Total						209 878,82 €	206 500,30 €	- 3 378,52 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 378,52 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2021 : **23 343 817 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **23 343 817 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **21 602,26 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						21 272 474,67 €	21 272 474,67 €	0,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2021	I106E11	23	14 031 559,17	14 031 559,17	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	280 485,65	280 485,65	
					23	4 324 825,89	4 324 825,89	
	PERN-I106O010	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O015	RD 6161/13 -Renforcement et mi			23	453 386,95	453 386,95	
	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.			23	2 082 402,66	2 082 402,66	
	PERN-I106O032	Réfection RD610 à Trèbes (entr			23	99 814,35	99 814,35	
Total action I14 - Imprévus et divers						2 071 342,20 €	2 049 739,94 €	- 21 602,26 €
I14	PERN-I106O030	Traitement évèn. aléatoires	2021	I106E11	23	2 071 342,20	2 049 739,94	- 21 602,26
Total						23 343 816,87 €	23 322 214,61 €	-21 602,26 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **21 602,26 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté 2022 : **163 927,37 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **163 927,37 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **30,32 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						163 927,37 €	163 897,05 €	- 30,32 €
K31	AINV-K302O003	Téléphonie	2022	K302E06	21	163 927,37	163 897,05	- 30,32
Total						163 927,37 €	163 897,05 €	- 30,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **30,32 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2022 : **1 719 135 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 719 135 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **186,43 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						1 719 135,14 €	1 718 948,71 €	- 186,43 €
I13	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO	2022	I106E13	23	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43
Total						1 719 135,14 €	1 718 948,71 €	- 186,43 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **186,43 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 : 32 207 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 32 207 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 26 542,79 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						32 206,79 €	5 664,00 €	- 26 542,79 €
K42	BATI-K409O004	Etud et trx Maison de l'ingénierie	2022	K409E11	20	32 206,79	5 664,00	- 26 542,79
Total						32 206,79 €	5 664,00 €	- 26 542,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 26 542,79 €

2023**Programme D1 - Collèges**

Montant du programme voté 2023 : 1 495 278 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 495 278 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 5 929,39 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						1 495 277,51 €	1 489 348,12 €	- 5 929,39 €
D11	TRAV-D113O001	Maîtrise de l'énergie	2023	D113E12	23	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39
Total						1 495 277,51 €	1 489 348,12 €	- 5 929,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 5 929,39 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté 2023 : 255 070,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 255 070,00 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 185 113,64 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						255 070,00 €	69 956,36 €	- 185 113,64 €
K31	SDSI-K309O001	Logiciels métiers	2023	K309E15	20	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64
Total						255 070,00 €	69 956,36 €	- 185 113,64 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 185 113,64 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2023 : 2 144 238 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 144 238 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 3 349,15 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						2 144 237,66 €	2 140 888,51 €	- 3 349,15 €
I13	PERN-I106O035	Opé. Courantes Annuelles	2023	I106E15	23	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15
Total						2 144 237,66 €	2 140 888,51 €	- 3 349,15 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 3 349,15 €

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2024 : 4 920 069 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 4 920 069 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 10 521,26 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						4 920 069,33 €	4 909 548,07 €	- 10 521,26 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2024	D103E03	000 053	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26
Total						4 920 069,33 €	4 909 548,07 €	- 10 521,26 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 10 521,26 €

Programme G1 – Eau

Montant du programme voté 2024 : 39 364 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 39 364 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 632,54 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux						39 363,65 €	37 731,11 €	- 1 632,54 €
G14	HYDR-G102O015	Observatoire de l'eau	2024	G102E20	21	39 363,65	37 731,11	- 1 632,54
Total						39 363,65 €	37 731,11 €	- 1 632,54 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 632,54 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2024 : 40 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 40 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1,20 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						40 000,00 €	39 998,80 €	- 1,20 €
G42	DFCI-G401O001	DFCI	2024	G401E08	23	40 000,00	39 998,80	- 1,20
Total						40 000,00 €	39 998,80 €	- 1,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1,20 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2024 : 11 253 847 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 11 253 847 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 20 155,58 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						600 000,00 €	599 999,99 €	- 0,01 €
I12	GRPR-I105O026	RD 611 Réparation du pont sur la Berre à RIPAUD	2024	I105E27	23	600 000,00	599 999,99	- 0,01
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						10 653 846,77 €	10 633 691,20 €	- 20 155,57 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2024	I106E24	23	10 653 846,77	10 633 691,20	- 20 155,57
Total						11 253 846,77 €	11 233 691,19 €	-20 155,58 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 20 155,58 €

ANNEXE 5 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48
D1 - Collèges	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48
Total Résultat	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48

	AP 2019	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33
D1 - Collèges	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33
Total général	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33

	AP 2020	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99	3 575 203,85
D1 - Collèges	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99	3 575 203,85
K Administration générale	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83	1 146 913,55
K4 - Logistique et patrimoine	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83	1 146 913,55
Total Résultat	4 737 114,22	4 722 117,40	- 14 996,82	4 722 117,40

	AP 2021	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52	206 500,30
D1 - Collèges	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52	206 500,30
I Réseau routier et mobilité	23 343 816,87	23 322 214,61	- 21 602,26	23 322 214,61
I1 - Routes	23 343 816,87	23 322 214,61	- 21 602,26	23 322 214,61
Total Résultat	23 553 695,69	23 528 714,91	- 24 980,78	23 528 714,91

	AP 2022	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
I Réseau routier et mobilité	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43	1 718 948,71
I1 - Routes	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43	1 718 948,71
K Administration générale	196 134,16	169 561,05	- 26 573,11	169 561,05
K3 - Système Information et télécommunications	163 927,37	163 897,05	- 30,32	163 897,05
K4 - Logistique et patrimoine	32 206,79	5 664,00	- 26 542,79	5 664,00
Total Résultat	1 915 269,30	1 888 509,76	- 26 759,54	1 888 509,76

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39	1 489 348,12
D1 - Collèges	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39	1 489 348,12
I Réseau routier et mobilité	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15	2 140 888,51
I1 - Routes	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15	2 140 888,51
K Administration générale	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64	69 956,36
K3 - Système Information et télécommunications	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64	69 956,36
Total Résultat	3 894 585,17	3 700 192,99	- 194 392,18	3 700 192,99

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26	4 909 548,07
D1 - Collèges	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26	4 909 548,07
G Environnement et prévention des risques	79 363,65	77 729,91	- 1 633,74	77 729,91
G1 - Eau	39 363,65	37 731,11	- 1 632,54	37 731,11
G4 - Sécurité civile	40 000,00	39 998,80	- 1,20	39 998,80
I Réseau routier et mobilité	11 253 846,77	11 233 691,19	- 20 155,58	11 233 691,19
I1 - Routes	11 253 846,77	11 233 691,19	- 20 155,58	11 233 691,19
Total Résultat	16 253 279,75	16 220 969,17	- 32 310,58	16 220 969,17

ANNEXE 6 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025 relatives aux subventions d'équipement.

2018

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2018 : **1 114 576,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 083 144,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **31 432,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **31 432,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 083 144,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €
H22	EQPU-H203O002	Cœurs de village	2018	H203E05	204	1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €
Total						1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **31 432,00 €**

Programme I1 - Routes

Montant de l'AP voté en 2018 : **221 379,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **188 504,19 €**
 Crédits de paiement non consommés : **32 874,81 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **32 874,81 €**
 Nouveau montant de l'AP : **188 504,19 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I16 Subventions d'investissement						221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €
I16	EQRO-I102O002	Intempéries (avant 2020)	2018	I102E04	204	221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €
Total						221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **32 874,81 €**

2019

Programme C1 - Personnes âgées

Montant de l'AP voté en 2019 : **288 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **288 000,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **288 000,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite						288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €
C14	PA-C1001O005	Etablissements pour PA	2019	C1001E09	204	288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €
Total						288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2019 : **437 352,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **437 352,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **437 352,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €
E21	EQCU-E204O001	Equipements culturels (avant 2020)	2019	E204E03	204	437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €
Total						437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2019 : **1 960 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 752 890,48 €**
 Crédits de paiement non consommés : **207 109,52 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **207 109,52 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 752 890,48 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €
H53	HYDA-H503O002	Aqua Domitia	2019	H503E09	204	1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €
Total						1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **207 109,52 €**

2020

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2020 : 74 002,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 74 002,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 74 002,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action		Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers						74 002,00 €	74 002,00 €	0,00 €
B44	LOGE-B403O006	PIG Précarité énergétique / Pacte territorial France Rénov'	2020	B403E20	204	74 002,00 €	74 002,00 €	0,00 €
Total						74 002,00 €	74 002,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Montant du programme voté en 2020 : 4 726,98 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 3 726,98 €
 Crédits de paiement non consommés : 1 000,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 000,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 3 726,98 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action		Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers						4 726,98 €	3 726,98 €	1 000,00 €
B44	LOGE-B403O002	Réhabilitation logements particuliers	2020	B403E17	204	4 726,98 €	3 726,98 €	1 000,00 €
Total						4 726,98 €	3 726,98 €	1 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 1 000,00 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2020 : 383 029,11 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 383 029,11 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 383 029,11 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						383 029,11 €	383 029,11 €	0,00 €
E21	CATH-E203O001	Investissement des sites pôles et UNESCO	2020	E203E21	204	383 029,11 €	383 029,11 €	0,00 €
Total						383 029,11 €	383 029,11 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2020 : 1 558 279,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 1 098 178,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 460 101,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 460 101,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 1 098 178,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 558 279,00 €	1 098 178,00 €	460 101,00 €
H22	EQPU-H203O014	Chaleur renouvelable	2020	H203E33	204	141 209,00 €	101 209,00 €	40 000,00 €
H22	EQPU-H203O009	Equipements sportifs	2020	H203E28	204	664 373,00 €	644 272,00 €	20 101,00 €
H22	EQPU-H203O010	Projets structurants du territ	2020	H203E29	204	752 697,00 €	352 697,00 €	400 000,00 €
Total						1 558 279,00 €	1 098 178,00 €	460 101,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 460 101,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2020 : 1 929 554,71 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 1 929 554,70 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,01 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,01 €
 Nouveau montant de l'AP : 1 929 554,70 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						1 929 554,71 €	1 929 554,70 €	0,01 €
H53	HYDA-H503O003	Irrigation collective	2020	H503E12	204	1 929 554,71 €	1 929 554,70 €	0,01 €
Total						1 929 554,71 €	1 929 554,70 €	0,01 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,01 €

Programme H6 - Inondations

Montant de l'AP voté en 2020 : 314 225,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 299 573,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 14 652,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 14 652,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 299 573,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H62 Inondations octobre 2019						314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €
H62	INON-H601O005	Inondations Soli cnes autoises	2020	H601E06	204	314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €
Total						314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 14 652,00 €

2021

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2021 : 180 340,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 180 340,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 180 340,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2021	E205E15	204	180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €
Total						180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant de l'AP voté en 2021 : 165 204,01 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 163 731,28 €
 Crédits de paiement non consommés : 1 472,73 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 472,73 €
 Nouveau montant de l'AP : 163 731,28 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €
G22	TDEN-G203O007	Stratégie dép. Biodiversité	2021	G203E30	204	165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €
Total						165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 1 472,73 €

Programme H1 -Infrastructures d'intérêt départemental

Montant de l'AP voté en 2021 : 372 946,30 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 294 866,30 €
 Crédits de paiement non consommés : 78 080,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 78 080,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 294 866,30 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H14 – LGV						372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €
H14	STRU-H101O006	LGV	2021	H101E19	204	372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €
Total						372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 78 080,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2021 : 1 709 965,35 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 1 616 470,56 €
 Crédits de paiement non consommés : 93 494,79 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 93 494,79 €
 Nouveau montant de l'AP : 1 616 470,56 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 709 965,35 €	1 616 470,56 €	93 494,79 €
H22	EQUH-H203O014	Chaleur renouvelable	2021	H203E47	204	318 937,00 €	310 150,00 €	8 787,00 €
H22	EQUH-H203O009	Equipements sportifs	2021	H203E41	204	1 211 431,00 €	1 132 023,00 €	79 408,00 €
H22	EQUH-H203O005	Equipements touristiques	2021	H203E38	204	179 597,35 €	174 297,56 €	5 299,79 €
Total						1 709 965,35 €	1 616 470,56 €	93 494,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 93 494,79 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2021 : 731 253,18 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 724 083,50 €
 Crédits de paiement non consommés : 7 169,68 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 7 169,68 €
 Nouveau montant de l'AP : 724 083,50 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €
H53	HYDA-H503O003	Irrigation collective	2021	H503E14	204	731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €
Total						731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 7 169,68 €

2022

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2022 : 104 987,04 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 104 987,04 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 104 987,04 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2022	E205E16	204	104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €
Total						104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme G1 – Eau

Montant de l'AP voté en 2022 : 29 257,81 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 17 275,69 €
 Crédits de paiement non consommés : 11 982,12 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 11 982,12 €
 Nouveau montant de l'AP : 17 275,69 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations						29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €
G13	HYDR-G102O014	GEMAPI hors Aude	2022	G102E24	204	29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €
Total						29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 11 982,12 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2022 : 14 677,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 14 677,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 14 677,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €
H22	EQPU-H203O005	Equipements touristiques	2022	H203E72	204	14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €
Total						14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

2023

Programme C1 - Personnes âgées

Montant de l'AP voté en 2023 : 276 990,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 118 710,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 158 280,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 158 280,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 118 710,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite						276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €
C14	PA-C1001O005	Etablissements pour PA	2023	C1001E26	204	276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €
Total						276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 158 280,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2023 : 355 761,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 325 761,00 €

Crédits de paiement non consommés 30 000,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 30 000,00 €
Nouveau montant de l'AP : 325 761,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €
H22	EQPU-H203O012	Intempéries	2023	H203E101	204	355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €
Total						355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 30 000,00 €

2024

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2024 : 50 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 0,00 €
Crédits de paiement non consommés 50 000,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 50 000,00 €
Nouveau montant de l'AP : 0,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers						50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
B44	LOGE-B403O002	Réhabilitation logements particuliers	2024	B403E06	204	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total						50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 50 000,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2024 : 25 469,31 €
Montant liquidé au 31/12/2025 25 469,31 €
Crédits de paiement non consommés 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 25 469,31 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €
H22	EQPU-H203O012	Intempéries	2024	H203E59	204	25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €
Total						25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

2025

Programme G2 - Espaces naturels

Montant de l'AP voté en 2025 : 80 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 80 000,00 €
Crédits de paiement non consommés 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 80 000,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
G22	MOUS-G201O001	EID	2025	G201E11	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Total						80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant de l'AP voté en 2025 : 20 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 20 000,00 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 20 000,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
G42	DFCI-G401O002	DFCI	2023	G401E13	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2025 : 389 060,56 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 389 060,56 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 389 060,56 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						389 060,56 €	389 060,56 €	0,00 €
H53	HYDA-H503O005	Charges intercal. Lauragais	2025	H503E18	204	355 235,56 €	355 235,56 €	0,00 €
H53	HYDA-H503O004	Institutions interdép.	2025	H503E19	204	33 825,00 €	33 825,00 €	0,00 €
Total						389 060,56 €	389 060,56 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant de l'AP voté en 2025 : 20 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 20 000,00 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 20 000,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
G42	DFCI-G401O002	DFCI	2023	G401E13	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

ANNEXE 7 – Tombées et clôture d’AP antérieures à 2025 relatives aux subventions d’équipement.

	AP 2018	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
H Aménag. attractivitédu terr.	1 114 576,00	1 083 144,00	31 432,00	1 083 144,00
H2 Accompagnement territoires	1 114 576,00	1 083 144,00	31 432,00	1 083 144,00
I Réseau routier et mobilité	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
I1 Routes	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
Total général	1 335 955,00	1 271 648,19	64 306,81	1 271 648,19

	AP 2019	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
C Autonomie	288 000,00	288 000,00	0,00	288 000,00
C1 Personnes âgées	288 000,00	288 000,00	0,00	288 000,00
E Culture et patrimoine	437 352,00	437 352,00	0,00	437 352,00
E2 Sites culturels	437 352,00	437 352,00	0,00	437 352,00
H Aménag. attractivitédu terr.	1 960 000,00	1 752 890,48	207 109,52	1 752 890,48
H5 Agriculture et pêche	1 960 000,00	1 752 890,48	207 109,52	1 752 890,48
Total général	2 685 352,00	2 478 242,48	207 109,52	2 478 242,48

	AP 2020	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
B Action sociale et insertion	78 728,98	77 728,98	1 000,00	77 728,98
B4 Logement	78 728,98	77 728,98	1 000,00	77 728,98
E Culture et patrimoine	383 029,11	383 029,11	0,00	383 029,11
E2 Sites culturels	383 029,11	383 029,11	0,00	383 029,11
H Aménag. attractivitédu terr.	3 802 058,71	3 327 305,70	474 753,01	3 327 305,70
H2 Accompagnement territoires	1 558 279,00	1 098 178,00	460 101,00	1 098 178,00
H5 Agriculture et pêche	1 929 554,71	1 929 554,70	0,01	1 929 554,70
H6 Inondations	314 225,00	299 573,00	14 652,00	299 573,00
Total général	4 263 816,80	3 788 063,79	475 753,01	3 788 063,79

	AP 2021	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
E Culture et patrimoine	180 340,00	180 340,00	0,00	180 340,00
E2 Sites culturels	180 340,00	180 340,00	0,00	180 340,00
G Env. et prév. des risques	165 204,01	163 731,28	1 472,73	163 731,28
G2 Espaces naturels	165 204,01	163 731,28	1 472,73	163 731,28
H Aménag. attractivitédu terr.	2 814 164,83	2 635 420,36	178 744,47	2 635 420,36
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	372 946,30	294 866,30	78 080,00	294 866,30
H2 Accompagnement territoires	1 709 965,35	1 616 470,56	93 494,79	1 616 470,56
H5 Agriculture et pêche	731 253,18	724 083,50	7 169,68	724 083,50
Total général	3 159 708,84	2 979 491,64	180 217,20	2 979 491,64

	AP 2022	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
E Culture et patrimoine	104 987,04	104 987,04	0,00	104 987,04
E2 Sites culturels	104 987,04	104 987,04	0,00	104 987,04
G Env. et prév. des risques	29 257,81	17 275,69	11 982,12	17 275,69
G1 Eau	29 257,81	17 275,69	11 982,12	17 275,69
H Aménag. attractivitédu terr.	14 677,00	14 677,00	0,00	14 677,00
H2 Accompagnement territoires	14 677,00	14 677,00	0,00	14 677,00
Total général	148 921,85	136 939,73	11 982,12	136 939,73

	AP 2023	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
C Autonomie	276 990,00	118 710,00	158 280,00	118 710,00
C1 Personnes âgées	276 990,00	118 710,00	158 280,00	118 710,00
H Aménag. attractivitédu terr.	355 761,00	325 761,00	30 000,00	325 761,00
H2 Accompagnement territoires	355 761,00	325 761,00	30 000,00	325 761,00
Total général	632 751,00	444 471,00	188 280,00	444 471,00

	AP 2024	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
B Action sociale et insertion	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
B4 Logement	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
H Aménag. attractivitédu terr.	25 469,31	25 469,31	0,00	25 469,31
H2 Accompagnement territoires	25 469,31	25 469,31	0,00	25 469,31
Total général	75 469,31	25 469,31	50 000,00	25 469,31

	AP 2025	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
G Env. et prév. des risques	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
G2 Espaces naturels	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
G4 Sécurité civile	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
H Aménag. attractivitédu terr.	389 060,56	389 060,56	0,00	389 060,56
H5 Agriculture et pêche	389 060,56	389 060,56	0,00	389 060,56
Total général	489 060,56	489 060,56	0,00	489 060,56

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-002

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du département pour 2025 : autorisations de programme du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant les autorisations de programme du budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Approuve :

- le bilan des individualisations des AP 2025 et de la caducité des AP subventions non individualisées au 31 décembre 2025 en annexe 1,
- la désindividualisation des AP 2025 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 2 pour un montant de 12 026,40 € et de leur clôture en annexe 3 pour un montant de 22 973,60 € qui n'ont pas été prorogées,
- la désindividualisation des AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 4 pour 0,30 M€ et de leur clôture en annexe 5 pour un montant de 67,40 M€ qui n'ont pas été prorogées,
- la désindividualisation des AP relatives aux subventions d'équipement présentés en annexe 6 pour 1,18 M€ et de leur clôture en annexe 7 pour un montant de 11,61 M€ qui n'ont pas été prorogées.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

AP Maîtrise d'ouvrage 2025	AP Initiales	AP révisées	Désindividualisation AP 2025	AP Actualisées
D Education	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
D1 - Collèges	3 950 000,00	3 725 000,00	0,00	3 725 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 11 915,40	16 084,60
E2 - Sites culturels	20 000,00	20 000,00	- 9 183,20	10 816,80
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 2 732,20	5 267,80
G Environnement et prévention des risques	30 000,00	30 000,00		30 000,00
G4 - Sécurité civile	30 000,00	30 000,00		30 000,00
H Aménagement attractivité Territoire	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
H4 Tourisme	7 000,00	7 000,00	- 111,00	6 889,00
I Réseau routier et mobilité	26 130 000,00	16 170 000,00		16 170 000,00
I1 - Routes	26 130 000,00	16 080 000,00		16 080 000,00
I3 - Mobilités durables	0,00	90 000,00		90 000,00
K Administration générale	100 000,00	100 000,00		100 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	100 000,00	100 000,00		100 000,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	50 000,00		50 000,00
L2 - Communication externe	50 000,00	50 000,00		50 000,00
Total Résultat	30 295 000,00	20 110 000,00	- 12 026,40	20 097 973,60

AP Subventions 2025	AP initiales	AP révisées	AP individualisées	AP caduques
B Action sociale et insertion	911 800,00	911 800,00	661 800,00	250 000,00
B4 Logement	911 800,00	911 800,00	661 800,00	250 000,00
C Autonomie	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00	2 280 000,00
C1 Personnes âgées	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00	2 280 000,00
E Culture et patrimoine	340 000,00	340 000,00	310 000,00	30 000,00
E1 Développement culturels	40 000,00	40 000,00	10 000,00	30 000,00
E2 Sites culturels	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	49 970,99	50 029,01
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	49 970,99	50 029,01
G Environnement et prévention des risques	6 423 700,00	5 830 000,00	5 473 041,89	356 958,11
G1 Eau	4 300 000,00	4 300 000,00	4 051 020,07	248 979,93
G2 Espaces naturels	810 000,00	410 000,00	302 025,82	107 974,18
G4 Sécurité civile	1 313 700,00	1 120 000,00	1 119 996,00	4,00
H Aménagement et attractivité du territoire	9 140 000,00	9 140 000,00	8 564 200,60	575 799,40
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	765 000,00	765 000,00	631 800,00	133 200,00
H2 Accompagnement des territoires	7 280 000,00	7 280 000,00	7 275 188,00	4 812,00
H4 Tourisme	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	995 000,00	995 000,00	557 212,60	437 787,40
I Réseau routier et mobilité	500 000,00	500 000,00	408 000,00	92 000,00
I3 Mobilités durables	500 000,00	500 000,00	408 000,00	92 000,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00	188 850,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	811 150,00	188 850,00
Total général	20 695 500,00	20 101 800,00	16 278 163,48	3 823 636,52

ANNEXE 2 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2025 relatives aux équipements départementaux.

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2025 :	20 000 €	Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	20 000 €	Reçu en préfecture le 16/04/2026
Disponible à l'individualisation :	- €	Publié le
Montant désindividualisé au cours de la séance :	9 183,20 €	ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 - Aides à l'investissement						20 000,00 €	10 816,80 €	- 9 183,20 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2025	E205E04	20	20 000,00	10 816,80	- 9 183,20
Total						20 000,00 €	10 816,80 €	- 9 183,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 9 183,20 €

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2025 :	8 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	8 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	2 732,20 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E31 - Développement des collections						8 000,00 €	5 267,80 €	- 2 732,20 €
	ARCH-E301O006	Conservation préventive	2025	E301E13	21	8 000,00	5 267,80	- 2 732,20
Total						8 000,00 €	5 267,80 €	- 2 732,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 732,20 €

Programme H4 – Tourisme

Montant du programme voté 2025 :	7 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	7 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	111,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H42 Marque "Pays cathare"						7 000,00 €	6 889,00 €	- 111,00 €
H42	MCAT-H401O001	Marque pays Cathare	2025	H401E05	20	7 000,00	6 889,00	- 111,00
Total						7 000,00 €	6 889,00 €	- 111,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 111,00 €

ANNEXE 3 – Tombées d'AP 2025 relatives aux équipements départementaux.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le


ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

	AP 2025	désindividualisation pour clôture AP	AP 2025 actualisée	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	28 000,00	- 11 915,40	16 084,60	16 084,60
E2 - Sites culturels	20 000,00	- 9 183,20	10 816,80	10 816,80
E3 - Archives	8 000,00	- 2 732,20	5 267,80	5 267,80
H Aménagement attractivité Territoire	7 000,00	- 111,00	6 889,00	6 889,00
H4 Tourisme	7 000,00	- 111,00	6 889,00	6 889,00
Total général	35 000,00	-12 026,40	22 973,60	22 973,60

ANNEXE 4 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux.

2016

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2016 : 13 776 562 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 13 776 562 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 7 523,67 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						13 776 562,15 €	13 769 038,48 €	- 7 523,67 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2016	D103E01	000 053	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67
Total						13 776 562,15 €	13 769 038,48 €	- 7 523,67 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 7 523,67 €

2019

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2019 : 3 567 175 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 567 175 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 158,17 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						3 567 174,50 €	3 567 016,33 €	- 158,17 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2019	D103E06	000 053	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17
Total						3 567 174,50 €	3 567 016,33 €	- 158,17 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 158,17 €

2020

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2020 : 3 577 709 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 3 577 709 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 2 504,99 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						3 577 708,84 €	3 575 203,85 €	- 2 504,99 €
D11	TMAN-D112O002	Travaux	2020	D112E05	23	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99
Total						3 577 708,84 €	3 575 203,85 €	- 2 504,99 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 2 504,99 €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : 1 159 405 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 159 405 €
Disponible à l'individualisation : - €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 12 491,83 €

Segment		Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						1 159 405,38 €	1 146 913,55 €	- 12 491,83 €
K42	BATI-K409O002	Travaux	2020	K409E18	23	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83
Total						1 159 405,38 €	1 146 913,55 €	- 12 491,83 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 12 491,83 €

2021

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2021 : **209 879 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **209 879 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 378,52 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D12 - Equipement						209 878,82 €	206 500,30 €	- 3 378,52 €
D11	ACCE-D102O002	Travaux	2021	D102E03	23	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52
Total						209 878,82 €	206 500,30 €	- 3 378,52 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 378,52 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2021 : **23 343 817 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **23 343 817 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **21 602,26 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						21 272 474,67 €	21 272 474,67 €	0,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2021	I106E11	23	14 031 559,17	14 031 559,17	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	280 485,65	280 485,65	
					23	4 324 825,89	4 324 825,89	
	PERN-I106O010	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O015	RD 6161/13 -Renforcement et mi			23	453 386,95	453 386,95	
	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.			23	2 082 402,66	2 082 402,66	
	PERN-I106O032	Réfection RD610 à Trèbes (entr			23	99 814,35	99 814,35	
Total action I14 - Imprévus et divers						2 071 342,20 €	2 049 739,94 €	- 21 602,26 €
I14	PERN-I106O030	Traitement évèn. aléatoires	2021	I106E11	23	2 071 342,20	2 049 739,94	- 21 602,26
Total						23 343 816,87 €	23 322 214,61 €	-21 602,26 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **21 602,26 €**

2022

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté 2022 : **163 927,37 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **163 927,37 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **30,32 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						163 927,37 €	163 897,05 €	- 30,32 €
K31	AINV-K302O003	Téléphonie	2022	K302E06	21	163 927,37	163 897,05	- 30,32
Total						163 927,37 €	163 897,05 €	- 30,32 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **30,32 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2022 : **1 719 135 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 719 135 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **186,43 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						1 719 135,14 €	1 718 948,71 €	- 186,43 €
I13	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO	2022	I106E13	23	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43
Total						1 719 135,14 €	1 718 948,71 €	- 186,43 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **186,43 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 : **32 207 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **32 207 €**
Disponibilité à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **26 542,79 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						32 206,79 €	5 664,00 €	- 26 542,79 €
K42	BATI-K409O004	Etud et trx Maison de l'ingénierie	2022	K409E11	20	32 206,79	5 664,00	- 26 542,79
Total						32 206,79 €	5 664,00 €	- 26 542,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **26 542,79 €**

2023**Programme D1 - Collèges**

Montant du programme voté 2023 : **1 495 278 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 495 278 €**
Disponibilité à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **5 929,39 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						1 495 277,51 €	1 489 348,12 €	- 5 929,39 €
D11	TRAV-D113O001	Maîtrise de l'énergie	2023	D113E12	23	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39
Total						1 495 277,51 €	1 489 348,12 €	- 5 929,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **5 929,39 €**

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté 2023 : **255 070,00 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **255 070,00 €**
Disponibilité à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **185 113,64 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						255 070,00 €	69 956,36 €	- 185 113,64 €
K31	SDSI-K309O001	Logiciels métiers	2023	K309E15	20	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64
Total						255 070,00 €	69 956,36 €	- 185 113,64 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **185 113,64 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2023 : **2 144 238 €**
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 144 238 €**
Disponibilité à l'individualisation : **- €**
Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 349,15 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						2 144 237,66 €	2 140 888,51 €	- 3 349,15 €
I13	PERN-I106O035	Opé. Courantes Annuelles	2023	I106E15	23	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15
Total						2 144 237,66 €	2 140 888,51 €	- 3 349,15 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 349,15 €**

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2024 : **4 920 069 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **4 920 069 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **10 521,26 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						4 920 069,33 €	4 909 548,07 €	- 10 521,26 €
D11	ALAI-D103O002	Travaux	2024	D103E03	000 053	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26
Total						4 920 069,33 €	4 909 548,07 €	- 10 521,26 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **10 521,26 €**

Programme G1 – Eau

Montant du programme voté 2024 : **39 364 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **39 364 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 632,54 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G14 - Hydrogéologie et qualité des eaux						39 363,65 €	37 731,11 €	- 1 632,54 €
G14	HYDR-G102O015	Observatoire de l'eau	2024	G102E20	21	39 363,65	37 731,11	- 1 632,54
Total						39 363,65 €	37 731,11 €	- 1 632,54 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 632,54 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2024 : **40 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **40 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1,20 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						40 000,00 €	39 998,80 €	- 1,20 €
G42	DFCI-G401O001	DFCI	2024	G401E08	23	40 000,00	39 998,80	- 1,20
Total						40 000,00 €	39 998,80 €	- 1,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1,20 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2024 : **11 253 847 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **11 253 847 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **20 155,58 €**

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						600 000,00 €	599 999,99 €	- 0,01 €
I12	GRPR-I105O026	RD 611 Réparation du pont sur la Berre à RIPAUD	2024	I105E27	23	600 000,00	599 999,99	- 0,01
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						10 653 846,77 €	10 633 691,20 €	- 20 155,57 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2024	I106E24	23	10 653 846,77	10 633 691,20	- 20 155,57
Total						11 253 846,77 €	11 233 691,19 €	-20 155,58 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **20 155,58 €**

ANNEXE 5 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48
D1 - Collèges	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48
Total Résultat	13 776 562,15	13 769 038,48	- 7 523,67	13 769 038,48

	AP 2019	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33
D1 - Collèges	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33
Total général	3 567 174,50	3 567 016,33	- 158,17	3 567 016,33

	AP 2020	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99	3 575 203,85
D1 - Collèges	3 577 708,84	3 575 203,85	- 2 504,99	3 575 203,85
K Administration générale	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83	1 146 913,55
K4 - Logistique et patrimoine	1 159 405,38	1 146 913,55	- 12 491,83	1 146 913,55
Total Résultat	4 737 114,22	4 722 117,40	- 14 996,82	4 722 117,40

	AP 2021	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52	206 500,30
D1 - Collèges	209 878,82	206 500,30	- 3 378,52	206 500,30
I Réseau routier et mobilité	23 343 816,87	23 322 214,61	- 21 602,26	23 322 214,61
I1 - Routes	23 343 816,87	23 322 214,61	- 21 602,26	23 322 214,61
Total Résultat	23 553 695,69	23 528 714,91	- 24 980,78	23 528 714,91

	AP 2022	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
I Réseau routier et mobilité	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43	1 718 948,71
I1 - Routes	1 719 135,14	1 718 948,71	- 186,43	1 718 948,71
K Administration générale	196 134,16	169 561,05	- 26 573,11	169 561,05
K3 - Système Information et télécommunications	163 927,37	163 897,05	- 30,32	163 897,05
K4 - Logistique et patrimoine	32 206,79	5 664,00	- 26 542,79	5 664,00
Total Résultat	1 915 269,30	1 888 509,76	- 26 759,54	1 888 509,76

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39	1 489 348,12
D1 - Collèges	1 495 277,51	1 489 348,12	- 5 929,39	1 489 348,12
I Réseau routier et mobilité	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15	2 140 888,51
I1 - Routes	2 144 237,66	2 140 888,51	- 3 349,15	2 140 888,51
K Administration générale	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64	69 956,36
K3 - Système Information et télécommunications	255 070,00	69 956,36	- 185 113,64	69 956,36
Total Résultat	3 894 585,17	3 700 192,99	- 194 392,18	3 700 192,99

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
D Education	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26	4 909 548,07
D1 - Collèges	4 920 069,33	4 909 548,07	- 10 521,26	4 909 548,07
G Environnement et prévention des risques	79 363,65	77 729,91	- 1 633,74	77 729,91
G1 - Eau	39 363,65	37 731,11	- 1 632,54	37 731,11
G4 - Sécurité civile	40 000,00	39 998,80	- 1,20	39 998,80
I Réseau routier et mobilité	11 253 846,77	11 233 691,19	- 20 155,58	11 233 691,19
I1 - Routes	11 253 846,77	11 233 691,19	- 20 155,58	11 233 691,19
Total Résultat	16 253 279,75	16 220 969,17	- 32 310,58	16 220 969,17

ANNEXE 6 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025 relatives aux subventions d'équipement.

2018

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2018 : **1 114 576,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 083 144,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **31 432,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **31 432,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 083 144,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Segment	Opération		Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Code opération	Libellé opération				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €
H22	EQPU-H203O002	Cœurs de village	2018	H203E05	204	1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €
Total						1 114 576,00 €	1 083 144,00 €	31 432,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

31 432,00 €

Programme I1 - Routes

Montant de l'AP voté en 2018 : **221 379,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **188 504,19 €**
 Crédits de paiement non consommés : **32 874,81 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **32 874,81 €**
 Nouveau montant de l'AP : **188 504,19 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Code opération	Libellé opération				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action I16 Subventions d'investissement						221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €
I16	EQRO-I102O002	Intempéries (avant 2020)	2018	I102E04	204	221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €
Total						221 379,00 €	188 504,19 €	32 874,81 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

32 874,81 €

2019

Programme C1 - Personnes âgées

Montant de l'AP voté en 2019 : **288 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **288 000,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **288 000,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Code opération	Libellé opération				Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite						288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €
C14	PA-C1001O005	Etablissements pour PA	2019	C1001E09	204	288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €
Total						288 000,00 €	288 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2019 : **437 352,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **437 352,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **437 352,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Code opération	Libellé opération				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €
E21	EQCU-E204O001	Equipements culturels (avant 2020)	2019	E204E03	204	437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €
Total						437 352,00 €	437 352,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2019 : **1 960 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 752 890,48 €**
 Crédits de paiement non consommés : **207 109,52 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **207 109,52 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 752 890,48 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme		
Code Action	Code opération	Libellé opération				Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €
H53	HYDA-H503O002	Aqua Domitia	2019	H503E09	204	1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €
Total						1 960 000,00 €	1 752 890,48 €	207 109,52 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

207 109,52 €

2020

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2020 : **74 002,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **74 002,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **74 002,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers					74 002,00 €	74 002,00 €	0,00 €
B44	LOGE-B403O006	PIG Précarité énergétique / Pacte territorial France Rénov'	2020	B403E20	204	74 002,00 €	74 002,00 €
Total					74 002,00 €	74 002,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Montant du programme voté en 2020 : **4 726,98 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **3 726,98 €**
 Crédits de paiement non consommés : **1 000,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 000,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **3 726,98 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers					4 726,98 €	3 726,98 €	1 000,00 €
B44	LOGE-B403O002	Réhabilitation logements particuliers	2020	B403E17	204	4 726,98 €	3 726,98 €
Total					4 726,98 €	3 726,98 €	1 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

1 000,00 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2020 : **383 029,11 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **383 029,11 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **383 029,11 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025
Total action E21 Aides à l'investissement						383 029,11 €	383 029,11 €
E21	CATH-E203O001	Investissement des sites pôles et UNESCO	2020	E203E21	204	383 029,11 €	383 029,11 €
Total						383 029,11 €	383 029,11 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2020 : **1 558 279,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 098 178,00 €**
 Crédits de paiement non consommés : **460 101,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **460 101,00 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 098 178,00 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 558 279,00 €	1 098 178,00 €
H22	EQPU-H203O014	Chaleur renouvelable	2020	H203E33	204	141 209,00 €	101 209,00 €
H22	EQPU-H203O009	Equipements sportifs	2020	H203E28	204	664 373,00 €	644 272,00 €
H22	EQPU-H203O010	Projets structurants du territ	2020	H203E29	204	752 697,00 €	352 697,00 €
Total						1 558 279,00 €	1 098 178,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

460 101,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2020 : **1 929 554,71 €**
 Montant liquidé au 31/12/2025 : **1 929 554,70 €**
 Crédits de paiement non consommés : **0,01 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,01 €**
 Nouveau montant de l'AP : **1 929 554,70 €**
 Crédits de paiement restants après la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025
Total action H53 - Programme hydro-agricole						1 929 554,71 €	1 929 554,70 €
H53	HYDA-H503O003	Irrigation collective	2020	H503E12	204	1 929 554,71 €	1 929 554,70 €
Total						1 929 554,71 €	1 929 554,70 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,01 €

Programme H6 - Inondations

Montant de l'AP voté en 2020 : 314 225,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 299 573,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 14 652,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 14 652,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 299 573,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H62 Inondations octobre 2019						314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €
H62	INON-H601O005	Inondations Soli cnes autoises	2020	H601E06	204	314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €
Total						314 225,00 €	299 573,00 €	14 652,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

14 652,00 €

2021

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2021 : 180 340,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 180 340,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 180 340,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2021	E205E15	204	180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €
Total						180 340,00 €	180 340,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant de l'AP voté en 2021 : 165 204,01 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 163 731,28 €
 Crédits de paiement non consommés : 1 472,73 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 472,73 €
 Nouveau montant de l'AP : 163 731,28 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €
G22	TDEN-G203O007	Stratégie dép. Biodiversité	2021	G203E30	204	165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €
Total						165 204,01 €	163 731,28 €	1 472,73 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

1 472,73 €

Programme H1 - Infrastructures d'intérêt départemental

Montant de l'AP voté en 2021 : 372 946,30 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 294 866,30 €
 Crédits de paiement non consommés : 78 080,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 78 080,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 294 866,30 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H14 - LGV						372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €
H14	STRU-H101O006	LGV	2021	H101E19	204	372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €
Total						372 946,30 €	294 866,30 €	78 080,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

78 080,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2021 : 1 709 965,35 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 1 616 470,56 €
 Crédits de paiement non consommés : 93 494,79 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 93 494,79 €
 Nouveau montant de l'AP : 1 616 470,56 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						1 709 965,35 €	1 616 470,56 €	93 494,79 €
H22	EQPU-H203O014	Chaleur renouvelable	2021	H203E47	204	318 937,00 €	310 150,00 €	8 787,00 €
H22	EQPU-H203O009	Equipements sportifs	2021	H203E41	204	1 211 431,00 €	1 132 023,00 €	79 408,00 €
H22	EQPU-H203O005	Equipements touristiques	2021	H203E38	204	179 597,35 €	174 297,56 €	5 299,79 €
Total						1 709 965,35 €	1 616 470,56 €	93 494,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

93 494,79 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2021 : 731 253,18 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 724 083,50 €
 Crédits de paiement non consommés : 7 169,68 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 7 169,68 €
 Nouveau montant de l'AP : 724 083,50 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €
H53	HYDA-H503O003	Irrigation collective	2021	H503E14	204	731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €
Total						731 253,18 €	724 083,50 €	7 169,68 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

7 169,68 €

2022

Programme E2 - Sites culturels

Montant de l'AP voté en 2022 : 104 987,04 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 104 987,04 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 104 987,04 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement						104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €
E21	UNES-E205O002	Aide en investissement UNESCO	2022	E205E16	204	104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €
Total						104 987,04 €	104 987,04 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme G1 – Eau

Montant de l'AP voté en 2022 : 29 257,81 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 17 275,69 €
 Crédits de paiement non consommés : 11 982,12 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 11 982,12 €
 Nouveau montant de l'AP : 17 275,69 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G 13 - Programme de prévention des inondations						29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €
G13	HYDR-G102O014	GEMAPI hors Aude	2022	G102E24	204	29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €
Total						29 257,81 €	17 275,69 €	11 982,12 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

11 982,12 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2022 : 14 677,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 14 677,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 14 677,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €
H22	EQPU-H203O005	Equipements touristiques	2022	H203E72	204	14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €
Total						14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

2023

Programme C1 - Personnes âgées

Montant de l'AP voté en 2023 : 276 990,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 118 710,00 €
 Crédits de paiement non consommés : 158 280,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 158 280,00 €
 Nouveau montant de l'AP : 118 710,00 €
 Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite						276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €
C14	PA-C1001O005	Etablissements pour PA	2023	C1001E26	204	276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €
Total						276 990,00 €	118 710,00 €	158 280,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

158 280,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2023 : 355 761,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2025 : 325 761,00 €

Crédits de paiement non consommés

30 000,00 €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

30 000,00 €

Nouveau montant de l'AP :

325 761,00 €

Crédits de paiement restants après la séance :

0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €
H22	EQPU-H203O012	Intempéries	2023	H203E101	204	355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €
Total						355 761,00 €	325 761,00 €	30 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

30 000,00 €

2024

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté en 2024 :

50 000,00 €

Montant liquidé au 31/12/2025

0,00 €

Crédits de paiement non consommés

50 000,00 €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

50 000,00 €

Nouveau montant de l'AP :

0,00 €

Crédits de paiement restants après la séance :

0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action		Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers						50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
B44	LOGE-B403O002	Réhabilitation logements particuliers	2024	B403E06	204	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total						50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

50 000,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant de l'AP voté en 2024 :

25 469,31 €

Montant liquidé au 31/12/2025

25 469,31 €

Crédits de paiement non consommés

0,00 €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

0,00 €

Nouveau montant de l'AP :

25 469,31 €

Crédits de paiement restants après la séance :

0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux						25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €
H22	EQPU-H203O012	Intempéries	2024	H203E59	204	25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €
Total						25 469,31 €	25 469,31 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

2025

Programme G2 - Espaces naturels

Montant de l'AP voté en 2025 :

80 000,00 €

Montant liquidé au 31/12/2025

80 000,00 €

Crédits de paiement non consommés

0,00 €

Montant désindividualisé au cours de la séance :

0,00 €

Nouveau montant de l'AP :

80 000,00 €

Crédits de paiement restants après la séance :

0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
G22	MOUS-G201O001	EID	2025	G201E11	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Total						80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant de l'AP voté en 2025 : 20 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 20 000,00 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 20 000,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
G42	DFCI-G401O002	DFCI	2023	G401E13	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant de l'AP voté en 2025 : 389 060,56 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 389 060,56 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 389 060,56 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action H53 - Programme hydro-agricole						389 060,56 €	389 060,56 €	0,00 €
H53	HYDA-H503O005	Charges intercal. Lauragais	2025	H503E18	204	355 235,56 €	355 235,56 €	0,00 €
H53	HYDA-H503O004	Institutions interdép.	2025	H503E19	204	33 825,00 €	33 825,00 €	0,00 €
Total						389 060,56 €	389 060,56 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant de l'AP voté en 2025 : 20 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2025 : 20 000,00 €
Crédits de paiement non consommés : 0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €
Nouveau montant de l'AP : 20 000,00 €
Crédits de paiement restants après la séance : 0,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Code opération	Libellé opération	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
G42	DFCI-G401O002	DFCI	2023	G401E13	204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total						20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de

0,00 €

ANNEXE 7 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2025 relatives aux subventions d'équipement.

	AP 2018	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
H Aménag. attractivitédu terr.	1 114 576,00	1 083 144,00	31 432,00	1 083 144,00
H2 Accompagnement territoires	1 114 576,00	1 083 144,00	31 432,00	1 083 144,00
I Réseau routier et mobilité	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
I1 Routes	221 379,00	188 504,19	32 874,81	188 504,19
Total général	1 335 955,00	1 271 648,19	64 306,81	1 271 648,19

	AP 2019	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
C Autonomie	288 000,00	288 000,00	0,00	288 000,00
C1 Personnes âgées	288 000,00	288 000,00	0,00	288 000,00
E Culture et patrimoine	437 352,00	437 352,00	0,00	437 352,00
E2 Sites culturels	437 352,00	437 352,00	0,00	437 352,00
H Aménag. attractivitédu terr.	1 960 000,00	1 752 890,48	207 109,52	1 752 890,48
H5 Agriculture et pêche	1 960 000,00	1 752 890,48	207 109,52	1 752 890,48
Total général	2 685 352,00	2 478 242,48	207 109,52	2 478 242,48

	AP 2020	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
B Action sociale et insertion	78 728,98	77 728,98	1 000,00	77 728,98
B4 Logement	78 728,98	77 728,98	1 000,00	77 728,98
E Culture et patrimoine	383 029,11	383 029,11	0,00	383 029,11
E2 Sites culturels	383 029,11	383 029,11	0,00	383 029,11
H Aménag. attractivitédu terr.	3 802 058,71	3 327 305,70	474 753,01	3 327 305,70
H2 Accompagnement territoires	1 558 279,00	1 098 178,00	460 101,00	1 098 178,00
H5 Agriculture et pêche	1 929 554,71	1 929 554,70	0,01	1 929 554,70
H6 Inondations	314 225,00	299 573,00	14 652,00	299 573,00
Total général	4 263 816,80	3 788 063,79	475 753,01	3 788 063,79

	AP 2021	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
E Culture et patrimoine	180 340,00	180 340,00	0,00	180 340,00
E2 Sites culturels	180 340,00	180 340,00	0,00	180 340,00
G Env. et prév. des risques	165 204,01	163 731,28	1 472,73	163 731,28
G2 Espaces naturels	165 204,01	163 731,28	1 472,73	163 731,28
H Aménag. attractivitédu terr.	2 814 164,83	2 635 420,36	178 744,47	2 635 420,36
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	372 946,30	294 866,30	78 080,00	294 866,30
H2 Accompagnement territoires	1 709 965,35	1 616 470,56	93 494,79	1 616 470,56
H5 Agriculture et pêche	731 253,18	724 083,50	7 169,68	724 083,50
Total général	3 159 708,84	2 979 491,64	180 217,20	2 979 491,64

	AP 2022	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
E Culture et patrimoine	104 987,04	104 987,04	0,00	104 987,04
E2 Sites culturels	104 987,04	104 987,04	0,00	104 987,04
G Env. et prév. des risques	29 257,81	17 275,69	11 982,12	17 275,69
G1 Eau	29 257,81	17 275,69	11 982,12	17 275,69
H Aménag. attractivitédu terr.	14 677,00	14 677,00	0,00	14 677,00
H2 Accompagnement territoires	14 677,00	14 677,00	0,00	14 677,00
Total général	148 921,85	136 939,73	11 982,12	136 939,73

	AP 2023	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
C Autonomie	276 990,00	118 710,00	158 280,00	118 710,00
C1 Personnes âgées	276 990,00	118 710,00	158 280,00	118 710,00
H Aménag. attractivitédu terr.	355 761,00	325 761,00	30 000,00	325 761,00
H2 Accompagnement territoires	355 761,00	325 761,00	30 000,00	325 761,00
Total général	632 751,00	444 471,00	188 280,00	444 471,00

	AP 2024	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
B Action sociale et insertion	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
B4 Logement	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
H Aménag. attractivitédu terr.	25 469,31	25 469,31	0,00	25 469,31
H2 Accompagnement territoires	25 469,31	25 469,31	0,00	25 469,31
Total général	75 469,31	25 469,31	50 000,00	25 469,31

	AP 2025	Total AP liquidé	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée
G Env. et prév. des risques	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
G2 Espaces naturels	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
G4 Sécurité civile	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
H Aménag. attractivitédu terr.	389 060,56	389 060,56	0,00	389 060,56
H5 Agriculture et pêche	389 060,56	389 060,56	0,00	389 060,56
Total général	489 060,56	489 060,56	0,00	489 060,56

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

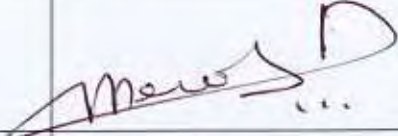
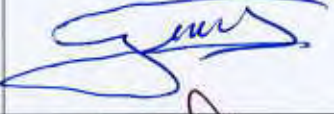
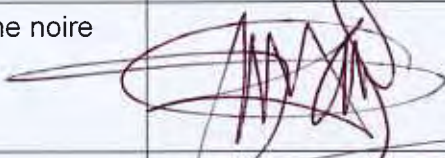
Reçu en préfecture le 16/04/2026

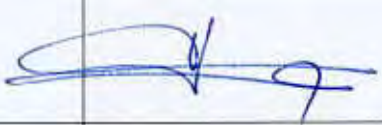
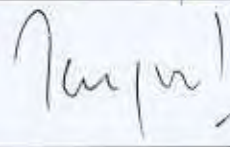
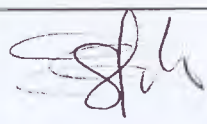
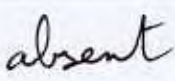
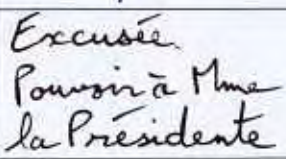
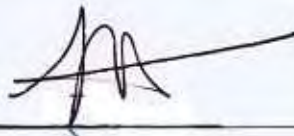
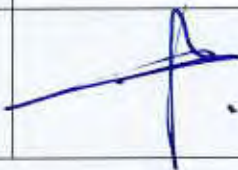
Publié le

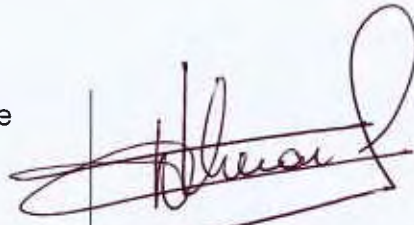
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du département pour 2025: budget principal et présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte financier unique 2025	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2025 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique 2025 du budget principal dont le résultat sera repris dès le vote du budget primitif 2026.

Au regard de la concordance de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur avec les données financières du comptable public, le compte financier unique est établi comme suit :

L'exercice financier 2025 du Département montre une situation qui s'améliore légèrement grâce à d'importants efforts de gestion et à une bonne dynamique des droits de mutations cette année. La situation reste néanmoins fragile.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 de 598,3 M€ progressent de 13,02 M€ soit (+ 2,22%) sur l'exercice. Cette progression est en lien avec une hausse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 11,05 M€ (+ 17%) cette année, qui intervient après une chute de 24 M€ les deux années précédentes. La recette de DMTO est par nature incertaine et la progression reste très fluctuante d'une année sur l'autre.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont de 557,5 M€ (+3,4 M€). Elles ont été contenues par d'importants efforts de gestion pour limiter la progression à + 0,7% en 2025 contre + 3% en 2024.

L'évolution des dépenses de fonctionnement provient principalement de la dynamique des dépenses autonomie, en lien avec la hausse des dépenses des personnes handicapées telles que la PCH et l'hébergement, mais également de l'augmentation de la contribution du financement du SDIS de 3 M€ et de l'impact financier d'une hausse imposée de 3 points de la cotisation d'assurance vieillesse CNRACL sur la masse salariale .

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 59,6 M€ en 2025 contre 71,8 M€ en 2024, en lien avec l'aboutissement de projets importants en 2024, mais également un ajustement de la cible d'investissement au niveau d'épargne soutenable.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'établit à 228,1 M€ soit plus 8,6 M€ en lien avec un report de prêt de 2024 de 10 M€ sur 2025 pour limiter les frais financiers. Bien que l'encours de dette progresse, la capacité de désendettement s'améliore à 5,6 années contre 7 ans en 2024. Un niveau d'endettement qui reste en dessous du seuil d'alerte de 10 ans.

Les efforts réalisés sur les dépenses permettent d'améliorer l'épargne brute de 9,6 M€ (autofinancement disponible pour investir et rembourser la dette) qui progresse de + 31% en 2025 contre une chute de - 36 % en 2024 en lien avec les recettes de DMTO.

Du fait de l'amélioration de la capacité d'autofinancement brute, le taux de CAF ressort à 7% (contre 5 % en 2024) se rapprochant plus de la moyenne historique du département (8%).

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement avec un prélèvement sur le fonds de roulement limité à 8,2 M€. Le résultat financier global ressort à 50,17 M€ au terme de l'exercice 2025.

Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de

couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois de charges).

Le Compte financier unique 2025

1. Les résultats de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2025, le **compte financier unique** fait apparaître, un **résultat cumulé de 50 167 684,73 €** soit - 8,2 M€ par rapport à 2024.

CFU 2025	Budget Principal
Section de fonctionnement	
Recettes	604 342 981,54
Dépenses	587 200 733,70
Résultat de l'exercice (excédent)	17 142 247,84
Résultats antérieurs (excédent)	58 363 047,03
Résultat de fonctionnement Global 2025	75 505 294,87
Section d'investissement	
Recettes	136 822 196,72
Dépenses	118 735 311,84
Solde d'investissement de l'exercice (Excédent)	18 086 884,88
Résultats antérieurs (Déficit)	-43 424 495,02
Déficit d'investissement	-25 337 610,14
RAR 2025 en dépenses	0,00
RAR 2025 en recettes	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-25 337 610,14
Résultat à affecter	50 167 684,73

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 75 505 294,87 € qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif)	17 142 247,84 €
- résultat reporté (positif)	58 353 047,03 €

La section d'investissement dégage un solde à financer de 25 337 610,14 € qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif)	18 086 884,88 €
- résultat reporté (déficit)	43 424 495,02 €

Le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **25 337 610,14 €**

Au total, le **résultat global de clôture 2025** s'élève à **50 167 684,73 €**.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte financier unique 2025 figurant en annexe. La présentation qui suit est organisée selon la segmentation budgétaire (mission, programme, action).

En termes de mouvements financiers, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 705,94 M€ et à 741,17 M€. Les opérations réelles, c'est-à-dire les opérations donnant lieu à décaissement et encaissement, s'élèvent à 639,55 M€ en dépenses et 674,77 M€ en recettes (hors remboursement anticipé temporaire et refinancement de la dette).

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en % par rapport à 2024	Montant	Evol° en % par rapport à 2024
Fonctionnement réel	557 501 775,01	0,62%	598 310 284,80	2,22%
Opérations d'ordre	29 698 958,69		6 032 696,74	
Total fonctionnement	587 200 733,70	0,67%	604 342 981,54	2,20%
Réel (hors Remboursement Anticipé Temporaire - RAT et Refinancement - Refi)	82 043 924,34	-13,34%	43 040 052,25	53,25%
RAT	30 166 662,45		30 166 662,45	
Excédent capitalisé			33 424 495,02	-27,84%
Apurement du compte 1069				
Investissement réel	112 210 586,79	-4,45%	106 631 209,72	9,74%
Opérations d'ordre	6 524 725,05		30 190 987,00	
Total investissement	118 735 311,84	-4,54%	136 822 196,72	7,50%
Total des mouvements réels (hors RAT & REFI)	639 545 699,35	-1,42%	674 774 832,07	2,29%
Total des mouvements budgétaires	705 936 045,54	-0,24%	741 165 178,26	3,14%

2. La section de fonctionnement

2.1 Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2025 s'établit à 604,34 M€ en hausse de 13,02 M€, soit + 2,2% par rapport à 2024 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
Fiscalité directe	25 743 140,00	27 092 888,00	1 349 748,00	5,24 %
Contributions directes	3 079 989,00	3 348 641,00	268 652,00	8,72 %
<i>Taxe foncière Rôles supplémentaires</i>	12 287,00	0,00	-12 287,00	-100,00 %
<i>IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux</i>	3 067 702,00	3 348 641,00	280 939,00	9,16 %
Transfert frais de gestion TFB	12 446 255,00	13 527 351,00	1 081 096,00	8,69 %
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00 %
Fiscalité indirecte	387 452 999,28	396 734 357,73	9 281 358,45	2,40 %
Fraction de TVA	159 411 197,00	159 932 096,00	520 899,00	0,33 %
<i>Fraction compensatoire de la TFPB</i>	140 299 740,00	141 053 234,00	753 494,00	0,54 %
<i>Fraction complémentaire de TVA</i>	3 819 797,00	3 505 076,00	-314 721,00	-8,24 %
<i>Fraction compensatoire de TVA - CVAE</i>	15 291 660,00	15 373 786,00	82 126,00	0,54 %
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	79 639 506,49	80 968 095,97	1 328 589,48	1,67 %
<i>Transferts de compétences</i>	36 009 683,64	34 948 748,33	-1 060 935,31	-2,95 %
<i>Réforme fiscale</i>	43 629 822,85	46 019 347,64	2 389 524,79	5,48 %
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	63 736 939,45	74 784 645,00	11 047 705,55	17,33 %
Fonds de péréquation DMTO	20 639 067,00	17 273 755,00	-3 365 312,00	-16,31 %
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 780 264,32	54 778 518,65	-1 745,67	0,00 %
Taxe d'aménagement	3 033 066,08	2 452 993,79	-580 072,29	-19,12 %
TICFE (Taxe intérieure de consommation finale d'électricité)	5 665 482,58	5 442 607,00	-222 875,58	-3,93 %
Taxe additionnelle de séjour	547 476,36	599 172,32	51 695,96	9,44 %
Taxe/exploit infrastructures de transport de longue distance TEITLD	0,00	502 474,00	502 474,00	0,00 %
Dotations Etat & participations	146 297 980,99	147 655 854,26	1 357 873,27	0,93 %
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	71 150 104,00	70 896 032,00	-254 072,00	-0,36 %
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 385 460,00	11 069 378,00	-316 082,00	-2,78 %
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	440 231,58	462 141,54	21 909,96	4,98 %
Concours CNSA APA	25 238 236,59	24 440 801,50	-797 435,09	-3,16 %
Concours CNSA PCH, MDPH, LASV loi d'adaptation de la société au vieillissement	16 796 216,94	23 395 127,24	6 598 910,30	39,29 %
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 484 522,00	4 712 009,00	227 487,00	5,07 %
Pacte des solidarités	1 450 632,60	1 401 683,71	-48 948,89	-3,37 %
Allocations compensatrices de fiscalité - Dotation carrée	3 882 307,00	3 882 307,00	0,00	0,00 %
Autres participations	11 470 270,28	7 396 374,27	-4 073 896,01	-35,52 %
Produit de gestion	17 614 992,47	16 992 155,41	-622 837,06	-3,54 %
dont recouvrements des participations à l'aide sociale	16 275 385,58	15 647 277,22	-628 108,36	-3,86 %
Divers fonctionnement	8 185 494,11	9 835 029,40	1 649 535,29	20,15 %
Total recettes réelles (hors résultat)	585 294 606,85	598 310 284,80	13 015 677,95	2,22 %
Opérations d'ordre	6 019 997,48	6 032 696,74	12 699,26	0,21 %
Total recettes fonctionnement	591 314 604,33	604 342 981,54	13 028 377,21	2,20 %

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 598,31 M€ contre 585,29 M€ en 2024, soit une hausse de 13,02 M€ (+2,22%) dont 11,1 M€ de DMTO.

Dans le détail :

- **La fiscalité directe locale** s'établit à 27,09 M€ en hausse de 5,24 %, soit + 1,35 M€.

Pour rappel, la loi de finances 2023 a supprimé la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** et le **fonds de péréquation CVAE** remplacés par le versement d'une fraction de TVA complémentaire à celle déjà octroyée pour la suppression de la TFPB. En conséquence, le poids de la fiscalité directe locale est seulement de 4,53%.

Le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'établit à 3,35 M€ en hausse de 0,28 M€ (+ 9,16%).

Le transfert des **frais de gestion de TFB**, destiné à compenser le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarités, augmente de 1,08 M€ et représente 13,53 M€ (+ 8,69%).

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, quant à lui, est figé depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2004 à 10,22 M€.

- **La fiscalité indirecte** s'élève à 396,73 M€ représente 66,31 % des recettes réelles de fonctionnement et augmente de 9,28 M€ soit + 2,4%.

La **fraction de TVA compensatoire de la perte de fiscalité départementale**, est le 1^{er} poste de la fiscalité indirecte. Cette fiscalité reversée a été perçue à hauteur de 159,93 M€. La dynamique de progression de cette recette est très faible en 2025, + 0,33 %, soit + 0,52 M€ en lien avec la perception d'un solde de TVA 2024.

Cette **fraction de TVA** se décompose en trois postes pour compenser :

- la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'élève à 141,05 M€ (+ 0,75 M€) dont 0,4 M€ de solde de 2024.
- la perte de la **CVAE et du fonds de péréquation** encaissée pour 15,73 M€ (+ 0,08 M€) dont 0,04 M€ de solde de 2024.
- enfin, le département bénéficie d'une fraction complémentaire de TVA. de 3,51 M€ (- 0,31 M€).

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** est depuis 2023 le 2nd poste de la fiscalité indirecte. Elle s'élève à 80,97 M€, soit une hausse de 1,33 M€. La part pour la réforme fiscale évolue à la hausse par rapport à 2024 de 2,39 M€ (+ 5,48%) contrairement à la part pour le transfert de compétences qui diminue de 1,06 M€ (- 2,95%). Cette faible progression de 1,67 % s'explique par le transfert d'une partie de cette recette avec sa dynamique avec le transfert de la compétence de fusion des sections soins et dépendances (transferts APA en établissement) d'un montant de 4 116 511,40 € dont 70 % assis sur des recettes fiscales fixes soit 2 881 557,98 € et 30 % sur des recettes fiscales dynamiques soit 1 234 953,42 €.

Les **DMTO** enregistrent une hausse de 11,05 M€ pour s'établir à 74,78 M€ qui s'explique avec une reprise constatée des ventes complétée par la hausse du taux de DMTO passant de 4,5 % à 5 % (possibilité donnée par la loi de finances 2025 soit + 0,5 point excluant les primo accédants).

Le **fonds globalisé de péréquation DMTO**, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un prélèvement unique trois anciens prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental). Celui-ci s'établit à 17,27 M€ (- 3,37 M€). En prenant en compte le prélèvement en dépenses de 7,18 M€, il ressort un solde net de fonds de péréquation DMTO de 10,09 M€ (- 2,88 M€). Cette baisse est liée à la baisse des 2 dernières années de cette recettes (2023 et 2024) dont la perte pour le département était de 24 M€ cumulée. Cela se répercute sur le fonds de péréquation de l'année d'après.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,78 M€. Une légère baisse sur la part de TICPE part relative aux transferts de compétences (- 1 745,67 €) est constatée par rapport à 2024.

Le produit de la **taxe d'aménagement** a diminué de - 0,58 M€ et s'élève à 2,45 M€. Cette taxe a une évolution aléatoire en lien avec le marché de l'immobilier et de la construction et suite à la réforme de son prélèvement.

Le montant de la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (TICFE) s'établit à 5,44 M€ en baisse de 0,22 M€.

La **taxe additionnelle à la taxe de séjour**, mise en application depuis le 1^{er} janvier 2019, s'établit à 0,6 M€ avec une hausse de 0,05 M€.

La nouvelle **taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance** (TEITLD) créée en 2025 s'est traduit par 0,5 M€ de recettes supplémentaires. Cette dernière taxe n'est pas renouvelée en 2026.

- **Les dotations d'Etat et les participations** d'un montant global de 147,66 M€, représentent 24,68 % des recettes réelles de fonctionnement, et sont en hausse de 1,36 M€ (soit + 0,93 %) liés aux concours CNSA.

La **dotation globale de fonctionnement** diminue (- 0,25 M€) pour s'établir à 68,35 M€.

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est figée et s'établit à 2,55 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant de 11,07 M€ est en diminution de 0,32 M€.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une augmentation de 0,23 M€ par rapport à 2024. Son montant s'établit à 4,71 M€ en 2025.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité stagnent et s'élèvent à 3,88 M€.

En 2025, le Département a perçu 0,46 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement, pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie en 2024 (soit + 0,02 M€).

Les concours de la **CNSA** s'élèvent à 47,84 M€ soit + 5,8 M€ (+ 13,8%). Une progression qui reste inférieure à la dynamique naturelle des dépenses et se traduit par une hausse du reste à charge de 3M€.

La refonte des concours CNSA suivant l'article 81 de la loi n° 2025-199 du 28 février 2025 modifie une partie des recettes de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) selon les deux concours suivants : l'un dédié à la prise en charge partielle des dépenses consacrées aux personnes âgées (concours PA) et l'autre à celles consacrées aux personnes handicapées (concours PH)

Le montant du **concours pour les personnes âgées** (PA) s'établit à 24,44 M€ intégrant la refonte 2025 comprenant l'APA 1 et 2 pour l'année 2025 et le solde 2024 (24,65 M€), la revalorisation salariale suivant l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021 (0,95 M€), la compensation de l'Etat du tarif plancher de 24,58 € en 2025 pour les établissements hébergeant les personnes âgées (2,24 M€) et la réfaction faite au prorata de soit - 3,91 M€ suite au transfert de compétence de l'APA établissements dans l'Aude complétée par la compensation APA Établissements des personnes âgées hébergées hors département n'ayant pas transféré la compétence, ce pour un montant de 0,51 M€.

Le montant du **concours pour les personnes handicapées** (PH) s'établit à 11,74 M€ intégrant la refonte 2025 des concours comprenant la PCH pour l'année 2025 et le solde 2024 (9,69 M€), la revalorisation salariale suivant l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021 (0,73 M€) et la compensation de l'Etat du tarif plancher de 24,58 € en 2025 pour les établissements hébergeant les personnes handicapées (1,31 M€).

Les autres concours de la CNSA se portent à 11,66 M€ (+ 1,62 M€), comprenant les dotations fléchées sur les actions de prévention et le forfait autonomie de la conférence des financeurs (1,23 M€) qui augmentent de 0,23 M€. La dotation MDPH s'établit à 0,85 M€ (+ 0,07 M€).

Par ailleurs, 7,06 M€ ont été encaissés au titre de la dotation qualité octroyée aux SAAD (article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale 2022) soit 5,37 M€ pour les personnes âgées (PA) et 1,7 M€ pour les personnes en situation de handicap (PH).

De plus, 1,64 M€ ont été perçus :

- pour le solde 2024 des revalorisations salariales des SAAD privés et des SAAD de la fonction publique territoriale pour les établissements hébergeant les personnes âgées (article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021) pour 0,39 M€,
- le versement du CTI (complément de traitement indiciaire) pour 0,53 M€ (PH),
- le complément SEGUR (accord du 04/06/2024) pour 0,47 M€ (PH),
- le soutien aux aidants et accueil familial (0,21 M€),
- et le soutien à l'animation du service public départemental de l'autonomie (SPDA) pour 0,04 M€.

Puis, 0,79 M€ ont été perçus d'une part, au titre du fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile pour les SAD tarifés (0,7 M€), d'autre part pour l'aide à la vie partagée de l'habitat inclusif (0,09 M€).

Enfin, 0,08 M€ ont été titrés pour le remboursement de la créance du Sivom des Corbières (0,06 M€) et le remboursement par des SAAD publics de la dotation qualité 2024 APA et PCH (0,02 M€).

Le **Pacte des solidarités** s'établit à 1,4 M€ dont 0,62 M€ au titre du contrat départemental des solidarités (2024 – 2027) 0,56 M€ d'acompte 2025 et un solde 2024 de (0,22 M€) suivant la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de France Travail établie avec l'Etat.

Concernant les **autres participations** (7,4 M€), elles diminuent de 4,07 M€ notamment la compensation de l'Etat du tarif plancher en 2025 pour les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées (- 3,55 M€) car intégrée au sein de la refonte des concours CNSA vu ci-dessus.

Cela concerne notamment :

- ✓ le Fonds Social Européen d'un montant de 1,8 M€ (- 0,13 M€),
- ✓ les participations de l'Etat d'un montant total de 1,86 M€, dont 1,38 M€ dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (convention Taquet), 0,39 M€ pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'ASE, 0,17 M€ pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés et 0,1 M€ de compensation de l'Etat au titre du financement des revalorisations salariales ESSMS,
- ✓ la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit à 1,26 M€ (+ 0,06 M€),
- ✓ la recette du Fonds Unique Logement (FUL) à 0,53 M€ (- 0,07 M€),
- ✓ le concours de l'Etat et de l'ANAH de 0,51 M€ (- 0,1 M€) dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique,
- ✓ la participation des communes aux opérations de démoustication à 0,51 M€ (+ 0,1 M€),
- ✓ la prise en charge des consultations médicales de la PMI par le régime d'assurance maladie pour 0,31 M€,
- ✓ la convention pour le coordinateur numérique dans le cadre du plan France Relance 0,09 M€,

- ✓ la participation de l'Agence de l'Eau en matière hydraulique pour les études générales à hauteur de 0,04 M€,
- ✓ la participation du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER) pour la transition écologique pour la mise en œuvre du programme SLIME+ (0,08 M€),
- ✓ la recette de la DRAAF dans le cadre du plan France Relance en soutien au projet alimentaire territorial « Manger Audois » (0,4 M€),
- ✓ la participation des EPCI (CDC Pyrénées Audoises, CDC du Limouxin et CDC de la Piège Lauragais Malepère) pour l'entretien de la voie verte pour 0,02 M€,
- ✓ les participations de la DRAC dans le cadre du développement des actions culturelles MECS et collèges et l'étude pour l'évolution de l'association Arts Vivants 11 (0,02 M€), du contrat départemental de lecture et de Premières pages (0,03 M€), de l'offre culturelle pour développer les archives en ligne (0,02 M€),
- ✓ les participations de l'Etat pour les facilitateurs sociaux (0,03 M€), la participation de la CAF dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (0,04 M€),
- ✓ la participation de l'état de 0,01 M€ au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les produits de gestion (17 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (15,65 M€). Ces derniers sont en baisse de 0,63 M€ (-4%) par rapport à 2024 et se répartissent comme suit :

- Autonomie : 14,46 M€ (- 0,16 M€) dont 9,01 M€ pour l'hébergement des personnes âgées (+ 0,36 M€) et 5,4 M€ pour l'hébergement des personnes en situation de handicap (- 0,52 M€),
- Enfance famille : 1,19 M€ (- 0,46 M€).
- Les autres produits de gestion stables s'élèvent à 1,34 M€ et concernent notamment le remboursement des chèques déjeuners (0,38 M€), les redevances versées par les fermiers sur les concessions hydrauliques départementales (0,37 M€), le remboursement de trop versé à COGITIS (0,39 M€) et les revenus locatifs (0,1 M€).

Les recettes diverses de fonctionnement regroupent les recettes des autres produits de gestion dont ceux du domaine, les produits financiers, les produits exceptionnels et les atténuations de charges. Pour 2025, les recettes encaissées s'élèvent à 9,84 M€, soit une baisse de 1,65 M€ par rapport à l'année dernière.

La répartition est la suivante :

- Les produits du domaine diminuent pour s'établir à 1,51 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,73 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,26 M€), le produit des coupes de bois (0,23 M€), les remboursements de frais par les budgets annexes (0,16 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,1 M€) et le remboursement de la production des repas assurés par le service restauration du collège Alaric de Capendu par les communes de Marseillette, Douzens et Capendu (0,02 M€).
- Les indus RSA donnent lieu à une recette de 1,27 M€ en hausse de 0,48 M€.
- Les recouvrements d'indus APA (0,47 M€) sont en augmentation (+ 0,3 M€) ainsi que le remboursement des chèques services non employés qui s'élèvent à 0,57 M€ (+ 0,08 M€),
- Les produits exceptionnels divers augmentent de 0,87 M€ pour s'élever à 4,64 M€. Les recettes proviennent pour l'essentiel des remboursements liés à la rémunération (0,49 M€), des remboursements des chèques personnes handicapées (0,38 M€), des remboursements d'assurance (0,16 M€), des cessions de biens (0,21 M€), des reprises sur provisions pour risques et charges (2,22 M€) des apurements de dépenses (0,98 M€), et des régularisations comptables (0,06 M€).
- Les atténuations de charges s'élèvent à 0,88 M€ et augmentent de 0,19 M€.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 587,2 M€. L'évolution est contenue à + 3,93 M€ (+ 0,67 %) par rapport à 2024 en lien avec les efforts de gestion réalisés et le transfert des dépenses de la fusion des sections soins et dépendance.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 557,50 M€. Une évolution qui se limite à 3,41 M€, soit + 0,62% par rapport au réalisé 2024. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2024	CFU 2025	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	57 915 817,10	55 544 781,33	-2 371 035,77	-4,09 %
B Action sociale et insertion	118 278 123,18	118 434 178,20	156 055,02	0,13 %
C Autonomie	153 693 168,86	161 306 577,73	7 613 408,87	4,95 %
D Education	8 162 487,37	7 753 779,56	-408 707,81	-5,01 %
E Culture et patrimoine	3 235 973,60	3 113 734,80	-122 238,80	-3,78 %
F Sport Jeunesse	2 342 653,43	1 900 171,17	-442 482,26	-18,89 %
G Environnement et prévention des risques	21 310 813,97	24 019 396,15	2 708 582,18	12,71 %
H Aménagement et attractivité du territoire	5 255 318,65	4 855 775,23	-399 543,42	-7,60 %
I Réseau routier et mobilité	12 532 807,61	11 895 163,47	-637 644,14	-5,09 %
K Administration générale	168 619 328,52	165 984 288,79	-2 635 039,73	-1,56 %
L Pilotage et coordination	2 741 552,67	2 693 928,58	-47 624,09	-1,74 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	554 088 044,96	557 501 775,01	3 413 730,05	0,62 %
Opérations d'ordre	29 185 872,54	29 698 958,69	513 086,15	1,76 %
Total dépenses de fonctionnement	583 273 917,50	587 200 733,70	3 926 816,20	0,67 %

Les évolutions entre 2024 et 2025 sur les différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille : les dépenses se situent à 55,5 M€ soit une baisse de 2,37 M€ (- 4,1 %).** Cette diminution (- 2,38 M€) est particulièrement visible sur le programme de l'aide sociale à l'enfance. Sur ce poste, la baisse concerne les mesures de prises en charge physique (- 1,98 M€) et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (MECS)(- 0,6 M€), aux foyers de l'enfance (- 0,25 M€), aux maisons, centres et hôtels pour les MNA (- 1,1 M€), et au remboursement de frais des MNA (- 0,4 M€). La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance passe de 7 M€ en 2024 à 7,05 M€ soit + 0,05 M€. Par ailleurs, les mesures de prévention diminuent de 0,4 M€ et regroupent les AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) (- 0,13 M€), la dotation pour le service de prévention spécialisé (- 0,15M€) et les mesures d'accompagnement (- 0,11 M€).

- **Action sociale et insertion :** les crédits s'élèvent à 118,4 M€, en augmentation par rapport à 2024 (+ 0,16 M€). Cela s'explique par une **hausse des dépenses d'allocation RSA (+ 2,2 M€) qui se portent à 104,03 M€**. La hausse du nombre d'allocataires au printemps 2025 et la progression de l'allocation ont eu un impact sur l'exercice. Sur le programme **insertion professionnelle**, les crédits d'un montant de 11,03 M€ diminuent (- 0,78 M€), notamment les crédits relatifs à la diversification des offres pour les parcours BRSA. Les dépenses du programme **action sociale** de 1,2 M€ baissent de 0,42 M€. Les réalisations du programme **logement** d'un montant de 2,16 M€ sont en baisse de 0,84 M€.

- **Autonomie : les dépenses de 161,3 M€ restent dynamique et progressent mécaniquement de + 7,6 M€, soit + 4,95 % malgré le transfert des dépenses de la section dépendance.** Cela s'explique par des dépenses personnes âgées de (74,7 M€) en diminution de 1,5 M€ du fait du transfert de la gestion de la section dépendance (APAE) à l'ARS au 1er Juillet

2025. **Les dépenses liées aux personnes en situation de handicap sont de (86,61 M€) et progressent de 9,1 M€ (+ 11,7%).** La hausse se répartit entre la prestation de compensation du handicap (+ 5,6 M€), les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 3,3 M€) et les frais liés entre autres aux services ménagers (+ 0,3 M€).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 335,3 M€, soit 60% des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 3,02 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les allocations individuelles de solidarités, le reste à charge 2025 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 90,06 M€, soit une progression de 2,9 M€ par rapport à 2024 du fait de la hausse du RSA et de la PCH. Cette progression est limitée par le transfert de compétence soins et dépendances des personnes âgées à l'ARS.

- **Education** : la mission s'élève à 7,75 M€ soit – 0,4 M€ (- 5 %). La baisse est principalement liée au fait que le syndicat mixte Cogitis qui réalisait les prestations de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges a été dissout au 30 juin 2024, impliquant le versement d'une subvention moindre (- 0,3 M€).

- **Culture et patrimoine** : les dépenses, d'un montant de 3,1 M€, sont en baisse (- 0,12 M€), soit - 3,8 %. Les aides aux acteurs culturels sont de 2 M€. La contribution au fonctionnement des sites culturels s'établit à 0,9 M€ soit + 0,14 M€. Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,12 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : les dépenses 2025 sont de 1,9 M€. Les dépenses relatives au programme **sports et activités de pleine nature** s'élèvent à 1,24 M€. Quant au programme **jeunesse** ce dernier est de 0,66 M€. Une subvention d'aide au fonctionnement de 0,33 M€ a été versée à l'association Acti-City pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Enfin, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des aides départementales sont accordées au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour 0,08 M€.

- **Environnement et prévention des risques** : Cette mission s'élève à 24 M€ et est en augmentation par rapport à 2024 (+ 2,71 M€). Le programme **eau** (1,1 M€) diminue légèrement de 0,07 M€. Les principales charges concernent la participation au SMMAR (0,5 M€) et au RéSeau11 (+ 0,17 M€). On note une baisse de 0,15 M€ de la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission assistance technique eau et assainissement (0,3 M€). S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les dépenses s'établissent à 2,7 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport à 2024 suite à la baisse de la participation en faveur du CAUE (- 0,16 M€) portée à 0,81 M€. Les autres participations statutaires sont stables et sont destinées à l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,9 M€), et aux Parcs Naturels Régionaux (0,7 M€). Sur le programme des énergies renouvelables, le Département porte des actions d'animation en matière de performance énergétique pour un montant de 0,05 M€. Enfin, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de 20,1 M€ progresse de 3 M€ soit +17,6 %. Il concerne la contribution obligatoire (19,6 M€), ainsi que la couverture de la charge des intérêts sur les emprunts de l'établissement (0,48 M€).

- **Aménagement et attractivité du territoire** : la mission diminue de 0,4 M€ (- 7,6%) pour s'établir à 4,86 M€. Sur le programme **accompagnement des territoires** (0,49 M€), 0,15 M€ sont dédiés au maintien d'activité en milieu rural dont 0,13 M€ pour le soutien des Maisons des Services au Public (MSAP), 0,19 M€ pour la lutte contre la désertification médicale et 0,15 M€ pour le fonctionnement de l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la **coopération décentralisée**, les réalisations s'élèvent à 0,39 M€ et progressent de 0,14 M€. Les dépenses en faveur du **tourisme** comprenant la participation à l'Agence de Développement Touristique et la promotion de la Marque Pays Cathare sont de 2,05 M€. Quant au programme **agriculture et pêche**, les dépenses diminuent (- 0,12 M€) principalement sur la santé animale et prévention des calamités avec la prise en charge du déficit du budget annexe du laboratoire vétérinaire (- 0,09 M€).

- **Réseau routier et mobilité** : Avec 11,9 M€, cette mission est en baisse de 0,64 M€ (- 5,09 %). Les dépenses sur le programme des **routes** sont de (8,4 M€), l'ajustement porte principalement sur les dépenses d'entretien et gestion du réseau (- 0,55 M€). En outre, la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, est stable à 1,09 M€. Quant au programme **transports** (3,22 M€), la baisse de 0,04 M€ tient à la mise en place du dispositif de l'école inclusive même si la MDPH ajuste les prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire pour éviter un transport à la carte. Le nombre d'élèves tend à se stabiliser pour 2025. Enfin, le programme mobilités durables s'établit à 0,24 M€.
- **Administration générale** : Cette mission s'élève à 166 M€, soit une économie de 2,6 M€ (- 1,56 %). Le programme **ressources humaines** (136,7 M€) est en hausse de 1,35 M€, en lien avec la hausse de 3 points de la cotisation d'assurance vieillesse CNRACL et à l'avancement des carrières (effet GVT). Le programme **budget et finances** est en diminution de 2,8 M€ principalement dû au non reversement de trop perçu de la fraction de TVA compensatrices de 1,4 M€ pour 2024 en lien avec la réforme du calcul intervenue en 2025 ainsi que sur les provisions pour risques et charges (- 0,36 M€) et aux charges d'intérêts (- 0,69 M€). Le programme **systèmes d'information et télécommunications** (1,94 M€) est en diminution (- 0,95 M€) avec notamment l'arrêt de la participation à Cogitis en milieu d'année 2024. Quant au programme **logistique et patrimoine**, il s'élève à 7,74 M€ contre 7,95 M€ en 2024 (- 0,21 M€). Cette économie concerne notamment les dépenses des prestations de ménage (- 0,09 M€) des frais d'affranchissements (- 0,03 M€), et des locations immobilières (+ 0,02 M€). Les dépenses d'énergie sont stables.
- **Pilotage et coordination** : les dépenses sont stables par rapport à 2024. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,81 M€ dont 1,58 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus et 0,85 M€ consacrés aux actions de communication.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte financier unique 2025.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2025 en recettes et dépenses.

3. La section d'investissement

3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 136,82 M€ en hausse de 9,55 M€ (soit + 7,5 %) par rapport à 2024 du fait d'un report d'emprunt de 10 M€ sur l'exercice 2025 pour diminuer les frais financiers, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
Dotations	13 026 528,28	10 906 445,65	-2 120 082,63	-16,28 %
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	2 739 655,25	1 921 082,98	-818 572,27	-29,88 %
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	707 373,62	0,00	-707 373,62	-100,00 %
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00 %
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	7 341 095,41	6 746 958,67	-594 136,74	-8,09 %
Subventions et autres	5 057 690,85	1 133 606,60	-3 924 084,25	-77,59 %
Emprunts	10 000 000,00	31 000 000,00	21 000 000,00	210,00 %
Recettes réelles *	28 084 219,13	43 040 052,25	14 955 833,12	53,25 %
Excédent capitalisé	46 317 031,51	33 424 495,02	-12 892 536,49	-27,84 %
RAT Remboursement anticipé temporaire	22 766 662,77	30 166 662,45	7 399 999,68	32,50 %
Refinancement	0,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles	97 167 913,41	106 631 209,72	9 463 296,31	9,74 %
Opérations d'ordre	30 108 813,40	30 190 987,00	82 173,60	0,27 %
Total recettes investissement	127 276 726,81	136 822 196,72	9 545 469,91	7,50 %

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 43,04 M€, en hausse de 14,96 M€ (soit + 53,25%) par rapport à l'exercice 2024.

Les **dotations** de l'Etat se sont élevées à 10,91 M€ soit une baisse de 2,12 M€ (- 16,28 %).

Les recettes de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) s'élèvent à 1,92 M€ et correspondent aux travaux du Collège Alain à Carcassonne (solde 2024 de 0,98 M€) et aux travaux routiers pour 0,95 M€ (solde 2024 des travaux de la RD 610 Aménagement entre Puichéric et la Redorte, DSID 2025 pour la RD 611 Réparation du pont sur la Berre RIPAUD et solde 2023 pour « tourne à gauche Canet d'Aude »).

Le fonds de compensation de la TVA (6,75 M€) diminue de 0,59 M€ du fait de dépenses éligibles moins importantes.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les **subventions d'investissement** clôturent à 1,05 M€ soit – 3,08 M€ par rapport à 2024.

La recette de la **mission réseau routier et mobilité** concerne le produit des amendes de radars (0,7 M€).

La recette de la mission **sports et activités pleine nature** s'établit à 0,07 M€ et concerne la participation des EPCI (CDC La Piège Lauragais Malepère, CDC du Limouxin et CDC des Pyrénées Audoises) pour l'entretien de la voie verte pour 0,07 M€.

La mission **éducation** enregistre 0,23 M€ de versement du solde 2024 du fonds vert pour la rénovation énergétique du Collège Victor Hugo à Narbonne.

Les **autres recettes** (0,05 M€) incluent la subvention de l'ADEME pour l'opération Projet Mobil'Aude pour le développement de la plateforme départementale de mobilité solidaire gratuite

et participative et la participation au titre de la médiation Acte II Pays Cathare 2025.

Les **ressources** diverses (0,08 M€) sont composées des remboursements des prêts FUL (0,06 M€) et du remboursement de l'avance octroyée à l'EHPAD de Montréal (0,02 M€).

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux 2025 et 10 M€ d'emprunts 2024 consolidés en 2025.

3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à 118 735 311,84 M€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 112 210 586,79 € soit moins 5,2 M€ par rapport à 2024 en lien avec la fin de projets conséquents et un ajustement des d'investissement au niveau d'épargne soutenable.

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	45 089 365,97	35 168 067,25	-9 921 298,72	-22,00%
Subventions	26 704 098,65	24 402 700,87	-2 301 397,78	-8,62%
Total équipements	71 793 464,62	59 570 768,12	-12 222 696,50	-17,02%
Mouvements financiers	22 881 124,59	22 473 156,22	-407 968,37	-1,78%
Dépenses réelles investissement	94 674 589,21	82 043 924,34	-12 630 664,87	-13,34%
RAT	22 766 662,77	30 166 662,45	7 399 999,68	32,50%
Total dépenses réelles	117 441 251,98	112 210 586,79	-5 230 665,19	-4,45%
Opérations d'ordre	6 942 938,34	6 524 725,05	-418 213,29	-6,02%
Total dépenses d'investissement	124 384 190,32	118 735 311,84	-5 648 878,48	-4,54%

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Dans un rapport spécifique est présenté le montant des autorisations de programme correspondant aux engagements budgétaires votés en 2025.

➤ Les dépenses d'équipements départementaux

Les dépenses d'équipement sont de 35,17 M€ contre 45,09 M€ en 2024.

	CA 2024	CFU 2025	Evol°en €	Evol° en %
D Education	10 325 353,75	8 500 763,04	-1 824 590,71	-17,67%
D1 Collèges	10 325 353,75	8 500 763,04	-1 824 590,71	-17,67%
E Culture et patrimoine	315 140,05	240 448,16	-74 691,89	-23,70%
E1 Développement culturel	208 569,25	167 714,17	-40 855,08	-19,59%
E2 Sites culturels	7 682,40	10 816,80	3 134,40	40,80%
E3 Archives	98 888,40	61 917,19	-36 971,21	-37,39%
F Sport Jeunesse	78 460,15	57 385,22	-21 074,93	-26,86%
F1 Sport et activités de pleine nature	78 460,15	57 385,22	-21 074,93	-26,86%
G Environnement et prévention des risques	672 954,95	377 029,92	-295 925,03	-43,97%
G1 Eau	29 363,65	8 367,46	-20 996,19	-71,50%
G2 Espaces naturels	540 715,30	338 663,66	-202 051,64	-37,37%
G3 Energies renouvelables	77 076,00	0,00	-77 076,00	-100,00%
G4 Sécurité civile	25 800,00	29 998,80	4 198,80	16,27%
H Aménagement et attractivité du territoire	421 013,53	363 155,37	-57 858,16	-13,74%
H4 Tourisme	0,00	6 889,00	6 889,00	-%
H5 Agriculture et pêche	421 013,53	356 266,37	-64 747,16	-15,38%
I Réseau routier et mobilité	28 823 751,95	21 814 363,24	-7 009 388,71	-24,32%
I1 Routes	28 494 992,28	21 143 643,76	-7 351 348,52	-25,80%
I3 Mobilités durables	328 759,67	670 719,48	341 959,81	104,02%
K Administration générale	4 438 044,63	3 795 511,10	-642 533,53	-14,48%
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 741 512,66	1 587 718,49	-153 794,17	-8,83%
K4 Logistique et patrimoine	2 696 531,97	2 207 792,61	-488 739,36	-18,12%
L Pilotage et coordination	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
L2 Communication externe	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
Total équipement direct	45 089 365,97	35 168 067,25	-9 921 298,72	-22,00%

- **Education** : Le montant de dépenses s'élève à 8,5 M€. Les travaux de construction et de réhabilitation se chiffrent à 6,81 M€ dont des travaux pour la maîtrise de l'énergie dans divers collèges (2,3 M€) et fin de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne (1,5 M€).

Le financement des équipements des collèges se porte à 1,69 M€. Il comprend la fourniture de mobilier pour les salles de classe, l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique et l'équipement des cuisines.

- **Culture et patrimoine** : Cette mission s'élève à 0,24 M€ essentiellement pour le développement des collections de la bibliothèque départementale (0,16 M€) ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive, le développement des collections et les actions culturelles des archives départementales (0,06 M€).

- **Sport jeunesse** : les travaux de la véloroute du Canal du Midi et de la voie verte étant terminés, les réalisations se portent à 0,06 M€ pour cette mission essentiellement pour les sentiers de VTT et de randonnée.

- **Environnement et prévention des risques** : la dépense est d'un montant de 0,37 M€. Le programme espaces naturels regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,3 M€), la DFCI (0,03 M€) et l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales (0,04 M€).

- **Aménagement et attractivité du territoire** : Les dépenses pour cette mission se concentrent sur les opérations de remembrement des terres agricoles (0,35 M€) et des dépenses

pour le site internet de la marque Pays Cathares (0,01 M€).

- **Réseau routier et mobilité** : Le programme des routes s'élève à 21,81 M€. Les principales dépenses concernent l'entretien et la gestion du réseau (17,33 M€), les travaux neufs (2,71 M€), les études (0,51 M€), les imprévus et divers (0,6 M€), et enfin la mobilité durable (0,67 M€) consacrée aux pistes cyclables et à la voie verte. Dans le cadre de la gestion du réseau, l'essentiel des dépenses sont comprises dans la pérennisation des chaussées et des dépendances (13,98 M€) et la sécurisation du réseau (1,18 M€). Les principaux travaux neufs concernent le renforcement Fanjeaux-Gaja sur la RD102 (0,95 M€) ou bien les aménagements entre Puichéric et La Redorte sur la RD610 (0,96 M€) et la réparation du pont de la Berre sur la RD611 à Ripaud (0,6 M€).

- **Administration générale** : d'un montant de 3,8 M€. Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunication s'élèvent à 1,59 M€ comprenant l'acquisition et le développement des logiciels (0,44 M€), l'acquisition de postes de travail (0,21 M€) et les dépenses liées aux infrastructures réseaux (0,9 M€). Les dépenses logistiques et bâtimentaires se portent à 2,2 M€. Elles comprennent les moyens courants des services (0,59 M€) et les réparations sur les bâtiments (1,62 M€).

- **Pilotage et coordination** : La refonte du site internet du Département a représenté une dépense de 0,02 M€.

➤ **Les subventions d'équipement**

Les subventions versées en 2025 sont d'un montant total de 24,4 M€ contre 26,7 M€ en 2024.

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
A2 Aide sociale à l'enfance	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
B Action sociale et insertion	867 717,00	791 922,00	-75 795,00	-8,73%
B3 Action sociale	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
B4 Logement	857 717,00	791 922,00	-65 795,00	-7,67%
C Autonomie	662 378,60	101 666,00	-560 712,60	-84,65%
C1 Personnes âgées	621 338,60	101 666,00	-519 672,60	-83,64%
C2 Personnes handicapées	41 040,00	0,00	-41 040,00	-100,00%
D Education	133 200,00	0,00	-133 200,00	-100,00%
D1 Collèges	133 200,00	0,00	-133 200,00	-100,00%
E Culture et patrimoine	1 070 349,78	573 313,19	-497 036,59	-46,44%
E1 Développement culturel	241 500,00	41 000,00	-200 500,00	-83,02%
E2 Sites culturels	828 849,78	532 313,19	-296 536,59	-35,78%
F Sport Jeunesse	227 047,65	190 428,72	-36 618,93	-16,13%
F1 Sport et activités de pleine nature	227 047,65	190 428,72	-36 618,93	-16,13%
G Environnement et prévention des risques	4 834 285,34	4 495 824,94	-338 460,40	-7,00%
G1 Eau	3 388 555,23	3 220 588,53	-167 966,70	-4,96%
G2 Espaces naturels	555 283,60	318 849,85	-236 433,75	-42,58%
G4 Sécurité civile	890 446,51	956 386,56	65 940,05	7,41%
H Aménagement et attractivité du territoire	17 178 977,94	17 502 256,84	323 278,90	1,88%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	5 244 000,09	4 380 250,10	-863 749,99	-16,47%
H2 Accompagnement des territoires	8 714 254,26	9 492 861,41	778 607,15	8,93%
H4 Tourisme	66 164,00	50 000,00	-16 164,00	-24,43%
H5 Agriculture et pêche	1 480 588,12	822 831,57	-657 756,55	-44,43%
H6 Inondations	1 673 971,47	2 756 313,76	1 082 342,29	64,66%
I Réseau routier et mobilité	415 414,08	39 651,13	-375 762,95	-90,46%
I1 Routes	381 754,08	0,00	-381 754,08	-100,00%
I3 Mobilités durables	33 660,00	39 651,13	5 991,13	17,80%
K Administration générale	88 159,69	0,00	-88 159,69	-100,00%
K4 Logistique et patrimoine	88 159,69	0,00	-88 159,69	-100,00%
L Pilotage et coordination	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
L3 Budget participatif	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
Total subventions d'investissement	26 704 098,65	24 402 700,87	-2 301 397,78	-8,62%

- **Enfance famille** : Le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil d'enfants s'est élevé à 0,15 M€ en 2025 soit moins 0,75 M€ par rapport à 2024.

- **Action sociale et insertion** : la dépense s'élève à 0,79 M€. Ce montant concerne les aides en faveur des logements à caractère sociaux (0,71 M€) ou encore l'ANRU des Peupliers à Narbonne (0,02 M€) et le PIG précarité énergétique (0,06 M€).

- **Autonomie** : cette mission s'élève à 0,1 M€ et a financé la construction d'habitats inclusifs et de résidences autonomies.

- **Culture et patrimoine** : les réalisations s'élèvent à 0,57 M€. Le Département a consacré 0,53 M€ aux sites culturels dont 0,4 M€ dédiés à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare et 0,13 M€ destinés aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes. L'aide aux acteurs culturels s'élève à 0,04 M€ dont 0,01 M€ pour l'aide à l'achat de matériel dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements

artistiques et 0,03 M€ pour la réhabilitation du musée Cerès Franco.

- **Sports jeunesse** : les crédits budgétaires ont été consommés à hauteur de 0,19 M€. Les subventions ont concerné les voies vertes et la véloroute (0,12 M€) et l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (0,07 M€).

- **Environnement et prévention des risques** : Les crédits de la mission se portent à 4,5 M€. Les dépenses du programme eau d'un montant de 3,22 M€ se répartissent entre le financement des infrastructures d'AEP et d'assainissement (1,8 M€) et les dépenses en matière de prévention des inondations (1,43 M€). Les financements sur le programme espaces naturels, à hauteur de 0,32 M€ concernent les projets des PNR (0,03 M€), les aides à la biodiversité (0,21 M€) et la démoustication (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,96 M€ et consacre 0,9 M€ pour le remboursement des emprunts du SDIS (construction des casernes) et 0,06 M€ pour la DFCI.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : 17,5 M€ (+ 0,3 M€). Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental s'établissent à 4,38 M€ avec la subvention pour le port de Port La Nouvelle (2,27 M€), le THD (1,8 M€), l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€) et les études pour la Ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (0,03 M€). Le programme accompagnement des territoires se porte à 9,5 M€ (+ 0,8 M€) dont 9,4 M€ de subventions aux communes pour la construction d'équipements et les aménagements de voirie. Le programme tourisme se porte à 0,05 M€. Le programme agriculture et pêche a représenté une dépense de 0,82 M€ et comprend principalement les investissements en hydraulique agricole (0,71 M€). Enfin, suite aux inondations de 2018 et de 2020, 2,76 M€ (+ 1 M€) ont été versés dont 1,93 M€ pour des subventions concernant des travaux de réparation de la voirie communale ou d'amélioration des cours d'eau et 0,82 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes.

- **Réseau routier et mobilité** : les dépenses d'un montant de 0,04 M€ concernent le financement des mobilités douces.

- **Pilotage et coordination** : les dépenses d'un montant de 0,56 M€ (+ 0,2 M€) correspondent au financement des projets issus de la troisième édition du budget participatif citoyen.

➤ **Les mouvements financiers**

Les opérations financières sont de 22,47 M€ en baisse de 0,41 M€ par rapport à 2024. Cette rubrique comprend le remboursement en capital de la dette (22,4 M€), et de manière subsidiaire les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,05 M€).

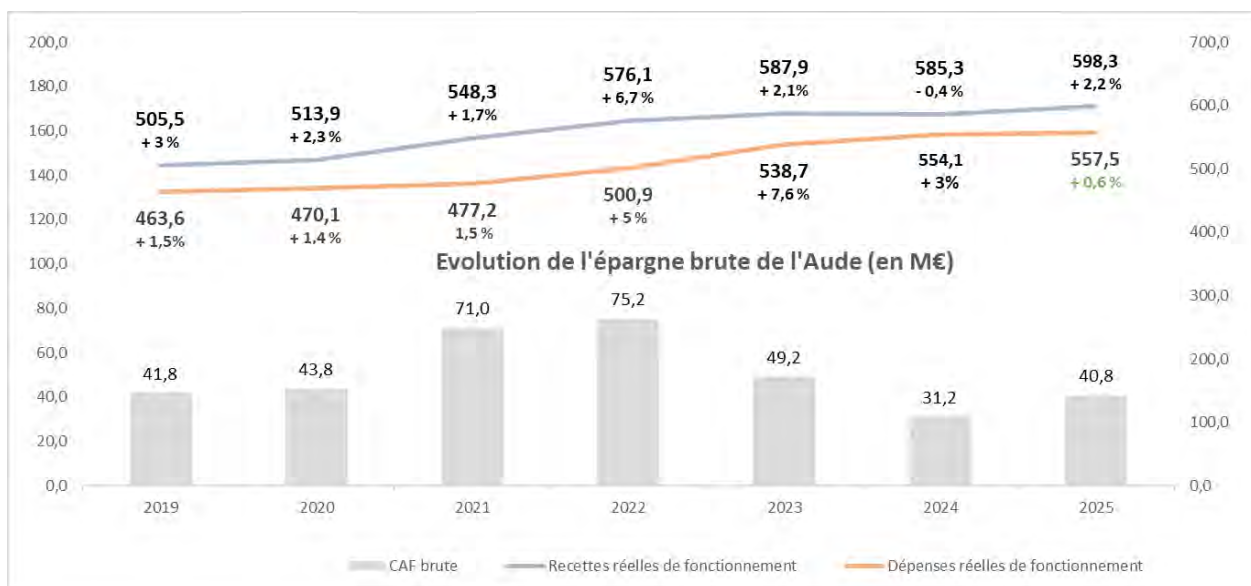
Concernant la dette du Département, un rapport spécifique est présenté au cours de la présente séance détaillant la politique d'emprunt en 2025 et les perspectives pour 2026.

4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier

4.1 L'autofinancement

L'autofinancement (épargne brute ou CAF brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement (hors cession de biens) sur la période 2019-2025. Après une première baisse de 26 M€ en 2023, puis de 18 M€ en 2024, l'épargne brute, qui permet de rembourser l'emprunt puis d'autofinancer les investissements, s'établit à 40,8 M€.



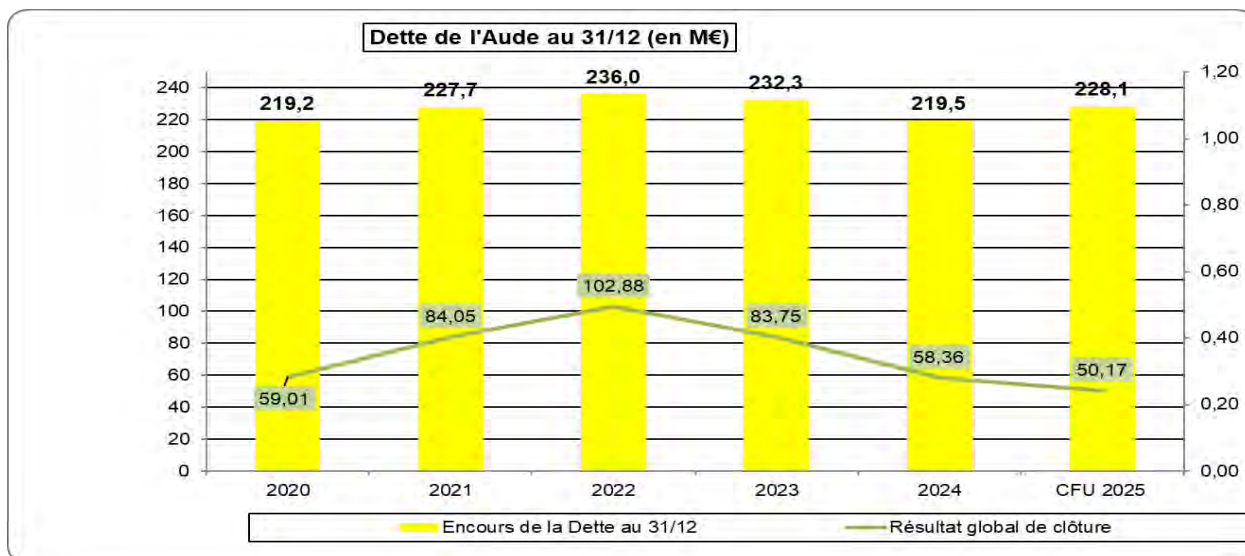
Une épargne brute qui progresse de 9,6 M€ sur l'exercice en lien avec les efforts de gestion et la progression des DMTO. Par conséquent, le taux de capacité d'autofinancement (CAF) s'améliore passant de 5 à 7 % sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise COVID de l'année 2019.

4.2. Équilibre financier

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution comparée de l'encours de dette, du résultat global de clôture et de la capacité de désendettement entre 2020 et 2025. Ils illustrent bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine face au dynamisme des dépenses de solidarités. Pour rappel, ces dernières représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement soit un montant de 335,3 M€ en hausse de 5,3 M€ contre 11,9 M€ en 2024.

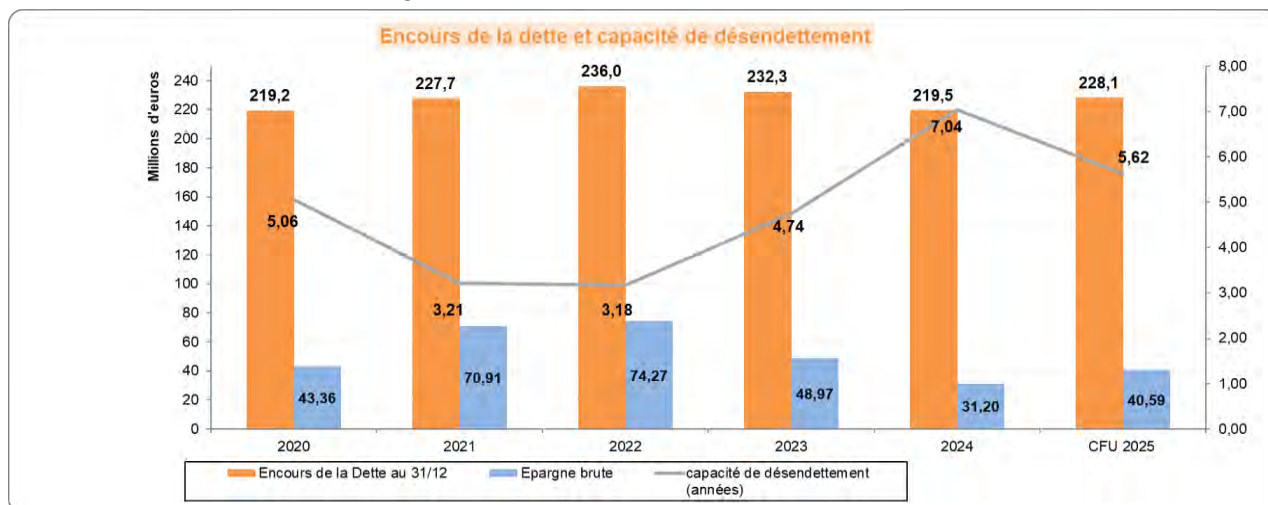
En 2025, le montant des emprunts souscrits est quasi identique à 2024 soit 21 M€ (+ 1 M€). Les emprunts mobilisés sur 2025 s'élèvent à 31 M€, dont 21 M€ d'emprunts nouveaux 2025 et 10 M€ d'emprunt 2024 consolidés en 2025. Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'établit à 228,1 M€ soit plus 8,6 M€ en lien avec ce décalage d'encaissement pour optimiser les frais financiers.

Le résultat global de clôture, en baisse de 8,2 M€, ressort à 50,2 M€ contre 58,4 M€ l'année dernière. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois de charges).



La capacité de désendettement s'établit 5,62 années à la fin de l'exercice 2025 contre 7,04 années l'an dernier. Cette amélioration résulte de la progression de l'autofinancement en 2025 (+ 9,6 M€) en lien avec les efforts de gestion et l'amélioration de la dynamique des DMTO. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

Le détail des dépenses par programme et missions vous est présenté en annexes n°1 et 2.



Tels sont les éléments du compte financier unique 2025 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 705 936 045,54 € et en recettes à 741 165 178,26 €, présenté comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
Résultat antérieur reporté	-43 424 495,02	58 363 047,03	14 938 552,01
Recettes 2025	136 822 196,72	604 342 981,54	741 165 178,26
Dépenses 2025 <i>y compris les rattachements</i>	118 735 311,84	587 200 733,70	705 936 045,54
Résultat annuel de l'exercice 2025	18 086 884,88	17 142 247,84	35 229 132,72
Résultat de clôture fin 2025	-25 337 610,14	75 505 294,87	50 167 684,73

- Il découle un résultat brut en fonctionnement de l'exercice de 75 505 294,87 € et un besoin de financement brut de la section d'investissement de 25 337 610,14 €.
- L'excédent brut global s'élève à 50 167 684,73 €
- L'excédent net de l'exercice 2025 pour le Département s'élève à 50 167 684,73 €
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2025 (jointe en annexe).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Annexe n°1 du compte financier unique 2025

Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2024	CFU 2025	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	57 915 817,10	55 544 781,33	-2 371 035,77	-4,09 %
A1 Petite enfance	917 477,28	929 849,01	12 371,73	1,35 %
A11 Parentalité	277 725,44	351 443,92	73 718,48	26,54 %
A12 Santé	584 962,43	532 235,37	-52 727,06	-9,01 %
A13 Modes d'accueil	54 789,41	46 169,72	-8 619,69	-15,73 %
A2 Aide sociale à l'enfance	56 998 339,82	54 614 932,32	-2 383 407,50	-4,18 %
A21 Mesures de prévention	5 423 775,09	5 031 877,49	-391 897,60	-7,23 %
A22 Mesures de prises en charge physique	51 562 054,73	49 576 554,83	-1 985 499,90	-3,85 %
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	12 510,00	6 500,00	-6 010,00	-48,04 %
B Action sociale et insertion	118 278 123,18	118 434 178,20	156 055,02	0,13 %
B1 Allocations RMI/RSA	101 824 891,25	104 034 997,86	2 210 106,61	2,17 %
B11 Allocations	101 588 882,12	103 792 831,63	2 203 949,51	2,17 %
B12 Régularisations	236 009,13	242 166,23	6 157,10	2,61 %
B2 Insertion professionnelle	11 811 696,66	11 027 150,12	-784 546,54	-6,64 %
B25 Fonds social européen	1 229 419,80	1 095 208,20	-134 211,60	-10,92 %
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	2 907 345,10	2 702 278,42	-205 066,68	-7,05 %
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 674 931,76	7 229 663,50	-445 268,26	-5,80 %
B3 Action sociale	1 632 811,59	1 208 284,41	-424 527,18	-26,00 %
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 378 163,34	1 046 703,87	-331 459,47	-24,05 %
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	150 648,25	61 080,54	-89 567,71	-59,45 %
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	104 000,00	100 500,00	-3 500,00	-3,37 %
B4 Logement	3 008 723,68	2 163 745,81	-844 977,87	-28,08 %
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 662 691,95	1 015 708,16	-646 983,79	-38,91 %
B42 Aides aux personnes - FUL	1 346 031,73	1 148 037,65	-197 994,08	-14,71 %
C Autonomie	153 693 168,86	161 306 577,73	7 613 408,87	4,95 %
C1 Personnes âgées	76 162 393,74	74 692 705,16	-1 469 688,58	-1,93 %
C11 Aide sociale	5 579 060,36	6 848 554,64	1 269 494,28	22,75 %
C12 Hébergement	13 040 462,38	13 982 970,80	942 508,42	7,23 %
C13 APA	57 531 693,00	53 852 630,72	-3 679 062,28	-6,39 %
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	11 178,00	8 549,00	-2 629,00	-23,52 %
C2 Personnes handicapées	77 530 775,12	86 613 872,57	9 083 097,45	11,72 %
C21 PCH et ACTP	33 367 944,48	38 945 811,09	5 577 866,61	16,72 %
C22 Hébergement	39 396 555,20	42 672 431,09	3 275 875,89	8,32 %
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	4 638 854,25	4 867 065,20	228 210,95	4,92 %
C24 MDPH	96 165,19	96 165,19	0,00	0,00 %
C25 Subventions dans le domaine du handicap	31 256,00	32 400,00	1 144,00	3,66 %
D Education	8 162 487,37	7 753 779,56	-408 707,81	-5,01 %
D1 Collèges	7 717 093,50	7 298 644,12	-418 449,38	-5,42 %
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	41 280,00	21 000,00	-20 280,00	-49,13 %
D12 Equipement	355 234,64	314 118,06	-41 116,58	-11,57 %
D13 Entretien et réparations	626 924,03	378 733,95	-248 190,08	-39,59 %
D14 Dotations aux collèges publics et privés	6 693 654,83	6 584 792,11	-108 862,72	-1,63 %
D2 Actions éducatives	445 393,87	455 135,44	9 741,57	2,19 %
D21 Aides à l'enseignement	445 393,87	455 135,44	9 741,57	2,19 %
E Culture et patrimoine	3 235 973,60	3 113 734,80	-122 238,80	-3,78 %
E1 Développement culturel	2 303 173,66	2 072 255,81	-230 917,85	-10,03 %
E11 Développement des collections	40 972,28	78 668,34	37 696,06	92,00 %
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistique	2 216 192,93	1 932 334,59	-283 858,34	-12,81 %
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	46 008,45	61 252,88	15 244,43	33,13 %
E2 Sites culturels	784 434,75	920 535,33	136 100,58	17,35 %
E22 Aides au fonctionnement	784 434,75	920 535,33	136 100,58	17,35 %
E3 Archives	148 365,19	120 943,66	-27 421,53	-18,48 %
E31 Développement des collections	2 943,78	3 387,07	443,29	15,06 %
E32 Traitement et conservation	65 051,77	75 045,32	9 993,55	15,36 %
E33 Médiation culturelle	80 369,64	42 511,27	-37 858,37	-47,11 %
F Sport Jeunesse	2 342 653,43	1 900 171,17	-442 482,26	-18,89 %
F1 Sports et activités de pleine	1 526 822,34	1 244 088,85	-282 733,49	-18,52 %
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 284 872,40	1 057 445,42	-227 426,98	-17,70 %
F12 Sports de pleine nature	241 949,94	186 643,43	-55 306,51	-22,86 %
F2 Jeunesse	815 831,09	656 082,32	-159 748,77	-19,58 %
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	541 331,10	486 732,40	-54 598,70	-10,09 %
F22 Insertion des jeunes	274 499,99	169 349,92	-105 150,07	-38,31 %

	CA 2024	CFU 2025	Evol en €	Evol en %
G Environnement et prévention des risques	21 310 813,97	24 019 396,15	2 708 582,18	12,71 %
G1 Eau	1 132 635,52	1 066 234,95	-66 400,57	-5,86 %
G11 Etudes	0,00	50 884,00	50 884,00	#DIV/0 !
G13 Programme de prévention des inondations	640 450,00	665 450,00	25 000,00	3,90 %
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	43 197,45	47 287,29	4 089,84	9,47 %
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	448 988,07	302 613,66	-146 374,41	-32,60 %
G2 Espaces naturels	2 921 186,68	2 720 731,25	-200 455,43	-6,86 %
G21 Pépinières	38 238,99	39 358,27	1 119,28	2,93 %
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 852 656,02	1 811 130,98	-41 525,04	-2,24 %
G23 Conseil et éducation à l'environnement	1 030 291,67	870 242,00	-160 049,67	-15,53 %
G3 Energies renouvelables	48 608,06	49 252,80	644,74	1,33 %
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	48 608,06	49 252,80	644,74	1,33 %
G4 Sécurité civile	17 208 383,71	20 183 177,15	2 974 793,44	17,29 %
G41 SDIS	17 080 365,69	20 090 646,87	3 010 281,18	17,62 %
G42 Autres actions de sécurité civile	128 018,02	92 530,28	-35 487,74	-27,72 %
H Aménagement et attractivité du territoire	5 255 318,65	4 855 775,23	-399 543,42	-7,60 %
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 255,00	2 500,00	-755,00	-23,20 %
H11 Numérique	3 255,00	2 500,00	-755,00	-23,20 %
H2 Accompagnement des territoires	533 888,00	490 416,00	-43 472,00	-8,14 %
H23 Maintien d'activités en milieu rural	151 663,00	149 916,00	-1 747,00	-1,15 %
H24 Lutte contre la désertification médicale	232 225,00	190 500,00	-41 725,00	-17,97 %
H25 Agence Technique Départementale	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00 %
H3 Coopération décentralisée	250 383,80	390 234,38	139 850,58	55,85 %
H31 Programmes de coopération décentralisée	250 383,80	390 234,38	139 850,58	55,85 %
H4 Tourisme	2 422 369,58	2 052 503,84	-369 865,74	-15,27 %
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 266 958,00	1 936 237,00	-330 721,00	-14,59 %
H42 Marque "Pays cathare"	155 411,58	116 266,84	-39 144,74	-25,19 %
H5 Agriculture et pêche	2 045 422,27	1 920 121,01	-125 301,26	-6,13 %
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 292 061,14	1 239 698,04	-52 363,10	-4,05 %
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	473 048,37	434 626,93	-38 421,44	-8,12 %
H53 Programme hydro-agricole	280 312,76	245 796,04	-34 516,72	-12,31 %
I Réseau routier et mobilité	12 532 807,61	11 895 163,47	-637 644,14	-5,09 %
I1 Routes	9 028 829,92	8 440 395,43	-588 434,49	-6,52 %
I13 Entretien et gestion du réseau	7 396 693,66	6 843 446,57	-553 247,09	-7,48 %
I14 Imprévus et divers	545 201,48	514 168,00	-31 033,48	-5,69 %
I15 Parc et Laboratoire Routier	1 086 934,78	1 082 780,86	-4 153,92	-0,38 %
I2 Transports	3 251 791,88	3 215 793,48	-35 998,40	-1,11 %
I22 Transports scolaires	3 251 791,88	3 215 793,48	-35 998,40	-1,11 %
I3 Mobilités durables	252 185,81	238 974,56	-13 211,25	-5,24 %
I31 Voies vertes et pistes cyclables	252 185,81	238 974,56	-13 211,25	-5,24 %
K Administration générale	168 619 328,52	165 984 288,79	-2 635 039,73	-1,56 %
K1 Ressources humaines	135 399 285,08	136 747 170,38	1 347 885,30	1,00 %
K11 Rémunération du personnel	131 768 473,84	133 186 242,46	1 417 768,62	1,08 %
K12 Actions de formation	413 582,68	415 413,68	1 831,00	0,44 %
K13 Actions de prévention	44 657,19	32 680,23	-11 976,96	-26,82 %
K14 Action sociale	3 172 571,37	3 112 834,01	-59 737,36	-1,88 %
K2 Budget et finances	22 378 564,19	19 562 343,21	-2 816 220,98	-12,58 %
K21 Dette	4 885 769,98	4 199 902,54	-685 867,44	-14,04 %
K22 Provisions pour charges et imprévus	2 217 000,00	1 853 027,76	-363 972,24	-16,42 %
K23 Subventions diverses	99 777,46	98 088,02	-1 689,44	-1,69 %
K24 Créances, pertes et reversements	15 176 016,75	13 411 324,89	-1 764 691,86	-11,63 %
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 890 968,54	1 936 886,82	-954 081,72	-33,00 %
K31 Systèmes d'information	2 407 743,99	1 504 079,38	-903 664,61	-37,53 %
K32 Télécommunications	483 224,55	432 807,44	-50 417,11	-10,43 %
K4 Logistique et patrimoine	7 950 510,71	7 737 888,38	-212 622,33	-2,67 %
K41 Moyens courants des services	2 951 590,41	2 864 092,59	-87 497,82	-2,96 %
K42 Gestion du patrimoine immobilier	4 998 920,30	4 873 795,79	-125 124,51	-2,50 %
L Pilotage et coordination	2 741 552,67	2 693 928,58	-47 624,09	-1,74 %
L1 Pilotage stratégique	1 855 965,57	1 813 521,55	-42 444,02	-2,29 %
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 549 918,74	1 578 714,23	28 795,49	1,86 %
L12 CESE et autres organismes consultatifs	16 079,21	13 377,74	-2 701,47	-16,80 %
L13 Pilotage de l'administration	289 967,62	221 429,58	-68 538,04	-23,64 %
L2 Communication externe	864 167,10	853 220,13	-10 946,97	-1,27 %
L21 Actions de communication	864 167,10	853 220,13	-10 946,97	-1,27 %
L3 Budget participatif	21 420,00	27 186,90	5 766,90	26,92 %
L31 Actions du budget participatif	21 420,00	27 186,90	5 766,90	26,92 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	554 088 044,96	557 501 775,01	3 413 730,05	0,62 %

Annexe n°2 du compte financier unique 2025
Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
A2 Aide sociale à l'enfance	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
A22 Mesures de prises en charge physique	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
B Action sociale et insertion	924 445,91	843 748,25	-80 697,66	-8,73%
B3 Action sociale	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
B4 Logement	914 445,91	843 748,25	-70 697,66	-7,73%
B42 Aides aux personnes - FUL	56 728,91	51 826,25	-4 902,66	-8,64%
B43 Aides à la construction	492 444,00	628 444,00	136 000,00	27,62%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	183 673,00	139 478,00	-44 195,00	-24,06%
B45 ANRU	181 600,00	24 000,00	-157 600,00	-86,78%
C Autonomie	662 378,60	101 666,00	-560 712,60	-84,65%
C1 Personnes âgées	621 338,60	101 666,00	-519 672,60	-83,64%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	621 338,60	101 666,00	-519 672,60	-83,64%
C2 Personnes handicapées	41 040,00	0,00	-41 040,00	-
C26 Aides à l'investissement - établissements pour PH	41 040,00	0,00	-41 040,00	-
D Education	10 458 553,75	8 500 763,04	-1 957 790,71	-18,72%
D1 Collèges	10 458 553,75	8 500 763,04	-1 957 790,71	-18,72%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	8 412 462,63	6 810 113,23	-1 602 349,40	-19,05%
D12 Equipement	2 046 091,12	1 690 649,81	-355 441,31	-17,37%
E Culture et patrimoine	1 385 489,83	813 761,35	-571 728,48	-41,27%
E1 Développement culturel	450 069,25	208 714,17	-241 355,08	-53,63%
E11 Développement des collections	154 510,37	155 218,34	707,97	0,46%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	286 500,00	43 495,83	-243 004,17	-84,82%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	9 058,88	10 000,00	941,12	10,39%
E2 Sites culturels	836 532,18	543 129,99	-293 402,19	-35,07%
E21 Aides à l'investissement	836 532,18	543 129,99	-293 402,19	-35,07%
E3 Archives	98 888,40	61 917,19	-36 971,21	-37,39%
E31 Développement des collections	12 818,24	26 082,74	13 264,50	103,48%
E32 Traitement et conservation	65 532,67	23 888,74	-41 643,93	-63,55%
E33 Action culturelle	20 537,49	11 945,71	-8 591,78	-41,83%
F Sport Jeunesse	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
F1 Sports et activités de pleine nature	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
F12 Sports de pleine nature	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
G Environnement et prévention des risques	5 507 240,29	4 872 854,86	-634 385,43	-11,52%
G1 Eau	3 417 918,88	3 228 955,99	-188 962,89	-5,53%
G12 Programme AEP Assainissement	1 707 913,86	1 789 154,68	81 240,82	4,76%
G13 Programme de prévention des inondations	1 680 641,37	1 431 433,85	-249 207,52	-14,83%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	29 363,65	8 367,46	-20 996,19	-71,50%
G2 Espaces naturels	1 095 998,90	657 513,51	-438 485,39	-40,01%
G21 Pépinières	39 483,45	39 691,78	208,33	0,53%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 056 515,45	617 821,73	-438 693,72	-41,52%
G3 Energies renouvelables	77 076,00	0,00	-77 076,00	-100,00%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	77 076,00	0,00	-77 076,00	-100,00%
G4 Sécurité civile	916 246,51	986 385,36	70 138,85	7,66%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	827 015,69	898 431,05	71 415,36	8,64%
G42 Autres actions de sécurité civile	89 230,82	87 954,31	-1 276,51	-1,43%

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
H Aménagement et attractivité du territoire	17 599 991,47	17 876 912,21	276 920,74	1,57%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	5 244 000,09	4 380 250,10	-863 749,99	-16,47%
H11 Numérique	1 500 000,00	1 800 000,00	300 000,00	20,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	284 361,70	284 361,70	0,00	0,00%
H14 LGV	1 190 479,99	26 730,00	-1 163 749,99	-97,75%
H2 Accompagnement des territoires	8 714 254,26	9 502 861,41	788 607,15	9,05%
H21 Contrats d'agglomération	0,00	10 000,00	10 000,00	#DIV/0 !
H22 Aides aux constructions publiques	8 578 697,71	9 390 867,79	812 170,08	9,47%
H24 Lutte contre la désertification médicale	29 520,00	23 118,00	-6 402,00	-21,69%
H26 Contractualisation solidaire	106 036,55	78 875,62	-27 160,93	-25,61%
H4 Tourisme	66 164,00	56 889,00	-9 275,00	-14,02%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	0,00	50 000,00	50 000,00	#DIV/0 !
H42 Marque "Pays cathare"	66 164,00	6 889,00	-59 275,00	-89,59%
H5 Agriculture et pêche	1 901 601,65	1 180 597,94	-721 003,71	-37,92%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	429 234,03	360 779,70	-68 454,33	-15,95%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	99 212,47	111 034,78	11 822,31	11,92%
H53 Programme hydro-agricole	1 373 155,15	708 783,46	-664 371,69	-48,38%
H6 Inondations	1 673 971,47	2 756 313,76	1 082 342,29	64,66%
H61 Inondations octobre 2018	1 467 655,37	2 572 633,26	1 104 977,89	75,29%
H62 Inondations octobre 2019	23 876,00	0,00	-23 876,00	-100,00%
H63 Inondations janvier 2020	182 440,10	183 680,50	1 240,40	0,68%
I Réseau routier et mobilité	29 239 166,03	21 854 014,37	-7 385 151,66	-25,26%
I1 Routes	28 876 746,36	21 143 643,76	-7 733 102,60	-26,78%
I11 Etudes	576 498,84	510 808,35	-65 690,49	-11,39%
I12 Travaux neufs	5 631 676,00	2 705 931,44	-2 925 744,56	-51,95%
I13 Entretien et gestion du réseau	22 110 246,79	17 326 697,97	-4 783 548,82	-21,63%
I14 Imprévus et divers	537 570,65	600 206,00	62 635,35	11,65%
I16 Subventions d'investissement	20 754,08	0,00	-20 754,08	-100,00%
I3 Mobilités durables	362 419,67	710 370,61	347 950,94	96,01%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	362 419,67	710 370,61	347 950,94	96,01%
K Administration générale	27 350 600,00	26 205 341,07	-1 145 258,93	-4,19%
K2 Budget et finances	22 824 395,68	22 409 829,97	-414 565,71	-1,82%
K21 Dette	22 823 195,68	22 384 233,87	-438 961,81	-1,92%
K22 Provisions pour charges et imprévues	0,00	8 930,10	8 930,10	-%
K24 Créances, pertes et reversements	1 200,00	16 666,00	15 466,00	1288,83%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 741 512,66	1 587 718,49	-153 794,17	-8,83%
K31 Systèmes d'information	1 663 207,67	1 557 748,81	-105 458,86	-6,34%
K32 Télécommunications	78 304,99	29 969,68	-48 335,31	-61,73%
K4 Logistique et patrimoine	2 784 691,66	2 207 792,61	-576 899,05	-20,72%
K41 Moyens courants des services	614 615,44	587 204,29	-27 411,15	-4,46%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 170 076,22	1 620 588,32	-549 487,90	-25,32%
L Pilotage et coordination	344 169,85	580 284,79	236 114,94	68,60%
L2 Communication externe	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
L21 Actions de communication	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
L3 Budget participatif	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
L31 Actions du budget participatif	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	94 674 589,21	82 043 924,34	-12 630 664,87	-13,34%

Département de l'Aude

Session du 09 avril 2026

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte financier unique 2025 *(article L3313-1 du CGCT)*

En 2025, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2025 est marqué pour le Département par une hausse de l'évolution des recettes de fonctionnement (+ 2,22% contre - 0,45% l'an dernier) en lien essentiellement avec la reprise des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) tandis que les dépenses de fonctionnement sont contenues suite aux efforts de gestion et du fait du transfert de l'APA en établissement. Elles évoluent moins vite que les recettes, + 0,6 % contre + 2,9% en 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 598,31 M€ en 2025. Elles ont augmenté de 13,02 M€ (+ 2,22%) sur l'exercice. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) enregistrent une hausse à 17,33% soit un revenu complémentaire de 11,05 M€ ainsi que la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (1,33 M€) et les compensations de la CNSA (+ 5,8 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,4 M€ et concerne principalement les missions autonomie, environnement et prévention des risques avec le SDIS et ressources humaines.

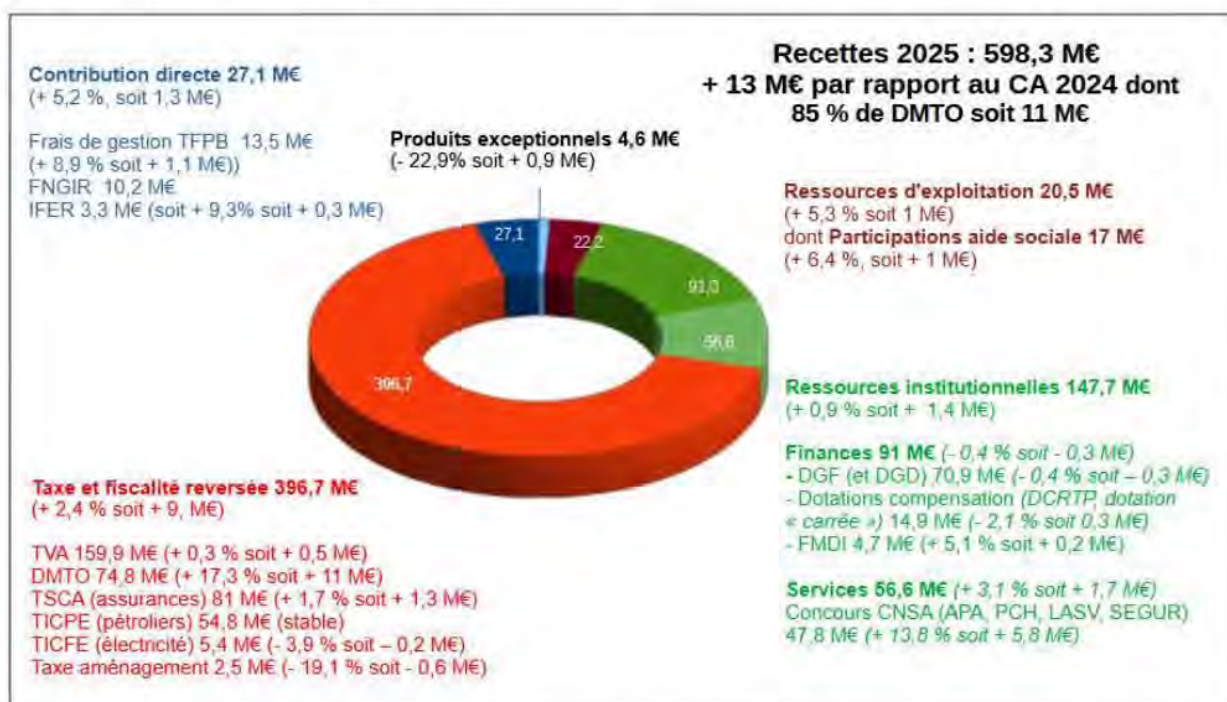
La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, est augmenté de 9,6 M€ pour s'établir à 40,8 M€. Le taux de CAF ressort à 7% (contre 5 % en 2024) en deçà de la moyenne historique du département (8%).

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 59,6 M€ contre 71,8 M€ en 2024 (- 12,2 M€). La baisse des réalisations est à mettre en regard de la réduction des crédits budgétaires en 2025 (- 14,7 M€) décidée afin d'améliorer la situation financière du département. Cela permet de faire progresser les taux de réalisation qui passent de 94 % à 96%. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux et 10 M€ d'emprunts contractés en 2024 mobilisés en 2025.

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 8,2 M€.

Le résultat financier global ressort à 50,17 M€ au terme de l'exercice 2025. La capacité de désendettement s'améliore et passe de 7 ans à 5,6 ans. Ce ratio correspond à un endettement maîtrisé à maintenir selon les recommandations de la chambre régionale des comptes. Cette évolution résulte de la progression de l'autofinancement en 2025 en lien avec les efforts de gestion et l'amélioration de la dynamique des DMTO. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 598,3 M€ contre 585,3 M€ en 2024, soit une hausse de 13 M€.

Les **recettes de contribution directe** se sont élevées à 27,1 M€. Le poids de la fiscalité directe locale est de 4,5 %. Ces recettes sont constituées notamment du produit des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux pour 3,3 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 13,5 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (une compensation pour perte de fiscalité figée).

Le **produit des taxes et de la fiscalité reversée** représente les deux tiers de nos produits récurrents s'élevant à 396,7 M€, soit 66,3 % des recettes réelles de fonctionnement. La fraction de **TVA compensatoire de la TFPB reversée** au Département s'établit à 159,9 M€ dont 3,51 M€ de fraction complémentaire de TVA complétée par une **fraction de TVA** pour la **CVAE** à 15,7 M€. La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmente de 1,3 M€ pour atteindre 81 M€. Les **DMTO** augmentent de 11 M€ pour s'établir à 74,8 M€. **Cette recette est volatile**. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,8 M€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 5,4 M€ (- 0,2 M€). Les autres recettes diminuent tels que le reversement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 3,4 M€), pour un montant de 17,3 M€ et la taxe d'aménagement (- 0,6 M€) pour 2,5 M€.

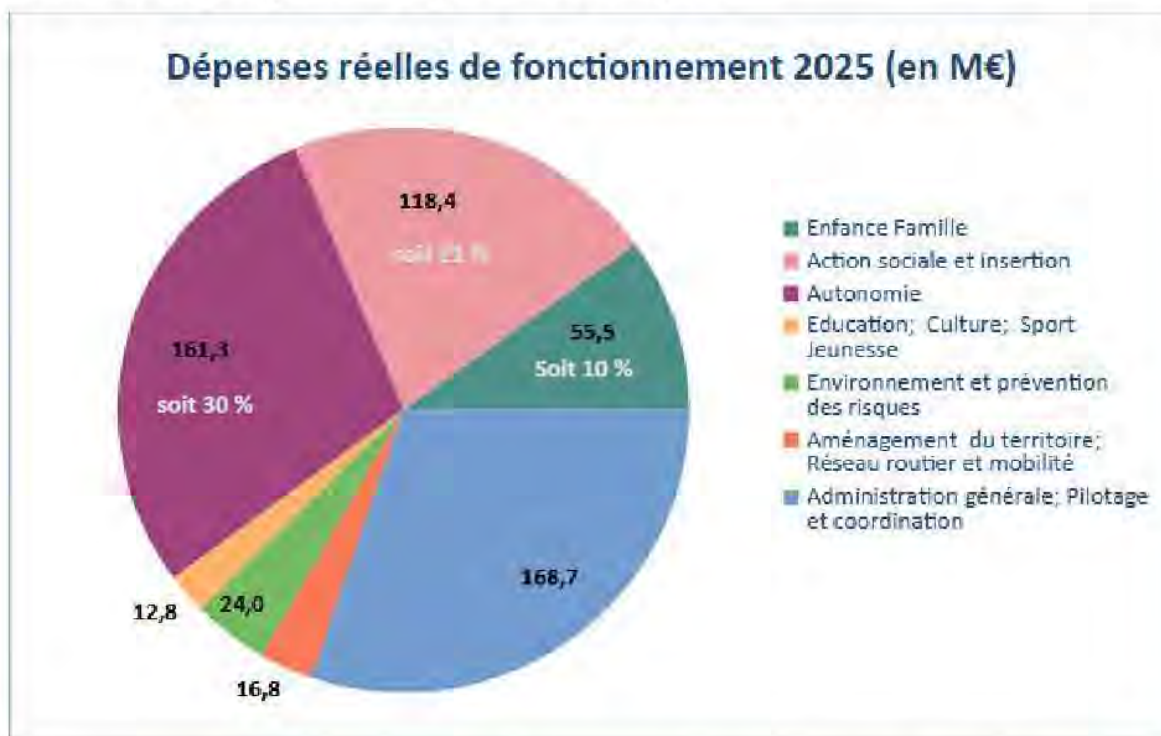
Les **ressources institutionnelles**, en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 1,4 M€ pour s'établir à 147,7 M€. Les concours de la CNSA (47,8 M€) progressent de 5,8 M€ et suivent la dynamique de nos dépenses dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures de revalorisations salariales dans la branche de l'aide à domicile, la dotation complémentaire qualité octroyée aux SAAD et l'aide à la vie partagée pour l'habitat inclusif. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,9 M€ (contrat départemental de prévention de protection de l'enfance). La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue à 68,4 M€ (- 0,3 M€). La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,6 M€. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est relevé à 4,7 M€ (+ 0,2 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue à 11,1 M€ (-0,3 M€).

Les **ressources d'exploitation** s'élèvent à 22,2 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (18 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 4,6 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2025 de 3,4 M€ (soit + 0,62%) pour un montant total de 557,5 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



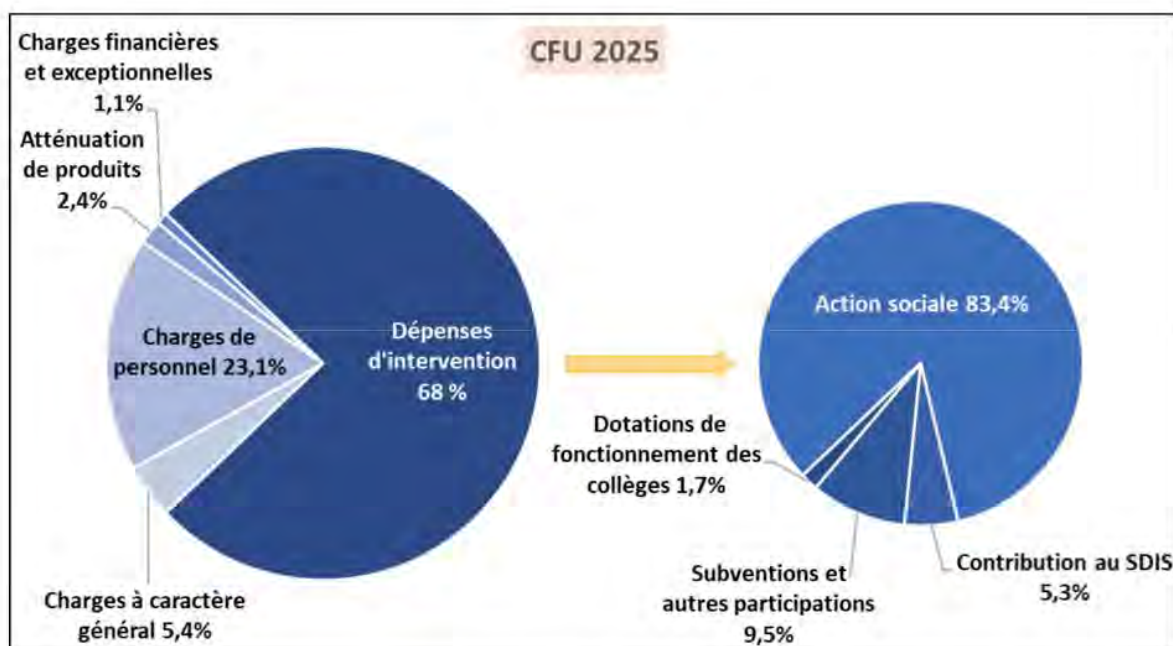
La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie (7,6 M€), des ressources humaines (+ 1,35 M€) et du SDIS (+ 3 M€). Les dépenses d'allocations RSA, progressent de 2,2 M€ (soit + 2,2 % en 2025) du fait de la revalorisation du RSA et de la hausse des bénéficiaires au printemps.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 335,3 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 3,02 M€.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance la diminution de 2,4 M€ s'inscrit dans la suppression de certains dispositifs et la mise en place du financement sur la base de l'activité réelle au lieu du prix de journée globalisé et une régularisation en fin d'exercice.

Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 7,6 M€) se répartit entre le volet personnes âgées (- 1,5 M€) et le volet personnes handicapées (+ 9,1 M€). L'APA baisse de 6,4% (soit -3,7 M€) du fait du transfert de la gestion de la section dépendance (APAE) à l'ARS au 1er Juillet 2025. La PCH continue d'accélérer à 16,7% (soit + 5,6 M€) ainsi que les frais liés à l'hébergement qui progressent + 3,3 M€, notamment.

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 1% (+ 1,4 M€) résulte des mesures de revalorisation salariale et la hausse de 3 points de la cotisation d'assurance vieillesse CNRACL. Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

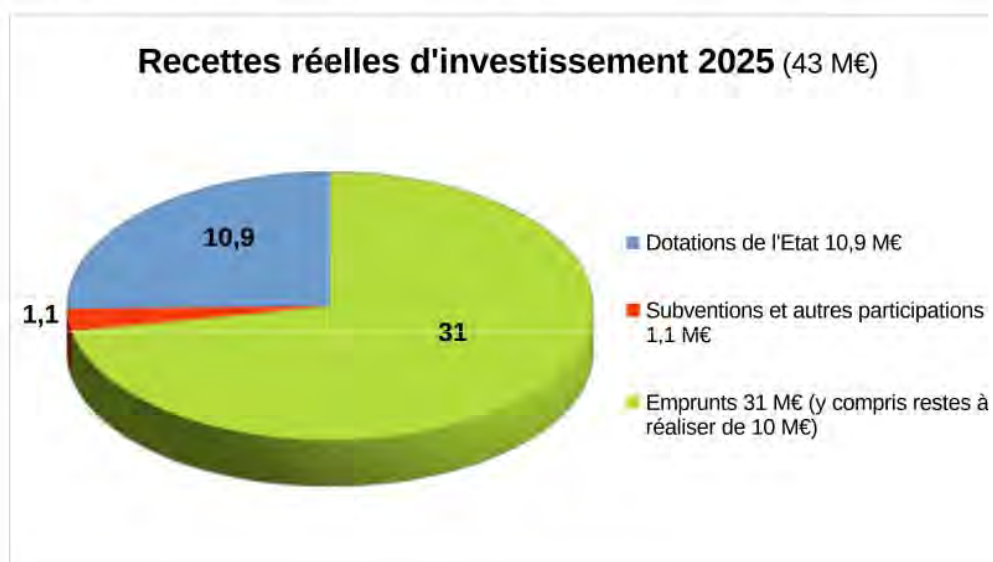
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 43 M€, en hausse de 15 M€ (soit + 53,25 %) par rapport à l'exercice 2024.

Les dotations de l'Etat de 10,9 M€ se répartissent entre le FCTVA (6,7 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,9 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 1 M€. Ces subventions ont notamment concerné les collèges (0,2 M€) et le produits des amendes des radars (0,7 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux complétés par 10 M€ d'emprunts contractés en 2024 mais mobilisés en 2025.



4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 59,6 M€, sont en baisse de 12,2 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipement s'établissent à 35,2 M€ contre 45,1 M€ en 2024, soit une baisse de 10,1 M€ en lien avec la baisse du budget (- 10,8 M€) décidée pour améliorer la situation financière du département.

La mission éducation se porte à 8,5 M€ avec 2,3 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements, 1,5 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et le financement des équipements des collèges pour 1,7 M€.

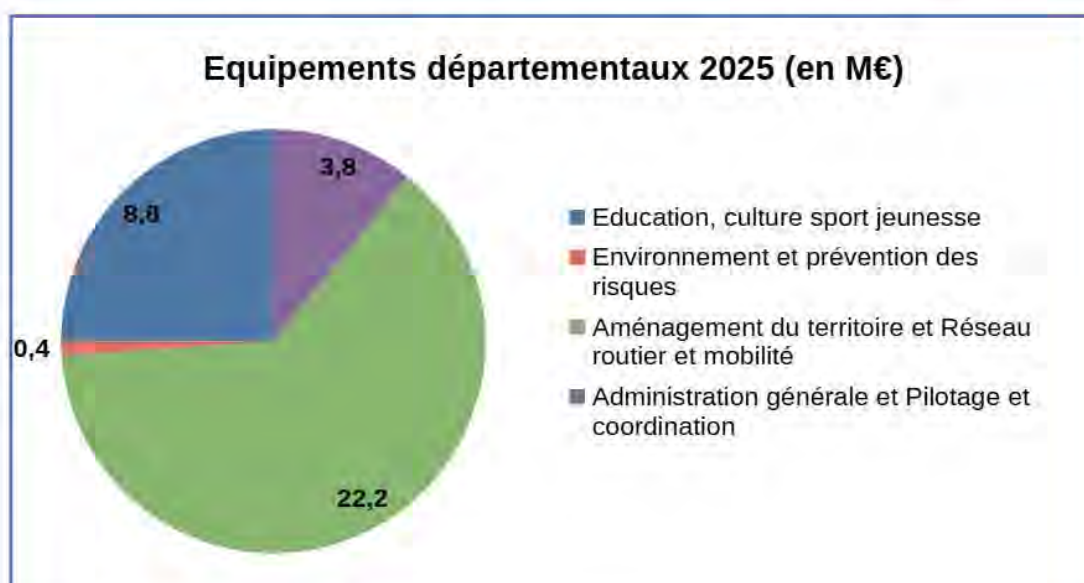
La mission réseau routier et mobilité, 21,8 M€, est en baisse de 7 M€ par rapport à l'exercice 2024. Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 17,3 M€ ou encore les travaux neufs (2,7 M€) avec notamment le renforcement de la RD102 entre Fanjeaux et Gaja (1 M€), l'aménagement de la RD610 entre Puichéric et la Redorte (1 M€) et sur la RD611 la réparation du pont sur la Berre à Ripaud (0,6 M€). En matière de pistes cyclable et de mobilités douces, les dépenses s'élèvent à 0,7 M€ pour cet exercice.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 3,8 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,6 M€), la maintenance bâtiminaire (1,6 M€) et les moyens courants des services (0,6 M€).

Sur la mission environnement et prévention des risques (0,4 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,3 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,2 M€ avec le développement des collections de la bibliothèque départementale ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive des archives départementales.

Enfin, pour la mission sport et jeunesse, les réalisations avec 0,05 M€ financent les sentiers de randonnées et VTT ainsi que l'achat de matériel pour les activités de plein air.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 24,4 M€ soit une baisse de 2,3 M€ comparé à l'exercice 2024.

La mission aménagement du territoire concentre 72 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,5 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (9,4 M€), le programme hydroagricole (0,7 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (2,8) avec notamment la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (0,8 M€), le THD (1,8 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€) et aéroportuaires à Carcassonne (0,3 M€).

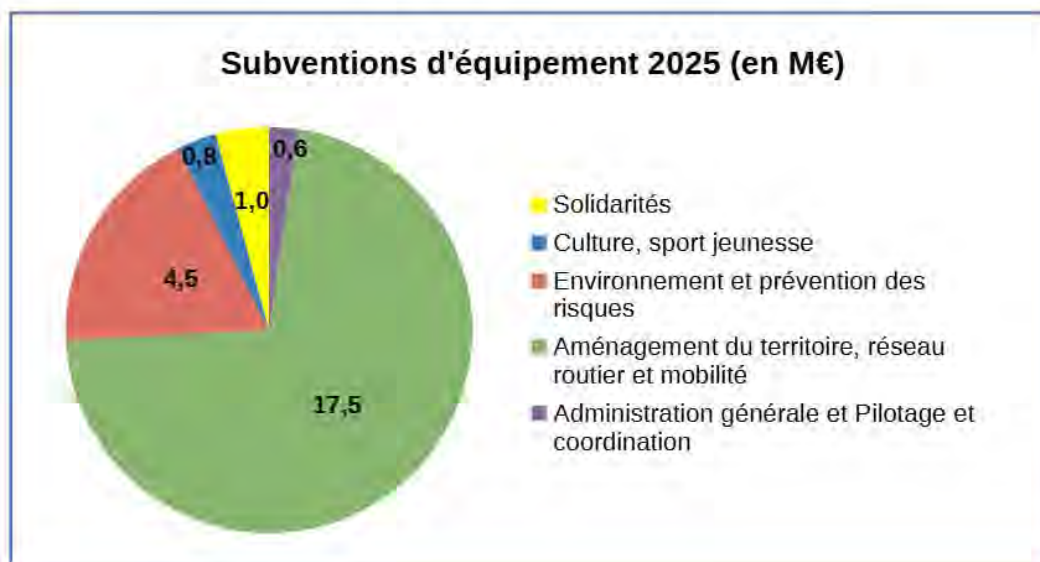
Sur la mission environnement et préventions des risques (4,5 M€), les subventions se répartissent principalement entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,8 M€), la prévention des inondations (1,4 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,9 M€) ou encore la protection des espaces naturels et sensibles (0,3 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,8 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,1 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€) et les subventions pour les équipements culturels communaux (0,1 M€) et les travaux du musée Cérès Franco (0,03 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent à la voie verte et aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,6 M€ pour les premiers acomptes de la troisième édition du budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2025, l'encours de dette du département s'établit à 228,1 M€, en hausse de 8,6 M€ sur l'exercice du fait du report de l'emprunt 2024 de 10 M€ en 2025. La part entre les taux fixe et les taux variables s'élève respectivement à 48,6% et 51,4 %.

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

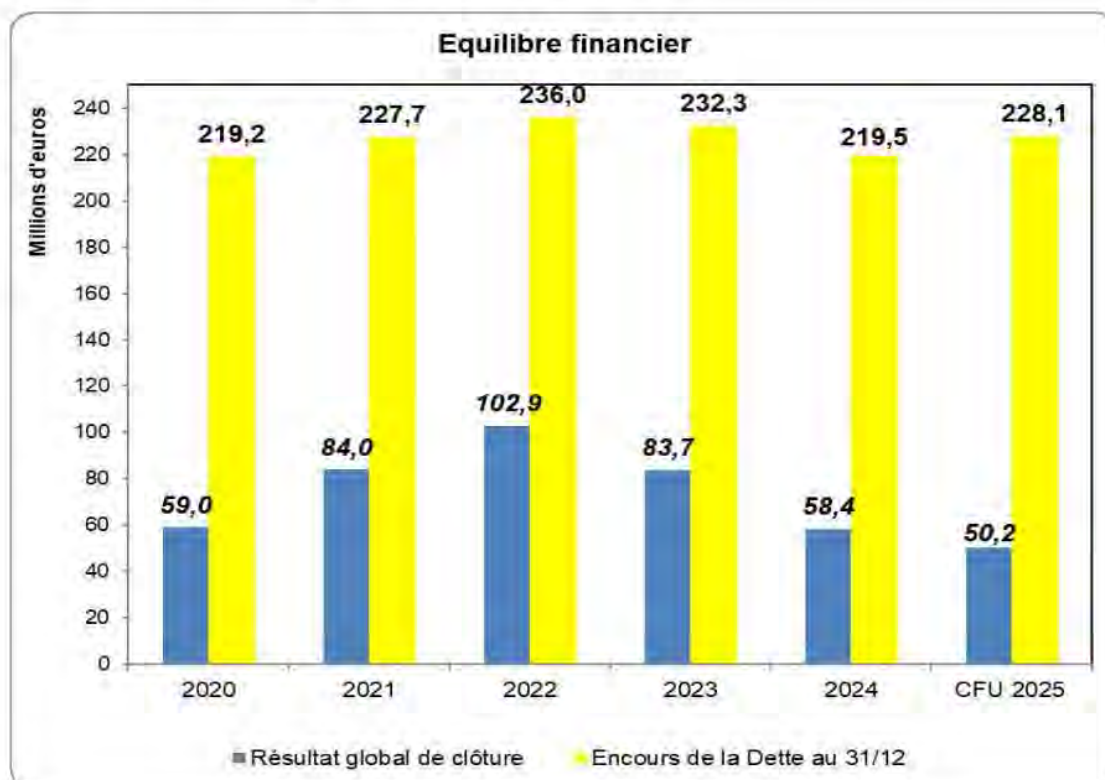
Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 2,08 % contre 2,4 % en 2024. La capacité de désendettement s'élève à 5,62 ans contre à 7,04 ans en 2024, conséquence du renforcement de notre autofinancement en lien avec les efforts de gestion et l'amélioration de la dynamique des DMTO. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

6) Le résultat financier global en 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 17 142 247,84 € en hausse de 9,1 M€ par rapport à 2024.

Les efforts de gestion réalisés en contenant les dépenses de fonctionnement à 0,6 % d'évolution, et l'amélioration des recettes DMTO (+ 11 M€) permettent d'améliorer l'autofinancement (40,8 M€) de 9,6 M€, De plus, la baisse décidée des dépenses d'investissement de 12 M€ vient réduire la couverture du déficit d'investissement.

Le résultat global de clôture, en baisse de 8,2 M€, ressort à 50,2 M€ contre 58,4 M€ l'année dernière. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois de charges de fonctionnement).



Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-003

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du département pour 2025 : budget principal et présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2025 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Décide :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 705 936 045,54 € et en recettes à 741 165 178,26 €, présenté comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
Résultat antérieur reporté	-43 424 495,02	58 363 047,03	14 938 552,01
Recettes 2025	136 822 196,72	604 342 981,54	741 165 178,26
Dépenses 2025 <i>y compris les rattachements</i>	118 735 311,84	587 200 733,70	705 936 045,54
Résultat annuel de l'exercice 2025	18 086 884,88	17 142 247,84	35 229 132,72
Résultat de clôture fin 2025	-25 337 610,14	75 505 294,87	50 167 684,73

Il découle un résultat brut en fonctionnement de l'exercice de 75 505 294,87 € et un besoin de financement brut de la section d'investissement de 25 337 610,14 €.

L'excédent brut global s'élève à 50 167 684,73 €.

L'excédent net de l'exercice 2025 pour le Département s'élève à 50 167 684,73 €.

- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2025 (jointe en annexe).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Annexe n°1 du compte financier unique 2025

Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2024	CFU 2025	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	57 915 817,10	55 544 781,33	-2 371 035,77	-4,09 %
A1 Petite enfance	917 477,28	929 849,01	12 371,73	1,35 %
A11 Parentalité	277 725,44	351 443,92	73 718,48	26,54 %
A12 Santé	584 962,43	532 235,37	-52 727,06	-9,01 %
A13 Modes d'accueil	54 789,41	46 169,72	-8 619,69	-15,73 %
A2 Aide sociale à l'enfance	56 998 339,82	54 614 932,32	-2 383 407,50	-4,18 %
A21 Mesures de prévention	5 423 775,09	5 031 877,49	-391 897,60	-7,23 %
A22 Mesures de prises en charge physique	51 562 054,73	49 576 554,83	-1 985 499,90	-3,85 %
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	12 510,00	6 500,00	-6 010,00	-48,04 %
B Action sociale et insertion	118 278 123,18	118 434 178,20	156 055,02	0,13 %
B1 Allocations RMI/RSA	101 824 891,25	104 034 997,86	2 210 106,61	2,17 %
B11 Allocations	101 588 882,12	103 792 831,63	2 203 949,51	2,17 %
B12 Régularisations	236 009,13	242 166,23	6 157,10	2,61 %
B2 Insertion professionnelle	11 811 696,66	11 027 150,12	-784 546,54	-6,64 %
B25 Fonds social européen	1 229 419,80	1 095 208,20	-134 211,60	-10,92 %
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	2 907 345,10	2 702 278,42	-205 066,68	-7,05 %
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 674 931,76	7 229 663,50	-445 268,26	-5,80 %
B3 Action sociale	1 632 811,59	1 208 284,41	-424 527,18	-26,00 %
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 378 163,34	1 046 703,87	-331 459,47	-24,05 %
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	150 648,25	61 080,54	-89 567,71	-59,45 %
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	104 000,00	100 500,00	-3 500,00	-3,37 %
B4 Logement	3 008 723,68	2 163 745,81	-844 977,87	-28,08 %
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 662 691,95	1 015 708,16	-646 983,79	-38,91 %
B42 Aides aux personnes - FUL	1 346 031,73	1 148 037,65	-197 994,08	-14,71 %
C Autonomie	153 693 168,86	161 306 577,73	7 613 408,87	4,95 %
C1 Personnes âgées	76 162 393,74	74 692 705,16	-1 469 688,58	-1,93 %
C11 Aide sociale	5 579 060,36	6 848 554,64	1 269 494,28	22,75 %
C12 Hébergement	13 040 462,38	13 982 970,80	942 508,42	7,23 %
C13 APA	57 531 693,00	53 852 630,72	-3 679 062,28	-6,39 %
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	11 178,00	8 549,00	-2 629,00	-23,52 %
C2 Personnes handicapées	77 530 775,12	86 613 872,57	9 083 097,45	11,72 %
C21 PCH et ACTP	33 367 944,48	38 945 811,09	5 577 866,61	16,72 %
C22 Hébergement	39 396 555,20	42 672 431,09	3 275 875,89	8,32 %
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	4 638 854,25	4 867 065,20	228 210,95	4,92 %
C24 MDPH	96 165,19	96 165,19	0,00	0,00 %
C25 Subventions dans le domaine du handicap	31 256,00	32 400,00	1 144,00	3,66 %
D Education	8 162 487,37	7 753 779,56	-408 707,81	-5,01 %
D1 Collèges	7 717 093,50	7 298 644,12	-418 449,38	-5,42 %
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	41 280,00	21 000,00	-20 280,00	-49,13 %
D12 Equipement	355 234,64	314 118,06	-41 116,58	-11,57 %
D13 Entretien et réparations	626 924,03	378 733,95	-248 190,08	-39,59 %
D14 Dotations aux collèges publics et privés	6 693 654,83	6 584 792,11	-108 862,72	-1,63 %
D2 Actions éducatives	445 393,87	455 135,44	9 741,57	2,19 %
D21 Aides à l'enseignement	445 393,87	455 135,44	9 741,57	2,19 %
E Culture et patrimoine	3 235 973,60	3 113 734,80	-122 238,80	-3,78 %
E1 Développement culturel	2 303 173,66	2 072 255,81	-230 917,85	-10,03 %
E11 Développement des collections	40 972,28	78 668,34	37 696,06	92,00 %
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistique	2 216 192,93	1 932 334,59	-283 858,34	-12,81 %
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	46 008,45	61 252,88	15 244,43	33,13 %
E2 Sites culturels	784 434,75	920 535,33	136 100,58	17,35 %
E22 Aides au fonctionnement	784 434,75	920 535,33	136 100,58	17,35 %
E3 Archives	148 365,19	120 943,66	-27 421,53	-18,48 %
E31 Développement des collections	2 943,78	3 387,07	443,29	15,06 %
E32 Traitement et conservation	65 051,77	75 045,32	9 993,55	15,36 %
E33 Médiation culturelle	80 369,64	42 511,27	-37 858,37	-47,11 %
F Sport Jeunesse	2 342 653,43	1 900 171,17	-442 482,26	-18,89 %
F1 Sports et activités de pleine	1 526 822,34	1 244 088,85	-282 733,49	-18,52 %
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 284 872,40	1 057 445,42	-227 426,98	-17,70 %
F12 Sports de pleine nature	241 949,94	186 643,43	-55 306,51	-22,86 %
F2 Jeunesse	815 831,09	656 082,32	-159 748,77	-19,58 %
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	541 331,10	486 732,40	-54 598,70	-10,09 %
F22 Insertion des jeunes	274 499,99	169 349,92	-105 150,07	-38,31 %

	CA 2024	CFU 2025	Evol en €	Evol en %
G Environnement et prévention des risques	21 310 813,97	24 019 396,15	2 708 582,18	12,71 %
G1 Eau	1 132 635,52	1 066 234,95	-66 400,57	-5,86 %
G11 Etudes	0,00	50 884,00	50 884,00	#DIV/0 !
G13 Programme de prévention des inondations	640 450,00	665 450,00	25 000,00	3,90 %
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	43 197,45	47 287,29	4 089,84	9,47 %
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	448 988,07	302 613,66	-146 374,41	-32,60 %
G2 Espaces naturels	2 921 186,68	2 720 731,25	-200 455,43	-6,86 %
G21 Pépinières	38 238,99	39 358,27	1 119,28	2,93 %
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 852 656,02	1 811 130,98	-41 525,04	-2,24 %
G23 Conseil et éducation à l'environnement	1 030 291,67	870 242,00	-160 049,67	-15,53 %
G3 Energies renouvelables	48 608,06	49 252,80	644,74	1,33 %
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	48 608,06	49 252,80	644,74	1,33 %
G4 Sécurité civile	17 208 383,71	20 183 177,15	2 974 793,44	17,29 %
G41 SDIS	17 080 365,69	20 090 646,87	3 010 281,18	17,62 %
G42 Autres actions de sécurité civile	128 018,02	92 530,28	-35 487,74	-27,72 %
H Aménagement et attractivité du territoire	5 255 318,65	4 855 775,23	-399 543,42	-7,60 %
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 255,00	2 500,00	-755,00	-23,20 %
H11 Numérique	3 255,00	2 500,00	-755,00	-23,20 %
H2 Accompagnement des territoires	533 888,00	490 416,00	-43 472,00	-8,14 %
H23 Maintien d'activités en milieu rural	151 663,00	149 916,00	-1 747,00	-1,15 %
H24 Lutte contre la désertification médicale	232 225,00	190 500,00	-41 725,00	-17,97 %
H25 Agence Technique Départementale	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00 %
H3 Coopération décentralisée	250 383,80	390 234,38	139 850,58	55,85 %
H31 Programmes de coopération décentralisée	250 383,80	390 234,38	139 850,58	55,85 %
H4 Tourisme	2 422 369,58	2 052 503,84	-369 865,74	-15,27 %
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 266 958,00	1 936 237,00	-330 721,00	-14,59 %
H42 Marque "Pays cathare"	155 411,58	116 266,84	-39 144,74	-25,19 %
H5 Agriculture et pêche	2 045 422,27	1 920 121,01	-125 301,26	-6,13 %
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 292 061,14	1 239 698,04	-52 363,10	-4,05 %
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	473 048,37	434 626,93	-38 421,44	-8,12 %
H53 Programme hydro-agricole	280 312,76	245 796,04	-34 516,72	-12,31 %
I Réseau routier et mobilité	12 532 807,61	11 895 163,47	-637 644,14	-5,09 %
I1 Routes	9 028 829,92	8 440 395,43	-588 434,49	-6,52 %
I13 Entretien et gestion du réseau	7 396 693,66	6 843 446,57	-553 247,09	-7,48 %
I14 Imprévus et divers	545 201,48	514 168,00	-31 033,48	-5,69 %
I15 Parc et Laboratoire Routier	1 086 934,78	1 082 780,86	-4 153,92	-0,38 %
I2 Transports	3 251 791,88	3 215 793,48	-35 998,40	-1,11 %
I22 Transports scolaires	3 251 791,88	3 215 793,48	-35 998,40	-1,11 %
I3 Mobilités durables	252 185,81	238 974,56	-13 211,25	-5,24 %
I31 Voies vertes et pistes cyclables	252 185,81	238 974,56	-13 211,25	-5,24 %
K Administration générale	168 619 328,52	165 984 288,79	-2 635 039,73	-1,56 %
K1 Ressources humaines	135 399 285,08	136 747 170,38	1 347 885,30	1,00 %
K11 Rémunération du personnel	131 768 473,84	133 186 242,46	1 417 768,62	1,08 %
K12 Actions de formation	413 582,68	415 413,68	1 831,00	0,44 %
K13 Actions de prévention	44 657,19	32 680,23	-11 976,96	-26,82 %
K14 Action sociale	3 172 571,37	3 112 834,01	-59 737,36	-1,88 %
K2 Budget et finances	22 378 564,19	19 562 343,21	-2 816 220,98	-12,58 %
K21 Dette	4 885 769,98	4 199 902,54	-685 867,44	-14,04 %
K22 Provisions pour charges et imprévus	2 217 000,00	1 853 027,76	-363 972,24	-16,42 %
K23 Subventions diverses	99 777,46	98 088,02	-1 689,44	-1,69 %
K24 Créances, pertes et reversements	15 176 016,75	13 411 324,89	-1 764 691,86	-11,63 %
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 890 968,54	1 936 886,82	-954 081,72	-33,00 %
K31 Systèmes d'information	2 407 743,99	1 504 079,38	-903 664,61	-37,53 %
K32 Télécommunications	483 224,55	432 807,44	-50 417,11	-10,43 %
K4 Logistique et patrimoine	7 950 510,71	7 737 888,38	-212 622,33	-2,67 %
K41 Moyens courants des services	2 951 590,41	2 864 092,59	-87 497,82	-2,96 %
K42 Gestion du patrimoine immobilier	4 998 920,30	4 873 795,79	-125 124,51	-2,50 %
L Pilotage et coordination	2 741 552,67	2 693 928,58	-47 624,09	-1,74 %
L1 Pilotage stratégique	1 855 965,57	1 813 521,55	-42 444,02	-2,29 %
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 549 918,74	1 578 714,23	28 795,49	1,86 %
L12 CESE et autres organismes consultatifs	16 079,21	13 377,74	-2 701,47	-16,80 %
L13 Pilotage de l'administration	289 967,62	221 429,58	-68 538,04	-23,64 %
L2 Communication externe	864 167,10	853 220,13	-10 946,97	-1,27 %
L21 Actions de communication	864 167,10	853 220,13	-10 946,97	-1,27 %
L3 Budget participatif	21 420,00	27 186,90	5 766,90	26,92 %
L31 Actions du budget participatif	21 420,00	27 186,90	5 766,90	26,92 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	554 088 044,96	557 501 775,01	3 413 730,05	0,62 %

Annexe n°2 du compte financier unique 2025 Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
A2 Aide sociale à l'enfance	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
A22 Mesures de prises en charge physique	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64%
B Action sociale et insertion	924 445,91	843 748,25	-80 697,66	-8,73%
B3 Action sociale	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	10 000,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
B4 Logement	914 445,91	843 748,25	-70 697,66	-7,73%
B42 Aides aux personnes - FUL	56 728,91	51 826,25	-4 902,66	-8,64%
B43 Aides à la construction	492 444,00	628 444,00	136 000,00	27,62%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	183 673,00	139 478,00	-44 195,00	-24,06%
B45 ANRU	181 600,00	24 000,00	-157 600,00	-86,78%
C Autonomie	662 378,60	101 666,00	-560 712,60	-84,65%
C1 Personnes âgées	621 338,60	101 666,00	-519 672,60	-83,64%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	621 338,60	101 666,00	-519 672,60	-83,64%
C2 Personnes handicapées	41 040,00	0,00	-41 040,00	-
C26 Aides à l'investissement - établissements pour PH	41 040,00	0,00	-41 040,00	-
D Education	10 458 553,75	8 500 763,04	-1 957 790,71	-18,72%
D1 Collèges	10 458 553,75	8 500 763,04	-1 957 790,71	-18,72%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	8 412 462,63	6 810 113,23	-1 602 349,40	-19,05%
D12 Equipement	2 046 091,12	1 690 649,81	-355 441,31	-17,37%
E Culture et patrimoine	1 385 489,83	813 761,35	-571 728,48	-41,27%
E1 Développement culturel	450 069,25	208 714,17	-241 355,08	-53,63%
E11 Développement des collections	154 510,37	155 218,34	707,97	0,46%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	286 500,00	43 495,83	-243 004,17	-84,82%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	9 058,88	10 000,00	941,12	10,39%
E2 Sites culturels	836 532,18	543 129,99	-293 402,19	-35,07%
E21 Aides à l'investissement	836 532,18	543 129,99	-293 402,19	-35,07%
E3 Archives	98 888,40	61 917,19	-36 971,21	-37,39%
E31 Développement des collections	12 818,24	26 082,74	13 264,50	103,48%
E32 Traitement et conservation	65 532,67	23 888,74	-41 643,93	-63,55%
E33 Action culturelle	20 537,49	11 945,71	-8 591,78	-41,83%
F Sport Jeunesse	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
F1 Sports et activités de pleine nature	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
F12 Sports de pleine nature	305 507,80	247 813,94	-57 693,86	-18,88%
G Environnement et prévention des risques	5 507 240,29	4 872 854,86	-634 385,43	-11,52%
G1 Eau	3 417 918,88	3 228 955,99	-188 962,89	-5,53%
G12 Programme AEP Assainissement	1 707 913,86	1 789 154,68	81 240,82	4,76%
G13 Programme de prévention des inondations	1 680 641,37	1 431 433,85	-249 207,52	-14,83%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	29 363,65	8 367,46	-20 996,19	-71,50%
G2 Espaces naturels	1 095 998,90	657 513,51	-438 485,39	-40,01%
G21 Pépinières	39 483,45	39 691,78	208,33	0,53%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 056 515,45	617 821,73	-438 693,72	-41,52%
G3 Energies renouvelables	77 076,00	0,00	-77 076,00	-100,00%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	77 076,00	0,00	-77 076,00	-100,00%
G4 Sécurité civile	916 246,51	986 385,36	70 138,85	7,66%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	827 015,69	898 431,05	71 415,36	8,64%
G42 Autres actions de sécurité civile	89 230,82	87 954,31	-1 276,51	-1,43%

	CA 2024	CFU 2025	Evol° en €	Evol° en %
H Aménagement et attractivité du territoire	17 599 991,47	17 876 912,21	276 920,74	1,57%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	5 244 000,09	4 380 250,10	-863 749,99	-16,47%
H11 Numérique	1 500 000,00	1 800 000,00	300 000,00	20,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	284 361,70	284 361,70	0,00	0,00%
H14 LGV	1 190 479,99	26 730,00	-1 163 749,99	-97,75%
H2 Accompagnement des territoires	8 714 254,26	9 502 861,41	788 607,15	9,05%
H21 Contrats d'agglomération	0,00	10 000,00	10 000,00	#DIV/0 !
H22 Aides aux constructions publiques	8 578 697,71	9 390 867,79	812 170,08	9,47%
H24 Lutte contre la désertification médicale	29 520,00	23 118,00	-6 402,00	-21,69%
H26 Contractualisation solidaire	106 036,55	78 875,62	-27 160,93	-25,61%
H4 Tourisme	66 164,00	56 889,00	-9 275,00	-14,02%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	0,00	50 000,00	50 000,00	#DIV/0 !
H42 Marque "Pays cathare"	66 164,00	6 889,00	-59 275,00	-89,59%
H5 Agriculture et pêche	1 901 601,65	1 180 597,94	-721 003,71	-37,92%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	429 234,03	360 779,70	-68 454,33	-15,95%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	99 212,47	111 034,78	11 822,31	11,92%
H53 Programme hydro-agricole	1 373 155,15	708 783,46	-664 371,69	-48,38%
H6 Inondations	1 673 971,47	2 756 313,76	1 082 342,29	64,66%
H61 Inondations octobre 2018	1 467 655,37	2 572 633,26	1 104 977,89	75,29%
H62 Inondations octobre 2019	23 876,00	0,00	-23 876,00	-100,00%
H63 Inondations janvier 2020	182 440,10	183 680,50	1 240,40	0,68%
I Réseau routier et mobilité	29 239 166,03	21 854 014,37	-7 385 151,66	-25,26%
I1 Routes	28 876 746,36	21 143 643,76	-7 733 102,60	-26,78%
I11 Etudes	576 498,84	510 808,35	-65 690,49	-11,39%
I12 Travaux neufs	5 631 676,00	2 705 931,44	-2 925 744,56	-51,95%
I13 Entretien et gestion du réseau	22 110 246,79	17 326 697,97	-4 783 548,82	-21,63%
I14 Imprévus et divers	537 570,65	600 206,00	62 635,35	11,65%
I16 Subventions d'investissement	20 754,08	0,00	-20 754,08	-100,00%
I3 Mobilités durables	362 419,67	710 370,61	347 950,94	96,01%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	362 419,67	710 370,61	347 950,94	96,01%
K Administration générale	27 350 600,00	26 205 341,07	-1 145 258,93	-4,19%
K2 Budget et finances	22 824 395,68	22 409 829,97	-414 565,71	-1,82%
K21 Dette	22 823 195,68	22 384 233,87	-438 961,81	-1,92%
K22 Provisions pour charges et imprévues	0,00	8 930,10	8 930,10	-%
K24 Créances, pertes et reversements	1 200,00	16 666,00	15 466,00	1288,83%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 741 512,66	1 587 718,49	-153 794,17	-8,83%
K31 Systèmes d'information	1 663 207,67	1 557 748,81	-105 458,86	-6,34%
K32 Télécommunications	78 304,99	29 969,68	-48 335,31	-61,73%
K4 Logistique et patrimoine	2 784 691,66	2 207 792,61	-576 899,05	-20,72%
K41 Moyens courants des services	614 615,44	587 204,29	-27 411,15	-4,46%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 170 076,22	1 620 588,32	-549 487,90	-25,32%
L Pilotage et coordination	344 169,85	580 284,79	236 114,94	68,60%
L2 Communication externe	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
L21 Actions de communication	14 646,96	19 411,20	4 764,24	32,53%
L3 Budget participatif	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
L31 Actions du budget participatif	329 522,89	560 873,59	231 350,70	70,21%
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	94 674 589,21	82 043 924,34	-12 630 664,87	-13,34%

Département de l'Aude

Session du 09 avril 2026

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte financier unique 2025 (article L3313-1 du CGCT)

En 2025, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2025 est marqué pour le Département par une hausse de l'évolution des recettes de fonctionnement (+ 2,22% contre - 0,45% l'an dernier) en lien essentiellement avec la reprise des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) tandis que les dépenses de fonctionnement sont contenues suite aux efforts de gestion et du fait du transfert de l'APA en établissement. Elles évoluent moins vite que les recettes, + 0,6 % contre + 2,9% en 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 598,31 M€ en 2025. Elles ont augmenté de 13,02 M€ (+ 2,22%) sur l'exercice. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) enregistrent une hausse à 17,33% soit un revenu complémentaire de 11,05 M€ ainsi que la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (1,33 M€) et les compensations de la CNSA (+ 5,8 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,4 M€ et concerne principalement les missions autonomie, environnement et prévention des risques avec le SDIS et ressources humaines.

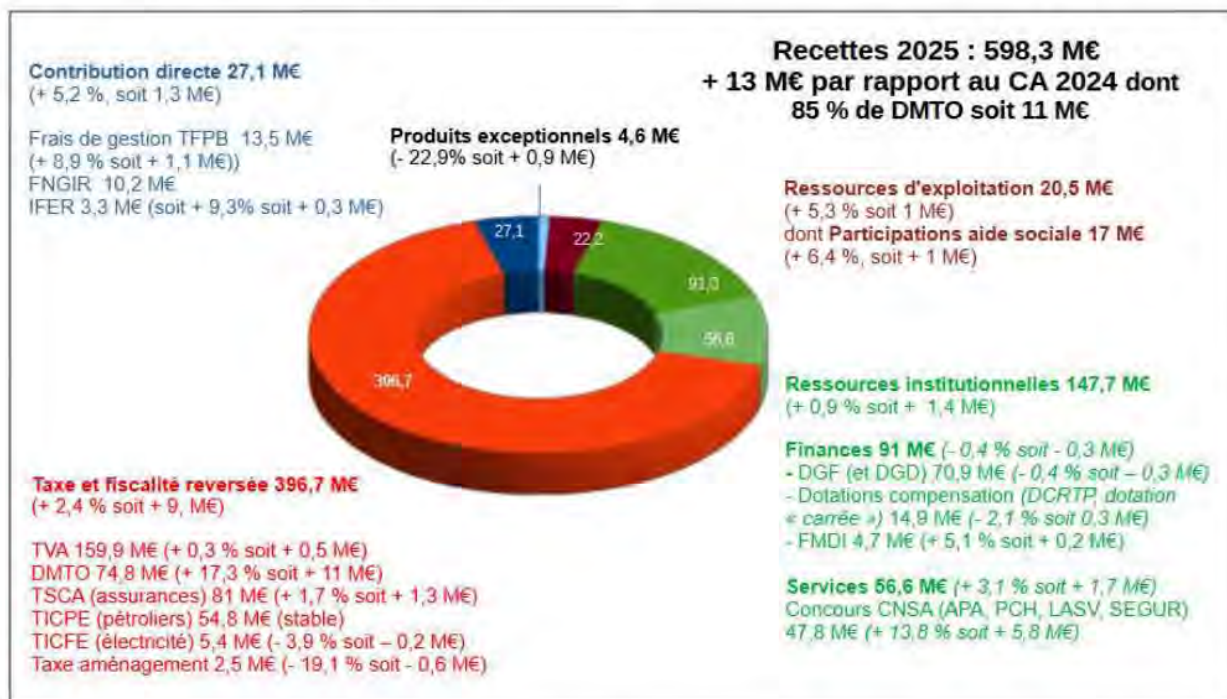
La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, est augmenté de 9,6 M€ pour s'établir à 40,8 M€. Le taux de CAF ressort à 7% (contre 5 % en 2024) en deçà de la moyenne historique du département (8%).

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 59,6 M€ contre 71,8 M€ en 2024 (- 12,2 M€). La baisse des réalisations est à mettre en regard de la réduction des crédits budgétaires en 2025 (- 14,7 M€) décidée afin d'améliorer la situation financière du département. Cela permet de faire progresser les taux de réalisation qui passent de 94 % à 96%. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux et 10 M€ d'emprunts contractés en 2024 mobilisés en 2025.

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 8,2 M€.

Le résultat financier global ressort à 50,17 M€ au terme de l'exercice 2025. La capacité de désendettement s'améliore et passe de 7 ans à 5,6 ans. Ce ratio correspond à un endettement maîtrisé à maintenir selon les recommandations de la chambre régionale des comptes. Cette évolution résulte de la progression de l'autofinancement en 2025 en lien avec les efforts de gestion et l'amélioration de la dynamique des DMTO. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 598,3 M€ contre 585,3 M€ en 2024, soit une hausse de 13 M€.

Les **recettes de contribution directe** se sont élevées à 27,1 M€. Le poids de la fiscalité directe locale est de 4,5 %. Ces recettes sont constituées notamment du produit des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux pour 3,3 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 13,5 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (une compensation pour perte de fiscalité figée).

Le **produit des taxes et de la fiscalité reversée** représente les deux tiers de nos produits récurrents s'élevant à 396,7 M€, soit 66,3 % des recettes réelles de fonctionnement. La fraction de **TVA compensatoire de la TFPB reversée** au Département s'établit à 159,9 M€ dont 3,51 M€ de fraction complémentaire de TVA complétée par une **fraction de TVA** pour la **CVAE** à 15,7 M€. La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmente de 1,3 M€ pour atteindre 81 M€. Les **DMTO** augmentent de 11 M€ pour s'établir à 74,8 M€. **Cette recette est volatile**. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,8 M€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 5,4 M€ (- 0,2 M€). Les autres recettes diminuent tels que le reversement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 3,4 M€), pour un montant de 17,3 M€ et la taxe d'aménagement (- 0,6 M€) pour 2,5 M€.

Les **ressources institutionnelles**, en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 1,4 M€ pour s'établir à 147,7 M€. Les concours de la CNSA (47,8 M€) progressent de 5,8 M€ et suivent la dynamique de nos dépenses dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures de revalorisations salariales dans la branche de l'aide à domicile, la dotation complémentaire qualité octroyée aux SAAD et l'aide à la vie partagée pour l'habitat inclusif. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,9 M€ (contrat départemental de prévention de protection de l'enfance). La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue à 68,4 M€ (- 0,3 M€). La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,6 M€. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est relevé à 4,7 M€ (+ 0,2 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue à 11,1 M€ (-0,3 M€).

Les **ressources d'exploitation** s'élèvent à 22,2 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (18 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 4,6 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

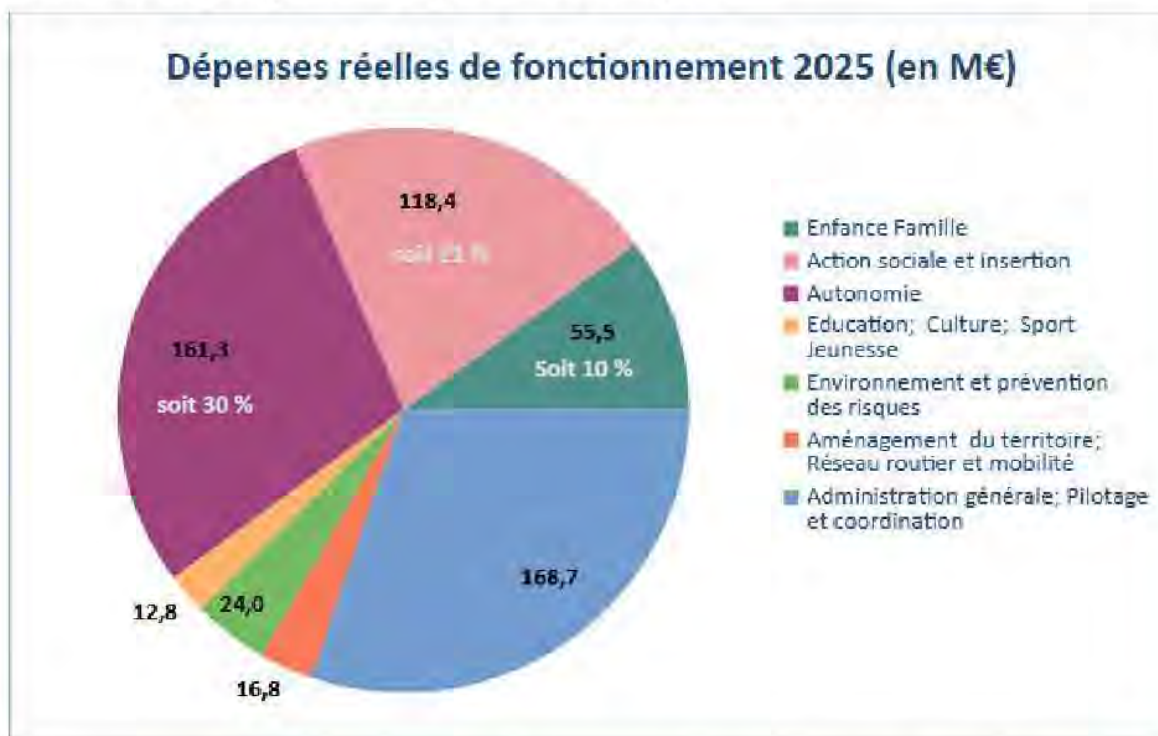
Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2025 de 3,4 M€ (soit + 0,62%) pour un montant total de 557,5 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



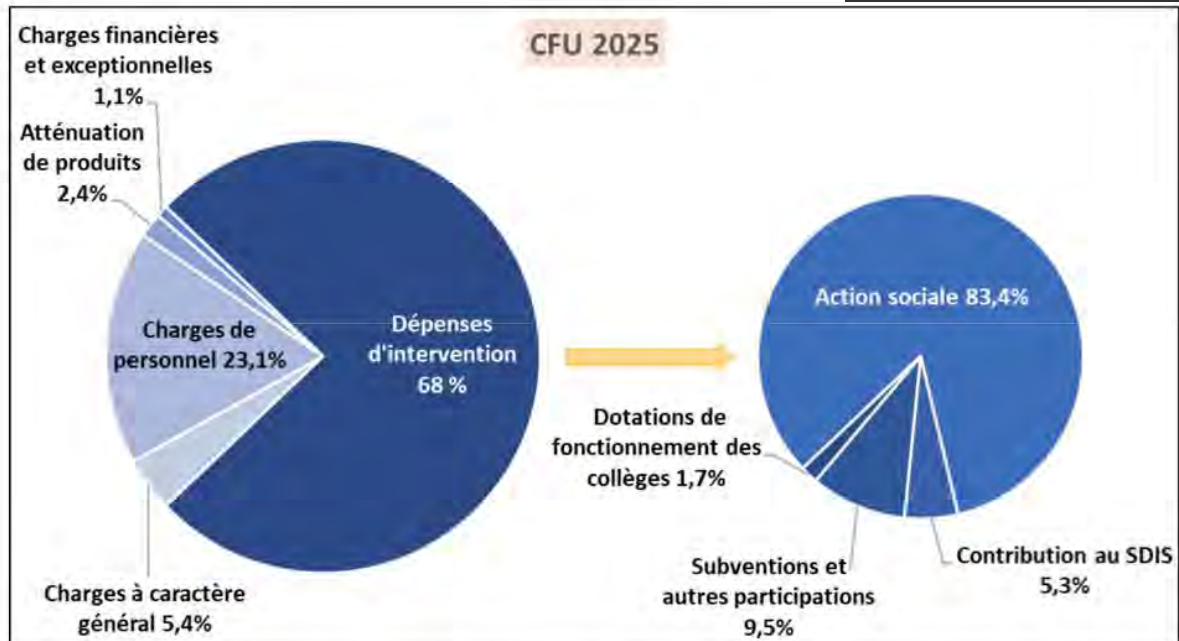
La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie (7,6 M€), des ressources humaines (+ 1,35 M€) et du SDIS (+ 3 M€). Les dépenses d'allocations RSA, progressent de 2,2 M€ (soit + 2,2 % en 2025) du fait de la revalorisation du RSA et de la hausse des bénéficiaires au printemps.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 335,3 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 3,02 M€.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance la diminution de 2,4 M€ s'inscrit dans la suppression de certains dispositifs et la mise en place du financement sur la base de l'activité réelle au lieu du prix de journée globalisé et une régularisation en fin d'exercice.

Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 7,6 M€) se répartit entre le volet personnes âgées (- 1,5 M€) et le volet personnes handicapées (+ 9,1 M€). L'APA baisse de 6,4% (soit -3,7 M€) du fait du transfert de la gestion de la section dépendance (APAE) à l'ARS au 1er Juillet 2025. La PCH continue d'accélérer à 16,7% (soit + 5,6 M€) ainsi que les frais liés à l'hébergement qui progressent + 3,3 M€, notamment.

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 1% (+ 1,4 M€) résulte des mesures de revalorisation salariale et la hausse de 3 points de la cotisation d'assurance vieillesse CNRACL. Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

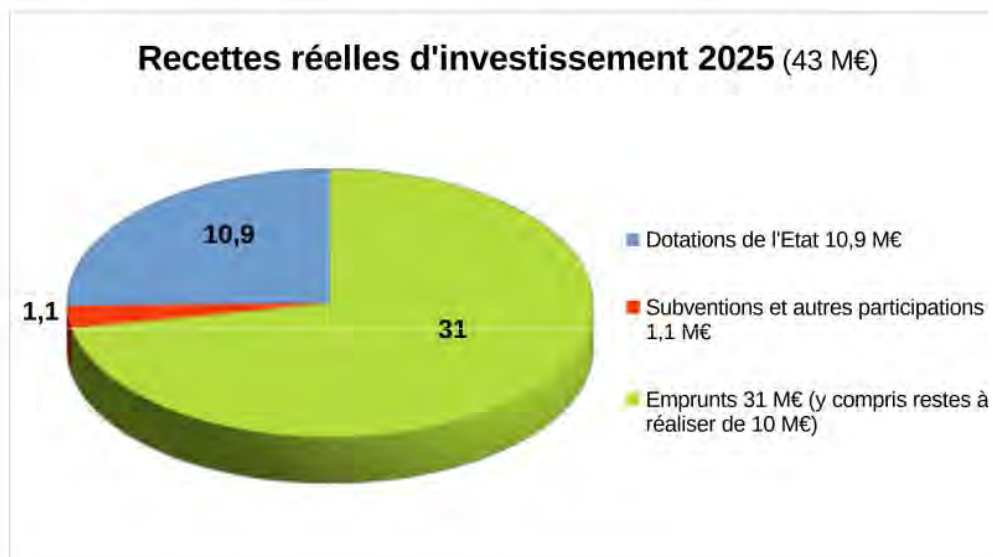
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 43 M€, en hausse de 15 M€ (soit + 53,25 %) par rapport à l'exercice 2024.

Les dotations de l'Etat de 10,9 M€ se répartissent entre le FCTVA (6,7 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (1,9 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 1 M€. Ces subventions ont notamment concerné les collèges (0,2 M€) et le produits des amendes des radars (0,7 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux complétés par 10 M€ d'emprunts contractés en 2024 mais mobilisés en 2025.



4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 59,6 M€, sont en baisse de 12,2 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipement s'établissent à 35,2 M€ contre 45,1 M€ en 2024, soit une baisse de 10,1 M€ en lien avec la baisse du budget (- 10,8 M€) décidée pour améliorer la situation financière du département.

La mission éducation se porte à 8,5 M€ avec 2,3 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements, 1,5 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne et le financement des équipements des collèges pour 1,7 M€.

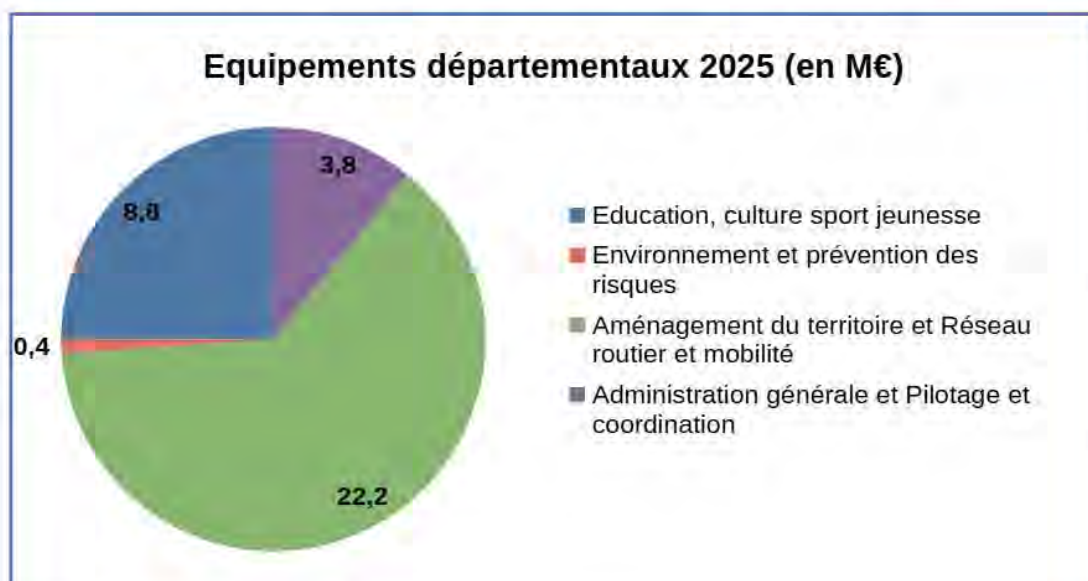
La mission réseau routier et mobilité, 21,8 M€, est en baisse de 7 M€ par rapport à l'exercice 2024. Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 17,3 M€ ou encore les travaux neufs (2,7 M€) avec notamment le renforcement de la RD102 entre Fanjeaux et Gaja (1 M€), l'aménagement de la RD610 entre Puichéric et la Redorte (1 M€) et sur la RD611 la réparation du pont sur la Berre à Ripaud (0,6 M€). En matière de pistes cyclable et de mobilités douces, les dépenses s'élèvent à 0,7 M€ pour cet exercice.

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 3,8 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,6 M€), la maintenance bâtiminaire (1,6 M€) et les moyens courants des services (0,6 M€).

Sur la mission environnement et prévention des risques (0,4 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,3 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,2 M€ avec le développement des collections de la bibliothèque départementale ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive des archives départementales.

Enfin, pour la mission sport et jeunesse, les réalisations avec 0,05 M€ financent les sentiers de randonnées et VTT ainsi que l'achat de matériel pour les activités de plein air.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 24,4 M€ soit une baisse de 2,3 M€ comparé à l'exercice 2024.

La mission aménagement du territoire concentre 72 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,5 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (9,4 M€), le programme hydroagricole (0,7 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (2,8) avec notamment la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (0,8 M€), le THD (1,8 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€) et aéroportuaires à Carcassonne (0,3 M€).

Sur la mission environnement et préventions des risques (4,5 M€), les subventions se répartissent principalement entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,8 M€), la prévention des inondations (1,4 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,9 M€) ou encore la protection des espaces naturels et sensibles (0,3 M€).

En ce qui concerne les solidarités (1 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,8 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,1 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€) et les subventions pour les équipements culturels communaux (0,1 M€) et les travaux du musée Cérès Franco (0,03 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent à la voie verte et aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,6 M€ pour les premiers acomptes de la troisième édition du budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2025, l'encours de dette du département s'établit à 228,1 M€, en hausse de 8,6 M€ sur l'exercice du fait du report de l'emprunt 2024 de 10 M€ en 2025. La part entre les taux fixe et les taux variables s'élève respectivement à 48,6% et 51,4 %.

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

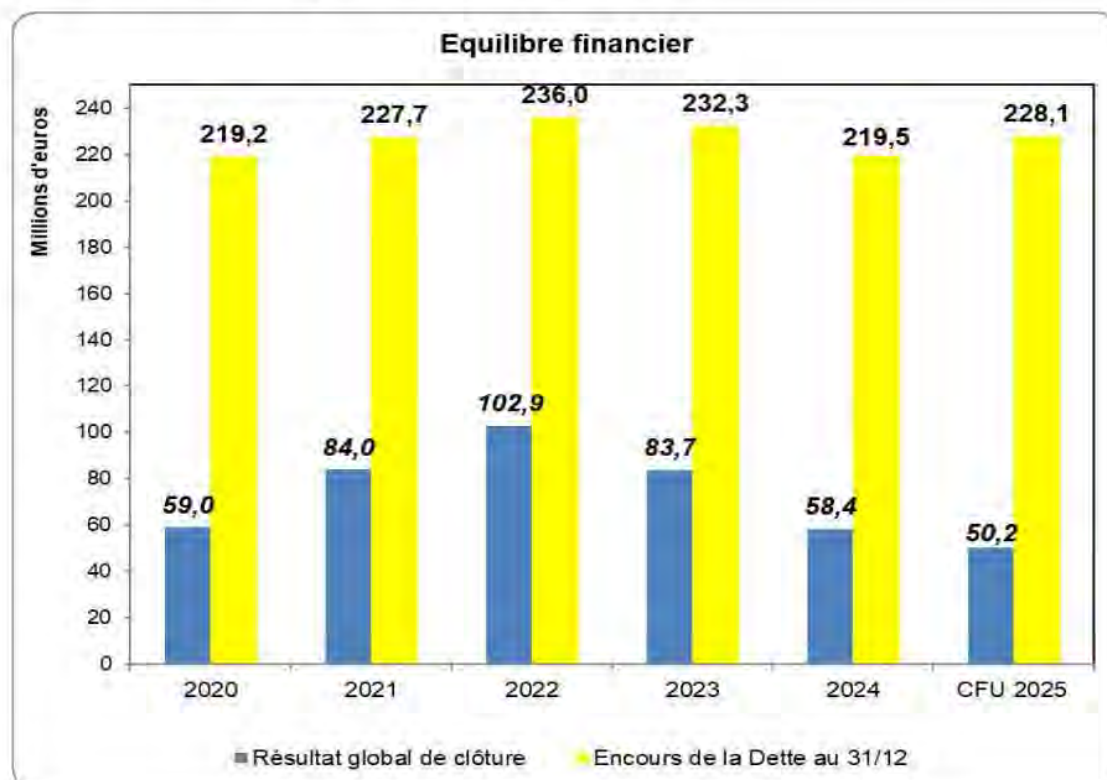
Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 2,08 % contre 2,4 % en 2024. La capacité de désendettement s'élève à 5,62 ans contre à 7,04 ans en 2024, conséquence du renforcement de notre autofinancement en lien avec les efforts de gestion et l'amélioration de la dynamique des DMTO. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

6) Le résultat financier global en 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 17 142 247,84 € en hausse de 9,1 M€ par rapport à 2024.

Les efforts de gestion réalisés en contenant les dépenses de fonctionnement à 0,6 % d'évolution, et l'amélioration des recettes DMTO (+ 11 M€) permettent d'améliorer l'autofinancement (40,8 M€) de 9,6 M€, De plus, la baisse décidée des dépenses d'investissement de 12 M€ vient réduire la couverture du déficit d'investissement.

Le résultat global de clôture, en baisse de 8,2 M€, ressort à 50,2 M€ contre 58,4 M€ l'année dernière. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois de charges de fonctionnement).



Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

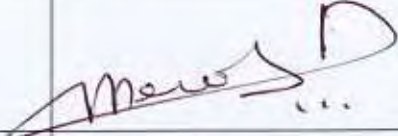
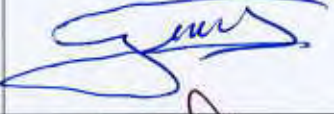
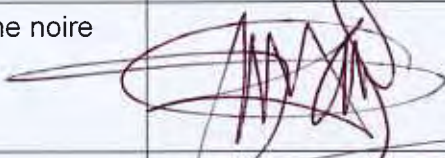
Reçu en préfecture le 16/04/2026

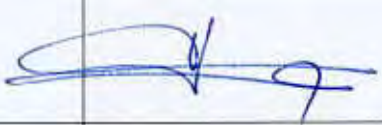
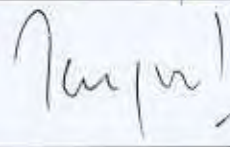
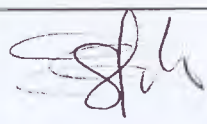
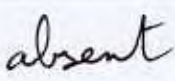
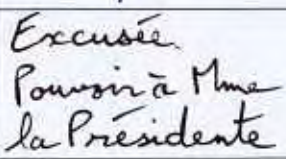
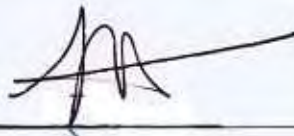
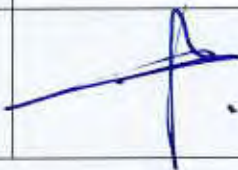
Publié le

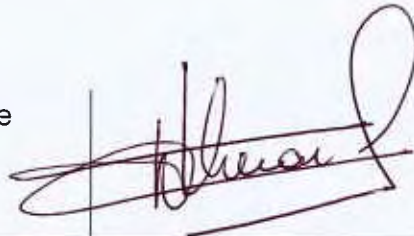
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du Département pour 2025 : autorisations de programme des budgets annexes	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant les autorisations de programme des budgets primitifs et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives des budgets annexes 2025,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2025 des budgets annexes.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2025.

1 - Budget Annexe – Autorisations de programme (AP) :

1.1 Bilan des autorisations de programme 2025

Il n'y a pas eu d'AP votée en 2025 pour les budgets annexes du laboratoire départemental d'analyses, du Satese et du parc départemental / laboratoire routier.

1.2 Clôture des autorisations de programme antérieures à 2025

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des AP en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture des AP antérieures à 2025 pour un montant de 8 653,37 € sur les budgets annexes, comme détaillé dans le tableau ci-après :

	AP < 2025	Total AP liquidé	Désindividualisation pour clôture AP
Laboratoire vétérinaire départemental	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
K - Administration générale	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
K - Administration générale	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
Total général	88 237,31	79 583,94	- 8 653,37

Voici le détail des tombées d'AP :

- Laboratoire départemental d'analyses fait l'objet d'une tombée d'AP de 7 508,01 € pour l'acquisition de matériel de l'AP millésimée 2021 puisqu'arrivée à son terme, ainsi la clôture est prononcée sur un solde de réalisations de 60 655,51 €.
- Pour le SATESE, l'AP de 2024 concernant l'acquisition de véhicules étant arrivée à son terme, cette dernière est clôturée sur un solde de réalisations de 18 928,43 € et une tombée d'AP de 1 145,36 €.

La désindividualisation des AP antérieure à 2025 vous est proposée en annexe 1 et leur clôture en annexe 2.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- la désindividualisation des AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux pour un montant de 8 653,37 € soit 7 508,01 € pour le laboratoire départemental d'analyses et 1 145,36 € pour le SATESE (annexe 1),
- la clôture de ces AP pour un montant total de réalisations de 79 583,94 € soit 60 655,51 € pour le laboratoire départemental d'analyses relatif à l'AP 2021 pour l'aménagement de locaux techniques et 18 928,43 € pour le SATESE concernant l'AP de 2024 pour l'acquisition de véhicules (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025.

Laboratoire départemental d'analyses :

K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : **68 163,52 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **68 163,52 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **- 7 508,01 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						68 163,52 €	60 655,51 €	- 7 508,01
K42	PATR-K413O001	Programme bâtiments	2021	K413E05	23	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
Total						68 163,52 €	60 655,51 €	- 7 508,01

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **7 508,01 €**

SATESE :

K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2024 : **20 073,79 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **20 073,79 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **- 1 145,36 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						20 073,79 €	18 928,43 €	- 1 145,36
K42	PATR-K417O001	Acquisition véhicules	2024	K417E06	21	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
Total						20 073,79 €	18 928,43 €	- 1 145,36

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 145,36 €**

ANNEXE 2 – Tombées d'AP antérieures à 2025 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

	AP 2021	Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour clôture AP
K - Administration générale	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
K4 - Logistique et patrimoine	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
Total général	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

	AP 2024	Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour clôture AP
K - Administration générale	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
K4 - Logistique et patrimoine	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
Total général	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-004

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2025 : autorisations de programme des budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Approuve :

- la désindividualisation des AP antérieures à 2025 relatives aux équipements départementaux pour un montant de 8 653,37 € soit 7 508,01 € pour le laboratoire départemental d'analyses et 1 145,36 € pour le SATESE (annexe 1),
- la clôture de ces AP pour un montant total de réalisations de 79 583,94 € soit 60 655,51 € pour le laboratoire départemental d'analyses relatif à l' AP 2021 pour l'aménagement de locaux techniques et 18 928,43 € pour le SATESE concernant l'AP de 2024 pour l'acquisition de véhicules (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2025.

Laboratoire départemental d'analyses :

K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : **68 163,52 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **68 163,52 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **- 7 508,01 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						68 163,52 €	60 655,51 €	- 7 508,01
K42	PATR-K413O001	Programme bâtiments	2021	K413E05	23	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
Total						68 163,52 €	60 655,51 €	- 7 508,01

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **7 508,01 €**

SATESE :

K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2024 : **20 073,79 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **20 073,79 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **- 1 145,36 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2025	Montant désindividualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						20 073,79 €	18 928,43 €	- 1 145,36
K42	PATR-K417O001	Acquisition véhicules	2024	K417E06	21	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
Total						20 073,79 €	18 928,43 €	- 1 145,36

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 145,36 €**

ANNEXE 2 – Tombées d'AP antérieures à 2025 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

	AP 2021	Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour clôture AP
K - Administration générale	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
K4 - Logistique et patrimoine	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01
Total général	68 163,52	60 655,51	- 7 508,01

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

	AP 2024	Liquidé au 31/12/2025	Désindividualisation pour clôture AP
K - Administration générale	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
K4 - Logistique et patrimoine	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36
Total général	20 073,79	18 928,43	- 1 145,36

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

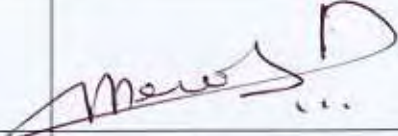
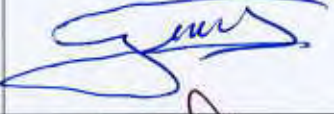
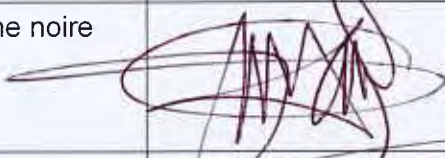
Reçu en préfecture le 16/04/2026

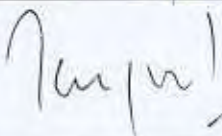
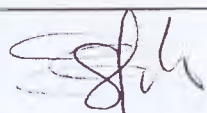
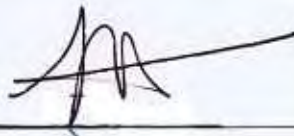
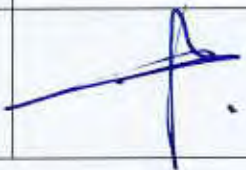
Publié le

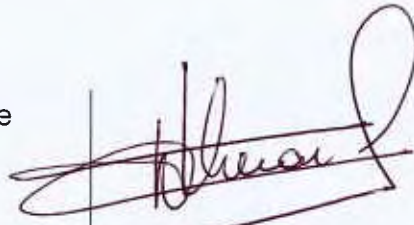
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Excusée Pouvoir à Mme la Présidente
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
 Reçu en préfecture le 16/04/2026
 Publié le 
 ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Je vous rappelle que le résultat 2025 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

1. Synthèse :

Au regard de la concordance de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur avec les données financières du comptable public, le compte financier unique 2025 est établi comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 673 323,62 € et le montant des recettes à 1 693 311,66 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 19 988,04 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire départemental d'analyses présente un excédent de fonctionnement de 7 466,33 € et un déficit d'investissement de 7 466,33 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 614 897,58	1 622 363,91	7 466,33	0,00	7 466,33
Investissement	58 426,04	70 947,75	12 521,71	- 19 988,04	- 7 466,33
Total	1 673 323,62	1 693 311,66	19 988,04	- 19 988,04	0,00

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 600 199,22	1 622 362,75	22 163,53	1,39%
Prise en charge du déficit du budget annexe	1 026 359,44	933 971,44	- 92 388,00	- 9,00%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	573 839,78	688 391,31	114 551,53	19,96%
Administration générale	1,36	1,16	- 0,20	- 14,71%
Ressources humaines	1,36	1,16	- 0,20	- 14,71%
FONCTIONNEMENT REEL	1 600 200,58	1 622 363,91	22 163,33	1,39%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 600 200,58	1 622 363,91	22 163,33	1,39%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 622 363,91 € sont supérieures à l'année dernière de 22 163,33 € soit + 1,39 %.

Les produits relatifs à l'activité du laboratoire départemental d'analyses sont en hausse de 114 551,53 € et s'élèvent à 688 391,31 €. Cela est lié principalement à la progression du montant des produits des taxes d'analyses + 49 480,71 €, pour s'établir à 515 981,37 € et à la participation de l'État pour la mise en place du SIEG (service d'intérêt économique général) d'un montant de 133 079 € (+ 76 975 €) .

La subvention d'équilibre du budget principal diminue de 92 388 €, au regard de la progression des recettes d'activité du laboratoire, pour s'établir à 933 971,44 €. Elle représente 57,57 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	273 453,84	280 203,35	6 749,51	2,47%
Administration générale	1 264 763,15	1 283 734,52	18 971,37	1,50%
Ressources humaines	1 171 864,38	1 190 181,41	18 317,03	1,56%
Systèmes d'information et télécommunications	15 075,36	18 691,92	3 616,56	23,99%
Logistique et patrimoine	77 823,41	74 861,19	- 2 962,22	- 3,81%
FONCTIONNEMENT REEL	1 538 216,99	1 563 937,87	25 720,88	1,67%
Opérations d'ordre	41 995,55	50 959,71	8 964,16	21,35%
Amortissements	41 995,55	50 959,71	8 964,16	21,35%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 580 212,54	1 614 897,58	34 685,04	2,19%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 563 937,87 € et sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 25 720,88 €), soit une hausse de 1,67 %.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** retrace les charges d'exploitation du service et augmentent très légèrement pour s'élever à 280 203,35 € (+ 6 749,51 €).

Le montant comprend la sous-traitance des analyses sanitaires, l'achat de médicaments pour 117 011,43 € ainsi que les autres charges d'activité 86 127,14 €.

La mission **Administration générale** correspond aux charges de personnel (21 agents au 31/12/2025) qui s'élèvent à 1 190 181,41€ (+ 18 317,03 €) et représentent 76 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de structure (systèmes d'information, maintenance et entretien bâtementaire) d'un montant de 93 553,11 € sont stables.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	37 299,81	19 988,04	- 17 311,77	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	37 299,81	19 988,04	- 17 311,77	0,00%
Opérations d'ordre	41 995,55	50 959,71	8 964,16	21,35%
Amortissements	41 995,55	50 959,71	8 964,16	21,35%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	79 295,36	70 947,75	- 8 347,61	-10,53%

Les recettes de la section d'investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé permettant de financer le déficit de la section d'investissement pour 19 988,04 € et aux dotations aux amortissements (50 959,71 €).

- Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	42 845,78	18 095,64	- 24 750,14	-57,77%
Administration générale	19 137,81	40 330,40	21 192,59	0,00%
Systèmes d'information et télécommunications	4 095,30	0,00	- 4 095,30	0,00%
Logistique et patrimoine	15 042,51	40 330,40	25 287,89	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	61 983,59	58 426,04	- 3 557,55	- 5,74%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 983,59	58 426,04	- 3 557,55	- 5,74%

D'un montant de 58 426,04 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 3 557,55 €.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** baisse de 24 750,14 € pour s'établir à 18 095,64 €. Les dépenses concernent l'achat de matériel technique (Minéralisateur, sonde et étuve).

La **mission Administration générale** s'établit à 40 330,40 € et concerne, l'entretien et la gestion des bâtiments.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte financiers unique 2025 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le laboratoire départemental d'analyses qui s'élève en dépenses à 1 673 323,62 € et en recettes à 1 693 311,66€.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-005

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

Considérant que le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget 2025,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Décide :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le laboratoire départemental d'analyses qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 673 323,62 € et en recettes à 1 693 311,66 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

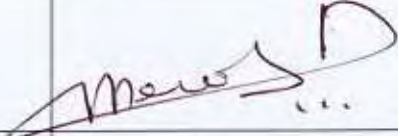
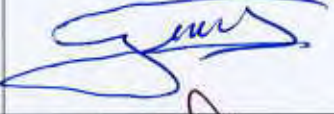
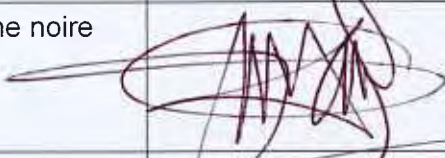
Reçu en préfecture le 16/04/2026

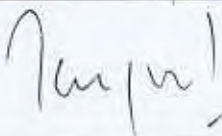
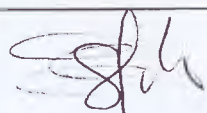
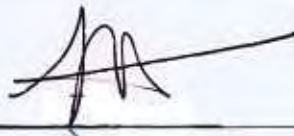
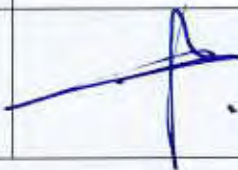
Publié le

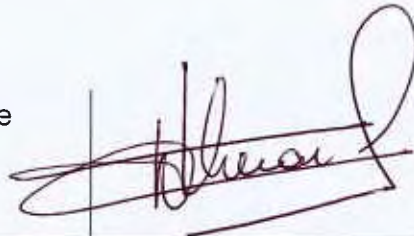
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Excusée Pouvoir à Mme la Présidente
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
 Reçu en préfecture le 16/04/2026
 Publié le 
 ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Vu le compte financier unique (CFU) 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2025 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

1. Synthèse :

Au regard de la concordance de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur avec les données financières du comptable public, le compte financier unique 2025 est établi comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 073 699,35 € et le montant des recettes à 1 071 045,75 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 2 653,60 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent de fonctionnement de 622,43 € et un déficit d'investissement de 622,43 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 045 276,89	1 045 899,32	622,43	0,00	622,43
Investissement	28 422,46	25 146,43	-3 276,03	2 653,60	-622,43
Total	1 073 699,35	1 071 045,75	-2 653,60	2 653,60	0,00

2. Section de fonctionnement :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	1 022 050,51	1 042 776,51	20 726,00	2,03 %
Prise en charge du déficit du budget annexe	448 988,07	302 613,66	-146 374,41	-32,60 %
Activité du service eau et assainissement	573 062,44	740 162,85	167 100,41	29,16 %
Administration générale	2 744,93	1,81	-2 743,12	0,00 %
Ressources humaines	1,25	1,81	0,56	44,80 %
Budget et finances	2 743,68	0,00	-2 743,68	-100,00 %
FONCTIONNEMENT REEL	1 024 795,44	1 042 778,32	17 982,88	1,75 %
Opérations d'ordre	6 826,00	3 121,00	-3 705,00	-54,28 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 031 621,44	1 045 899,32	14 277,88	1,38 %

- Les recettes 2025 :

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 042 778,32 € sont supérieures à l'année dernière de 17 982,88 €, soit + 1,75 %. Cette hausse provient essentiellement des recettes de l'Agence de l'eau et de l'ajustement de la subvention d'équilibre qui en découle.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en hausse de 167 100,41 € et s'élèvent à 740 162,85 €.

Le montant des participations de l'Agence de l'Eau de 512 273 € est en augmentation de

167 100,41 € en lien avec l'encaissement du solde 2024 pour 152 215 €.

De plus, les prestations facturées aux collectivités (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'autosurveillance, prestation défense incendie) qui s'établissent à 132 063,49 € progressent de 10 007,45 € contrairement à la refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD de 95 826,36 € qui diminue (- 10 324,04 €).

La subvention d'équilibre du budget principal diminue de 146 374,41 € pour s'établir à 302 613,66 €, soit 29 % des recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	206 906,31	196 081,27	-10 825,04	-5,23 %
Administration générale	801 741,79	824 049,19	22 307,40	2,78 %
Ressources humaines	783 813,09	805 162,35	21 349,26	2,72 %
Budget et finances	0,00	609,21	609,21	#DIV/0 !
Systèmes d'information et télécommunications	5 936,86	7 287,98	1 351,12	22,76 %
Logistique et patrimoine	11 991,84	10 989,65	-1 002,19	-8,36 %
FONCTIONNEMENT REEL	1 008 648,10	1 020 130,46	11 482,36	1,14 %
Opérations d'ordre	22 973,34	25 146,43	2 173,09	9,46 %
Amortissements	22 973,34	25 146,43	2 173,09	9,46 %
Diff./réalisations (positives) transférées en investis	0,00	0,00	0,00	0,00 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 031 621,44	1 045 276,89	13 655,45	1,32 %

- Les dépenses 2025 :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 020 130,46 €, en hausse de 11 482,36 € par rapport à 2024, soit + 1 %.

La Mission **Environnement et prévention des risques** retrace les charges d'exploitation du service (fournitures, petit matériel ...). Elles diminuent et s'élèvent sur l'exercice à 196 081,27 € (- 10 825,04 €). Le montant comprend les remboursements de frais à la collectivité de rattachement en lien avec l'activité du service eau et assainissement pour 159 669 € (- 8 481 €) et les dépenses en lien avec l'analyse des eaux résiduaires à hauteur de 27 713,06 € (- 4 483,84 €).

La mission **Administration générale** correspond aux charges de personnel (20 agents au 31/12/2025) qui s'élèvent à 805 162,35 € (+ 21 349,26 €) soit + 22,72 %. Les charges de personnel représentent 79 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de structure (systèmes d'information, maintenance et entretien bâtementaire) d'un montant total de 18 277,63 € sont relativement stables.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00 %
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre	22 973,34	25 146,43	2 173,09	9,46 %
Amortissements	22 973,34	25 146,43	2 173,09	9,46 %
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 973,34	25 146,43	2 173,09	9,46 %

Pour l'exercice 2025, les seules recettes de la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements d'un montant de 25 146,43 €.

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	11 329,92	6 373,03	-4 956,89	-43,75 %
Administration générale	18 625,81	18 928,43	302,62	1,62 %
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Logistique et patrimoine	18 625,81	18 928,43	302,62	1,62 %
INVESTISSEMENT REEL	29 955,73	25 301,46	-4 654,27	-15,54 %
Opérations d'ordre	6 826,00	3 121,00	-3 705,00	-54,28 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 781,73	28 422,46	-8 359,27	-22,73 %

- Les dépenses 2025 :

Les dépenses réelles d'investissement sont de 25 301,46 €,

La mission **Environnement et prévention des risques** s'établit à 6 373,03 €. Les dépenses concernent du matériel technique : balance OHAUS, clé BARAXO, câble DLK outil de transfert de données pour relever les données liées aux eaux usées telles que débit, hauteur, pluviométrie, pH, turbidité.

La mission **Logistique et patrimoine** s'établit à 18 928,43 € pour l'achat et l'aménagement de véhicule.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte financier unique 2025 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui s'élève en dépenses à 1 073 699,35 € et en recettes à 1 071 045,75 €.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-006

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Vu le compte financier unique (CFU) 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

Considérant que le compte financier unique 2025 présente les résultats de l'exécution du budget 2025,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Décide :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui s'élève en dépenses à 1 073 699,35 € et en recettes à 1 071 045,75 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

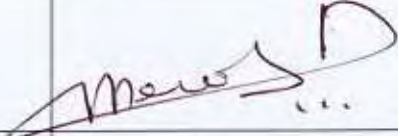
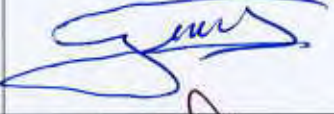
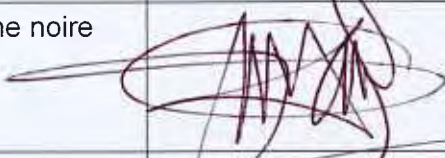
Reçu en préfecture le 16/04/2026

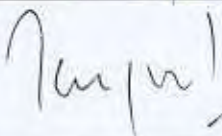
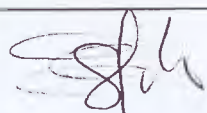
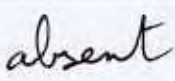
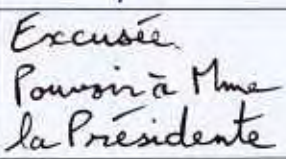
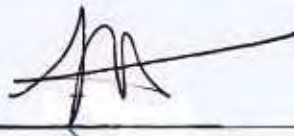
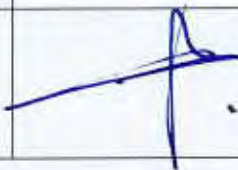
Publié le

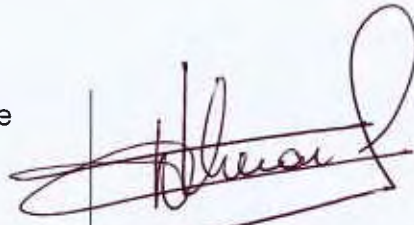
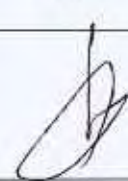
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B23-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B23-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2025 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

1. Synthèse :

Au regard de la concordance de l'exécution budgétaire de l'ordonnateur avec les données financières du comptable public, le compte financier unique 2025 est établi comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 304 545,72 € et le montant des recettes à 8 649 296,70 €, soit un solde positif sur l'exercice de 344 750,98 €. Ce solde positif est imputé en section d'investissement.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 4,2 M€.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	7 393 529,68	7 393 529,68	0,00	0,00	0,00
Investissement	911 016,04	1 255 767,02	344 750,98	3 891 327,91	4 236 078,89
Total	8 304 545,72	8 649 296,70	344 750,98	3 891 327,91	4 236 078,89

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	7 809 683,98	7 388 887,55	- 420 796,43	- 5,39%
Prise en charge du déficit du budget annexe	1 086 934,78	1 082 780,86	- 4 153,92	- 0,38%
Activité du Parc départemental	6 722 749,20	6 306 106,69	- 416 642,51	- 6,20%
Administration générale	5 756,21	4 642,13	- 1 114,08	- 19,35%
Ressources humaines	68,13	2,18	- 65,95	- 96,80%
Budget et finances	5 688,08	4 639,95	- 1 048,13	- 18,43%
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00%
FONCTIONNEMENT REEL	7 815 440,19	7 393 529,68	- 421 910,51	- 5,40%
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 815 440,19	7 393 529,68	- 421 910,51	- 5,40%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 7 393 529,68 € sont inférieures à l'année dernière de 421 910,51 € soit - 5,40 %. Cette baisse est en lien avec l'effort de gestion réalisé sur les dépenses.

Les produits relatifs à l'activité du parc départemental et laboratoire routier sont de 6 306 106,69 €. Ces recettes proviennent principalement de la location permanente de matériels

auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès du Département en baisse de 416 642,51 €.

La recette sur la mission administration générale de 4 639,95 € concerne le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

La subvention d'équilibre du budget principal diminue (- 4 153,92 €) pour s'établir à 1 082 780,86 €. Elle représente 58 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	4 164 860,57	3 906 480,87	- 258 379,70	- 6,20%
Administration générale	2 573 072,94	2 405 073,10	- 167 999,84	- 6,53%
Ressources humaines	2 402 274,11	2 239 239,43	- 163 034,68	- 6,79%
Budget et finances	4 180,54	5 286,51	1 105,97	26,46%
Systèmes d'information et télécommunications	12 204,56	13 972,76	1 768,20	14,49%
Logistique et patrimoine	154 413,73	146 574,40	- 7 839,33	- 5,08%
FONCTIONNEMENT REEL	6 737 933,51	6 311 553,97	- 426 379,54	- 6,33%
Opérations d'ordre	1 090 138,41	1 081 975,71	- 8 162,70	- 0,75%
Amortissements	1 072 952,67	1 063 286,27	- 9 666,40	- 0,90%
Cessions	17 185,74	18 689,44	1 503,70	8,75%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 828 071,92	7 393 529,68	- 434 542,24	- 5,55%

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 6 311 553,97 € et sont en baisse de 426 379,54 € comparé à l'année dernière, soit - 6,33 %.

La mission **parc départemental** retrace les charges d'exploitation du service. Elles diminuent et s'élèvent sur l'exercice à 3 906 480,87 € (- 258 379,70 €). Le montant comprend les fournitures de voirie 926 087,38 € (- 78 319,78 €), les fournitures d'entretien du matériel 684 354,76 € (- 71 802,96 €), les frais de combustibles et carburants 1 028 172,25 € (- 71 642,76 €) ainsi que les frais d'entretien et les réparations sur matériel roulant 245 389,30 € (+ 35 063,14 €).

La mission **Administration générale** correspond aux charges de personnel (44 agents au 31/12/2025) qui s'élèvent à 2 239 239,43 € (- 163 034,68 €) soit - 6,79 %. Les charges de personnel représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de structure (systèmes d'information, maintenance et entretien bâtiminaire d'un montant de 160 547,16 € sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (- 6 071,13 €).

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
FCTVA	198 651,81	173 791,31	- 24 860,50	- 12,51%
INVESTISSEMENT REEL	198 651,81	173 791,31	- 24 860,50	- 12,51%
Opérations d'ordre	1 090 138,41	1 081 975,71	- 8 162,70	- 0,75%
Amortissements	1 072 952,67	1 063 286,27	- 9 666,40	- 0,90%
Cessions	17 185,74	18 689,44	1 503,70	8,75%
Avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 288 790,22	1 255 767,02	- 33 023,20	- 2,56%

Les recettes de la section d'investissement correspondent au fonds de compensation de la TVA 173 791,31 € en baisse (- 24 860,50 €) en lien avec la diminution des dépenses 2024, aux dotations aux amortissements 1 063 286,27 € et aux produits des cessions 18 689,04 €.

- Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	955 525,78	886 510,02	- 69 015,76	- 7,22%
Administration générale	143 868,93	24 506,02	- 119 362,91	- 82,97%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	143 868,93	24 506,02	- 119 362,91	- 82,97%
INVESTISSEMENT REEL	1 099 394,71	911 016,04	- 188 378,67	- 17,13%
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%
Avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 099 394,71	911 016,04	- 188 378,67	- 17,13%

Les dépenses réelles d'investissement sont de 911 016,04 € soit - 188 378,67 €.

La **mission parc départemental** s'établit à 886 510,02 € soit - 69 015,76 €.

Les dépenses concernent l'achat de véhicules, matériels et outillages techniques (tracteurs, camions, matériels de viabilité hivernale, épareuse, tractopelles de VL, fourgons d'interventions).

La **mission Administration générale** s'établit à 24 506,02 € et concerne, l'entretien et la gestion des bâtiments.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte financier unique 2025 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le parc départemental et laboratoire routier qui s'élève en dépenses à 8 304 545,72 € et en recettes à 8 649 296,70 €.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-007

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte financier unique 2025 (CFU),

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique s'inscrit dans une réforme globale de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales,

Considérant que le compte financier unique (CFU) constitue le document définitif de la clôture de l'exercice 2025 regroupant les données du compte administratif et de gestion,

Considérant que l'adoption du CFU est une obligation légale devant intervenir avant le 30 juin de l'année N+1,

Considérant que le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget 2025,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	34	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Décide :

- d'adopter le compte financier unique du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier qui s'élève en dépenses à 8 304 545,72 € € et en recettes à 8 649 296,70 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

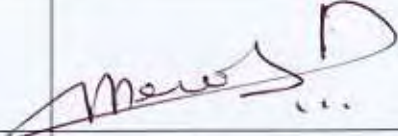
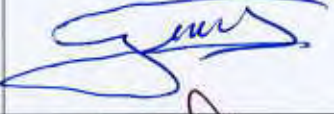
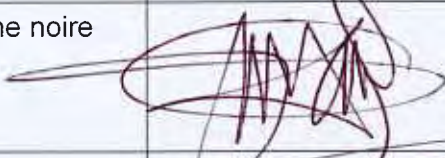
Reçu en préfecture le 16/04/2026

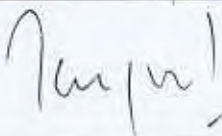
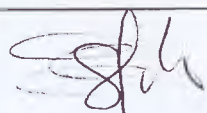
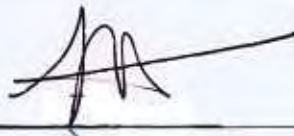
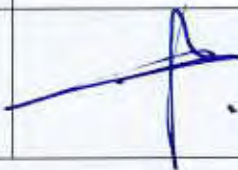
Publié le

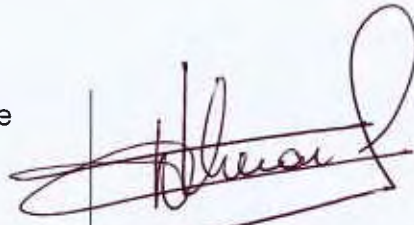
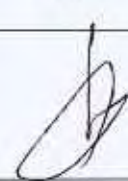
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B24-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Excusée Pouvoir à Mme la Présidente
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B24-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Rapport d'activité 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2025 de la structure accueil enfance (en annexe 1).

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la structure accueil enfance (en annexe 1).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2025

La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A- Introduction

Dans le cadre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance, la Collectivité a engagé une refondation structurelle et fonctionnelle de la Structure Accueil Enfance (SAE), service non personnalisé chargé d'assurer l'accueil d'urgence, la protection, l'évaluation et l'orientation des mineurs de 3 à 18 ans confiés au titre des articles L.221-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des orientations validées lors du Comité Social Territorial (CST) du 17 juin 2024, lesquelles réaffirment l'exigence de garantir un accueil conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux principes posés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Le présent bilan d'activité a pour finalité d'objectiver l'évolution de l'activité de la SAE, d'analyser les besoins constatés et de mesurer les effets des premières mesures engagées dans le cadre du réajustement organisationnel et fonctionnel. Il constitue un outil d'aide à la décision et un support de pilotage stratégique, permettant d'apprécier la mise en conformité progressive du service avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les obligations réglementaires applicables à la Fonction Publique Hospitalière (FPH) et les exigences de qualité et de sécurité de l'accueil.

L'année considérée a été marquée par plusieurs avancées structurantes :

- la sécurisation des dépenses et la stabilisation du cadre budgétaire, nécessaires à la continuité du service public et à la transformation de l'offre d'accueil d'urgence.
- la mise en service des unités de vie de Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac-d'Aude, inscrites dans un modèle de « maisonnées » visant à réduire la taille des collectifs et à améliorer les conditions de vie et de développement des enfants ;
- le renforcement de l'équipe de direction et la redéfinition des missions des équipes pluridisciplinaires, permettant une clarification des responsabilités, une sécurisation des pratiques professionnelles et une meilleure articulation des interventions ;

Ces évolutions s'inscrivent dans un processus global de transformation, dont les prochaines étapes sont d'ores et déjà identifiées. L'année 2026 sera consacrée à la co-élaboration du projet d'établissement, à la formalisation et à la mise en œuvre des outils de pilotage, de coordination et de traçabilité, ainsi qu'au déploiement progressif d'une démarche qualité structurée, conformément aux référentiels nationaux.

Ces travaux préparent la perspective de début 2027, à savoir la transformation de la SAE en Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). Cette évolution impliquera notamment la création d'un comité de surveillance, instance prévue par le CASF pour garantir la gouvernance, la transparence et le contrôle de la qualité des prestations délivrées.

B- Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département et dans le schéma des solidarités. La Structure Accueil Enfance (SAE), gérée par le Conseil Départemental de l'Aude, est une structure d'hébergement collectif multi site, couvrant l'ensemble des territoires audois et destiné à l'accueil des mineurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La SAE est régie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui situe le cadre d'intervention et les missions de la SAE.

Ses objectifs et ses missions principales :

La SAE s'inscrit dans le cadre d'un établissement départemental relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ses missions s'inscrivent dans le cadre des articles L.221-1 à L.222-6 du CASF, des lois du 2 janvier 2002, 5 mars 2007, 14 mars 2016, ainsi que des recommandations de la HAS. Il constitue un

dispositif central dans la mise en œuvre des mesures de protection administrative ou judiciaire des mineurs.

1. Assurer l'accueil et la protection des mineurs en danger

La SAE a pour objectif premier de garantir la sécurité physique, psychique et affective des enfants confiés au Département. Cela comprend :

- la mise en œuvre des mesures de protection décidées par la Présidente du Conseil départemental ou par l'autorité judiciaire ;
- **l'accueil d'urgence 24 h/24 et 365 jours/ 365** des mineurs en situation de danger ou de risque de danger ;
- la continuité de la prise en charge, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (ex : Convention internationale des droits de l'enfant, art. 3).

2. Évaluer la situation du mineur et de sa famille

La SAE conduit une évaluation pluridisciplinaire dans un délai limité, conformément aux exigences du CASF et aux référentiels nationaux :

- analyse des besoins fondamentaux de l'enfant ;
- évaluation des capacités parentales ;
- repérage des facteurs de danger et de protection ;
- formulation de préconisations pour l'orientation ou la poursuite de la mesure.

Cette évaluation doit être traçable, objectivée et conforme aux recommandations de la HAS.

3. Assurer l'orientation vers un dispositif adapté

À l'issue de l'évaluation, la SAE a pour mission :

- d'orienter l'enfant vers un mode d'accueil adapté (famille d'accueil, unité de vie, établissement spécialisé, dispositif renforcé...) ;
- de garantir la cohérence du parcours de l'enfant ;
- d'assurer la transmission des informations nécessaires aux partenaires, dans le respect du secret professionnel partagé (art. L.226-2-2 du CASF).

4. Offrir un cadre de vie structurant et éducatif

La SAE doit proposer un environnement conforme aux besoins de développement de l'enfant en développant des sites d'accueil à taille humaine conjugués d'accompagnement éducatif quotidien, de soutien à la scolarité, à la santé et à l'autonomie. La participation de l'enfant à la vie de l'établissement (loi 2002-2) est une priorité, et fera l'objet de réflexion au niveau des équipes pour resituer l'utilisateur au cœur de nos dispositifs.

Dans le respect des décisions administratives ou judiciaires, la SAE peut organiser les rencontres parents-enfants en lien avec les territoires (MDS) et contribue à la restauration ou au maintien des liens familiaux lorsque cela est possible et conforme à l'intérêt de l'enfant.

5. Contribuer au pilotage départemental de la protection de l'enfance

La SAE est un acteur structurant du dispositif départemental qui participe à la mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités et contribue à la démarche qualité et à l'amélioration continue des pratiques. Au regard de sa mission, il est en charge de produire des données d'activité et d'indicateurs de pilotage mais aussi dans le développement de coopération avec les partenaires institutionnels (Éducation nationale, Justice, Santé, associations habilitées...).

6. Assurer la gouvernance et la conformité réglementaire

En tant qu'établissement social ou médico-social, la SAE doit disposer d'un projet d'établissement (art. L.311-8 du CASF) et mettre en œuvre une démarche qualité et des évaluations internes et externes. Par ailleurs, la SAE doit être en mesure de garantir les droits des usagers (livret d'accueil, charte, règlement de

fonctionnement) et fonctionner sous le contrôle d'un comité de surveillance, instance de gouvernance prévue dans la transformation de la SAE en CDEF.

Bref :

Protection : accueil d'urgence, mise en sécurité, continuité de la prise en charge

Évaluation : analyse pluridisciplinaire, préconisation, orientation

Accompagnement : Cadre de vie, soutien éducatif, maintien des liens familiaux

Pilotage et qualité : Gouvernance, conformité réglementaire, démarche qualité, contribution au schéma départemental ;

Les motifs légaux de placement dans la SAE

Le placement d'un mineur à la SAE s'inscrit dans le cadre des mesures de protection de l'enfance prévues par les articles L.221-1 à L.222-6 du CASF, ainsi que par les lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016, et les dispositions du Code civil relatives à l'assistance éducative (articles 375 et suivants).

Le placement peut intervenir à titre administratif (décision de la Présidente du Conseil départemental) ou à titre judiciaire (décision du juge des enfants). Dans les deux cas, il doit répondre à un motif légal précis, fondé sur l'existence d'un danger ou d'un risque de danger pour le mineur.

1. Motifs légaux de placement administratif (CASF, art. L.222-4)

Le Président du Conseil départemental peut décider d'un placement avec l'accord des représentants légaux lorsque :

- ☐ L'enfant est en situation de danger ou de risque de danger en termes de :
 - carences éducatives graves ;
 - absence de soins ou de surveillance ;
 - conditions de vie mettant en péril la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant ;
 - conflits familiaux majeurs compromettant son développement.
- ☐ L'enfant est temporairement privé de la protection de sa famille suite à :
 - hospitalisation ou indisponibilité des parents ;
 - impossibilité matérielle d'assurer la prise en charge ;
 - rupture familiale temporaire.
- ☐ L'enfant est isolé ou sans représentant légal, ainsi relevant de cas typiques :
 - mineur non accompagné (MNA),
 - enfant abandonné ou trouvé,
 - enfant dont les parents sont introuvables.

2. Motifs légaux de placement judiciaire (Code civil, art. 375 et suivants)

Le juge des enfants peut ordonner un placement lorsqu'il constate que la santé, la sécurité ou la moralité du mineur sont en danger, ou que les conditions de son éducation ou de son développement sont gravement compromises.

Les motifs judiciaires les plus fréquents sont :

- ☐ Maltraitance avérée ou suspicion de maltraitance telles que les :
 - violences physiques,
 - violences psychologiques,
 - négligences lourdes,
 - abus sexuels.
- ☐ Conditions de vie dangereuses ou gravement inadaptées :
 - insalubrité,
 - exposition à des violences conjugales,

- absence de soins essentiels,
 - carences éducatives majeures.
- ☐ Troubles du comportement mettant l'enfant en danger et lorsque les parents ne peuvent plus assurer la protection ou la prise en charge.
- ☐ Fugue, errance, exposition à des risques majeurs :
- exploitation,
 - prostitution,
 - trafic,
 - radicalisation.
- ☐ Conflits familiaux graves compromettant l'éducation
- rupture totale du lien,
 - impossibilité de cohabitation,
 - violences intrafamiliales.

3. Motifs spécifiques liés à l'urgence (CASF, art. L.223-2)

Le placement à la SAE peut intervenir en urgence, notamment pour :

- ☐ Mise en sécurité immédiate, lorsque la situation nécessite une protection sans délai.
- ☐ Accueil provisoire d'urgence (APU), pour une durée limitée, le temps d'évaluer la situation.
- ☐ Évaluation des mineurs non accompagnés (MNA), si pas de dispositif existant sur le territoire, la SAE peut être mobilisé pour :
 - l'accueil immédiat,
 - la mise à l'abri,
 - l'évaluation de minorité et d'isolement.

Bref :

Les motifs de placement pour :

- *Administratif* : Danger ou risque de danger, impossibilité temporaire des parents, enfant isolé, accord parental ;
- *Judiciaire* : danger avéré, maltraitance, conditions de vie compromettant le développement, conflits graves
- *Urgence* : Mise en sécurité immédiate, accueil provisoire, évaluation ...

L'accueil d'urgence des mineurs, est mené selon des modalités diversifiées :

- *l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (Ordonnance Provisoire de Placement, mesure 72h, mesure accueil 5 jours Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection),*
- *l'accueil provisoire (administratif AP ou judiciaire JE) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.*

C- Déclinaison du projet SAE actuel et perspectives

1. Consolidation du statut juridique et mise en conformité réglementaire

Dans le cadre des missions départementales de protection de l'enfance, les activités d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation peuvent être confiées à des structures dépourvues de personnalité morale ou à des établissements autonomes. La Structure d'Accueil et d'Évaluation (SAE) relève à ce jour du statut de service non personnalisé du Département.

Le projet présenté et validé lors du Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2022 confirme le maintien de ce statut et engage la collectivité dans un processus de mise en conformité réglementaire, conformément aux dispositions de l'article L.315-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

À ce titre, plusieurs actions structurantes sont engagées :

❑ Mise en place de la commission de surveillance :

Validée en Commission Permanente le 24 février 2023, la commission de surveillance a vocation à émettre un avis technique sur les éléments stratégiques et de gestion qui lui sont soumis, afin d'éclairer la collectivité dans la conduite et l'orientation de l'établissement.

Elle peut notamment être consultée sur :

- le budget prévisionnel et réalisé,
- le projet d'établissement,
- les projets ou programmes d'investissement,
- le tableau des emplois,
- les créations, modifications ou suppressions de services ou d'activités,
- le règlement de fonctionnement,
- les outils relatifs au fonctionnement...

La première réunion de cette instance est envisagée pour cette année 2026 ou le début de l'année 2027.

La nomination du directeur a constitué une première étape essentielle pour la restructuration de l'établissement et dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.

❑ Clarification des modalités d'individualisation fonctionnelle et budgétaire :

Une formalisation renforcée des modalités d'organisation interne et de gestion budgétaire a été une priorité, afin d'assurer une lisibilité accrue des missions, des responsabilités et des moyens alloués.

❑ Mise en conformité de l'organigramme :

Un organigramme a été mis en œuvre, et doit être ajusté afin de garantir sa conformité avec les corps et grades d'emplois relevant de la Fonction Publique Hospitalière, conformément aux exigences statutaires applicables.

Il sera nécessaire de resituer les fonctions supports de la collectivité, afin d'accompagner le futur CDEF dans ses nouvelles modalités de fonctionnement et selon les orientations du comité de surveillance.

2. Évolution de l'offre de service et phasage du projet en lien avec les opérations immobilières

Le volet immobilier constitue un axe majeur du projet de transformation de la SAE. À l'horizon 2027, l'organisation reposera sur un dispositif multi site de 6 structures implantées en diffus sur le territoire départemental.

Compte tenu de l'activité soutenue de la SAE et de l'inscription du projet dans un plan pluriannuel d'investissement, la mise en œuvre opérationnelle est structurée en plusieurs phases successives, programmées jusqu'en 2027. Les actions actuellement engagées sont les suivantes :

❑ Définition du programme, validation du PPI et lancement des consultations : le programme fonctionnel a été défini, le Plan Pluriannuel d'Investissement validé, et les procédures de consultation ont été engagées conformément aux règles de la commande publique.

❑ Les sites opérationnels et en cours d'acquisition :

Territoire OUEST :

- site de Pennautier (depuis le 26.02.2024) ;
- site de Villemoustaussou (depuis le 26.08.2024) ;
- site de Carcassonne.

Territoire EST :

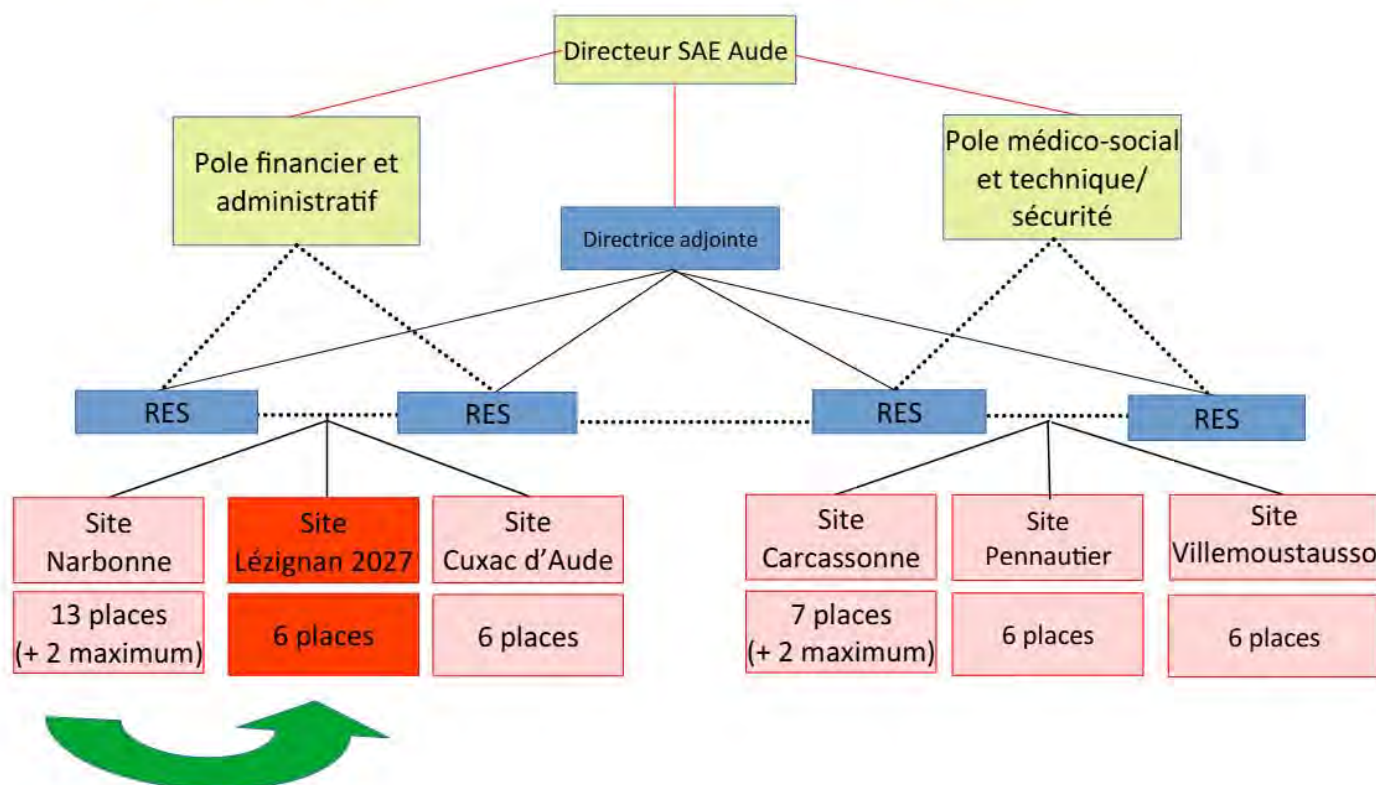
- site de Narbonne ;
- site de Cuxac d'Aude (depuis 10.09.2024) ;
- site de Lézignan – Corbières (acquisition pour 2027) ;
- site des Amarats (fermeture du site avril 2025) ;

- site de Beaumarchais (fermeture du site mars 2024) ;
- restaurant d'appoint (résiliation de bail décembre 2024).

□ Travaux de rénovation en perspective :

Des opérations de rénovation sont programmées sur les sites de Carcassonne et de Narbonne afin d'assurer la continuité de service dans des conditions adaptées durant la période transitoire. Une planification des travaux doit être opérationnelle afin de sécuriser les sites et contribuer à l'amélioration des sites d'accueil. Abandon du projet villa RAMEAU suite à arbitrage.

D- Organisation bâtiminaire et organigramme fonctionnel actuel



_____ relation hiérarchique
 relation fonctionnelle

L'organigramme n'est pas un document figé : il peut être réévalué et amené à évoluer afin d'adapter l'organisation de la prise en charge aux besoins réels du service et des usagers. Cette dynamique d'ajustement permet de garantir une répartition optimale des rôles, de renforcer la coordination entre les acteurs et d'assurer une réponse toujours cohérente et efficace face aux évolutions des pratiques, des ressources ou des attentes.

À noter : À l'ouverture du site de Lézignan prévu en 2027, un redéploiement RH actuellement affecté sur le site de Narbonne sera redéployé vers cette nouvelle implantation territoriale. Parallèlement, la capacité d'accueil du site de Narbonne évoluera, passant de 13 places à 7, avec une possibilité d'extension maximale de 2 places supplémentaires. Aussi, il est à noter qu'à terme, la capacité totale d'accueil théorique atteindra 38 places, avec une extension possible en situation de sur-occupation jusqu'à 44 places, sous réserve de validation préalable par la direction générale. Toutefois, selon la complexité du public accueilli, il sera nécessaire d'éviter de préconiser le recours à la sur-occupation, afin de garantir des conditions d'accompagnement adaptées et sécurisées. À ce titre, des renforts seront nécessaires pour assurer la sécurité des enfants accueillis et des agents.

E- Caractéristiques des enfants accueillis à la SAE

Au cours de l'année 2025, la SAE de l'Aude a poursuivi sa mission d'accueil d'urgence, en répondant à un nombre important de situations nécessitant une prise en charge immédiate, dans la continuité de l'activité observée les années précédentes. Les mineurs accueillis présentaient des parcours marqués par des ruptures successives et des problématiques complexes, nécessitant une intervention rapide, coordonnée et adaptée.

Dans le cadre de ces accueils d'urgence, la SAE a pris en charge des enfants et adolescents confrontés à des situations de grande vulnérabilité. Les principales caractéristiques des mineurs confiés sont les suivantes :

- ❑ enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans, issus de familles en situation de grande précarité, exposés à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, à des situations de négligence, à des problématiques d'addiction parentale ou à des troubles psychiatriques au sein du milieu familial ;
- ❑ accueil de fratries, lorsque les besoins de protection et les capacités d'accueil le permettaient ;
- ❑ placements à la demande des parents ou en situation de danger immédiat, nécessitant une intervention urgente ;
- ❑ mineurs en situation d'abandon, de maltraitance, de conflits familiaux graves, de fugue, ou dont les parents étaient inaccessibles ou incarcérés ;
- ❑ enfants présentant des troubles du comportement, des troubles de la conduite ou des déficiences intellectuelles, nécessitant une prise en charge spécifique.

Les enfants confiés cumulent fréquemment plusieurs facteurs de vulnérabilité, rendant indispensable une approche globale et pluridisciplinaire. L'objectif est de restaurer un cadre sécurisant, de soutenir la reconstruction de la confiance et de favoriser, autant que possible, un parcours d'insertion et d'inclusion sociale durable. À noter, l'année 2025 est marquée par le placement plus accru de mineurs en situation d'échec de placement, qu'il s'agisse d'établissements ou de familles d'accueil.

Il est à constater plusieurs problématiques individuelles :

- Troubles du comportement, troubles de la conduite, impulsivité, agressivité, ou difficultés relationnelles.
- Troubles psychiques, anxiété, dépression, traumatismes liés à des violences ou à des ruptures répétées.
- Déficiences intellectuelles ou troubles neuro-développementaux.
- Retards scolaires, déscolarisation ou difficultés d'insertion.
- Parfois, problématiques de santé nécessitant un suivi renforcé.

De plus en plus fréquent, nous accueillons des mineurs cumulant plusieurs facteurs de fragilité :

- instabilité familiale,
- ruptures successives de placement,
- exposition à des violences,
- troubles psychiques ou comportementaux,
- difficultés scolaires et sociales.

F- Restructuration du projet de la SAE

Le projet de la SAE vise à concilier protection immédiate et accompagnement sur le long terme, en s'appuyant sur des méthodes éducatives innovantes et un réseau solide de partenaires afin de mettre en œuvre une protection efficace, une évaluation et une préconisation d'orientation pérenne. Le projet doit répondre aux exigences légales de la protection de l'enfance et des lois sociales tout en priorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants, pour leur offrir un avenir stable et sécurisé.

1. Projet en perspective stratégique :

La Structure d'Accueil Enfance (SAE) a pour vocation première d'assurer la protection immédiate des mineurs exposés à une situation de danger ou de risque de danger. En tant que dispositif d'accueil d'urgence, elle garantit une mise à l'abri rapide dans un cadre sécurisant, stable et adapté. Le projet de la SAE s'articule autour de plusieurs objectifs généraux :

- répondre aux besoins fondamentaux, psychologiques, éducatifs et sociaux des enfants grâce à une approche pluridisciplinaire ;
- soutenir leur développement et leur progression vers l'autonomie ;
- et favoriser, lorsque cela est possible et conforme à l'intérêt de l'enfant, le maintien ou la restauration des liens familiaux.

L'ensemble de ces missions vise à offrir un accompagnement structuré, cohérent et respectueux des droits et des besoins de chaque mineur accueilli.

2. Les ressources humaines :

L'organigramme constitue un outil de structuration essentiel permettant d'identifier clairement les différentes fonctions au sein de la structure ainsi que les responsabilités qui leur sont associées. Il offre une lecture précise de l'architecture organisationnelle, facilite la compréhension des rôles de chacun et contribue à la cohérence des actions menées. En définissant les lignes hiérarchiques, les missions et les périmètres d'intervention, l'organigramme soutient la coordination interne, renforce la lisibilité du fonctionnement pour les partenaires et garantit une répartition efficiente des responsabilités au service de la qualité de la prise en charge.

Présentation institutionnelle de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire de la Structure d'Accueil Enfance regroupe l'ensemble des professionnels mobilisés pour assurer la protection, l'accompagnement et le suivi des mineurs accueillis. Elle se compose de plusieurs filières métiers complémentaires :

- Personnel médico-psycho-socio-éducatif
 - Assistant de service social ;
 - Educateur spécialisé ;
 - animateur socio-éducatif ;
 - Moniteur-éducateur ;
 - Psychologue ;
 - Infirmier ;
 - Maîtresse de maison.
- Personnel de surveillance – de sécurité et d'intervention technique :
 - veilleur de nuit ;
 - agent de maintenance.
- Personnel administratif :
 - Gestionnaire comptable
 - Secrétaire

Typologie des contrats

Les statuts contractuels au sein de la SAE sont diversifiés : titulaires, contractuels et vacataires. La répartition actuelle est la suivante :

Territoire EST audois : 57 agents dont 20 contractuels

- équipe éducative : 45 agents dont 18 contractuels ;
- équipe médico-social : 5 agents dont 1 contractuel (infirmière), 1 vacataire (médecin) et 1 convention de mise à disposition (pédopsychiatre) ;
- équipe administrative : 7 agents dont 1 contractuel.

Territoire OUEST audois : 56 agents dont 22 contractuels

- équipe éducative : 43 agents dont 20 contractuels et 1 apprentie ;
- équipe médico-sociale : 4 agents ;
- équipe administrative : 9 agents dont 2 contractuels

Ainsi, **34 % des agents de la SAE sont des agents contractuels**, ce qui illustre la pluralité des statuts et la nécessité d'une organisation souple pour répondre aux exigences de l'accueil d'urgence et de la continuité de service.

3. Récapitulatif des actions effectives contribuant à la restructuration du projet SAE :

Fiches de poste réajustées et effectives depuis 2024 / 2025

Toutes les fiches de postes des agents ont été réactualisées afin de clarifier les missions de chacun et promouvoir leur articulation et la sécurisation des parcours de carrière, notamment dans le cadre des entretiens professionnels 2024 :

- RES (FPH) ;
- Surveillant de nuit (FPH) ;
- Assistant de service social (FPT) ;
- Educateur spécialisé (FPH) ;
- Moniteur-éducateur (FPH) ;
- Maître et maîtresse de maison (FPT) ;
- Secrétaire administratif (FPT) ;
- Régisseur – secrétaire administratif (FPT) ;
- Coordonnateur éducatif (FPH) ;
- Agent de maintenance polyvalent (FPT) ;
- Agent entretien (FPT) ;
- Directrice adjointe (FPH) ;
- Psychologue (FPT) ;
- Infirmière (FPT).

Un plan de formation en œuvre pour 2024 – 2025

Un plan de formation et de développement des compétences a été mis en œuvre, afin de promouvoir la montée en compétence et l'acquisition des nouvelles connaissances des agents. Les entretiens professionnels sont une opportunité pour recueillir les besoins et identifier les personnes ressources pouvant contribuer au bon fonctionnement de la SAE. Le CNFPT couvre l'ensemble des agents de la collectivité.

Formations et sensibilisations engagées :

- formation sur la gestion des conflits ;
- formation sur la communication non violente et les techniques de désescalade pour les agents ;
- formation SST (surveillant de nuit et autres agents...) ;
- écrits professionnels ;
- remise à niveau sur la législation de la protection de l'enfance ;
- remise à niveau sur la législation de la loi 2002 ;
- sensibilisation et formation aux recommandations de l'HAS (promotion de la bientraitance...) ;
- JPPE...

Continuité de la mise en place des GAPP sur les 2 territoires (EST et OUEST)

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) sont des espaces de réflexion et de partage entre professionnels, et sur l'ensemble des sites d'accueil. Les objectifs sont multiples et

visent notamment à soutenir le développement professionnel des agents, à améliorer la qualité des services offerts, et à favoriser un environnement de travail positif et collaboratif.

Leurs objectifs peuvent varier légèrement en fonction du contexte spécifique de chaque groupe, en voici quelques objectifs généraux :

- Permettre aux agents de prendre du recul sur leur pratique quotidienne, d'analyser les situations rencontrées, et d'identifier les succès et les difficultés rencontrées dans leur travail.
- Développer des compétences en partageant leurs expériences et leurs connaissances.
- Améliorer la qualité du service d'accueil en identifiant les points forts et les axes d'amélioration dans leurs pratiques, et ainsi, contribuer à améliorer la qualité de l'offre de service aux enfants confiés.
- Renforcer le lien interprofessionnel en favorisant les échanges entre les différents métiers et disciplines, ce qui contribue au développement d'une culture professionnelle commune et à la cohésion entre les membres de l'équipe.
- Prévenir et gérer des situations complexes en offrant un espace sécurisé pour discuter des situations complexes ou difficiles rencontrées dans le cadre de leur travail, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion de ces situations à l'avenir.
- Développer de la réflexivité en encourageant les professionnels à adopter une posture réflexive, c'est-à-dire à prendre du recul sur leurs propres actions, à remettre en question leurs pratiques, à faire équipe et à s'interroger sur l'impact de celles-ci sur les enfants qui nous sont confiés.
- Offrir un espace pour exprimer leurs préoccupations et leurs émotions liées au travail, les GAPP peuvent contribuer au bien-être des professionnels en leur permettant de se sentir soutenus et compris par leurs pairs.

Les notes de service réalisées, protocoles et conventionnements en œuvre :

- NS relative aux personnes extérieures à la SAE ;
- NS relative à la consommation de cigarette sur le lieu de travail ;
- NS relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur le lieu de travail ;
- NS relative à la desserte pour faciliter le cheminement et l'accessibilité aux services de secours ;
- NS relative à la législation liée à la sécurité routière, interdiction des enfants de 10 ans en place passager avant dans les véhicules de service ;
- NS relative au respect des règles de vie en collectif et utilisation des véhicules de service, des vélos et des biens de la SAE ;
- NS relative à la gestion des dépenses octroyées à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants confiés à la SAE ;
- NS relative à l'organisation des instances de coordination et de communication (réunions) dispensées dans le cadre de la SAE ;
- NS relative à la mise en place d'une instance de participation et de recueil de la parole des enfants accueillis au sein de la SAE, conformément à la loi du 2 janvier 2002 ;
- NS relative aux visites médicales auprès du médecin du travail ;
- NS relative à l'utilisation du dispositif DATI Plus ;
- NS relative à la sécurisation de l'argent de poche versé aux enfants dans le cadre des régies d'avance SAE ;
- NS relative au respect des relations hiérarchiques à la qualité de la communication **professionnelle et aux valeurs du service public** ;

Les protocoles en œuvre :

- protocole fugue mineur (déclaration, fiche cession fugue...) ;
- protocole circuit médicamenteux ;
- note accueil mesure 72 h ;
- note relative aux modalités de traitement des événements indésirables graves ;
- protocole de signalement.

Les conventionnements :

- convention de partenariat avec la CPAM PO pour un meilleur accompagnement vers la santé et la prévention des jeunes de 6 à 21 ans confiés à l'ASE ;
- convention entre les services de pédopsychiatrie et le Département de l'Aude.

Organisation des instances de coordination et de communication dispensées dans le cadre de la SAE :

- Réunion pluridisciplinaire (Tous les 15 jours (3 h))
- Réunion de synthèse (2 mois (3 h))
- Réunion de direction (tous les 15 jours)
- Réunion médico-sociale (mensuelle)
- Réunion Pôle financier (mensuelle)
- Instance de recueil de parole des enfants
- GAPP

Plan de mise en conformité et d'amélioration continue

Thématiques réalisées et à traiter impérativement	Dates prévisionnelles
La charte des droits et libertés porte sur "les principes éthiques et déontologiques" : non-discrimination, droit à une prise en charge, droit à l'information, le libre choix, droit à renoncer, droit au respect des liens familiaux, droit à la protection, droit à l'autonomie, droit à la pratique religieuse, respect de la dignité et de l'intégrité...	Avril 2024 Finalisée et affichage sur les sites
Un projet d'offre de service va définir les objectifs du service "notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement ». Il est établi pour une durée de cinq ans. L'article 22 de la loi du 07/02/2022, relative à la protection des enfants, prévoit un décret pour définir le contenu minimal d'un projet d'établissement, les modalités d'association du personnel et des personnes accueillies à son élaboration, ainsi que les conditions de sa diffusion.	2026 / 2027
Le livret d'accueil doit permettre au jeune confié de connaître de façon précise les services mis à sa disposition	2026
Le règlement de fonctionnement définit "les droits et les obligations de la personne accueillie ». Pour permettre une bonne utilité et une bonne compréhension de ce document, l'implication des usagers à la rédaction de ce document est un bon moyen de responsabiliser les jeunes face à la violence.	2025 (effectif)
Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) va détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel	2026

À noter : passage de FOCAT au logiciel CHRONOS au 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des agents de la SAE.

Elaboration et rédaction relative au projet d'offre de service à mettre en place		Dates prévisionnelles
Les procédures formalisées		
<i>Les référentiels relatifs à la démarche qualité (plan de conformité et d'amélioration continue) Démarche qui décrit des processus, des objectifs d'amélioration et des supports de travail</i>		2026
<i>Les procédures d'admission</i>		2026
<i>Charte de confidentialités</i>		2024 (effectif)
<i>Les grilles et guides relatifs à la mise en œuvre de la bientraitance</i>		2025
<i>L'organigramme, qui est l'une des figures les plus courantes présentant à la fois les aspects hiérarchiques et fonctionnels d'une structure</i>		valider le 17 juin 2024 CST
<i>Les budgets, qui permettent de visualiser les moyens propres de la structure, ainsi que la sécurisation des dépenses</i>		2025 (effectif)
<i>Cartographie des risques relatifs aux dépenses</i>		2024 (effectif)
Rédaction et animation du projet d'offre de service		
<i>Les rapports d'activité, qui permettent de suivre d'année en année l'évolution des données, de l'organisation, les actions menées. En ce sens, ils s'articulent avec les « objectifs d'évolution » inclus dans le Projet d'offre de service, attestent de leur réalisation, ou des réorientations qui se seraient avérées nécessaires</i>		2024 (effectif)
<i>Les rapports de synthèse d'évaluation, qui fondent ou viennent enrichir les objectifs d'évolution proposées par le Projet d'offre de service</i>		2024
<i>Les rapports financiers, afin de mettre en lumière les adéquations entre le projet d'offre de service et les dépenses afférentes, ainsi justifier les opérations financières afférentes aux actions de prise en charge.</i>		2024
<i>Transformation du Service d'Accueil Enfance (SAE) en un Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) non personnalisé</i>		2026 / 2027
<i>L'installation de la commission de surveillance</i>		2026
<i>Planification en concomitance avec le schéma des solidarités, des processus de co-construction du projet d'établissement. Mise en œuvre de la feuille de route sur l'année 2025 afin de produire le projet de service de la SAE selon les préconisations participatives de l'ensemble des agents et partenaires internes et externes.</i>		2026

G- Le budget annexe

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, et en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du Code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce budget fonctionne selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable de la M22 bis qui s'applique aux services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du

Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par les remboursements de frais par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- des dépenses afférentes au personnel (groupe fonctionnel II) ;
- des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants (groupe fonctionnel I) ;
- des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides (groupe fonctionnel III).

Les dépenses totales de la SAE

	2022	2023	2024	2025
<i>Fonctionnement global</i>				
<i>Dépenses</i>	6 704 389,34	7 148 528,44	7 575 189,31	7 133 009,27
<i>Fonctionnement</i>	Dont 942 940,18	Dont 770 092,51	Dont 845 350,66	Dont 557 984,97
<i>Recettes</i>	6 616 991,63	7 400 816,74	7 230 875,66	7 240 750,37
<i>Investissement</i>				
<i>Dépenses</i>	282 283,53	1 543 311,89	1 133 561,73	447 785,95
<i>Recettes</i>	317 615,17	1 487 201,91	1 133 561,73	447 785,95

Sur l'ensemble de la période, les dépenses restent globalement supérieures aux recettes, ce qui peut indiquer un besoin de financement complémentaire ou une mobilisation de ressources internes.

- L'année 2023 est la seule où les recettes dépassent nettement les dépenses, traduisant un équilibre budgétaire plus favorable.
- La baisse des dépenses en 2025, combinée à une légère hausse des recettes, contribue à réduire l'écart entre dépenses et recettes, sans toutefois atteindre l'équilibre.

Le budget de fonctionnement de la SAE montre une pression financière croissante jusqu'en 2024, suivie d'un effort de rationalisation en 2025. Cette évolution reflète les enjeux d'un dispositif d'accueil d'urgence soumis à des variations d'activité, à l'augmentation des besoins des publics accueillis et à un contexte économique marqué par la hausse des coûts. L'amélioration relative de 2025 suggère une volonté de stabilisation et d'optimisation des ressources.

Les dépenses afférentes au personnel

	2022	2023	2024	2025
<i>Ressources humaines</i>				
<i>Dépenses</i>	5 333 667,07	5 915 749,79	6 163 692,54	6 010 003,40

Les ressources humaines représentent la part majeure du budget de fonctionnement de la SAE, ce qui est cohérent avec un dispositif reposant sur une forte mobilisation de professionnels socio-éducatifs, médico-psychologiques et techniques. La dynamique globale reste haussière, témoignant de l'intensification des besoins d'accompagnement et de la nécessité de maintenir un niveau d'encadrement adapté aux exigences de la protection de l'enfance.

Bref :

L'accompagnement des équipes dans un contexte d'évolutions bâtimementaires, organisationnelles et de transformation des pratiques constitue un enjeu majeur pour l'équipe de direction. La cohérence et la solidité du collectif d'encadrement conditionnent directement la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis, tout comme la qualité de vie au travail pour l'ensemble des professionnels. À ce titre, des temps dédiés de formation, d'analyse des pratiques et de coordination seront indispensables pour structurer une pluridisciplinarité efficace, appelée à s'inscrire dans un écosystème institutionnel élargi.

La SAE, opérateur premier de la DEF pour l'accueil d'urgence, s'appuie sur une articulation étroite avec les services de la DEF, la DRH, la Direction du Patrimoine et la Direction des Finances. La réussite de sa transformation en CDEF repose sur cet appui de proximité, essentiel pour sécuriser les organisations, stabiliser les équipes et accompagner les évolutions structurelles. L'annonce, lors du point d'avancement 2025, de la mise en place des concours FPH en 2026 constitue un levier déterminant pour renforcer l'attractivité, fidéliser les professionnels et consolider les effectifs.

Dans ce cadre, l'amélioration de l'attractivité des métiers, la sécurisation des conditions de travail et l'adaptation des procédures de recrutement doivent permettre de répondre à la mission première de la structure : assurer la continuité d'un accueil 24 h/24 et 365 jours par an. Combiner attractivité, sécurité et flexibilité organisationnelle est indispensable pour garantir la stabilité des équipes, la qualité de l'accompagnement des enfants et la continuité du service public.

Enfin, l'accélération de la mise en place du site d'accueil de Léznigan s'inscrit pleinement dans cette dynamique de transformation, en renforçant la capacité d'accueil et en soutenant l'évolution du dispositif vers un CDEF pleinement opérationnel.

L'activité SAE : les indicateurs 2025

A- Indicateurs relatifs aux journées effectives

Le nombre de journées réalisées en 2025 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **14 169 journées** pour les territoires de l'Ouest et de l'Est.

A la fin décembre 2025, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Sur le territoire de l'Est : 6 922
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 247

Pour rappel sur l'année 2024, le nombre de journées était de **15 826** journées contre **13 211** journées en 2023. La répartition en 2024 était la suivante :

- Sur le territoire de l'Est : 8 470 journées
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 356 journées

Années	Territoire Ouest	Territoire Est	Nombre de journées	Evolution en %
2022	7 560	8 303	15 863	+ 41.96
2023	7 441	5 770	13 211	- 16.72
2024	7 356	8 470	15 826	+ 19.79%
2025	7 247	6 922	14 169	- 10,47 %

L'analyse des journées réalisées entre 2022 et 2025 met en évidence une variabilité importante de l'activité, directement liée aux capacités d'accueil, aux mouvements institutionnels et aux besoins fluctuants des publics confiés :

- Après un pic en 2022 (15 863 journées), l'activité connaît une baisse marquée en 2023 (- 16,72 %), suivie d'un rebond significatif en 2024 (+ 19,79 %).
- L'année 2025 s'inscrit de nouveau dans une tendance à la baisse (- 10,47 %), avec 14 169 journées réalisées.

Cette évolution en dents de scie traduit un système en ajustement, soumis à la fois à des contraintes structurelles (capacités, ouvertures de sites) et à des dynamiques conjoncturelles (flux d'admissions, profils des jeunes, orientations).

Au fil de l'année 2025, l'activité de la SAE de l'Aude s'est inscrite dans une dynamique de transition. Après une forte reprise en 2024, le nombre de journées réalisées diminue de 1 657 unités, conséquence directe de l'ouverture des sites de Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac-d'Aude. Cette réorganisation territoriale a permis une meilleure répartition des accueils, tout en engageant une phase d'ajustement nécessaire à la montée en charge des nouvelles équipes.

Si le territoire de l'Ouest reste relativement stable, l'Est connaît une baisse plus marquée, signe d'un rééquilibrage progressif des admissions. Malgré cette diminution globale, la sur-occupation demeure élevée, révélant une pression constante sur les capacités d'accueil et la complexité croissante des situations confiées.

L'année 2025 apparaît ainsi comme un moment charnière : un dispositif qui se restructure, des pratiques qui s'adaptent, et un équilibre encore fragile entre besoins du terrain et capacités institutionnelles. Cette période de transition prépare néanmoins un cadre plus cohérent et mieux réparti pour les années à venir.

<i>Lieux</i>	<i>Capacité d'accueil bâtimentaire</i>	<i>Taux d'occupation normal sur une année</i>	<i>Taux d'occupation capacité bâtimentaire en 2025</i>
<i>Territoire de l'Ouest</i>	19	6 935 journées	104,50%
<i>Territoire de l'Est</i>	17	6 205 journées	111,56%
<i>Total sur le Territoire de l'Aude</i>	36	13 140 journées	107,83%

En 2025, l'activité de la SAE de l'Aude s'inscrit dans un contexte de réorganisation profonde, marqué par la montée en charge des petites unités de vie et par une pression toujours forte sur les capacités d'accueil. Avec une capacité bâtementaire totale de 36 places, le taux d'occupation atteint 107,83 % sur l'année, traduisant un recours soutenu aux dispositifs malgré l'ouverture récente de nouveaux sites.

Le territoire de l'Est demeure le plus sollicité (111,56 %), tandis que l'Ouest présente un taux légèrement inférieur mais toujours supérieur à la capacité théorique (104,50 %).

L'analyse des données montre qu'il est plus pertinent de comparer 2025 à 2022 plutôt qu'à 2023, année marquée par des fermetures temporaires de sites. Cette mise en perspective révèle une stabilité du nombre de journées entre 2022 et 2025, confirmant que le fonctionnement en petites unités de vie permet de maintenir un niveau d'activité constant tout en améliorant la qualité de l'accompagnement.

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil d'enfants présentant des handicaps variés et parfois lourds, reconnus par la MDPH : handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques ou situations de polyhandicap. Cette hétérogénéité des besoins a nécessité des ajustements importants dans les pratiques professionnelles, l'organisation interne et les moyens mobilisés.

Les demandes budgétaires pour 2025 intègrent ainsi ces exigences renforcées, afin de garantir un accompagnement adapté et sécurisé pour chaque enfant accueilli. Dans ce contexte, 2025 apparaît comme une année charnière : un dispositif qui se stabilise après plusieurs transformations, une activité soutenue malgré les rééquilibrages territoriaux, et une adaptation continue aux besoins complexes des publics confiés. Cette dynamique confirme la nécessité de maintenir des moyens cohérents avec les réalités du terrain et les missions confiées à la SAE de l'Aude.

B- Le prix de journée

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Prix à la journée</i>	458.95 €	445.82 €	530.20 €	522.46 €	483.38 €

En matière de tarification, le prix de journée de la SAE de l'Aude est déterminé conformément à l'article R.314-113 du CASF, sur la base de la moyenne des journées effectivement réalisées au cours des trois dernières années. Cette méthode permet de lisser les variations d'activité et de garantir une évaluation cohérente des coûts réels liés à l'accueil des mineurs.

L'évolution du prix de journée entre 2021 et 2025 montre des fluctuations significatives, avec une hausse marquée en 2023 suivie d'une diminution en 2024. Cette baisse s'explique notamment par la stabilisation progressive du dispositif après les fermetures de sites intervenues en 2023, rendant la comparaison directe entre 2023 et 2024 peu pertinente.

En revanche, le rapprochement avec 2022 met en évidence un retour à un niveau d'activité et de fonctionnement plus représentatif, notamment grâce au modèle des petites unités de vie, qui permet une meilleure adaptation aux besoins des enfants tout en maîtrisant les coûts.

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil d'un nombre important d'enfants présentant des handicaps reconnus par la MDPH, avec une grande diversité de situations : handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques ou polyhandicaps. Cette complexité accrue a nécessité des ajustements organisationnels et humains, influençant directement les charges de fonctionnement. Les demandes budgétaires pour 2025 intègrent ainsi ces besoins spécifiques, afin de garantir un accompagnement adapté et sécurisé pour chaque enfant accueilli. Dans ce contexte, la trajectoire du prix de journée reflète à la fois les transformations structurelles du dispositif et l'exigence croissante d'un accompagnement individualisé, confirmant la nécessité d'un financement ajusté aux réalités du terrain.

C – Le nombre de mineurs accueillis

Nombre de mineurs accueillis	2022	2023	2024	2025
OUEST	91	89	67	75
EST	69	103	90	80
Total sur le territoire de l'Aude	160	192	157	155

Nombre de mineurs accueillis en 2024 non comptabilisés dans les durées de séjours	2024
Ouest	17
Est	17
Total sur l'Aude	34

En 2025, la SAE de l'Aude a accueilli 155 mineurs, un niveau globalement stable par rapport à 2024, mais qui s'inscrit dans une dynamique marquée par la complexification des situations accompagnées. La répartition territoriale montre une activité équilibrée, avec 75 jeunes accueillis sur l'Ouest et 80 sur l'Est, confirmant la sollicitation constante des deux pôles. Cette stabilité apparente masque toutefois une évolution notable de la typologie des publics.

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de jeunes présentant des situations particulièrement complexes : handicaps reconnus par la MDPH, troubles psychiques, situations d'exclusion ou parcours nécessitant des prises en charge individualisées et prolongées. Ces profils ont mécaniquement allongé les durées de séjour, contribuant à une hausse de la charge d'accompagnement sans pour autant augmenter le nombre d'admissions.

Un écart significatif apparaît entre le nombre de mineurs accueillis et les durées de séjour calculées. Cela s'explique par la présence de jeunes admis en 2024 dont l'accueil s'est poursuivi en 2025. Ces situations, non comptabilisées dans les admissions 2024 mais incluses dans les autres indicateurs, renforcent l'idée d'un dispositif mobilisé sur des accompagnements longs et intensifs.

Sur la période 2022–2025, les variations du nombre de mineurs accueillis (de 160 à 155) traduisent moins une baisse de la demande qu'une transformation des besoins : les équipes sont de plus en plus sollicitées pour des prises en charge complexes, nécessitant un investissement éducatif, clinique et organisationnel renforcé.

Ainsi, l'année 2025 confirme une tendance structurelle : la SAE de l'Aude accompagne un nombre relativement stable de jeunes, mais dans des conditions qui exigent davantage de temps, de compétences spécialisées et de ressources adaptées. Cette réalité doit être pleinement intégrée dans les projections et arbitrages budgétaires à venir.

D. La durée des séjours :

2025	OUEST	EST	Sur la SAE
1 jour à 72 jours	33	37	70
73 jours à 90 jours	2	1	3
91 jours à 180 jours	18	22	40
Au-delà de 181 jours	22	20	42
Total sur l'Aude	75	80	155

En 2025, la SAE de l'Aude a accueilli 155 mineurs, dont 75 sur le territoire Ouest et 80 sur le territoire Est. Au-delà du volume global, c'est surtout la durée des séjours qui illustre l'évolution des besoins et la complexité croissante des situations.

Si 70 enfants ont séjourné moins de 72 jours, une part importante des jeunes accueillis a nécessité des prises en charge prolongées : 40 enfants entre 91 et 180 jours, et 42 au-delà de 181 jours. Au total, 73 mineurs ont dépassé les 90 jours de présence, soit 46 % de l'ensemble des effectifs, et parmi eux, 33 jeunes ont été accompagnés plus de six mois. Cette tendance concerne les deux territoires, avec 15 jeunes sur l'Ouest et 18 sur l'Est.

Ces durées de séjour élevées traduisent la complexité multidimensionnelle des situations rencontrées : problématiques sociales, psychologiques, éducatives, troubles du comportement, handicaps reconnus par la MDPH, situations d'exclusion ou ruptures de parcours. Ces profils nécessitent des modalités d'accompagnement individualisées, souvent intensives, et une coordination étroite avec les partenaires de la protection de l'enfance, du soin, du médico-social et du secteur éducatif.

L'allongement des séjours a également un impact direct sur la fluidité des entrées et sorties, rendant plus difficile la projection des enfants vers des orientations adaptées dans les délais initialement prévus. Certains jeunes admis en 2024 ont ainsi poursuivi leur accompagnement en 2025, ce qui explique l'écart entre le nombre d'admissions et les données relatives aux durées de présence.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que la mission première de la SAE reste d'accueillir, protéger, évaluer et orienter les mineurs dans une temporalité limitée. L'année 2025 montre toutefois que la réalité du terrain impose des ajustements constants pour répondre à des besoins de plus en plus complexes, nécessitant des ressources adaptées, une expertise renforcée et une articulation continue avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les préconisations et demandes d'orientation :

En 2025, la plateforme d'orientation a poursuivi un travail soutenu pour fluidifier les parcours des enfants accueillis en SAE, malgré un contexte marqué par la complexification des situations et la difficulté croissante à mobiliser des lieux d'accueil adaptés. Sur l'année, **44** demandes ont été clôturées, majoritairement vers des MECS (27 orientations, dont 3 en JBS), mais également vers des familles d'accueil (4), des SAJM (3), une LVA, et un établissement hors département. Huit demandes ont été annulées en raison de retours en famille, de réorientations spécifiques (TDC, CER) ou de projets hors département.

Au 31 décembre 2025, **26** enfants présents en SAE étaient encore suivis par la plateforme. Parmi eux, 8 ont été admis en MECS début janvier 2026, et 1 chez une ASFAM, tandis que d'autres situations demeurent en suspens : 5 jeunes difficiles à mobiliser, souvent en fugue, 4 en attente de présentation, 4 en attente d'une place en LVA, et 4 pour lesquels aucune solution adaptée n'a pu être identifiée en raison de besoins particulièrement spécifiques.

Ces données illustrent la tension persistante entre les besoins des enfants et les capacités d'accueil disponibles. Les profils rencontrés en 2025 présentent des problématiques sociales, psychologiques et éducatives imbriquées, nécessitant des prises en charge individualisées, intensives et coordonnées avec les acteurs du soin, du médico-social et de la protection de

l'enfance. Les difficultés d'orientation, notamment pour les jeunes aux besoins complexes, prolongent les séjours en SAE et limitent la fluidité des parcours.

Dans ce contexte, la mission centrale de la SAE : accueillir, protéger, évaluer et orienter dans un temps limité se heurte à des réalités de terrain qui imposent des ajustements constants. L'année 2025 confirme ainsi la nécessité d'un renforcement des solutions d'aval, d'une meilleure articulation interinstitutionnelle et d'une adaptation continue des dispositifs pour répondre aux besoins croissants des enfants confiés.

Bref :

L'ensemble des données de l'année 2025 met en évidence un dispositif SAE fortement sollicité, engagé dans une dynamique de transformation et confronté à une complexification croissante des situations des enfants accueillis. Malgré l'ouverture de nouveaux sites et les efforts constants pour fluidifier les parcours, les durées de séjour s'allongent, les besoins se diversifient et les orientations restent parfois difficiles à concrétiser.

Les équipes ont dû adapter leurs pratiques pour répondre à des problématiques multiples : sociales, psychologiques, éducatives et parfois liées au handicap, tout en maintenant la mission centrale d'accueil, de protection, d'évaluation et d'orientation.

Cette année confirme ainsi un double enjeu : stabiliser l'organisation pour garantir la qualité de l'accompagnement et renforcer les partenariats et les solutions d'aval afin de sécuriser les parcours des enfants. La SAE de l'Aude poursuit son engagement dans un contexte exigeant, avec la volonté constante d'ajuster ses réponses aux besoins réels du terrain et d'assurer la continuité des prises en charge dans les meilleures conditions possibles.

Caractéristiques des enfants accueillis sur la SAE de l'Aude

Les enfants confiés à la SAE, présentent des profils variés, marqués par des situations familiales, sociales, et psychologiques complexes. Leur prise en charge répond à une mission de protection face à des dangers ou carences graves.

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge. Il est à noter des Profils familiaux et des vulnérabilités sociales :

- Parents confrontés à des difficultés socio-économiques (précarité, logement instable).
- Violences intrafamiliales (physiques, psychologiques, sexuelles).
- Problématiques addictives (alcool, drogues) ou troubles psychiatriques chez les parents.
- Négligence grave (absence de soins, malnutrition, défaut de scolarisation).

Les enfants présentent par ailleurs (en augmentation) des troubles de l'attachement, anxiété, dépression, ou syndromes post-traumatiques liés à des expériences de maltraitance, mais aussi, des enfants avec des comportements à risque, tels que les fugues, automutilation, agressivité, ou difficultés à respecter les cadres collectifs (en institution).

La SAE accueille des enfants en rupture avec des familles d'accueil ou des maisons d'enfants, par ailleurs, nous constatons une baisse des âges des enfants confiés (10 – 13 ans) et des placements de fratrie.

Comme nous pouvons le constater, les enfants confiés, présentent des situations extrêmement vulnérables, dont les besoins dépassent souvent le cadre strict de la protection physique. Leur accompagnement exige une approche holistique, combinant sécurité affective, réparation des traumatismes, et inclusion sociale. Pour les professionnels, cela implique une formation continue aux spécificités de ces publics et un soutien institutionnel renforcé (moyens humains et financiers). Enfin, la prévention des ruptures de parcours (changements fréquents de lieu, manque de liens stables) reste un défi central pour garantir leur droit à un avenir serein.

A- Tranches d'âge des enfants accompagnés

2025	OUEST	En %	EST	En %	Total SAE	En %
0 A 3 ANS	2	2,60 %	1	1,28 %	3	1,94 %
4 A 6 ANS	6	7,79 %	8	10,26 %	14	9,03 %
7 A 9 ANS	11	14,29 %	10	12,82 %	21	13,55 %
10 A 13 ANS	20	25,97 %	16	20,51 %	36	23,23 %
14 A 16 ANS	32	41,56 %	34	43,59 %	66	42,58 %
17 A 18 ANS	6	7,79 %	9	11,54 %	15	9,68 %

La répartition par âge des enfants accueillis en 2025 montre une évolution notable du profil des admissions. Si l'ensemble des tranches d'âge est représenté, la majorité des jeunes confiés à la SAE se situe entre 10 et 16 ans, avec un pic particulièrement marqué chez les 14-16 ans (42,58 %). On observe également une présence importante dès 10-13 ans (23,23 %), ce qui confirme une légère baisse de l'âge d'admission par rapport aux années précédentes.

Les enfants de moins de 7 ans restent minoritaires (environ 11 % au total), tandis que les 17-18 ans représentent près de 10 % des accueils, traduisant la poursuite d'accompagnements jusqu'à la majorité pour certains jeunes en situation complexe.

Cette distribution illustre une tendance structurelle : la SAE accueille désormais un public plus jeune, mais présentant des problématiques déjà fortement installées, nécessitant des

interventions éducatives, psychologiques et sociales coordonnées. Cette évolution renforce l'importance d'un accompagnement ajusté, capable de répondre à des besoins précoces et souvent multifactoriels.

B- Répartition par territoire

MDS 2025	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N – 1)	Durée totale des situations par MDS en 2025
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	11	2 094	1 274
<i>Carcassonne est</i>	20	1 599	1 559
<i>Carcassonne Ouest</i>	17	3 244	1 983
<i>Coursan</i>	15	1 833	1 728
<i>Lauragais</i>	7	1 444	1 230
<i>Lézignanais</i>	25	4 019	2 802
<i>Haute Vallée</i>	14	1 527	1 196
<i>Narbonne littoral</i>	10	1 540	1 153
<i>Narbonne ouest</i>	6	784	784
<i>Littorale Corbières</i>	4	412	372
<i>Autres départements</i>	26	88	88

L'analyse des situations suivies par les MDS en 2025 met en évidence une forte hétérogénéité territoriale, tant en nombre de situations qu'en durée cumulée de prise en charge. Les secteurs les plus sollicités demeurent le Lézignanais (25 situations), Carcassonne Est (20) et Carcassonne Ouest (17), qui concentrent à eux seuls une part importante de l'activité. Ces territoires présentent également les durées cumulées les plus élevées, traduisant des accompagnements souvent longs et complexes.

La durée totale des situations en 2025 confirme cette tendance : plusieurs MDS dépassent largement les 1 500 journées de suivi, avec un pic à 2 802 journées pour le Lézignanais. À l'inverse, certains secteurs affichent un volume plus faible, comme Narbonne Ouest ou Littoral Corbières, ce qui reflète des dynamiques territoriales différentes mais aussi des profils de situations moins chroniques. Les 26 situations relevant d'autres départements témoignent par ailleurs de la mobilité de certains parcours et de la nécessité d'une coordination inter territoriale renforcée.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un niveau de sollicitation élevé et durable des MDS, en lien direct avec la complexité croissante des situations des enfants confiés. Les durées importantes de suivi traduisent des parcours nécessitant une continuité d'accompagnement, une articulation étroite avec la SAE et une mobilisation constante des partenaires éducatifs, sociaux et sanitaires. Cette réalité confirme l'importance d'un maillage territorial solide et d'une capacité d'adaptation permanente pour répondre aux besoins des jeunes et soutenir les orientations dans les meilleures conditions.

MDS 2025	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations + de 6 mois
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	11	6	54,55 %
<i>Carcassonne est</i>	20	3	15,00 %
<i>Carcassonne Ouest</i>	17	10	58,82 %
<i>Coursan</i>	15	5	33,33 %
<i>Lauragais</i>	7	3	42,86 %
<i>Lézignanais</i>	25	8	32,00 %
<i>Haute Vallée</i>	14	2	14,29 %
<i>Narbonne littoral</i>	10	3	30,00 %
<i>Narbonne ouest</i>	6	1	16,67 %
<i>Littoral Corbières</i>	4	1	25,00 %
<i>Autres départements</i>	26	0	0,00 %

L'analyse des dérogations de plus de six mois en 2025 met en évidence une forte disparité entre les territoires, révélatrice de la complexité variable des situations accompagnées par les MDS. Certains secteurs présentent des taux particulièrement élevés, comme Carcassonne Ouest (58,82 %) ou Carcassonne Centre Montagne Noire (54,55 %), traduisant des parcours marqués par des problématiques lourdes et des difficultés d'orientation vers des solutions pérennes. D'autres territoires, tels que Carcassonne Est (15 %) ou la Haute Vallée (14,29 %), affichent des taux plus faibles, témoignant de situations plus rapidement orientées ou de profils moins chroniques.

Le Lézignanais, bien qu'ayant le plus grand nombre de situations (25), présente un taux intermédiaire (32 %), ce qui reflète un volume important d'accompagnements mais une capacité relative à fluidifier les parcours. À l'inverse, les situations relevant d'autres départements ne présentent aucune dérogation, ce qui s'explique par des suivis souvent plus ponctuels ou des orientations déjà engagées.

Ces données confirment que les dérogations prolongées concernent majoritairement les secteurs confrontés à des publics aux besoins complexes, nécessitant un accompagnement intensif, une coordination renforcée et des recherches de solutions d'aval souvent longues. Elles illustrent également les tensions persistantes entre les besoins des enfants et les capacités d'accueil disponibles, rendant parfois difficile le respect des temporalités prévues dans la mission d'évaluation et d'orientation de la SAE.

C – Les motifs de placement

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Enfant en danger</i>	87	56,13%
<i>Conflit familial</i>	13	8,39%
<i>Information préoccupante</i>	0	0,00%
<i>Fugue</i>	22	14,19%
<i>Echec placement</i>	26	16,77%
<i>Incapacité Ponctuelle des parents</i>	7	4,52%
<i>Autres</i>	0	0,00%

L'examen des causes de placement en 2025 met en évidence une prédominance nette des situations d'enfants en danger, qui représentent 56,13 % des admissions. Cette proportion confirme que la SAE demeure mobilisée en priorité pour des situations de protection immédiate, souvent marquées par des risques importants pour la sécurité ou le développement du jeune. Les échecs de placement constituent la deuxième cause la plus fréquente (16,77 %), traduisant la fragilité de certains parcours et la difficulté à maintenir des orientations dans des dispositifs classiques lorsque les problématiques sont trop complexes. Les fugues représentent également une part significative des admissions (14,19 %), témoignant de trajectoires instables et de ruptures répétées dans les prises en charge.

Les conflits familiaux (8,39 %) et les incapacités ponctuelles des parents (4,52 %) complètent le tableau, illustrant des situations où la SAE intervient comme solution temporaire pour sécuriser l'enfant et permettre une évaluation approfondie.

L'ensemble de ces données confirme une tendance structurelle : la SAE accueille majoritairement des enfants confrontés à des problématiques multiples, imbriquant danger, ruptures de parcours et vulnérabilités familiales. Cette réalité renforce la nécessité d'un accompagnement individualisé, d'une coordination étroite avec les partenaires et d'une capacité d'adaptation constante pour répondre à des besoins de plus en plus complexes.

D – Les statuts de placement

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>72h</i>	5	3,23%
<i>Accueil provisoire</i>	27	17,42%
<i>Pupille</i>	0	0,00%
<i>Fugue</i>	0	0,00%
<i>Placement judiciaire</i>	84	54,19%
<i>Pas de mesure</i>	0	0,00%
<i>OPP</i>	39	25,16%

L'analyse des statuts d'entrée en 2025 montre une prédominance très nette des placements judiciaires, qui représentent 54,19 % des situations. Cette tendance confirme que la SAE intervient majoritairement dans un cadre contraint, en réponse à des situations de danger avéré nécessitant une mesure de protection immédiate et encadrée par l'autorité judiciaire.

Les OPP constituent la deuxième modalité d'entrée la plus fréquente (25,16 %), traduisant des situations d'urgence où la mise à l'abri rapide de l'enfant est indispensable. Les accueils provisoires représentent quant à eux 17,42 % des admissions, témoignant de situations où les parents, en difficulté ponctuelle, sollicitent ou acceptent une intervention temporaire du service.

Les entrées en 72 h restent marginales (3,23 %), ce qui reflète une utilisation ciblée de ce dispositif, réservé aux situations nécessitant une évaluation très rapide. Aucun accueil n'a été enregistré au titre de la fugue, de la pupillarité ou en l'absence de mesure, ce qui confirme un cadre d'intervention majoritairement structuré et juridiquement encadré.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un renforcement des situations de contrainte et d'urgence, en cohérence avec la complexification des problématiques rencontrées. Elles soulignent également l'importance du rôle de la SAE dans la protection immédiate, l'évaluation et l'orientation des mineurs dans un contexte où les décisions judiciaires constituent le principal vecteur d'admission.

E – les situations antérieures des enfants confiés à la SAE

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Établissements hors département</i>	11	7,10 %
<i>Établissements Aude – Lieu de vie et d'accueil</i>	19	12,26 %
<i>Famille d'Accueil Aude</i>	19	12,26 %
<i>Famille d'Accueil hors département</i>	1	0,65 %
<i>Famille Naturelle</i>	88	56,77 %
<i>Famille Naturelle hors département</i>	16	10,32 %
<i>Fugueurs</i>	1	0,65 %

L'examen des situations antérieures des enfants accueillis en 2025 montre que la majorité des jeunes proviennent de leur famille naturelle (56,77 %), ce qui confirme que la SAE intervient principalement en réponse à des situations de danger ou de vulnérabilité directement liées au milieu familial. Les accueils en provenance de familles naturelles hors département (10,32 %) témoignent également de parcours marqués par une mobilité géographique ou des ruptures antérieures.

Les orientations depuis des lieux de vie et d'accueil et des familles d'accueil de l'Aude représentent chacune 12,26 % des situations, traduisant des ruptures de placement ou des besoins d'évaluation approfondie lorsque les dispositifs d'aval ne parviennent plus à répondre aux besoins du jeune. Les arrivées depuis des établissements hors département (7,10 %) illustrent quant à elles des parcours complexes nécessitant une réévaluation dans un cadre plus proche du territoire d'origine.

Les situations issues de familles d'accueil hors département ou de fugues restent marginales (0,65 % chacune), mais témoignent de trajectoires individuelles parfois chaotiques.

Dans l'ensemble, ces données confirment que la SAE accueille majoritairement des enfants dont les parcours sont marqués par des fragilités familiales, des ruptures successives ou des difficultés d'adaptation aux dispositifs précédents. Elles soulignent l'importance de la mission d'évaluation et d'orientation, qui doit s'appuyer sur une compréhension fine des trajectoires pour proposer des solutions adaptées et sécurisantes.

F – Les orientations à l'issue de l'accueil à la SAE

<i>Orientations</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Ets Audois</i>	41	26,45 %
<i>Ets hors Département</i>	18	11,61 %
<i>Famille d'accueil Aude</i>	13	8,39 %
<i>Famille d'accueil Hors dépt</i>	1	0,65 %
<i>Famille naturelle Aude</i>	24	15,48 %
<i>Famille naturelle Hors dépt</i>	11	7,10 %
<i>Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)</i>	7	4,52 %
<i>Dans l'attente d'une orientation</i>	39	25,16 %
<i>Séjour de rupture</i>	1	0,65 %

L'analyse des orientations réalisées en 2025 met en évidence une grande diversité de parcours et une forte mobilisation des dispositifs d'aval. Les établissements audois constituent la première destination des jeunes orientés (26,45 %), confirmant le rôle central du réseau départemental dans la continuité des prises en charge. Les établissements hors département représentent 11,61 % des orientations, traduisant la nécessité, pour certains profils complexes, de rechercher des solutions spécialisées au-delà du territoire.

Les retours en famille naturelle (22,58 % au total, Aude et hors département confondus) témoignent de situations où un travail de stabilisation et de sécurisation a permis d'envisager une réintégration familiale. Les orientations vers les familles d'accueil restent plus limitées (9,04 %), reflétant la difficulté à mobiliser ce type de ressource pour des jeunes aux problématiques souvent lourdes.

Un élément marquant de l'année est la proportion importante de jeunes en attente d'orientation (25,16 %), révélatrice des tensions persistantes sur les capacités d'accueil et de la complexité des situations nécessitant des solutions adaptées. Les situations sans orientation (4,52 %) concernent principalement des jeunes en fugue, devenus majeurs ou en fin de prise en charge.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un dispositif confronté à des besoins d'aval importants et parfois difficiles à satisfaire, nécessitant une coordination étroite entre la SAE, les partenaires institutionnels et les structures d'accueil pour garantir des parcours sécurisés et cohérents.

Bref :

L'analyse des situations accueillies en 2025 confirme un **allongement significatif des durées de séjour**, en particulier pour les OPP initialement conçues comme temporaires mais qui se prolongent faute de solutions d'orientation disponibles. Cette évolution traduit une tension structurelle du dispositif de protection de l'enfance : les enfants restent plus longtemps en évaluation, non par choix, mais par **absence d'alternatives adaptées**. Les conséquences pour les jeunes sont réelles : instabilité émotionnelle, manque de visibilité sur leur avenir, ruptures répétées de lieux de vie et difficulté à se projeter dans un projet clair et sécurisant.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler la **spécificité du rôle de la SAE**, qui se distingue fondamentalement de celui des MECS.

- **La SAE est un dispositif d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation**, dont la mission est d'intervenir dans un temps limité pour protéger, comprendre la situation du jeune et proposer une orientation adaptée.
- **Les MECS, à l'inverse, ont une vocation d'accompagnement dans la durée**, inscrite dans un projet éducatif stabilisé, avec des perspectives de moyen ou long terme.

Lorsque les séjours en SAE se prolongent au-delà de ce qui est prévu, le dispositif se retrouve à assumer des missions qui relèvent normalement des MECS, sans disposer des mêmes moyens ni du même cadre d'intervention. Cette dérive fonctionnelle fragilise les parcours des enfants et accentue la pression sur les équipes.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs axes apparaissent indispensables :

- **Renforcer la prévention**, en détectant plus précocement les familles à risque (crèches, écoles, partenaires de proximité) afin d'éviter les placements lorsque cela est possible.
- **Diversifier les modes d'accueil**, pour limiter les ruptures de parcours et offrir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des enfants.
- **Accélérer les procédures judiciaires**, afin de réduire les délais d'évaluation, limiter la durée des OPP et clarifier rapidement le projet pour l'enfant.

L'augmentation des placements judiciaires et des OPP en 2025 illustre une protection de l'enfance sous tension, confrontée à des urgences sociales croissantes et à des ressources limitées. Dans ce paysage, la SAE joue un rôle pivot : **elle est le point d'entrée, le lieu de sécurisation immédiate et d'analyse fine des besoins**, mais elle ne peut remplir pleinement sa mission que si les relais d'aval MECS, familles d'accueil, dispositifs spécialisés sont disponibles et réactifs.

Une réponse efficace repose donc sur un **équilibre entre protection immédiate, prévention renforcée et structuration des solutions d'orientation**, afin de sécuriser les parcours des enfants et de soutenir durablement les professionnels engagés à leurs côtés.

Conclusion

L'année 2025 a marqué un tournant majeur pour la SAE de l'Aude, engagée dans une profonde réorganisation visant à renforcer son rôle de service public départemental et à se conformer pleinement aux exigences réglementaires.

L'arrivée d'une nouvelle Direction et la mise en place d'une gouvernance intégrée ont permis d'impulser une dynamique de transformation structurante, fondée sur la transversalité, la formalisation des pratiques et l'harmonisation des prises en charge.

Un plan d'action global a été déployé afin d'aligner le fonctionnement du service avec le cadre réglementaire des Centres Départementaux de l'Enfance et de la Famille. Cette démarche a permis d'anticiper l'ouverture des premières maisonnées, de réajuster l'organisation interne et de poser les bases d'un futur CDEF cohérent, lisible et sécurisé. Le projet bâtimementaire ambitieux qui accompagne cette évolution constitue un levier essentiel pour améliorer les conditions d'accueil et garantir un environnement adapté aux besoins des enfants.

La transformation engagée s'est également traduite par un renforcement du pilotage et de la maîtrise des risques : cartographie financière, protocoles de gestion, traçabilité des prises en charge et clarification des rôles grâce à un organigramme redéfini et une articulation renforcée avec les services supports (DRH, santé au travail, DPMG...). Ces avancées contribuent à une gestion plus éthique, plus efficiente et plus sécurisée.

Sur le plan opérationnel, le passage du logiciel FOCAT à CHRONOS constitue une avancée majeure pour la planification des interventions éducatives et sociales, garantissant une conformité accrue avec les réglementations FPH et FPT. Parallèlement, la création de trois dispositifs d'accueil de vie vient combler des zones géographiques jusque-là dépourvues de solutions, améliorant la proximité, la continuité et la qualité des prises en charge.

Les commissions de sécurité validées sur les sites de Carcassonne et Narbonne ouvrent de nouvelles perspectives d'accueil, tandis que l'actualisation des DUERP, des fiches de poste et des mesures de sécurisation des bâtiments renforce la protection des enfants et des professionnels. Le plan de formation, les analyses de pratiques et les instances pluridisciplinaires ont consolidé une culture professionnelle partagée, centrée sur la qualité et la cohérence des interventions. L'intégration de la parole des enfants, à renforcer dans tous les dispositifs constitue une avancée majeure, inscrivant l'accompagnement dans une logique de parcours bienveillante et participative. Le développement du partenariat avec l'Éducation Nationale, la pédopsychiatrie et le tissu associatif ancre la structure dans une dynamique territoriale inclusive, indispensable à la construction du projet global d'offre de service.

La transformation de la SAE en CDEF sur l'exercice 2026-2027 représentera ainsi une véritable plus-value pour le territoire :

- une meilleure lisibilité de l'offre,
- une cohérence renforcée des parcours,
- une sécurisation accrue des pratiques,
- une capacité d'accueil modernisée,
- et une professionnalisation continue des équipes.

L'année 2026 s'annonce déterminante pour consolider ces acquis, poursuivre l'innovation et renforcer les partenariats stratégiques. La mise en œuvre des outils issus de la loi de 2002, la démarche qualité et le nouveau projet d'établissement viendront structurer une culture d'amélioration continue au service de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Enfin, la stabilisation des effectifs et l'attractivité des métiers constitueront un enjeu majeur pour garantir la pérennité des actions engagées. La feuille de route à venir articulera technicité, éthique et bienveillance, dans un cadre institutionnel rénové, afin de bâtir un écosystème résilient et protecteur, capable de répondre durablement aux défis actuels et futurs de la protection de l'enfance dans l'Aude.

Annexes

Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2024

Direction

Directeur de la SAE de l'Aude	A	1 poste d'attaché hors classe (FPT)
Directeur adjoint	A	1 poste de responsable éducatif et Social (FPH)

Service Général

Responsable administratif et financier	A	1 poste d'attaché (FPT)
Gestion financière et comptable	B	1 poste de Rédacteur (FPT)

Total	4 postes permanents	

Organigramme sur le territoire OUEST– Postes permanents au 31/12/2024

Structure Accueil Enfance – Territoire Ouest

Responsable Educatif et Social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	7 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	17 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE – FPT

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue FPT

Coordonnateur Educatif	A	3 postes FPH

Services Généraux

Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur FPT
	C	1 poste d'adjoint administratif FPT

Fonctionnement de la structure	C	10 postes de veilleur de nuit FPH
	A	2 postes d'infirmière FPT
	C	3 poste de maîtresse de maison FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien FPT

Total		49 postes permanents

Organigramme sur le territoire Est– Postes permanents au 31/12/2024

Structure Accueil Enfance – Territoire EST

Responsable éducatif et social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	13 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	11 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE - FPT

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue - FPT

Coordonnateur Educatif	A	3 postes - FPH

Services Généraux

Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs - FPT

Fonctionnement de la structure	C	13 postes de veilleurs de nuit - FPH

A	2 postes d'infirmière - FPT

C	3 postes de maîtresse de maison - FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien - FPT

Total		53 postes permanents

Porté à connaissance
le :

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-008

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Vu l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la présidente du Conseil départemental,

Considérant que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2025, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **acte est donné à la majorité.**

- **Décide** de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2025 (rapport joint).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2025

La Structure Accueil Enfance de

A- Introduction

Dans le cadre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance, la Collectivité a engagé une refondation structurelle et fonctionnelle de la Structure Accueil Enfance (SAE), service non personnalisé chargé d'assurer l'accueil d'urgence, la protection, l'évaluation et l'orientation des mineurs de 3 à 18 ans confiés au titre des articles L.221-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des orientations validées lors du Comité Social Territorial (CST) du 17 juin 2024, lesquelles réaffirment l'exigence de garantir un accueil conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux principes posés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Le présent bilan d'activité a pour finalité d'objectiver l'évolution de l'activité de la SAE, d'analyser les besoins constatés et de mesurer les effets des premières mesures engagées dans le cadre du réajustement organisationnel et fonctionnel. Il constitue un outil d'aide à la décision et un support de pilotage stratégique, permettant d'apprécier la mise en conformité progressive du service avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les obligations réglementaires applicables à la Fonction Publique Hospitalière (FPH) et les exigences de qualité et de sécurité de l'accueil.

L'année considérée a été marquée par plusieurs avancées structurantes :

- la sécurisation des dépenses et la stabilisation du cadre budgétaire, nécessaires à la continuité du service public et à la transformation de l'offre d'accueil d'urgence.
- la mise en service des unités de vie de Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac-d'Aude, inscrites dans un modèle de « maisonnées » visant à réduire la taille des collectifs et à améliorer les conditions de vie et de développement des enfants ;
- le renforcement de l'équipe de direction et la redéfinition des missions des équipes pluridisciplinaires, permettant une clarification des responsabilités, une sécurisation des pratiques professionnelles et une meilleure articulation des interventions ;

Ces évolutions s'inscrivent dans un processus global de transformation, dont les prochaines étapes sont d'ores et déjà identifiées. L'année 2026 sera consacrée à la co-élaboration du projet d'établissement, à la formalisation et à la mise en œuvre des outils de pilotage, de coordination et de traçabilité, ainsi qu'au déploiement progressif d'une démarche qualité structurée, conformément aux référentiels nationaux.

Ces travaux préparent la perspective de début 2027, à savoir la transformation de la SAE en Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). Cette évolution impliquera notamment la création d'un comité de surveillance, instance prévue par le CASF pour garantir la gouvernance, la transparence et le contrôle de la qualité des prestations délivrées.

B- Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département et dans le schéma des solidarités. La Structure Accueil Enfance (SAE), gérée par le Conseil Départemental de l'Aude, est une structure d'hébergement collectif multi site, couvrant l'ensemble des territoires audois et destiné à l'accueil des mineurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La SAE est régie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui situe le cadre d'intervention et les missions de la SAE.

Ses objectifs et ses missions principales :

La SAE s'inscrit dans le cadre d'un établissement départemental relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ses missions s'inscrivent dans le cadre des articles L.221-1 à L.222-6 du CASF, des lois du 2 janvier 2002, 5 mars 2007, 14 mars 2016, ainsi que des recommandations de la HAS. Il constitue un

dispositif central dans la mise en œuvre des mesures de protection administrative ou judiciaire des mineurs.

1. Assurer l'accueil et la protection des mineurs en danger

La SAE a pour objectif premier de garantir la sécurité physique, psychique et affective des enfants confiés au Département. Cela comprend :

- la mise en œuvre des mesures de protection décidées par la Présidente du Conseil départemental ou par l'autorité judiciaire ;
- **l'accueil d'urgence 24 h/24 et 365 jours/ 365** des mineurs en situation de danger ou de risque de danger ;
- la continuité de la prise en charge, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (ex : Convention internationale des droits de l'enfant, art. 3).

2. Évaluer la situation du mineur et de sa famille

La SAE conduit une évaluation pluridisciplinaire dans un délai limité, conformément aux exigences du CASF et aux référentiels nationaux :

- analyse des besoins fondamentaux de l'enfant ;
- évaluation des capacités parentales ;
- repérage des facteurs de danger et de protection ;
- formulation de préconisations pour l'orientation ou la poursuite de la mesure.

Cette évaluation doit être traçable, objectivée et conforme aux recommandations de la HAS.

3. Assurer l'orientation vers un dispositif adapté

À l'issue de l'évaluation, la SAE a pour mission :

- d'orienter l'enfant vers un mode d'accueil adapté (famille d'accueil, unité de vie, établissement spécialisé, dispositif renforcé...) ;
- de garantir la cohérence du parcours de l'enfant ;
- d'assurer la transmission des informations nécessaires aux partenaires, dans le respect du secret professionnel partagé (art. L.226-2-2 du CASF).

4. Offrir un cadre de vie structurant et éducatif

La SAE doit proposer un environnement conforme aux besoins de développement de l'enfant en développant des sites d'accueil à taille humaine conjugués d'accompagnement éducatif quotidien, de soutien à la scolarité, à la santé et à l'autonomie. La participation de l'enfant à la vie de l'établissement (loi 2002-2) est une priorité, et fera l'objet de réflexion au niveau des équipes pour resituer l'utilisateur au cœur de nos dispositifs.

Dans le respect des décisions administratives ou judiciaires, la SAE peut organiser les rencontres parents-enfants en lien avec les territoires (MDS) et contribue à la restauration ou au maintien des liens familiaux lorsque cela est possible et conforme à l'intérêt de l'enfant.

5. Contribuer au pilotage départemental de la protection de l'enfance

La SAE est un acteur structurant du dispositif départemental qui participe à la mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités et contribue à la démarche qualité et à l'amélioration continue des pratiques. Au regard de sa mission, il est en charge de produire des données d'activité et d'indicateurs de pilotage mais aussi dans le développement de coopération avec les partenaires institutionnels (Éducation nationale, Justice, Santé, associations habilitées...).

6. Assurer la gouvernance et la conformité réglementaire

En tant qu'établissement social ou médico-social, la SAE doit disposer d'un projet d'établissement (art. L.311-8 du CASF) et mettre en œuvre une démarche qualité et des évaluations internes et externes. Par ailleurs, la SAE doit être en mesure de garantir les droits des usagers (livret d'accueil, charte, règlement de

fonctionnement) et fonctionner sous le contrôle d'un comité de surveillance prévue dans la transformation de la SAE en CDEF.

Bref :

Protection : accueil d'urgence, mise en sécurité, continuité de la prise en charge

Évaluation : analyse pluridisciplinaire, préconisation, orientation

Accompagnement : Cadre de vie, soutien éducatif, maintien des liens familiaux

Pilotage et qualité : Gouvernance, conformité réglementaire, démarche qualité, contribution au schéma départemental ;

Les motifs légaux de placement dans la SAE

Le placement d'un mineur à la SAE s'inscrit dans le cadre des mesures de protection de l'enfance prévues par les articles L.221-1 à L.222-6 du CASF, ainsi que par les lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016, et les dispositions du Code civil relatives à l'assistance éducative (articles 375 et suivants).

Le placement peut intervenir à titre administratif (décision de la Présidente du Conseil départemental) ou à titre judiciaire (décision du juge des enfants). Dans les deux cas, il doit répondre à un motif légal précis, fondé sur l'existence d'un danger ou d'un risque de danger pour le mineur.

1. Motifs légaux de placement administratif (CASF, art. L.222-4)

Le Président du Conseil départemental peut décider d'un placement avec l'accord des représentants légaux lorsque :

- ☐ L'enfant est en situation de danger ou de risque de danger en termes de :
 - carences éducatives graves ;
 - absence de soins ou de surveillance ;
 - conditions de vie mettant en péril la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant ;
 - conflits familiaux majeurs compromettant son développement.
- ☐ L'enfant est temporairement privé de la protection de sa famille suite à :
 - hospitalisation ou indisponibilité des parents ;
 - impossibilité matérielle d'assurer la prise en charge ;
 - rupture familiale temporaire.
- ☐ L'enfant est isolé ou sans représentant légal, ainsi relevant de cas typiques :
 - mineur non accompagné (MNA),
 - enfant abandonné ou trouvé,
 - enfant dont les parents sont introuvables.

2. Motifs légaux de placement judiciaire (Code civil, art. 375 et suivants)

Le juge des enfants peut ordonner un placement lorsqu'il constate que la santé, la sécurité ou la moralité du mineur sont en danger, ou que les conditions de son éducation ou de son développement sont gravement compromises.

Les motifs judiciaires les plus fréquents sont :

- ☐ Maltraitance avérée ou suspicion de maltraitance telles que les :
 - violences physiques,
 - violences psychologiques,
 - négligences lourdes,
 - abus sexuels.
- ☐ Conditions de vie dangereuses ou gravement inadaptées :
 - insalubrité,
 - exposition à des violences conjugales,

- absence de soins essentiels,
- carences éducatives majeures.

- ☐ Troubles du comportement mettant l'enfant en danger et lorsque les parents ne peuvent plus assurer la protection ou la prise en charge.
- ☐ Fugue, errance, exposition à des risques majeurs :
 - exploitation,
 - prostitution,
 - trafic,
 - radicalisation.
- ☐ Conflits familiaux graves compromettant l'éducation
 - rupture totale du lien,
 - impossibilité de cohabitation,
 - violences intrafamiliales.

3. Motifs spécifiques liés à l'urgence (CASF, art. L.223-2)

Le placement à la SAE peut intervenir en urgence, notamment pour :

- ☐ Mise en sécurité immédiate, lorsque la situation nécessite une protection sans délai.
- ☐ Accueil provisoire d'urgence (APU), pour une durée limitée, le temps d'évaluer la situation.
- ☐ Évaluation des mineurs non accompagnés (MNA), si pas de dispositif existant sur le territoire, la SAE peut être mobilisé pour :
 - l'accueil immédiat,
 - la mise à l'abri,
 - l'évaluation de minorité et d'isolement.

Bref :

Les motifs de placement pour :

- *Administratif* : Danger ou risque de danger, impossibilité temporaire des parents, enfant isolé, accord parental ;
- *Judiciaire* : danger avéré, maltraitance, conditions de vie compromettant le développement, conflits graves
- *Urgence* : Mise en sécurité immédiate, accueil provisoire, évaluation ...

L'accueil d'urgence des mineurs, est mené selon des modalités diversifiées :

- *l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (Ordonnance Provisoire de Placement, mesure 72h, mesure accueil 5 jours Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection),*
- *l'accueil provisoire (administratif AP ou judiciaire JE) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.*

C- Déclinaison du projet SAE actuel et perspectives

1. Consolidation du statut juridique et mise en conformité réglementaire

Dans le cadre des missions départementales de protection de l'enfance, les activités d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation peuvent être confiées à des structures dépourvues de personnalité morale ou à des établissements autonomes. La Structure d'Accueil et d'Évaluation (SAE) relève à ce jour du statut de service non personnalisé du Département.

Le projet présenté et validé lors du Comité Technique Paritaire du 17 octobre 2022 confirme le maintien de ce statut et engage la collectivité dans un processus de mise en conformité réglementaire, conformément aux dispositions de l'article L.315-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

À ce titre, plusieurs actions structurantes sont engagées :

☐ Mise en place de la commission de surveillance :

Validée en Commission Permanente le 24 février 2023, la commission de surveillance a vocation à émettre un avis technique sur les éléments stratégiques et de gestion qui lui sont soumis, afin d'éclairer la collectivité dans la conduite et l'orientation de l'établissement.

Elle peut notamment être consultée sur :

- le budget prévisionnel et réalisé,
- le projet d'établissement,
- les projets ou programmes d'investissement,
- le tableau des emplois,
- les créations, modifications ou suppressions de services ou d'activités,
- le règlement de fonctionnement,
- les outils relatifs au fonctionnement...

La première réunion de cette instance est envisagée pour cette année 2026 ou le début de l'année 2027.

La nomination du directeur a constitué une première étape essentielle pour la restructuration de l'établissement et dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.

☐ Clarification des modalités d'individualisation fonctionnelle et budgétaire :

Une formalisation renforcée des modalités d'organisation interne et de gestion budgétaire a été une priorité, afin d'assurer une lisibilité accrue des missions, des responsabilités et des moyens alloués.

☐ Mise en conformité de l'organigramme :

Un organigramme a été mis en œuvre, et doit être ajusté afin de garantir sa conformité avec les corps et grades d'emplois relevant de la Fonction Publique Hospitalière, conformément aux exigences statutaires applicables.

Il sera nécessaire de resituer les fonctions supports de la collectivité, afin d'accompagner le futur CDEF dans ses nouvelles modalités de fonctionnement et selon les orientations du comité de surveillance.

2. Évolution de l'offre de service et phasage du projet en lien avec les opérations immobilières

Le volet immobilier constitue un axe majeur du projet de transformation de la SAE. À l'horizon 2027, l'organisation reposera sur un dispositif multi site de 6 structures implantées en diffus sur le territoire départemental.

Compte tenu de l'activité soutenue de la SAE et de l'inscription du projet dans un plan pluriannuel d'investissement, la mise en œuvre opérationnelle est structurée en plusieurs phases successives, programmées jusqu'en 2027. Les actions actuellement engagées sont les suivantes :

☐ Définition du programme, validation du PPI et lancement des consultations : le programme fonctionnel a été défini, le Plan Pluriannuel d'Investissement validé, et les procédures de consultation ont été engagées conformément aux règles de la commande publique.

☐ Les sites opérationnels et en cours d'acquisition :

Territoire OUEST :

- site de Pennautier (depuis le 26.02.2024) ;
- site de Villemoustaussou (depuis le 26.08.2024) ;
- site de Carcassonne.

Territoire EST :

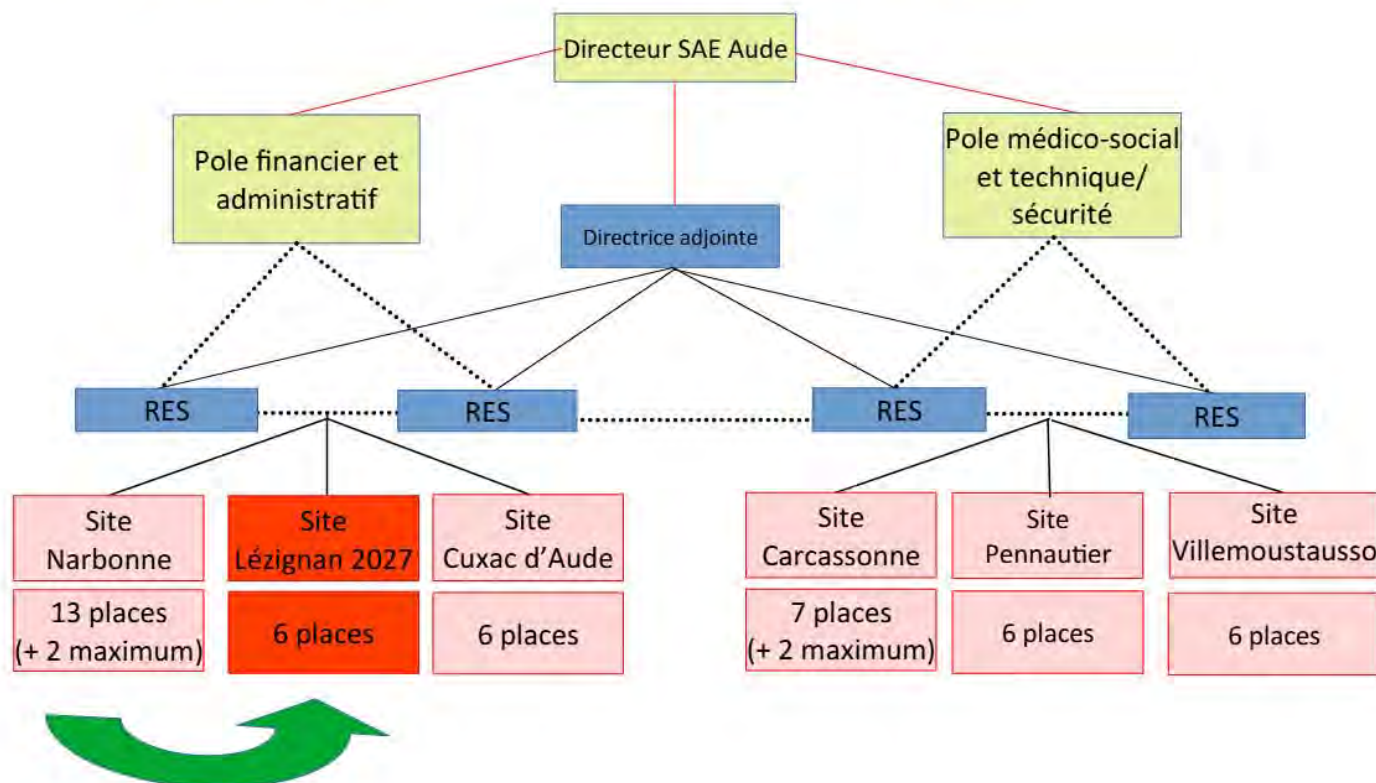
- site de Narbonne ;
- site de Cuxac d'Aude (depuis 10.09.2024) ;
- site de Lézignan – Corbières (acquisition pour 2027) ;
- site des Amarats (fermeture du site avril 2025) ;

- site de Beaumarchais (fermeture du site mars 2024) ;
- restaurant d'appoint (résiliation de bail décembre 2024).

□ Travaux de rénovation en perspective :

Des opérations de rénovation sont programmées sur les sites de Carcassonne et de Narbonne afin d'assurer la continuité de service dans des conditions adaptées durant la période transitoire. Une planification des travaux doit être opérationnelle afin de sécuriser les sites et contribuer à l'amélioration des sites d'accueil. Abandon du projet villa RAMEAU suite à arbitrage.

D- Organisation bâtementaire et organigramme fonctionnel actuel



_____ relation hiérarchique
 relation fonctionnelle

L'organigramme n'est pas un document figé : il peut être réévalué et amené à évoluer afin d'adapter l'organisation de la prise en charge aux besoins réels du service et des usagers. Cette dynamique d'ajustement permet de garantir une répartition optimale des rôles, de renforcer la coordination entre les acteurs et d'assurer une réponse toujours cohérente et efficace face aux évolutions des pratiques, des ressources ou des attentes.

À noter : À l'ouverture du site de Lézignan prévu en 2027, un redéploiement RH actuellement affecté sur le site de Narbonne sera redéployé vers cette nouvelle implantation territoriale. Parallèlement, la capacité d'accueil du site de Narbonne évoluera, passant de 13 places à 7, avec une possibilité d'extension maximale de 2 places supplémentaires. Aussi, il est à noter qu'à terme, la capacité totale d'accueil théorique atteindra 38 places, avec une extension possible en situation de sur-occupation jusqu'à 44 places, sous réserve de validation préalable par la direction générale. Toutefois, selon la complexité du public accueilli, il sera nécessaire d'éviter de préconiser le recours à la sur-occupation, afin de garantir des conditions d'accompagnement adaptées et sécurisées. À ce titre, des renforts seront nécessaires pour assurer la sécurité des enfants accueillis et des agents.

E- Caractéristiques des enfants accueillis à la SAE

Au cours de l'année 2025, la SAE de l'Aude a poursuivi sa mission d'accueil d'urgence, en répondant à un nombre important de situations nécessitant une prise en charge immédiate, dans la continuité de l'activité observée les années précédentes. Les mineurs accueillis présentaient des parcours marqués par des ruptures successives et des problématiques complexes, nécessitant une intervention rapide, coordonnée et adaptée.

Dans le cadre de ces accueils d'urgence, la SAE a pris en charge des enfants et adolescents confrontés à des situations de grande vulnérabilité. Les principales caractéristiques des mineurs confiés sont les suivantes :

- ❑ enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans, issus de familles en situation de grande précarité, exposés à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles, à des situations de négligence, à des problématiques d'addiction parentale ou à des troubles psychiatriques au sein du milieu familial ;
- ❑ accueil de fratries, lorsque les besoins de protection et les capacités d'accueil le permettaient ;
- ❑ placements à la demande des parents ou en situation de danger immédiat, nécessitant une intervention urgente ;
- ❑ mineurs en situation d'abandon, de maltraitance, de conflits familiaux graves, de fugue, ou dont les parents étaient inaccessibles ou incarcérés ;
- ❑ enfants présentant des troubles du comportement, des troubles de la conduite ou des déficiences intellectuelles, nécessitant une prise en charge spécifique.

Les enfants confiés cumulent fréquemment plusieurs facteurs de vulnérabilité, rendant indispensable une approche globale et pluridisciplinaire. L'objectif est de restaurer un cadre sécurisant, de soutenir la reconstruction de la confiance et de favoriser, autant que possible, un parcours d'insertion et d'inclusion sociale durable. À noter, l'année 2025 est marquée par le placement plus accru de mineurs en situation d'échec de placement, qu'il s'agisse d'établissements ou de familles d'accueil.

Il est à constater plusieurs problématiques individuelles :

- Troubles du comportement, troubles de la conduite, impulsivité, agressivité, ou difficultés relationnelles.
- Troubles psychiques, anxiété, dépression, traumatismes liés à des violences ou à des ruptures répétées.
- Déficiences intellectuelles ou troubles neuro-développementaux.
- Retards scolaires, déscolarisation ou difficultés d'insertion.
- Parfois, problématiques de santé nécessitant un suivi renforcé.

De plus en plus fréquent, nous accueillons des mineurs cumulant plusieurs facteurs de fragilité :

- instabilité familiale,
- ruptures successives de placement,
- exposition à des violences,
- troubles psychiques ou comportementaux,
- difficultés scolaires et sociales.

F- Restructuration du projet de la SAE

Le projet de la SAE vise à concilier protection immédiate et accompagnement sur le long terme, en s'appuyant sur des méthodes éducatives innovantes et un réseau solide de partenaires afin de mettre en œuvre une protection efficace, une évaluation et une préconisation d'orientation pérenne. Le projet doit répondre aux exigences légales de la protection de l'enfance et des lois sociales tout en priorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants, pour leur offrir un avenir stable et sécurisé.

1. Projet en perspective stratégique :

La Structure d'Accueil Enfance (SAE) a pour vocation première d'assurer la protection immédiate des mineurs exposés à une situation de danger ou de risque de danger. En tant que dispositif d'accueil d'urgence, elle garantit une mise à l'abri rapide dans un cadre sécurisant, stable et adapté. Le projet de la SAE s'articule autour de plusieurs objectifs généraux :

- répondre aux besoins fondamentaux, psychologiques, éducatifs et sociaux des enfants grâce à une approche pluridisciplinaire ;
- soutenir leur développement et leur progression vers l'autonomie ;
- et favoriser, lorsque cela est possible et conforme à l'intérêt de l'enfant, le maintien ou la restauration des liens familiaux.

L'ensemble de ces missions vise à offrir un accompagnement structuré, cohérent et respectueux des droits et des besoins de chaque mineur accueilli.

2. Les ressources humaines :

L'organigramme constitue un outil de structuration essentiel permettant d'identifier clairement les différentes fonctions au sein de la structure ainsi que les responsabilités qui leur sont associées. Il offre une lecture précise de l'architecture organisationnelle, facilite la compréhension des rôles de chacun et contribue à la cohérence des actions menées. En définissant les lignes hiérarchiques, les missions et les périmètres d'intervention, l'organigramme soutient la coordination interne, renforce la lisibilité du fonctionnement pour les partenaires et garantit une répartition efficiente des responsabilités au service de la qualité de la prise en charge.

Présentation institutionnelle de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire de la Structure d'Accueil Enfance regroupe l'ensemble des professionnels mobilisés pour assurer la protection, l'accompagnement et le suivi des mineurs accueillis. Elle se compose de plusieurs filières métiers complémentaires :

- Personnel médico-psycho-socio-éducatif
 - Assistant de service social ;
 - Educateur spécialisé ;
 - animateur socio-éducatif ;
 - Moniteur-éducateur ;
 - Psychologue ;
 - Infirmier ;
 - Maîtresse de maison.
- Personnel de surveillance – de sécurité et d'intervention technique :
 - veilleur de nuit ;
 - agent de maintenance.
- Personnel administratif :
 - Gestionnaire comptable
 - Secrétaire

Typologie des contrats

Les statuts contractuels au sein de la SAE sont diversifiés : titulaires, contractuels et vacataires. La répartition actuelle est la suivante :

Territoire EST audois : 57 agents dont 20 contractuels

- équipe éducative : 45 agents dont 18 contractuels ;
- équipe médico-social : 5 agents dont 1 contractuel (infirmière), 1 vacataire (médecin) et 1 convention de mise à disposition (pédopsychiatre) ;
- équipe administrative : 7 agents dont 1 contractuel.

Territoire OUEST audois : 56 agents dont 22 contractuels

- équipe éducative : 43 agents dont 20 contractuels et 1 apprentie ;
- équipe médico-sociale : 4 agents ;
- équipe administrative : 9 agents dont 2 contractuels

Ainsi, **34 % des agents de la SAE sont des agents contractuels**, ce qui illustre la pluralité des statuts et la nécessité d'une organisation souple pour répondre aux exigences de l'accueil d'urgence et de la continuité de service.

3. Récapitulatif des actions effectives contribuant à la restructuration du projet SAE :

Fiches de poste réajustées et effectives depuis 2024 / 2025

Toutes les fiches de postes des agents ont été réactualisées afin de clarifier les missions de chacun et promouvoir leur articulation et la sécurisation des parcours de carrière, notamment dans le cadre des entretiens professionnels 2024 :

- RES (FPH) ;
- Surveillant de nuit (FPH) ;
- Assistant de service social (FPT) ;
- Educateur spécialisé (FPH) ;
- Moniteur-éducateur (FPH) ;
- Maître et maîtresse de maison (FPT) ;
- Secrétaire administratif (FPT) ;
- Régisseur – secrétaire administratif (FPT) ;
- Coordonnateur éducatif (FPH) ;
- Agent de maintenance polyvalent (FPT) ;
- Agent entretien (FPT) ;
- Directrice adjointe (FPH) ;
- Psychologue (FPT) ;
- Infirmière (FPT).

Un plan de formation en œuvre pour 2024 – 2025

Un plan de formation et de développement des compétences a été mis en œuvre, afin de promouvoir la montée en compétence et l'acquisition des nouvelles connaissances des agents. Les entretiens professionnels sont une opportunité pour recueillir les besoins et identifier les personnes ressources pouvant contribuer au bon fonctionnement de la SAE. Le CNFPT couvre l'ensemble des agents de la collectivité.

Formations et sensibilisations engagées :

- formation sur la gestion des conflits ;
- formation sur la communication non violente et les techniques de désescalade pour les agents ;
- formation SST (surveillant de nuit et autres agents...) ;
- écrits professionnels ;
- remise à niveau sur la législation de la protection de l'enfance ;
- remise à niveau sur la législation de la loi 2002 ;
- sensibilisation et formation aux recommandations de l'HAS (promotion de la bientraitance...) ;
- JPPE...

Continuité de la mise en place des GAPP sur les 2 territoires (EST et OUEST)

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) sont des espaces de réflexion et de partage entre professionnels, et sur l'ensemble des sites d'accueil. Les objectifs sont multiples et

visent notamment à soutenir le développement professionnel des agents, à améliorer la qualité des services offerts, et à favoriser un environnement de travail positif et collaboratif.

Leurs objectifs peuvent varier légèrement en fonction du contexte spécifique de chaque groupe, en voici quelques objectifs généraux :

- Permettre aux agents de prendre du recul sur leur pratique quotidienne, d'analyser les situations rencontrées, et d'identifier les succès et les difficultés rencontrées dans leur travail.
- Développer des compétences en partageant leurs expériences et leurs connaissances.
- Améliorer la qualité du service d'accueil en identifiant les points forts et les axes d'amélioration dans leurs pratiques, et ainsi, contribuer à améliorer la qualité de l'offre de service aux enfants confiés.
- Renforcer le lien interprofessionnel en favorisant les échanges entre les différents métiers et disciplines, ce qui contribue au développement d'une culture professionnelle commune et à la cohésion entre les membres de l'équipe.
- Prévenir et gérer des situations complexes en offrant un espace sécurisé pour discuter des situations complexes ou difficiles rencontrées dans le cadre de leur travail, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion de ces situations à l'avenir.
- Développer de la réflexivité en encourageant les professionnels à adopter une posture réflexive, c'est-à-dire à prendre du recul sur leurs propres actions, à remettre en question leurs pratiques, à faire équipe et à s'interroger sur l'impact de celles-ci sur les enfants qui nous sont confiés.
- Offrir un espace pour exprimer leurs préoccupations et leurs émotions liées au travail, les GAPP peuvent contribuer au bien-être des professionnels en leur permettant de se sentir soutenus et compris par leurs pairs.

Les notes de service réalisées, protocoles et conventionnements en œuvre :

- NS relative aux personnes extérieures à la SAE ;
- NS relative à la consommation de cigarette sur le lieu de travail ;
- NS relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur le lieu de travail ;
- NS relative à la desserte pour faciliter le cheminement et l'accessibilité aux services de secours ;
- NS relative à la législation liée à la sécurité routière, interdiction des enfants de 10 ans en place passager avant dans les véhicules de service ;
- NS relative au respect des règles de vie en collectif et utilisation des véhicules de service, des vélos et des biens de la SAE ;
- NS relative à la gestion des dépenses octroyées à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants confiés à la SAE ;
- NS relative à l'organisation des instances de coordination et de communication (réunions) dispensées dans le cadre de la SAE ;
- NS relative à la mise en place d'une instance de participation et de recueil de la parole des enfants accueillis au sein de la SAE, conformément à la loi du 2 janvier 2002 ;
- NS relative aux visites médicales auprès du médecin du travail ;
- NS relative à l'utilisation du dispositif DATI Plus ;
- NS relative à la sécurisation de l'argent de poche versé aux enfants dans le cadre des régies d'avance SAE ;
- NS relative au respect des relations hiérarchiques à la qualité de la communication **professionnelle et aux valeurs du service public** ;

Les protocoles en œuvre :

- protocole fugue mineur (déclaration, fiche cession fugue...) ;
- protocole circuit médicamenteux ;
- note accueil mesure 72 h ;
- note relative aux modalités de traitement des événements indésirables graves ;
- protocole de signalement.

Les conventionnements :

- convention de partenariat avec la CPAM PO pour un meilleur accompagnement vers la santé et la prévention des jeunes de 6 à 21 ans confiés à l'ASE ;
- convention entre les services de pédopsychiatrie et le Département de l'Aude.

Organisation des instances de coordination et de communication dispensées dans le cadre de la SAE :

- Réunion pluridisciplinaire (Tous les 15 jours (3 h))
- Réunion de synthèse (2 mois (3 h))
- Réunion de direction (tous les 15 jours)
- Réunion médico-sociale (mensuelle)
- Réunion Pôle financier (mensuelle)
- Instance de recueil de parole des enfants
- GAPP

Plan de mise en conformité et d'amélioration continue

Thématiques réalisées et à traiter impérativement	Dates prévisionnelles
La charte des droits et libertés porte sur "les principes éthiques et déontologiques" : non-discrimination, droit à une prise en charge, droit à l'information, le libre choix, droit à renoncer, droit au respect des liens familiaux, droit à la protection, droit à l'autonomie, droit à la pratique religieuse, respect de la dignité et de l'intégrité...	Avril 2024 Finalisée et affichage sur les sites
Un projet d'offre de service va définir les objectifs du service "notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement ». Il est établi pour une durée de cinq ans. L'article 22 de la loi du 07/02/2022, relative à la protection des enfants, prévoit un décret pour définir le contenu minimal d'un projet d'établissement, les modalités d'association du personnel et des personnes accueillies à son élaboration, ainsi que les conditions de sa diffusion.	2026 / 2027
Le livret d'accueil doit permettre au jeune confié de connaître de façon précise les services mis à sa disposition	2026
Le règlement de fonctionnement définit "les droits et les obligations de la personne accueillie ». Pour permettre une bonne utilité et une bonne compréhension de ce document, l'implication des usagers à la rédaction de ce document est un bon moyen de responsabiliser les jeunes face à la violence.	2025 (effectif)
Le DIPIC (Document Individuel de Prise en Charge) va détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel	2026

À noter : passage de FOCAT au logiciel CHRONOS au 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des agents de la SAE.

Elaboration et rédaction relative au projet d'offre de service à mettre**prévisionnelles****Les procédures formalisées**

Les référentiels relatifs à la démarche qualité (plan de conformité et d'amélioration continue) Démarche qui décrit des processus, des objectifs d'amélioration et des supports de travail	2026
Les procédures d'admission	2026
Charte de confidentialités	2024 (effectif)
Les grilles et guides relatifs à la mise en œuvre de la bientraitance	2025
L'organigramme, qui est l'une des figures les plus courantes présentant à la fois les aspects hiérarchiques et fonctionnels d'une structure	valider le 17 juin 2024 CST
Les budgets, qui permettent de visualiser les moyens propres de la structure, ainsi que la sécurisation des dépenses	2025 (effectif)
Cartographie des risques relatifs aux dépenses	2024 (effectif)

Rédaction et animation du projet d'offre de service

Les rapports d'activité, qui permettent de suivre d'année en année l'évolution des données, de l'organisation, les actions menées. En ce sens, ils s'articulent avec les « objectifs d'évolution » inclus dans le Projet d'offre de service, attestent de leur réalisation, ou des réorientations qui se seraient avérées nécessaires	2024 (effectif)
Les rapports de synthèse d'évaluation, qui fondent ou viennent enrichir les objectifs d'évolution proposées par le Projet d'offre de service	2024
Les rapports financiers, afin de mettre en lumière les adéquations entre le projet d'offre de service et les dépenses afférentes, ainsi justifier les opérations financières afférentes aux actions de prise en charge.	2024
Transformation du Service d'Accueil Enfance (SAE) en un Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) non personnalisé	2026 / 2027
L'installation de la commission de surveillance	2026
Planification en concomitance avec le schéma des solidarités, des processus de co-construction du projet d'établissement. Mise en œuvre de la feuille de route sur l'année 2025 afin de produire le projet de service de la SAE selon les préconisations participatives de l'ensemble des agents et partenaires internes et externes.	2026

G- Le budget annexe

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, et en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du Code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce budget fonctionne selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable de la M22 bis qui s'applique aux services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du

Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- des dépenses afférentes au personnel (groupe fonctionnel II) ;
- des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants (groupe fonctionnel I) ;
- des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides (groupe fonctionnel III).

Les dépenses totales de la SAE

	2022	2023	2024	2025
<i>Fonctionnement global</i>				
<i>Dépenses</i>	6 704 389,34	7 148 528,44	7 575 189,31	7 133 009,27
<i>Fonctionnement</i>	Dont 942 940,18	Dont 770 092,51	Dont 845 350,66	Dont 557 984,97
<i>Recettes</i>	6 616 991,63	7 400 816,74	7 230 875,66	7 240 750,37
<i>Investissement</i>				
<i>Dépenses</i>	282 283,53	1 543 311,89	1 133 561,73	447 785,95
<i>Recettes</i>	317 615,17	1 487 201,91	1 133 561,73	447 785,95

Sur l'ensemble de la période, les dépenses restent globalement supérieures aux recettes, ce qui peut indiquer un besoin de financement complémentaire ou une mobilisation de ressources internes.

- L'année 2023 est la seule où les recettes dépassent nettement les dépenses, traduisant un équilibre budgétaire plus favorable.
- La baisse des dépenses en 2025, combinée à une légère hausse des recettes, contribue à réduire l'écart entre dépenses et recettes, sans toutefois atteindre l'équilibre.

Le budget de fonctionnement de la SAE montre une pression financière croissante jusqu'en 2024, suivie d'un effort de rationalisation en 2025. Cette évolution reflète les enjeux d'un dispositif d'accueil d'urgence soumis à des variations d'activité, à l'augmentation des besoins des publics accueillis et à un contexte économique marqué par la hausse des coûts. L'amélioration relative de 2025 suggère une volonté de stabilisation et d'optimisation des ressources.

Les dépenses afférentes au personnel

	2022	2023	2024	2025
<i>Ressources humaines</i>				
<i>Dépenses</i>	5 333 667,07	5 915 749,79	6 163 692,54	6 010 003,40

Les ressources humaines représentent la part majeure du budget de fonctionnement de la SAE, ce qui est cohérent avec un dispositif reposant sur une forte mobilisation de professionnels socio-éducatifs, médico-psychologiques et techniques. La dynamique globale reste haussière, témoignant de l'intensification des besoins d'accompagnement et de la nécessité de maintenir un niveau d'encadrement adapté aux exigences de la protection de l'enfance.

Bref :

L'accompagnement des équipes dans un contexte d'évolutions bâtimementaires, organisationnelles et de transformation des pratiques constitue un enjeu majeur pour l'équipe de direction. La cohérence et la solidité du collectif d'encadrement conditionnent directement la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis, tout comme la qualité de vie au travail pour l'ensemble des professionnels. À ce titre, des temps dédiés de formation, d'analyse des pratiques et de coordination seront indispensables pour structurer une pluridisciplinarité efficace, appelée à s'inscrire dans un écosystème institutionnel élargi.

La SAE, opérateur premier de la DEF pour l'accueil d'urgence, s'appuie sur une articulation étroite avec les services de la DEF, la DRH, la Direction du Patrimoine et la Direction des Finances. La réussite de sa transformation en CDEF repose sur cet appui de proximité, essentiel pour sécuriser les organisations, stabiliser les équipes et accompagner les évolutions structurelles. L'annonce, lors du point d'avancement 2025, de la mise en place des concours FPH en 2026 constitue un levier déterminant pour renforcer l'attractivité, fidéliser les professionnels et consolider les effectifs.

Dans ce cadre, l'amélioration de l'attractivité des métiers, la sécurisation des conditions de travail et l'adaptation des procédures de recrutement doivent permettre de répondre à la mission première de la structure : assurer la continuité d'un accueil 24 h/24 et 365 jours par an. Combiner attractivité, sécurité et flexibilité organisationnelle est indispensable pour garantir la stabilité des équipes, la qualité de l'accompagnement des enfants et la continuité du service public.

Enfin, l'accélération de la mise en place du site d'accueil de Lézignan s'inscrit pleinement dans cette dynamique de transformation, en renforçant la capacité d'accueil et en soutenant l'évolution du dispositif vers un CDEF pleinement opérationnel.

L'activité SAE : les indicateurs

A- Indicateurs relatifs aux journées effectives

Le nombre de journées réalisées en 2025 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **14 169 journées** pour les territoires de l'Ouest et de l'Est.

A la fin décembre 2025, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Sur le territoire de l'Est : 6 922
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 247

Pour rappel sur l'année 2024, le nombre de journées était de **15 826 journées** contre **13 211 journées** en 2023. La répartition en 2024 était la suivante :

- Sur le territoire de l'Est : 8 470 journées
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 356 journées

Années	Territoire Ouest	Territoire Est	Nombre de journées	Evolution en %
2022	7 560	8 303	15 863	+ 41.96
2023	7 441	5 770	13 211	- 16.72
2024	7 356	8 470	15 826	+ 19.79%
2025	7 247	6 922	14 169	- 10,47 %

L'analyse des journées réalisées entre 2022 et 2025 met en évidence une variabilité importante de l'activité, directement liée aux capacités d'accueil, aux mouvements institutionnels et aux besoins fluctuants des publics confiés :

- Après un pic en 2022 (15 863 journées), l'activité connaît une baisse marquée en 2023 (- 16,72 %), suivie d'un rebond significatif en 2024 (+ 19,79 %).
- L'année 2025 s'inscrit de nouveau dans une tendance à la baisse (- 10,47 %), avec 14 169 journées réalisées.

Cette évolution en dents de scie traduit un système en ajustement, soumis à la fois à des contraintes structurelles (capacités, ouvertures de sites) et à des dynamiques conjoncturelles (flux d'admissions, profils des jeunes, orientations).

Au fil de l'année 2025, l'activité de la SAE de l'Aude s'est inscrite dans une dynamique de transition. Après une forte reprise en 2024, le nombre de journées réalisées diminue de 1 657 unités, conséquence directe de l'ouverture des sites de Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac-d'Aude. Cette réorganisation territoriale a permis une meilleure répartition des accueils, tout en engageant une phase d'ajustement nécessaire à la montée en charge des nouvelles équipes.

Si le territoire de l'Ouest reste relativement stable, l'Est connaît une baisse plus marquée, signe d'un rééquilibrage progressif des admissions. Malgré cette diminution globale, la sur-occupation demeure élevée, révélant une pression constante sur les capacités d'accueil et la complexité croissante des situations confiées.

L'année 2025 apparaît ainsi comme un moment charnière : un dispositif qui se restructure, des pratiques qui s'adaptent, et un équilibre encore fragile entre besoins du terrain et capacités institutionnelles. Cette période de transition prépare néanmoins un cadre plus cohérent et mieux réparti pour les années à venir.

Lieux	Capacité d'accueil bâtimentaire	Taux d'occupation normal sur une année	Taux d'occupation bâtimentaire en 2025
<i>Territoire de l'Ouest</i>	19	6 935 journées	104,50%
<i>Territoire de l'Est</i>	17	6 205 journées	111,56%
<i>Total sur le Territoire de l'Aude</i>	36	13 140 journées	107,83%

En 2025, l'activité de la SAE de l'Aude s'inscrit dans un contexte de réorganisation profonde, marqué par la montée en charge des petites unités de vie et par une pression toujours forte sur les capacités d'accueil. Avec une capacité bâtementaire totale de 36 places, le taux d'occupation atteint 107,83 % sur l'année, traduisant un recours soutenu aux dispositifs malgré l'ouverture récente de nouveaux sites.

Le territoire de l'Est demeure le plus sollicité (111,56 %), tandis que l'Ouest présente un taux légèrement inférieur mais toujours supérieur à la capacité théorique (104,50 %).

L'analyse des données montre qu'il est plus pertinent de comparer 2025 à 2022 plutôt qu'à 2023, année marquée par des fermetures temporaires de sites. Cette mise en perspective révèle une stabilité du nombre de journées entre 2022 et 2025, confirmant que le fonctionnement en petites unités de vie permet de maintenir un niveau d'activité constant tout en améliorant la qualité de l'accompagnement.

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil d'enfants présentant des handicaps variés et parfois lourds, reconnus par la MDPH : handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques ou situations de polyhandicap. Cette hétérogénéité des besoins a nécessité des ajustements importants dans les pratiques professionnelles, l'organisation interne et les moyens mobilisés.

Les demandes budgétaires pour 2025 intègrent ainsi ces exigences renforcées, afin de garantir un accompagnement adapté et sécurisé pour chaque enfant accueilli. Dans ce contexte, 2025 apparaît comme une année charnière : un dispositif qui se stabilise après plusieurs transformations, une activité soutenue malgré les rééquilibrages territoriaux, et une adaptation continue aux besoins complexes des publics confiés. Cette dynamique confirme la nécessité de maintenir des moyens cohérents avec les réalités du terrain et les missions confiées à la SAE de l'Aude.

B- Le prix de journée

	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Prix à la journée</i>	458.95 €	445.82 €	530.20 €	522.46 €	483.38 €

En matière de tarification, le prix de journée de la SAE de l'Aude est déterminé conformément à l'article R.314-113 du CASF, sur la base de la moyenne des journées effectivement réalisées au cours des trois dernières années. Cette méthode permet de lisser les variations d'activité et de garantir une évaluation cohérente des coûts réels liés à l'accueil des mineurs.

L'évolution du prix de journée entre 2021 et 2025 montre des fluctuations significatives, avec une hausse marquée en 2023 suivie d'une diminution en 2024. Cette baisse s'explique notamment par la stabilisation progressive du dispositif après les fermetures de sites intervenues en 2023, rendant la comparaison directe entre 2023 et 2024 peu pertinente.

En revanche, le rapprochement avec 2022 met en évidence un retour à un fonctionnement plus représentatif, notamment grâce au modèle des petites unités de vie, qui permet une meilleure adaptation aux besoins des enfants tout en maîtrisant les coûts.

L'année 2025 a également été marquée par l'accueil d'un nombre important d'enfants présentant des handicaps reconnus par la MDPH, avec une grande diversité de situations : handicaps physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques ou polyhandicaps. Cette complexité accrue a nécessité des ajustements organisationnels et humains, influençant directement les charges de fonctionnement. Les demandes budgétaires pour 2025 intègrent ainsi ces besoins spécifiques, afin de garantir un accompagnement adapté et sécurisé pour chaque enfant accueilli. Dans ce contexte, la trajectoire du prix de journée reflète à la fois les transformations structurelles du dispositif et l'exigence croissante d'un accompagnement individualisé, confirmant la nécessité d'un financement ajusté aux réalités du terrain.

C – Le nombre de mineurs accueillis

Nombre de mineurs accueillis	2022	2023	2024	2025
OUEST	91	89	67	75
EST	69	103	90	80
Total sur le territoire de l'Aude	160	192	157	155

Nombre de mineurs accueillis en 2024 non comptabilisés dans les durées de séjours	2024
Ouest	17
Est	17
Total sur l'Aude	34

En 2025, la SAE de l'Aude a accueilli 155 mineurs, un niveau globalement stable par rapport à 2024, mais qui s'inscrit dans une dynamique marquée par la complexification des situations accompagnées. La répartition territoriale montre une activité équilibrée, avec 75 jeunes accueillis sur l'Ouest et 80 sur l'Est, confirmant la sollicitation constante des deux pôles. Cette stabilité apparente masque toutefois une évolution notable de la typologie des publics.

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de jeunes présentant des situations particulièrement complexes : handicaps reconnus par la MDPH, troubles psychiques, situations d'exclusion ou parcours nécessitant des prises en charge individualisées et prolongées. Ces profils ont mécaniquement allongé les durées de séjour, contribuant à une hausse de la charge d'accompagnement sans pour autant augmenter le nombre d'admissions.

Un écart significatif apparaît entre le nombre de mineurs accueillis et les durées de séjour calculées. Cela s'explique par la présence de jeunes admis en 2024 dont l'accueil s'est poursuivi en 2025. Ces situations, non comptabilisées dans les admissions 2024 mais incluses dans les autres indicateurs, renforcent l'idée d'un dispositif mobilisé sur des accompagnements longs et intenses.

Sur la période 2022–2025, les variations du nombre de mineurs accueillis (de 160 à 155) traduisent moins une baisse de la demande qu'une transformation des besoins : les équipes sont de plus en plus sollicitées pour des prises en charge complexes, nécessitant un investissement éducatif, clinique et organisationnel renforcé.

Ainsi, l'année 2025 confirme une tendance structurelle : la SAE de l'Aude accompagne un nombre relativement stable de jeunes, mais dans des conditions qui exigent davantage de temps, de compétences spécialisées et de ressources adaptées. Cette réalité doit être pleinement intégrée dans les projections et arbitrages budgétaires à venir.

D. La durée des séjours :

2025	OUEST	EST	Sur la SAE
1 jour à 72 jours	33	37	70
73 jours à 90 jours	2	1	3
91 jours à 180 jours	18	22	40
Au-delà de 181 jours	22	20	42
Total sur l'Aude	75	80	155

En 2025, la SAE de l'Aude a accueilli 155 mineurs, dont 75 sur le territoire Ouest et 80 sur le territoire Est. Au-delà du volume global, c'est surtout la durée des séjours qui illustre l'évolution des besoins et la complexité croissante des situations.

Si 70 enfants ont séjourné moins de 72 jours, une part importante des jeunes accueillis a nécessité des prises en charge prolongées : 40 enfants entre 91 et 180 jours, et 42 au-delà de 181 jours. Au total, 73 mineurs ont dépassé les 90 jours de présence, soit 46 % de l'ensemble des effectifs, et parmi eux, 33 jeunes ont été accompagnés plus de six mois. Cette tendance concerne les deux territoires, avec 15 jeunes sur l'Ouest et 18 sur l'Est.

Ces durées de séjour élevées traduisent la complexité multidimensionnelle des situations rencontrées : problématiques sociales, psychologiques, éducatives, troubles du comportement, handicaps reconnus par la MDPH, situations d'exclusion ou ruptures de parcours. Ces profils nécessitent des modalités d'accompagnement individualisées, souvent intensives, et une coordination étroite avec les partenaires de la protection de l'enfance, du soin, du médico-social et du secteur éducatif.

L'allongement des séjours a également un impact direct sur la fluidité des entrées et sorties, rendant plus difficile la projection des enfants vers des orientations adaptées dans les délais initialement prévus. Certains jeunes admis en 2024 ont ainsi poursuivi leur accompagnement en 2025, ce qui explique l'écart entre le nombre d'admissions et les données relatives aux durées de présence.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que la mission première de la SAE reste d'accueillir, protéger, évaluer et orienter les mineurs dans une temporalité limitée. L'année 2025 montre toutefois que la réalité du terrain impose des ajustements constants pour répondre à des besoins de plus en plus complexes, nécessitant des ressources adaptées, une expertise renforcée et une articulation continue avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les préconisations et demandes d'orientation :

En 2025, la plateforme d'orientation a poursuivi un travail soutenu pour fluidifier les parcours des enfants accueillis en SAE, malgré un contexte marqué par la complexification des situations et la difficulté croissante à mobiliser des lieux d'accueil adaptés. Sur l'année, **44** demandes ont été clôturées, majoritairement vers des MECS (27 orientations, dont 3 en JBS), mais également vers des familles d'accueil (4), des SAJM (3), une LVA, et un établissement hors département. Huit demandes ont été annulées en raison de retours en famille, de réorientations spécifiques (TDC, CER) ou de projets hors département.

Au 31 décembre 2025, **26** enfants présents en SAE étaient encore suivis par la plateforme. Parmi eux, 8 ont été admis en MECS début janvier 2026, et 1 chez une ASFAM, tandis que d'autres situations demeurent en suspens : 5 jeunes difficiles à mobiliser, souvent en fugue, 4 en attente de présentation, 4 en attente d'une place en LVA, et 4 pour lesquels aucune solution adaptée n'a pu être identifiée en raison de besoins particulièrement spécifiques.

Ces données illustrent la tension persistante entre les besoins des enfants et les capacités d'accueil disponibles. Les profils rencontrés en 2025 présentent des problématiques sociales, psychologiques et éducatives imbriquées, nécessitant des prises en charge individualisées, intensives et coordonnées avec les acteurs du soin, du médico-social et de la protection de

l'enfance. Les difficultés d'orientation, notamment pour les jeunes, prolongent les séjours en SAE et limitent la fluidité des parcours.

Dans ce contexte, la mission centrale de la SAE : accueillir, protéger, évaluer et orienter dans un temps limité se heurte à des réalités de terrain qui imposent des ajustements constants. L'année 2025 confirme ainsi la nécessité d'un renforcement des solutions d'aval, d'une meilleure articulation interinstitutionnelle et d'une adaptation continue des dispositifs pour répondre aux besoins croissants des enfants confiés.

Bref :

L'ensemble des données de l'année 2025 met en évidence un dispositif SAE fortement sollicité, engagé dans une dynamique de transformation et confronté à une complexification croissante des situations des enfants accueillis. Malgré l'ouverture de nouveaux sites et les efforts constants pour fluidifier les parcours, les durées de séjour s'allongent, les besoins se diversifient et les orientations restent parfois difficiles à concrétiser.

Les équipes ont dû adapter leurs pratiques pour répondre à des problématiques multiples : sociales, psychologiques, éducatives et parfois liées au handicap, tout en maintenant la mission centrale d'accueil, de protection, d'évaluation et d'orientation.

Cette année confirme ainsi un double enjeu : stabiliser l'organisation pour garantir la qualité de l'accompagnement et renforcer les partenariats et les solutions d'aval afin de sécuriser les parcours des enfants. La SAE de l'Aude poursuit son engagement dans un contexte exigeant, avec la volonté constante d'ajuster ses réponses aux besoins réels du terrain et d'assurer la continuité des prises en charge dans les meilleures conditions possibles.

Caractéristiques des enfants accueillis sur

Les enfants confiés à la SAE, présentent des profils variés, marqués par des situations familiales, sociales, et psychologiques complexes. Leur prise en charge répond à une mission de protection face à des dangers ou carences graves.

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge. Il est à noter des Profils familiaux et des vulnérabilités sociales :

- Parents confrontés à des difficultés socio-économiques (précarité, logement instable).
- Violences intrafamiliales (physiques, psychologiques, sexuelles).
- Problématiques addictives (alcool, drogues) ou troubles psychiatriques chez les parents.
- Négligence grave (absence de soins, malnutrition, défaut de scolarisation).

Les enfants présentent par ailleurs (en augmentation) des troubles de l'attachement, anxiété, dépression, ou syndromes post-traumatiques liés à des expériences de maltraitance, mais aussi, des enfants avec des comportements à risque, tels que les fugues, automutilation, agressivité, ou difficultés à respecter les cadres collectifs (en institution).

La SAE accueille des enfants en rupture avec des familles d'accueil ou des maisons d'enfants, par ailleurs, nous constatons une baisse des âges des enfants confiés (10 – 13 ans) et des placements de fratrie.

Comme nous pouvons le constater, les enfants confiés, présentent des situations extrêmement vulnérables, dont les besoins dépassent souvent le cadre strict de la protection physique. Leur accompagnement exige une approche holistique, combinant sécurité affective, réparation des traumatismes, et inclusion sociale. Pour les professionnels, cela implique une formation continue aux spécificités de ces publics et un soutien institutionnel renforcé (moyens humains et financiers). Enfin, la prévention des ruptures de parcours (changements fréquents de lieu, manque de liens stables) reste un défi central pour garantir leur droit à un avenir serein.

A- Tranches d'âge des enfants accompagnés

2025	OUEST	En %	EST	En %	Total SAE	En %
0 A 3 ANS	2	2,60 %	1	1,28 %	3	1,94 %
4 A 6 ANS	6	7,79 %	8	10,26 %	14	9,03 %
7 A 9 ANS	11	14,29 %	10	12,82 %	21	13,55 %
10 A 13 ANS	20	25,97 %	16	20,51 %	36	23,23 %
14 A 16 ANS	32	41,56 %	34	43,59 %	66	42,58 %
17 A 18 ANS	6	7,79 %	9	11,54 %	15	9,68 %

La répartition par âge des enfants accueillis en 2025 montre une évolution notable du profil des admissions. Si l'ensemble des tranches d'âge est représenté, la majorité des jeunes confiés à la SAE se situe entre 10 et 16 ans, avec un pic particulièrement marqué chez les 14-16 ans (42,58 %). On observe également une présence importante dès 10-13 ans (23,23 %), ce qui confirme une légère baisse de l'âge d'admission par rapport aux années précédentes.

Les enfants de moins de 7 ans restent minoritaires (environ 11 % au total), tandis que les 17-18 ans représentent près de 10 % des accueils, traduisant la poursuite d'accompagnements jusqu'à la majorité pour certains jeunes en situation complexe.

Cette distribution illustre une tendance structurelle : la SAE accueille désormais un public plus jeune, mais présentant des problématiques déjà fortement installées, nécessitant des

interventions éducatives, psychologiques et sociales coordonné l'importance d'un accompagnement ajusté, capable de répondre à des besoins précoces et souvent multifactoriels.

B- Répartition par territoire

MDS 2025	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N – 1)	Durée totale des situations par MDS en 2025
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	11	2 094	1 274
<i>Carcassonne est</i>	20	1 599	1 559
<i>Carcassonne Ouest</i>	17	3 244	1 983
<i>Coursan</i>	15	1 833	1 728
<i>Lauragais</i>	7	1 444	1 230
<i>Lézignanais</i>	25	4 019	2 802
<i>Haute Vallée</i>	14	1 527	1 196
<i>Narbonne littoral</i>	10	1 540	1 153
<i>Narbonne ouest</i>	6	784	784
<i>Littorale Corbières</i>	4	412	372
<i>Autres départements</i>	26	88	88

L'analyse des situations suivies par les MDS en 2025 met en évidence une forte hétérogénéité territoriale, tant en nombre de situations qu'en durée cumulée de prise en charge. Les secteurs les plus sollicités demeurent le Lézignanais (25 situations), Carcassonne Est (20) et Carcassonne Ouest (17), qui concentrent à eux seuls une part importante de l'activité. Ces territoires présentent également les durées cumulées les plus élevées, traduisant des accompagnements souvent longs et complexes.

La durée totale des situations en 2025 confirme cette tendance : plusieurs MDS dépassent largement les 1 500 journées de suivi, avec un pic à 2 802 journées pour le Lézignanais. À l'inverse, certains secteurs affichent un volume plus faible, comme Narbonne Ouest ou Littoral Corbières, ce qui reflète des dynamiques territoriales différentes mais aussi des profils de situations moins chroniques. Les 26 situations relevant d'autres départements témoignent par ailleurs de la mobilité de certains parcours et de la nécessité d'une coordination inter territoriale renforcée.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un niveau de sollicitation élevé et durable des MDS, en lien direct avec la complexité croissante des situations des enfants confiés. Les durées importantes de suivi traduisent des parcours nécessitant une continuité d'accompagnement, une articulation étroite avec la SAE et une mobilisation constante des partenaires éducatifs, sociaux et sanitaires. Cette réalité confirme l'importance d'un maillage territorial solide et d'une capacité d'adaptation permanente pour répondre aux besoins des jeunes et soutenir les orientations dans les meilleures conditions.

MDS 2025	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations + de 6 mois
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	11	6	54,55 %
<i>Carcassonne est</i>	20	3	15,00 %
<i>Carcassonne Ouest</i>	17	10	58,82 %
<i>Coursan</i>	15	5	33,33 %
<i>Lauragais</i>	7	3	42,86 %
<i>Lézignanais</i>	25	8	32,00 %
<i>Haute Vallée</i>	14	2	14,29 %
<i>Narbonne littoral</i>	10	3	30,00 %
<i>Narbonne ouest</i>	6	1	16,67 %
<i>Littoral Corbières</i>	4	1	25,00 %
<i>Autres départements</i>	26	0	0,00 %

L'analyse des dérogations de plus de six mois en 2025 met en évidence une forte disparité entre les territoires, révélatrice de la complexité variable des situations accompagnées par les MDS. Certains secteurs présentent des taux particulièrement élevés, comme Carcassonne Ouest (58,82 %) ou Carcassonne Centre Montagne Noire (54,55 %), traduisant des parcours marqués par des problématiques lourdes et des difficultés d'orientation vers des solutions pérennes. D'autres territoires, tels que Carcassonne Est (15 %) ou la Haute Vallée (14,29 %), affichent des taux plus faibles, témoignant de situations plus rapidement orientées ou de profils moins chroniques.

Le Lézignanais, bien qu'ayant le plus grand nombre de situations (25), présente un taux intermédiaire (32 %), ce qui reflète un volume important d'accompagnements mais une capacité relative à fluidifier les parcours. À l'inverse, les situations relevant d'autres départements ne présentent aucune dérogation, ce qui s'explique par des suivis souvent plus ponctuels ou des orientations déjà engagées.

Ces données confirment que les dérogations prolongées concernent majoritairement les secteurs confrontés à des publics aux besoins complexes, nécessitant un accompagnement intensif, une coordination renforcée et des recherches de solutions d'aval souvent longues. Elles illustrent également les tensions persistantes entre les besoins des enfants et les capacités d'accueil disponibles, rendant parfois difficile le respect des temporalités prévues dans la mission d'évaluation et d'orientation de la SAE.

C – Les motifs de placement

Causes du placement	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Enfant en danger</i>	87	56,13%
<i>Conflit familial</i>	13	8,39%
<i>Information préoccupante</i>	0	0,00%
<i>Fugue</i>	22	14,19%
<i>Echec placement</i>	26	16,77%
<i>Incapacité Ponctuelle des parents</i>	7	4,52%
<i>Autres</i>	0	0,00%

L'examen des causes de placement en 2025 met en évidence une prédominance nette des situations d'enfants en danger, qui représentent 56,13 % des admissions. Cette proportion confirme que la SAE demeure mobilisée en priorité pour des situations de protection immédiate, souvent marquées par des risques importants pour la sécurité ou le développement du jeune. Les échecs de placement constituent la deuxième cause la plus fréquente (16,77 %), traduisant la fragilité de certains parcours et la difficulté à maintenir des orientations dans des dispositifs classiques lorsque les problématiques sont trop complexes. Les fugues représentent également une part significative des admissions (14,19 %), témoignant de trajectoires instables et de ruptures répétées dans les prises en charge.

Les conflits familiaux (8,39 %) et les incapacités ponctuelles des parents (4,52 %) complètent le tableau, illustrant des situations où la SAE intervient comme solution temporaire pour sécuriser l'enfant et permettre une évaluation approfondie.

L'ensemble de ces données confirme une tendance structurelle : la SAE accueille majoritairement des enfants confrontés à des problématiques multiples, imbriquant danger, ruptures de parcours et vulnérabilités familiales. Cette réalité renforce la nécessité d'un accompagnement individualisé, d'une coordination étroite avec les partenaires et d'une capacité d'adaptation constante pour répondre à des besoins de plus en plus complexes.

D – Les statuts de placement

Statut entrée	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>72h</i>	5	3,23%
<i>Accueil provisoire</i>	27	17,42%
<i>Pupille</i>	0	0,00%
<i>Fugue</i>	0	0,00%
<i>Placement judiciaire</i>	84	54,19%
<i>Pas de mesure</i>	0	0,00%
<i>OPP</i>	39	25,16%

L'analyse des statuts d'entrée en 2025 montre une prédominance très nette des placements judiciaires, qui représentent 54,19 % des situations. Cette tendance confirme que la SAE intervient majoritairement dans un cadre contraint, en réponse à des situations de danger avéré nécessitant une mesure de protection immédiate et encadrée par l'autorité judiciaire.

Les OPP constituent la deuxième modalité d'entrée la plus fréquente (25,16 %) traduisant des situations d'urgence où la mise à l'abri rapide de l'enfant est indispensable. Les accueils provisoires représentent quant à eux 17,42 % des admissions, témoignant de situations où les parents, en difficulté ponctuelle, sollicitent ou acceptent une intervention temporaire du service.

Les entrées en 72 h restent marginales (3,23 %), ce qui reflète une utilisation ciblée de ce dispositif, réservé aux situations nécessitant une évaluation très rapide. Aucun accueil n'a été enregistré au titre de la fugue, de la pupillarité ou en l'absence de mesure, ce qui confirme un cadre d'intervention majoritairement structuré et juridiquement encadré.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un renforcement des situations de contrainte et d'urgence, en cohérence avec la complexification des problématiques rencontrées. Elles soulignent également l'importance du rôle de la SAE dans la protection immédiate, l'évaluation et l'orientation des mineurs dans un contexte où les décisions judiciaires constituent le principal vecteur d'admission.

E – les situations antérieures des enfants confiés à la SAE

Situations antérieures	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Établissements hors département</i>	11	7,10 %
<i>Établissements Aude – Lieu de vie et d'accueil</i>	19	12,26 %
<i>Famille d'Accueil Aude</i>	19	12,26 %
<i>Famille d'Accueil hors département</i>	1	0,65 %
<i>Famille Naturelle</i>	88	56,77 %
<i>Famille Naturelle hors département</i>	16	10,32 %
<i>Fugueurs</i>	1	0,65 %

L'examen des situations antérieures des enfants accueillis en 2025 montre que la majorité des jeunes proviennent de leur famille naturelle (56,77 %), ce qui confirme que la SAE intervient principalement en réponse à des situations de danger ou de vulnérabilité directement liées au milieu familial. Les accueils en provenance de familles naturelles hors département (10,32 %) témoignent également de parcours marqués par une mobilité géographique ou des ruptures antérieures.

Les orientations depuis des lieux de vie et d'accueil et des familles d'accueil de l'Aude représentent chacune 12,26 % des situations, traduisant des ruptures de placement ou des besoins d'évaluation approfondie lorsque les dispositifs d'aval ne parviennent plus à répondre aux besoins du jeune. Les arrivées depuis des établissements hors département (7,10 %) illustrent quant à elles des parcours complexes nécessitant une réévaluation dans un cadre plus proche du territoire d'origine.

Les situations issues de familles d'accueil hors département ou de fugues restent marginales (0,65 % chacune), mais témoignent de trajectoires individuelles parfois chaotiques.

Dans l'ensemble, ces données confirment que la SAE accueille majoritairement des enfants dont les parcours sont marqués par des fragilités familiales, des ruptures successives ou des difficultés d'adaptation aux dispositifs précédents. Elles soulignent l'importance de la mission d'évaluation et d'orientation, qui doit s'appuyer sur une compréhension fine des trajectoires pour proposer des solutions adaptées et sécurisantes.

F – Les orientations à l'issue de l'accueil à la SAE

Orientations	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Ets Audois</i>	41	26,45 %
<i>Ets hors Département</i>	18	11,61 %
<i>Famille d'accueil Aude</i>	13	8,39 %
<i>Famille d'accueil Hors dépt</i>	1	0,65 %
<i>Famille naturelle Aude</i>	24	15,48 %
<i>Famille naturelle Hors dépt</i>	11	7,10 %
<i>Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)</i>	7	4,52 %
<i>Dans l'attente d'une orientation</i>	39	25,16 %
<i>Séjour de rupture</i>	1	0,65 %

L'analyse des orientations réalisées en 2025 met en évidence une grande diversité de parcours et une forte mobilisation des dispositifs d'aval. Les établissements audois constituent la première destination des jeunes orientés (26,45 %), confirmant le rôle central du réseau départemental dans la continuité des prises en charge. Les établissements hors département représentent 11,61 % des orientations, traduisant la nécessité, pour certains profils complexes, de rechercher des solutions spécialisées au-delà du territoire.

Les retours en famille naturelle (22,58 % au total, Aude et hors département confondus) témoignent de situations où un travail de stabilisation et de sécurisation a permis d'envisager une réintégration familiale. Les orientations vers les familles d'accueil restent plus limitées (9,04 %), reflétant la difficulté à mobiliser ce type de ressource pour des jeunes aux problématiques souvent lourdes.

Un élément marquant de l'année est la proportion importante de jeunes en attente d'orientation (25,16 %), révélatrice des tensions persistantes sur les capacités d'accueil et de la complexité des situations nécessitant des solutions adaptées. Les situations sans orientation (4,52 %) concernent principalement des jeunes en fugue, devenus majeurs ou en fin de prise en charge.

Dans l'ensemble, ces données illustrent un dispositif confronté à des besoins d'aval importants et parfois difficiles à satisfaire, nécessitant une coordination étroite entre la SAE, les partenaires institutionnels et les structures d'accueil pour garantir des parcours sécurisés et cohérents.

Bref :

L'analyse des situations accueillies en 2025 confirme un **allongement significatif des durées de séjour**, en particulier pour les OPP initialement conçues comme temporaires mais qui se prolongent faute de solutions d'orientation disponibles. Cette évolution traduit une tension structurelle du dispositif de protection de l'enfance : les enfants restent plus longtemps en évaluation, non par choix, mais par **absence d'alternatives adaptées**. Les conséquences pour les jeunes sont réelles : instabilité émotionnelle, manque de visibilité sur leur avenir, ruptures répétées de lieux de vie et difficulté à se projeter dans un projet clair et sécurisant.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler la **spécificité du rôle de la SAE**, qui se distingue fondamentalement de celui des MECS.

- **La SAE est un dispositif d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation**, dont la mission est d'intervenir dans un temps limité pour protéger, comprendre la situation du jeune et proposer une orientation adaptée.
- **Les MECS, à l'inverse, ont une vocation d'accompagnement dans la durée**, inscrite dans un projet éducatif stabilisé, avec des perspectives de moyen ou long terme.

Lorsque les séjours en SAE se prolongent au-delà de ce qui est prévu, le dispositif se retrouve à assumer des missions qui relèvent normalement des MECS, sans disposer des mêmes moyens ni du même cadre d'intervention. Cette dérive fonctionnelle fragilise les parcours des enfants et accentue la pression sur les équipes.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs axes apparaissent indispensables :

- **Renforcer la prévention**, en détectant plus précocement les familles à risque (crèches, écoles, partenaires de proximité) afin d'éviter les placements lorsque cela est possible.
- **Diversifier les modes d'accueil**, pour limiter les ruptures de parcours et offrir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des enfants.
- **Accélérer les procédures judiciaires**, afin de réduire les délais d'évaluation, limiter la durée des OPP et clarifier rapidement le projet pour l'enfant.

L'augmentation des placements judiciaires et des OPP en 2025 illustre une protection de l'enfance sous tension, confrontée à des urgences sociales croissantes et à des ressources limitées. Dans ce paysage, la SAE joue un rôle pivot : **elle est le point d'entrée, le lieu de sécurisation immédiate et d'analyse fine des besoins**, mais elle ne peut remplir pleinement sa mission que si les relais d'aval MECS, familles d'accueil, dispositifs spécialisés sont disponibles et réactifs.

Une réponse efficace repose donc sur un **équilibre entre protection immédiate, prévention renforcée et structuration des solutions d'orientation**, afin de sécuriser les parcours des enfants et de soutenir durablement les professionnels engagés à leurs côtés.

Conclusion

L'année 2025 a marqué un tournant majeur pour la SAE de l'Aude, engagée dans une profonde réorganisation visant à renforcer son rôle de service public départemental et à se conformer pleinement aux exigences réglementaires.

L'arrivée d'une nouvelle Direction et la mise en place d'une gouvernance intégrée ont permis d'impulser une dynamique de transformation structurante, fondée sur la transversalité, la formalisation des pratiques et l'harmonisation des prises en charge.

Un plan d'action global a été déployé afin d'aligner le fonctionnement du service avec le cadre réglementaire des Centres Départementaux de l'Enfance et de la Famille. Cette démarche a permis d'anticiper l'ouverture des premières maisonnées, de réajuster l'organisation interne et de poser les bases d'un futur CDEF cohérent, lisible et sécurisé. Le projet bâtiminaire ambitieux qui accompagne cette évolution constitue un levier essentiel pour améliorer les conditions d'accueil et garantir un environnement adapté aux besoins des enfants.

La transformation engagée s'est également traduite par un renforcement du pilotage et de la maîtrise des risques : cartographie financière, protocoles de gestion, traçabilité des prises en charge et clarification des rôles grâce à un organigramme redéfini et une articulation renforcée avec les services supports (DRH, santé au travail, DPMG...). Ces avancées contribuent à une gestion plus éthique, plus efficiente et plus sécurisée.

Sur le plan opérationnel, le passage du logiciel FOCAT à CHRONOS constitue une avancée majeure pour la planification des interventions éducatives et sociales, garantissant une conformité accrue avec les réglementations FPH et FPT. Parallèlement, la création de trois dispositifs d'accueil de vie vient combler des zones géographiques jusque-là dépourvues de solutions, améliorant la proximité, la continuité et la qualité des prises en charge.

Les commissions de sécurité validées sur les sites de Carcassonne et Narbonne ouvrent de nouvelles perspectives d'accueil, tandis que l'actualisation des DUERP, des fiches de poste et des mesures de sécurisation des bâtiments renforce la protection des enfants et des professionnels. Le plan de formation, les analyses de pratiques et les instances pluridisciplinaires ont consolidé une culture professionnelle partagée, centrée sur la qualité et la cohérence des interventions. L'intégration de la parole des enfants, à renforcer dans tous les dispositifs constitue une avancée majeure, inscrivant l'accompagnement dans une logique de parcours bienveillante et participative. Le développement du partenariat avec l'Éducation Nationale, la pédopsychiatrie et le tissu associatif ancre la structure dans une dynamique territoriale inclusive, indispensable à la construction du projet global d'offre de service.

La transformation de la SAE en CDEF sur l'exercice 2026-2027 représentera ainsi une véritable plus-value pour le territoire :

- une meilleure lisibilité de l'offre,
- une cohérence renforcée des parcours,
- une sécurisation accrue des pratiques,
- une capacité d'accueil modernisée,
- et une professionnalisation continue des équipes.

L'année 2026 s'annonce déterminante pour consolider ces acquis, poursuivre l'innovation et renforcer les partenariats stratégiques. La mise en œuvre des outils issus de la loi de 2002, la démarche qualité et le nouveau projet d'établissement viendront structurer une culture d'amélioration continue au service de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Enfin, la stabilisation des effectifs et l'attractivité des métiers constitueront un enjeu majeur pour garantir la pérennité des actions engagées. La feuille de route à venir articulera technicité, éthique et bienveillance, dans un cadre institutionnel rénové, afin de bâtir un écosystème résilient et protecteur, capable de répondre durablement aux défis actuels et futurs de la protection de l'enfance dans l'Aude.

Annexes

Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2024

Direction

Directeur de la SAE de l'Aude	A	1 poste d'attaché hors classe (FPT)
Directeur adjoint	A	1 poste de responsable éducatif et Social (FPH)

Service Général

Responsable administratif et financier	A	1 poste d'attaché (FPT)
Gestion financière et comptable	B	1 poste de Rédacteur (FPT)

Total	4 postes permanents	

Organigramme sur le territoire OUEST– Postes permanents

Structure Accueil Enfance – Territoire Ouest

Responsable Educatif et Social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	7 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	17 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE – FPT

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue FPT

Coordonnateur Educatif	A	3 postes FPH

Services Généraux

Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur FPT
	C	1 poste d'adjoint administratif FPT

Fonctionnement de la structure	C	10 postes de veilleur de nuit FPH
	A	2 postes d'infirmière FPT
	C	3 poste de maîtresse de maison FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien FPT

Total	49 postes permanents

Organigramme sur le territoire Est– Postes permanents

Structure Accueil Enfance – Territoire EST

Responsable éducatif et social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	13 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	11 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE - FPT

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue - FPT

Coordonnateur Educatif	A	3 postes - FPH

Services Généraux

Secrétariat SAE	C	2 adjoints administratifs - FPT

Fonctionnement de la structure	C	13 postes de veilleurs de nuit - FPH

A	2 postes d'infirmière - FPT

C	3 postes de maîtresse de maison - FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien - FPT

Total	53 postes permanents

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

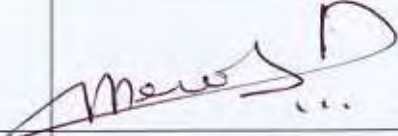
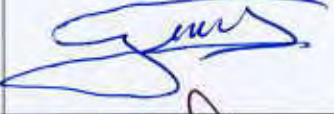
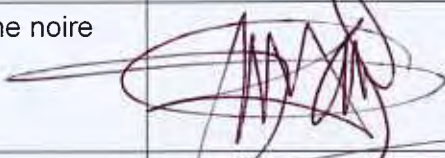
Reçu en préfecture le 16/04/2026

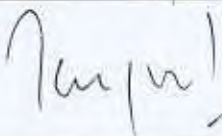
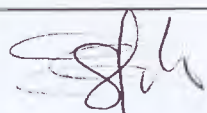
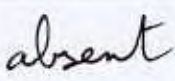
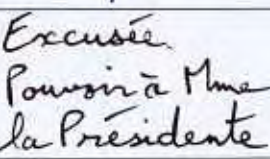
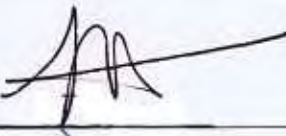
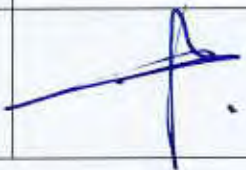
Publié le

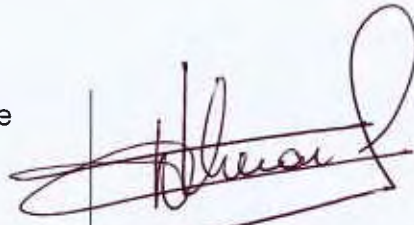
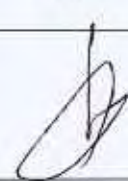
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte de gestion 2025 présenté par le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 portant sur le rapport d'activité 2025 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2025.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2025 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance (SAE) présenté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif retrace l'impact budgétaire pour la collectivité des coûts de structure (capacité d'accueil, dépenses de personnel) et des coûts liés à la prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2025 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur Départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2025 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2025, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 7 580 795,22 € et le montant des recettes à 7 688 536,32 €, soit un solde positif sur l'exercice de 107 741,10 €.

En intégrant les excédents antérieurs et les restes à réaliser, le budget de la SAE fait ressortir un résultat excédentaire de 342 960,30 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Fonctionnement	7 133 009,27	7 240 750,37	107 741,10	235 219,20	0,00	342 960,30
Investissement	447 785,95	447 785,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 580 795,22	7 688 536,32	107 741,10	235 219,20	0,00	342 960,30

2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	7 134 745,37	7 071 288,05	-63 457,32	-0,89 %
Dotation	7 008 310,05	7 049 902,09	41 592,04	0,59 %
Activité de la SAE	126 435,32	21 385,96	-105 049,36	-83,09 %
Administration générale	28 577,29	66 028,32	37 451,03	131,05 %
Ressources humaines	11 687,89	14 433,28	2 745,39	23,49 %
Budget et finances	16 889,40	23 711,62	6 822,22	40,39 %
Logistique et patrimoine	0,00	27 883,42	27 883,42	0,00 %
FONCTIONNEMENT REEL	7 163 322,66	7 137 316,37	-26 006,29	-0,36 %
Opérations d'ordre	67 553,00	103 434,00	35 881,00	53,12 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 230 875,66	7 240 750,37	9 874,71	0,14 %

Les recettes réelles d'exploitation diminuent de 26 006,29 € (- 0,4 %) par rapport à 2024, soit un montant total de 7 137 316,37 €.

La dotation globale versée par le budget principal de 7 049 902,09 € procure l'essentiel des ressources d'exploitation soit 99 %. Elle est en hausse de 41 592,04 € par rapport à 2024.

Les recettes propres à l'activité de la SAE diminuent de 105 049,36 € et correspondent exclusivement aux remboursements des frais d'accueil par les autres Départements d'un montant de 21 385,96 €.

Les recettes de la mission administration générale de 66 028,32 € augmentent de 37 451,03 €. Elles sont composées principalement du financement des chèques-déjeuners (14 431,65 €), de la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source (1,63 €) et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'exploitation (6 176,94 €) calculé sur les dépenses de maintenance de l'année n-1. Ces recettes sont complétées par le produit des cessions des véhicules (24 906,68 €), le remboursement d'assurance (2 976,74 €) et les apurements (17 524,68 €).

- Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	845 350,66	557 984,97	-287 365,69	-33,99 %
Administration générale	6 540 006,41	6 347 655,01	-192 351,40	-2,94 %
Ressources humaines	6 163 692,54	6 010 003,40	-153 689,14	-2,49 %
Budget et finances	2 678,17	611,74	-2 066,43	-77,16 %
Systèmes d'information et télécommunications	30 212,55	27 970,41	-2 242,14	-7,42 %
Logistique et patrimoine	343 423,15	309 069,46	-34 353,69	-10,00 %
FONCTIONNEMENT REEL	7 385 357,07	6 905 639,98	-479 717,09	-6,50 %
Opérations d'ordre	189 832,24	227 369,29	37 537,05	19,77 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 575 189,31	7 133 009,27	-442 180,04	-5,84 %

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6 905 639,98 €, soit une baisse de 479 717,09 €.

Les charges d'activité sont en baisse de 287 365,69 € suite aux efforts de gestion, pour s'établir à 557 984,97 €. Elles intègrent notamment les frais de gestion courante pour 73 401,50 € soit - 100 871 ,50 € , les prestations de ménage extérieur pour 51 404,35 €, soit - 42 873 €, les frais d'entretien de matériels et outillages (- 19 779,89 €).

Des baisses sont également constatées sur les différentes prestations pour 321 448,54 soit - 155 003,75 € dont le transport (65 738,44€, soit 74 627,10 €), l'alimentation à l'extérieur (202 663,41 € soit – 39 275,13 €) et les autres prestations à caractère médico-social (25 764,85 € soit – 32 637,11 €).

Les charges de personnel s'établissent à 6 010 003,40 € avec une baisse de 153 689,14 €. La SAE est composée de 117 agents au 31/12/2025.

Les charges de structure (entretien courant des bâtiments, fluides ...) de 337 039,87 € sont en baisse de 36 595,83 €.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00 %
FCTVA	46 683,81	73 652,20	26 968,39	57,77 %
Enfance Famille	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64 %
Subvention d'équilibre	897 045,68	146 764,46	-750 281,22	-83,64 %
INVESTISSEMENT REEL	943 729,49	220 416,66	-723 312,83	-76,64 %
Opérations d'ordre	189 832,24	227 369,29	37 537,05	19,77 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 133 561,73	447 785,95	-685 775,78	-60,50 %

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 220 416,66 € et correspondent principalement à la

subvention d'investissement en provenance du budget principal pour 146 764,46 € qui baisse de 750 281,22 €. Le fonds de compensation de la T.V.A. est en augmentation par rapport à l'année dernière de 26 968,39 € en lien avec les dépenses éligibles 2024 et s'élève à 73 652,20 €.

- Les dépenses 2025 :

	CA 2024	CA 2025	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	1 066 008,73	344 351,95	-721 656,78	-67,70 %
Logistique et patrimoine	1 066 008,73	344 351,95	-721 656,78	-67,70 %
Gestion du patrimoine immobilier	982 242,55	241 610,72	-740 631,83	-75,40 %
Moyens courants des services	83 766,18	102 741,23	18 975,05	22,65 %
INVESTISSEMENT REEL	1 066 008,73	344 351,95	-721 656,78	-67,70 %
Opérations d'ordre	67 553,00	103 434,00	35 881,00	53,12 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 133 561,73	447 785,95	-685 775,78	-60,50 %

Les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 344 351,95 € diminuent de 721 656,78 €.

Les dépenses en 2025 concernent principalement des travaux (241 610, 72 €) sur les différents sites dont Cuxac d'Aude, Pennautier, Carcassonne, Villemoustausou et Narbonne (Amarats), à l'achat de mobilier, de matériel et des diagnostics techniques immobiliers et des diagnostics techniques immobiliers et l'achat de 6 véhicules (90 999,33 €).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2025 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'arrêter le compte de gestion 2025 du Payeur Départemental,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme au compte de gestion (hormis l'erreur matérielle dudit compte sur les 25 519,14 € de RAR de 2021 non régularisée) et s'élève en dépenses à 7 580 795,22 € et en recettes à 7 688 536,32 €.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-009

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets et au règlement des comptes des départements,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-31 ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2025,

Vu le compte de gestion 2025 présenté par le payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 présentant le rapport d'activité 2025 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2025,

Considérant l'omission de la prise en compte des restes à réaliser (RAR) de 2021 sur le compte de gestion, il apparaît un écart de 25 519,14 € entre le compte de gestion et le compte administratif,

Considérant que le montant du compte administratif de la collectivité est juste,

Considérant l'impossibilité pour la pairie départementale de corriger le compte de gestion à ce stade, il est entendu avec la pairie départementale que la correction sera opérée sur l'exercice 2026 et sera visible lors de l'édition du compte de gestion 2026,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à la majorité.**

VOTE		VOIX
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prennent pas part au vote	2	Mme Tamara RIVEL, Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Décide :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2025 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme au compte de gestion (hormis l'erreur matérielle dudit compte sur les 25 519,14 € de RAR de 2021 non régularisée) et s'élève en dépenses à 7 580 795,22 € et en recettes à 7 688 536,32 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

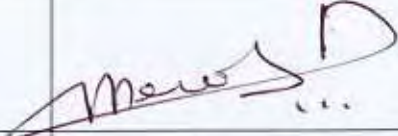
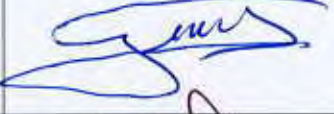
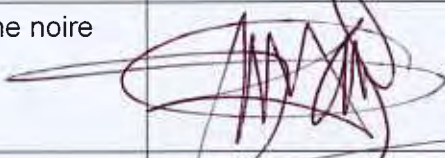
Reçu en préfecture le 16/04/2026

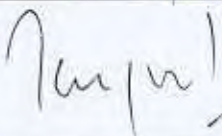
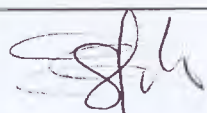
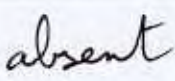
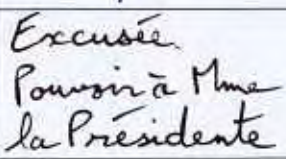
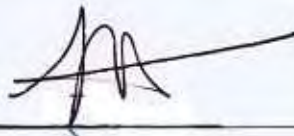
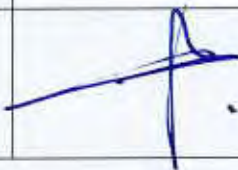
Publié le

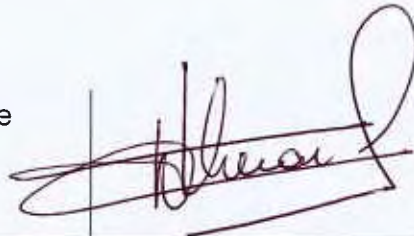
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2025

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges

Recettes - Produits

Totaux

Budget
exécutoire
n

Réal n

Ecart

Budget
exécutoire n

Réal n

Ecart

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Total

447 785,95

447 785,95

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

Total

7 447 372,00

7 133 009,27

314 362,73

7 212 152,80

7 240 750,37

-28 597,57

BUDGETS ANNEXES

Total

Reprise de résultat

0,00

0,00

0,00

235 219,20

0,00

235 219,20

Total Général

7 447 372,00

7 580 795,22

314 362,73

7 447 372,00

7 688 536,32

206 621,63

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT									
1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	52 000,00	51 434,00	103 434,00	103 434,00	0,00	103 434,00	0,00	0,00
13	TOTAL	52 000,00	51 434,00	103 434,00	103 434,00	0,00	103 434,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	310,00	0,00	310,00	304,68	0,00	304,68	-5,32	-1,72
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	80 000,00	11 000,00	91 000,00	90 999,33	0,00	90 999,33	-0,67	-0,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	89 690,00	-70 000,00	19 690,00	11 437,22	0,00	11 437,22	-8 252,78	-41,91
21	TOTAL	180 000,00	-69 000,00	111 000,00	102 741,23	0,00	102 741,23	-8 258,77	-7,44
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	672 100,00	-416 695,60	255 404,40	234 693,14	0,00	234 693,14	-20 711,26	-8,11
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	6 000,00	1 018,80	7 018,80	6 917,58	0,00	6 917,58	-101,22	-1,44
23	TOTAL	678 100,00	-415 676,80	262 423,20	241 610,72	0,00	241 610,72	-20 812,48	-7,93
	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	910 100,00	-433 242,80	476 857,20	447 785,95	0,00	447 785,95	-29 071,25	-6,10

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS									
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00	3 504,00	3 504,00	3 504,00	0,00	3 504,00	0,00	0,00
28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	110 000,00	8 017,71	118 017,71	118 017,00	0,00	118 017,00	-0,71	-0,00
28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage	1 000,00	-707,56	292,44	292,44	0,00	292,44	0,00	0,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	7 600,00	62,00	7 662,00	7 662,00	0,00	7 662,00	0,00	0,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	37 000,00	-15 709,00	21 291,00	21 291,00	0,00	21 291,00	0,00	0,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	45 000,00	-45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	9 000,00	65 423,85	74 423,85	74 423,85	0,00	74 423,85	0,00	0,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00	2 179,00	2 179,00	2 179,00	0,00	2 179,00	0,00	0,00
28	TOTAL	209 600,00	17 770,00	227 370,00	227 369,29	0,00	227 369,29	-0,71	-0,00
Augmentation des capitaux propres									
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	84 792,58	-11 140,38	73 652,20	73 652,20	0,00	73 652,20	0,00	0,00
10	TOTAL	84 792,58	-11 140,38	73 652,20	73 652,20	0,00	73 652,20	0,00	0,00
1311	Subventions d'équipement transférables - État	219 250,00	-219 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	396 457,42	-220 622,42	175 835,00	146 764,46	0,00	146 764,46	-29 070,54	-16,53
13	TOTAL	615 707,42	-439 872,42	175 835,00	146 764,46	0,00	146 764,46	-29 070,54	-16,53
Résultats d'investissement reporté (excédent)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		910 100,00	-433 242,80	476 857,20	447 785,95	0,00	447 785,95	-29 071,25	-6,10

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Dépenses afférentes à l'exploitation courante

60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	19 238,09	12 000,00	0,00	12 000,00	9 402,73	-2 597,27	78,36	
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	70 420,51	80 000,00	0,00	80 000,00	53 953,60	-26 046,40	67,44	
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	54 623,69	67 000,00	-9 800,00	57 200,00	38 320,61	-18 879,39	57,19	
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	11 469,87	15 000,00	-3 000,00	12 000,00	8 944,59	-3 055,41	59,63	
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	941,01	1 500,00	0,00	1 500,00	911,85	-588,15	60,79	
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	16 914,85	26 025,00	-6 307,00	19 718,00	15 257,38	-4 460,62	58,63	
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	40 633,57	48 500,00	-1 257,83	47 242,17	30 556,25	-16 685,92	63,00	
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	91 034,68	84 200,00	-300,17	83 899,83	78 852,30	-5 047,53	93,65	
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	5 414,58	9 500,00	0,00	9 500,00	4 086,13	-5 413,87	43,01	
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 791,36	10 700,00	2 300,00	13 000,00	8 287,46	-4 712,54	77,45	
61128	Prestations de services avec des entreprises - Prestations à caractère médico-social - Autres prestations à caractère médico-social	58 401,96	62 000,00	-30 000,00	32 000,00	25 764,85	-6 235,15	41,56	
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	140 316,94	158 000,00	-82 106,86	75 893,14	65 598,44	-10 294,70	41,52	
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	1 729,07	2 300,00	7 500,00	9 800,00	9 704,16	-95,84	421,92	
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	21 261,97	35 000,00	0,00	35 000,00	7 576,87	-27 423,13	21,65	
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	29 549,59	33 000,00	0,00	33 000,00	26 375,02	-6 624,98	79,92	
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	1 100,00	-1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	244 815,83	231 450,00	-24 143,14	207 306,86	203 058,21	-4 248,65	87,73	
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	94 277,56	120 000,00	-54 441,40	65 558,60	51 404,35	-14 154,25	42,84	
6287	Divers - Remboursement de frais	0,00	1 028,00	-1 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Divers - Autres	7 355,82	15 000,00	-558,60	14 441,40	11 270,29	-3 171,11	75,14	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation

Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	919 190,95	1 013 303,00	-204 243,00	809 060,00	649 325,09	-159 734,91	64,08

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	Montant	En %	
(6)=(5)-(4) (7)=(5)/(2)									
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel									
Dépenses afférentes au personnel									
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	4 728,32	22 500,00	-10 500,00	12 000,00	6 513,00	-5 487,00	28,95	
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	360,00	2 000,00	-1 640,00	360,00	360,00	0,00	18,00	
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	35 595,24	35 000,00	2 293,50	37 293,50	37 293,50	0,00	106,55	
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	38 673,34	39 000,00	-280,86	38 719,14	38 107,29	-611,85	97,71	
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 913 676,42	1 847 500,00	7 710,64	1 855 210,64	1 854 752,31	-458,33	100,39	
64114	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	65 500,23	67 000,00	-169,80	66 830,20	61 730,92	-5 099,28	92,14	
64115	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Supplément familial de traitement	29 179,86	28 500,00	0,00	28 500,00	28 008,90	-491,10	98,28	
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	3 749,28	4 200,00	0,00	4 200,00	1 506,72	-2 693,28	35,87	
641182	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Complément de traitement indiciaire (CTI)	279 587,24	204 000,00	-1 328,83	202 671,17	176 341,70	-26 329,47	86,44	
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	720 392,54	992 592,00	-329 287,76	663 304,24	663 283,98	-20,26	66,82	
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	631 710,04	565 000,00	222 434,64	787 434,64	787 434,64	0,00	139,37	
641382	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Complément de traitement indiciaire (CTI)	114 110,57	103 500,00	1 225,27	104 725,27	104 725,27	0,00	101,18	
641388	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Autres	186 626,05	170 000,00	66 237,63	236 237,63	236 237,63	0,00	138,96	
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	357 148,31	306 000,00	-75 060,67	230 939,33	230 590,95	-348,38	75,36	

GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel

Dépenses afférentes au personnel									
641582	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	12 300,00	0,00	12 300,00	0,00	-12 300,00	0,00	
641588	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Autres	94 043,12	80 000,00	0,00	80 000,00	65 182,27	-14 817,73	81,48	
64178	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis -Autres	44 347,40	42 000,00	212,00	42 212,00	36 127,63	-6 084,37	86,02	
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	8 401,80	20 000,00	-1 106,60	18 893,40	18 893,40	0,00	94,47	
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	687 390,57	616 000,00	94 071,45	710 071,45	710 071,45	0,00	115,27	
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux caisses de retraite	83 078,97	134 500,00	-38 154,83	96 345,17	87 726,07	-8 619,10	65,22	
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	43 036,20	44 000,00	12 785,15	56 785,15	56 785,15	0,00	129,06	
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	688 470,59	708 000,00	-15 342,10	692 657,90	692 657,90	0,00	97,83	
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	73 760,65	75 000,00	0,00	75 000,00	68 032,96	-6 967,04	90,71	
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 420,29	2 500,00	2 737,04	5 237,04	5 237,04	0,00	209,48	
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	383,71	400,00	1 028,06	1 428,06	1 428,06	0,00	357,02	
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	282,22	400,00	357,09	757,09	757,09	0,00	189,27	
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	-8,31	991,69	0,00	-991,69	0,00	
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	-200,00	0,00	
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	17 265,57	17 500,00	-147,58	17 352,42	17 012,15	-340,27	97,21	
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	10 358,75	10 500,00	-293,13	10 206,87	10 206,87	0,00	97,21	
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	2 624,54	2 500,00	300,00	2 800,00	1 857,40	-942,60	74,30	
64788	Autres charges sociales - Autres	3 750,51	20 000,00	-212,00	19 788,00	2 846,17	-16 941,83	14,23	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

Dépenses afférentes au personnel

6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	2 840,00	4 000,00	0,00	4 000,00	1 700,00	-2 300,00	42,50	
	TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	6 143 492,33	6 177 592,00	-62 140,00	6 115 452,00	6 003 408,42	-112 043,58	97,18	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure									
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS									
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	189 832,24	209 600,00	17 770,00	227 370,00	227 369,29	-0,71	108,48	
Dépenses afférentes à la structure									
6132	Locations - Locations immobilières	86 035,90	65 800,00	-2 800,00	63 000,00	57 029,50	-5 970,50	86,67	
61351	Locations mobilières - Informatique	662,96	1 800,00	0,00	1 800,00	1 595,39	-204,61	88,63	
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	235,28	1 000,00	-962,40	37,60	0,00	-37,60	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	14 179,18	10 000,00	0,00	10 000,00	8 708,48	-1 291,52	87,08	
61521	Bâtiments publics	45 511,43	38 000,00	16 637,89	54 637,89	54 637,89	0,00	143,78	
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	10 267,10	19 000,00	-1 938,44	17 061,56	17 061,56	0,00	89,80	
61551	Entretien et réparations - Matériel médical	0,00	100,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	37 657,64	35 500,00	-10 500,00	25 000,00	17 877,75	-7 122,25	50,36	
61562	Entretien et réparations - Matériel médical	78,00	200,00	645,80	845,80	78,00	-767,80	39,00	
61568	Entretien et réparations - Autres	27 940,87	40 000,00	11 795,55	51 795,55	45 496,25	-6 299,30	113,74	
6161	Primes d'assurances - Multirisques	11 897,87	11 997,00	2 585,48	14 582,48	14 582,48	0,00	121,55	
6182	Divers - Documentation générale et technique	978,94	1 200,00	0,00	1 200,00	1 070,99	-129,01	89,25	
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	17 117,00	24 500,00	-6 500,00	18 000,00	13 670,65	-4 329,35	55,80	
6188	Divers - Autres frais divers	57 089,90	30 700,00	-2 700,00	28 000,00	15 931,00	-12 069,00	51,89	
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	1 455,05	2 550,00	-936,18	1 613,82	1 613,82	0,00	63,29	
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	739,28	492,00	2 378,56	2 870,56	2 870,56	0,00	583,45	
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	8 149,22	5 906,00	-5 400,00	506,00	70,41	-435,59	1,19	
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 678,17	2 950,00	0,00	2 950,00	611,74	-2 338,26	20,74	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 570,00	-4 361,26	1 208,74	0,00	-1 208,74	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	380,00	0,00	380,00	0,00	-380,00	0,00	
TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure		512 506,03	507 245,00	15 615,00	522 860,00	480 275,76	-42 584,24	94,68	
TOTAL GENERAL		7 575 189,31	7 698 140,00	-250 768,00	7 447 372,00	7 133 009,27	-314 362,73	92,66	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	Montant	En %	
		(6)=(5)-(4) (7)=(5)/(2)							
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification									
Produits de la tarification									
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	7 008 310,05	7 392 167,63	-342 265,54	7 049 902,09	7 049 902,09	0,00	95,37	
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	126 435,32	0,00	4 467,66	4 467,66	21 385,96	16 918,30		
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		7 134 745,37	7 392 167,63	-337 797,88	7 054 369,75	7 071 288,05	16 918,30	95,66	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	Montant	En %	
		(6)=(5)-(4) (7)=(5)/(2)							
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation									
Autres produits relatifs à l'exploitation									
744	FCTVA	5 760,01	6 753,17	-576,23	6 176,94	6 176,94	0,00	91,47	
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	11 686,55	12 000,00	0,00	12 000,00	14 431,65	2 431,65	120,26	
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	1,34	0,00	0,00	0,00	2 978,37	2 978,37		
TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation		17 447,90	18 753,17	-576,23	18 176,94	23 586,96	5 410,02	125,78	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables									
Produits financiers et produits non encaissables									
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	18 706,70	18 706,70	24 906,68	6 199,98		
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	67 553,00	52 000,00	51 434,00	103 434,00	103 434,00	0,00	198,91	
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	11 129,39	0,00	17 465,41	17 465,41	17 524,68	59,27		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00		
TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables		78 682,39	52 000,00	87 606,11	139 606,11	145 875,36	6 269,25	280,53	
TOTAL GENERAL		7 230 875,66	7 462 920,80	-250 768,00	7 212 152,80	7 240 750,37	28 597,57	97,02	

STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ERIC GERARD
M CHRISTOPHE COCHELIN
M Olivier MARTIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2025 AU 31/08/2025
DU 01/09/2025 AU 12/10/2025
DU 13/10/2025 AU 03/04/2026

Nomenclature M22

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan	Etat A1	Page 3	A	Page 9
1. Bilan Actif				
2. Bilan Passif				
Compte de résultat	Etat A2	Page 10	A	Page 13
Compte de résultat consolidé	Etat A2	Page 14	A	Page 16
Résultats budgétaires de l'exercice	Etat B1	Page 17	A	Page 17
Résultats d'exploitation consolidé	Etat B2	Page 18	A	Page 18
Affectation des résultats	Etat C1 à C3	Page 19	A	Page 21
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116) ...	Etat C4	Page 22	A	Page 22
Opérations budgétaires d'investissement	Etat D1 à D2	Page 23	A	Page 24
Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D3 à D4	Page 25	A	Page 30
Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat D5	Page 31	A	Page 32
Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat D5	Page 33	A	Page 34
Balance des comptes	Etat E1	Page 35	A	Page 56
Renseignements annexes à la balance	Etat E2	Page 57	A	Page 58
Situation des valeurs inactives	Etat F	Page 59	A	Page 59
Signature du compte	Page 60	A	Page 60	

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de recherche et de dével	17 520,00	7 008,00	10 512,00	14 016,00
	Contributions aux investissements commun				
	concessions et droits similaires, brevet				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains	13 857,81		13 857,81	13 857,81
	Constructions	4 969 279,28	708 823,79	4 260 455,49	4 378 472,49
	Instal, matériel et outillage technique	6 149,99	5 235,71	914,28	902,04
	Collections, uvres dart ; autres immob	989 670,61	621 180,40	368 490,21	371 609,51
	Immobilisations reçues en affectation				
	Immobilisations corporelles en cours	747 663,30		747 663,30	506 052,58
	Immob affectées ou mises à dispo				
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	2 000,00		2 000,00	2 000,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		6 746 140,99	1 342 247,90	5 403 893,09	5 286 910,43

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

S²LO

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
	. Marchandises				
	. Autres stocks				
	. Usagers	755,00		755,00	755,00
	. Caisse pivot				
	. Autres tiers payants	102 208,98		102 208,98	82 834,70
	. Créances irrécouvrables admises en non				
	. Autres				
	. Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	303 898,01		303 898,01	229 065,74
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	16 343,50		16 343,50	17 413,50
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		423 205,49		423 205,49	330 068,94

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

ACTIF		Exercice 2025			Exercice 2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7 169 346,48	1 342 247,90	5 827 098,58	5 616 979,37

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

S²LO

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES	Apports	2 227 726,31	2 154 074,11
	Excédents affectés à linvestissement	22 122,49	22 122,49
	Excédents affectés à la couverture du be		
	Réserve de compensation des déficits		
	Réserve de compensation des charges dam		
	Report à nouveau excédentaire	767 965,90	767 965,90
	Excédents affectés au financement de mes		
	Report à nouveau déficitaire	-532 746,70	-188 433,05
	Dépenses rejetées par lautorité de tari		
	Dépenses non opposables aux tiers financ		
	Résultat de lexercice (excédent ou défi	107 741,10	-344 313,65
	Subventions dinvestissement	3 179 563,43	3 136 232,97
	Provisions réglementées destinées à renf		
	Autres provisions réglementées		
FONDS PROPRES TOTAL I		5 772 372,53	5 547 648,77

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de cr		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances reçues		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 352,57	56 676,84
	Dettes fiscales et sociales		6 199,00
	Dettes sur immobilisations et comptes ra	3 336,38	6 454,66
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
	Autres	1 800,00	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III		54 488,95	69 330,50

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

BILAN (en Euros)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	237,10	0,10
	Ecart de conversion Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	237,10	0,10
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	5 827 098,58	5 616 979,37

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



COMPTE DE RESULTAT 2025
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	7 071 288,05	7 134 745,37
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	6 176,94	5 760,01
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	17 410,02	11 687,89
TOTAL I	7 094 875,01	7 152 193,27
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	248 572,90	321 482,21

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

S²LO

COMPTE DE RESULTAT 2025
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Services extérieurs et autres	655 365,13	912 449,13
- sur rémunérations	75 400,79	74 268,58
- autres	4 484,38	2 194,33
- salaires et traitements	4 266 516,32	4 451 312,86
- charges sociales	1 654 618,31	1 612 822,57
- dotations aux amortissements, aux dépr	227 369,29	189 832,24
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	70,41	8 149,22
TOTAL II	7 132 397,53	7 572 511,14
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 522,52	-420 317,87
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

S²LO

COMPTE DE RESULTAT 2025
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-37 522,52	-420 317,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	17 524,68	11 129,39
- exercices antérieurs	10,00	
Sur opérations en capital	128 340,68	67 553,00
- reprises sur les provisions réglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V	145 875,36	78 682,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant	611,74	2 678,17
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



COMPTE DE RESULTAT 2025
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL VI	611,74	2 678,17
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	145 263,62	76 004,22
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 240 750,37	7 230 875,66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 133 009,27	7 575 189,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	107 741,10	-344 313,65

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	7 071 288,05	7 134 745,37
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	6 176,94	5 760,01
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	17 410,02	11 687,89
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	7 094 875,01	7 152 193,27
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	248 572,90	321 482,21
Services extérieurs et autres	655 365,13	912 449,13
- sur rémunérations	75 400,79	74 268,58
- autres	4 484,38	2 194,33
- salaires et traitements	4 266 516,32	4 451 312,86
- charges sociales	1 654 618,31	1 612 822,57
- dotations aux amortissements, aux dépr	227 369,29	189 832,24
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	70,41	8 149,22
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	7 132 397,53	7 572 511,14
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 522,52	-420 317,87

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)		
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-37 522,52	-420 317,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant	17 524,68	11 129,39
- exercices antérieurs	10,00	
Sur opérations en capital	128 340,68	67 553,00
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	145 875,36	78 682,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant	611,74	2 678,17
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	611,74	2 678,17

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	145 263,62	76 004,22
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 240 750,37	7 230 875,66
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 133 009,27	7 575 189,31
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	107 741,10	-344 313,65

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Résultats budgétaires de l'exercice

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	476 857,20	7 712 405,00	8 189 262,20
Titres de recette émis (b)	447 785,95	7 255 650,74	7 703 436,69
Réductions de titres (c)	0,00	14 900,37	14 900,37
Recettes nettes (d = b - c)	447 785,95	7 240 750,37	7 688 536,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	476 857,20	7 712 405,00	8 189 262,20
Mandats émis (f)	447 785,95	7 189 207,54	7 636 993,49
Annulations de mandats (g)	0,00	56 198,27	56 198,27
Depenses nettes (h = f - g)	447 785,95	7 133 009,27	7 580 795,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		107 741,10	107 741,10
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	107 741,10
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	107 741,10

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12
"Résultat de l'exercice"

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Exercice 2025

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
Colonnes 3, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.
Colonne 8 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 11 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 13 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
Colonne 14 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N
Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)

26 **S²LO** 

Exercice 2025

(a) : Comptes 110, 111 et 119 : le total doit être égal au montant du poste correspondant au bilan.

26 **S²LO** 

Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé (= exercice de détermination du résultat)(2)									
		 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)
Exercice de constatation de l'amortissement comptable différé (= exercice de détermination du résultat) (1)	2025(3)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										

(1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.

(2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.

(3) : Doivent apparaître sur la ligne "2025":

- la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2025 et ceux qui auraient du être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)
- les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2025 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2026).

(4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.

(5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
1392	Collectivités et établissements publics	52 000,00	51 434,00		103 434,00	103 434,00		103 434,00	
13	Subv invest	52 000,00	51 434,00		103 434,00	103 434,00		103 434,00	
2154	Matériel et outillage	310,00			310,00	304,68		304,68	5,32
2182	Matériel de transport	80 000,00		11 000,00	91 000,00	90 999,33		90 999,33	0,67
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00		-10 000,00					
2184	Mobilier	89 690,00	-40 000,00	-30 000,00	19 690,00	11 437,22		11 437,22	8 252,78
21	Immob corporelles	180 000,00	-40 000,00	-29 000,00	111 000,00	102 741,23		102 741,23	8 258,77
2313	Constructions en cours sur sol propre	672 100,00	-438 676,80	21 981,20	255 404,40	234 693,14		234 693,14	20 711,26
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	6 000,00	-6 000,00	7 018,80	7 018,80	6 917,58		6 917,58	101,22
23	Immobilisations en cours	678 100,00	-444 676,80	29 000,00	262 423,20	241 610,72		241 610,72	20 812,48
	Total des DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	910 100,00	-433 242,80		476 857,20	447 785,95		447 785,95	29 071,25

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	84 792,58	-11 140,38		73 652,20	73 652,20		73 652,20	
10	Apports, dotations et réserves	84 792,58	-11 140,38		73 652,20	73 652,20		73 652,20	
1311	Etat	219 250,00	-219 250,00						
1312	Collectivités et établissements publics	396 457,42	-220 622,42		175 835,00	146 764,46		146 764,46	29 070,54
13	Subv invest	615 707,42	-439 872,42		175 835,00	146 764,46		146 764,46	29 070,54
28031	Amortissements frais d'études			3 504,00	3 504,00	3 504,00		3 504,00	
28131	Amortissements bâtiments	110 000,00		8 017,71	118 017,71	118 017,00		118 017,00	0,71
28154	Amortissements matériel et outillage	1 000,00		-707,56	292,44	292,44		292,44	
28181	Amortissements installations générales agencements et aménagements divers	7 600,00		62,00	7 662,00	7 662,00		7 662,00	
28182	Amortissements matériel de transport	37 000,00		-15 709,00	21 291,00	21 291,00		21 291,00	
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	45 000,00		-45 000,00					
28184	Amortissements mobilier	9 000,00	17 770,00	47 653,85	74 423,85	74 423,85		74 423,85	
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles			2 179,00	2 179,00	2 179,00		2 179,00	
28	Amort des immobilisations	209 600,00	17 770,00		227 370,00	227 369,29		227 369,29	0,71
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	910 100,00	-433 242,80		476 857,20	447 785,95		447 785,95	29 071,25

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
60611	Eau et assainissement	12 000,00			12 000,00	9 402,73		9 402,73	2 597,27
60612	Energie - électricité	80 000,00			80 000,00	53 953,60		53 953,60	26 046,40
60621	Combustibles et carburants	67 000,00	-1 200,00	-8 600,00	57 200,00	43 197,66	4 877,05	38 320,61	18 879,39
60622	Produits d'entretien	15 000,00			15 000,00	8 944,59		8 944,59	6 055,41
60624	Fournitures administratives	1 500,00			1 500,00	911,85		911,85	588,15
60625	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	26 025,00	18,00		26 043,00	15 767,38	510,00	15 257,38	10 785,62
60628	Autres fournitures non stockées	48 500,00	-617,83		47 882,17	30 556,25		30 556,25	17 325,92
6063	Alimentation	84 200,00	599,83		84 799,83	85 819,57	6 967,27	78 852,30	5 947,53
6066	Fournitures médicales	9 500,00			9 500,00	4 086,13		4 086,13	5 413,87
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 700,00		2 300,00	13 000,00	8 287,46		8 287,46	4 712,54
61128	Autres prestations à caractère médico-social	62 000,00			62 000,00	25 764,85		25 764,85	36 235,15
62428	Autres transports d'usagers	158 000,00	-9 306,86		148 693,14	72 904,03	7 305,59	65 598,44	83 094,70
6251	Voyages et déplacements	2 300,00	1 200,00	6 300,00	9 800,00	9 704,16		9 704,16	95,84
6256	Missions	35 000,00			35 000,00	7 576,87		7 576,87	27 423,13
6262	Frais de télécommunications	33 000,00			33 000,00	26 375,02		26 375,02	6 624,98
6281	Prestations de blanchissage a l'exterieur	1 100,00			1 100,00				1 100,00
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur	231 450,00	9 306,86		240 756,86	224 163,86	21 105,65	203 058,21	37 698,65

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

Logo S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6283	Prestation de nettoyage a l'exterieur	120 000,00	-25 967,00	-3 474,40	90 558,60	57 898,75	6 494,40	51 404,35	39 154,25
6287	Remboursement de frais	1 028,00			1 028,00				1 028,00
6288	Autres	15 000,00	-4 033,00	3 474,40	14 441,40	11 343,09	72,80	11 270,29	3 171,11
011	Dépenses afférentes exploit courante	1 013 303,00	-30 000,00		983 303,00	696 657,85	47 332,76	649 325,09	333 977,91
62238	Autres	22 500,00			22 500,00	6 513,00		6 513,00	15 987,00
6226	Honoraires	2 000,00			2 000,00	360,00		360,00	1 640,00
6331	Versement mobilité	35 000,00	2 293,50		37 293,50	37 293,50		37 293,50	
6338	Autres impots taxes et versements assimilés sur rémunérations	39 000,00	-280,86		38 719,14	38 107,29		38 107,29	611,85
64111	Rémunération principale	1 847 500,00	153 182,39	-145 471,75	1 855 210,64	1 855 210,64	458,33	1 854 752,31	458,33
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	67 000,00		-169,80	66 830,20	61 730,92		61 730,92	5 099,28
64115	Supplément familial de traitement	28 500,00			28 500,00	28 008,90		28 008,90	491,10
641181	Gratifications des stagiaires	4 200,00			4 200,00	1 506,72		1 506,72	2 693,28
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	204 000,00	-201,01	-1 127,82	202 671,17	176 341,70		176 341,70	26 329,47
641188	Autres	992 592,00	-279 287,76		713 304,24	663 283,98		663 283,98	50 020,26
64131	Rémunération principale	565 000,00	66 080,94	156 353,70	787 434,64	787 434,64		787 434,64	
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	103 500,00	1 225,27		104 725,27	104 725,27		104 725,27	
641388	Autres	170 000,00	21 149,24	45 088,39	236 237,63	236 237,63		236 237,63	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
64151	Rémunération principale	306 000,00	-1 306,13	-73 754,54	230 939,33	230 590,95		230 590,95	348,38
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)	12 300,00			12 300,00				12 300,00
641588	Autres	80 000,00			80 000,00	65 182,27		65 182,27	14 817,73
64178	Apprentis	42 000,00	212,00		42 212,00	36 127,63		36 127,63	6 084,37
6421	Praticiens	20 000,00	-1 106,60		18 893,40	18 893,40		18 893,40	
64511	Cotisations à l'URSSAF	616 000,00	62 600,75	31 470,70	710 071,45	710 071,45		710 071,45	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	134 500,00	-38 154,83		96 345,17	87 726,07		87 726,07	8 619,10
64514	Cotisations à l'ASEDIC	44 000,00	4 828,89	7 956,26	56 785,15	56 785,15		56 785,15	
64515	Cotisations à la CNRACL	708 000,00	8 097,05	-23 439,15	692 657,90	692 657,90		692 657,90	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	75 000,00			75 000,00	68 032,96		68 032,96	6 967,04
64521	Cotisations à l'URSSAF	2 500,00	897,16	1 839,88	5 237,04	5 237,04		5 237,04	
64523	Cotisations aux caisses de retraite	400,00	290,72	737,34	1 428,06	1 428,06		1 428,06	
64524	Cotisations à l'ASEDIC	400,00	131,99	225,10	757,09	757,09		757,09	
64525	Cotisations à la CNRACL	1 000,00		-8,31	991,69				991,69
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	200,00			200,00				200,00
6471	Prestations versees pour le compte du FNAL	17 500,00	-147,58		17 352,42	17 012,15		17 012,15	340,27
6472	Fonds de solidarité	10 500,00	-293,13		10 206,87	10 206,87		10 206,87	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6475	Médecine du travail	2 500,00		300,00	2 800,00	1 857,40		1 857,40	942,60
64788	Autres	20 000,00	-212,00		19 788,00	2 846,17		2 846,17	16 941,83
6488	Autres charges diverses de personnel	4 000,00			4 000,00	1 700,00		1 700,00	2 300,00
012	Dépenses afférentes au personnel	6 177 592,00			6 177 592,00	6 003 866,75	458,33	6 003 408,42	174 183,58
6132	Locations immobilières	65 800,00			65 800,00	57 029,50		57 029,50	8 770,50
61351	Informatique	1 800,00			1 800,00	1 595,39		1 595,39	204,61
61353	Matériel de transport	1 000,00	-262,40		737,60				737,60
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00			10 000,00	8 708,48		8 708,48	1 291,52
61521	Bâtiments publics	38 000,00	22 937,89	-6 300,00	54 637,89	54 637,89		54 637,89	
61528	Autres	19 000,00	-2 105,36	166,92	17 061,56	17 061,56		17 061,56	
61551	Services extérieurs - entretien matériel médicaux	100,00			100,00				100,00
61558	Services extérieurs - entretien autres matériels	35 500,00			35 500,00	17 877,75		17 877,75	17 622,25
61562	Maintenance du matériel médical	200,00	645,80		845,80	78,00		78,00	767,80
61568	Maintenance - autres	40 000,00	5 662,47	6 133,08	51 795,55	52 503,43	7 007,18	45 496,25	6 299,30
6161	Primes d'assurance - multirisques	11 997,00		2 585,48	14 582,48	14 582,48		14 582,48	
6182	Documentation generale et technique	1 200,00			1 200,00	1 070,99		1 070,99	129,01
6184	Concours divers -cotisations	24 500,00			24 500,00	15 070,65	1 400,00	13 670,65	10 829,35

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6188	Autres frais divers	30 700,00			30 700,00	15 931,00		15 931,00	14 769,00
63513	Autres impôts locaux	2 550,00	50,00	-986,18	1 613,82	1 613,82		1 613,82	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	492,00		2 378,56	2 870,56	2 870,56		2 870,56	
6588	Autres	5 906,00	-50,00		5 856,00	70,41		70,41	5 785,59
6711	Pénalités sur marchés	2 950,00			2 950,00	611,74		611,74	2 338,26
673	Titres annulés exercices antérieurs	5 570,00	-383,40	-3 977,86	1 208,74				1 208,74
678	Autres charges exceptionnelles	380,00			380,00				380,00
68112	Immobilisations corporelles	209 600,00	17 770,00		227 370,00	227 369,29		227 369,29	0,71
016	Dépenses afférentes à la structure	507 245,00	44 265,00		551 510,00	488 682,94	8 407,18	480 275,76	71 234,24
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	7 698 140,00	14 265,00		7 712 405,00	7 189 207,54	56 198,27	7 133 009,27	579 395,73

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION 2025

BUDGET ANNEXE STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 219,20			235 219,20				235 219,20
73331	Dotation globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	7 392 167,63	-77 232,54		7 314 935,09	7 049 902,09		7 049 902,09	265 033,00
73332	Prix de journée		4 467,66		4 467,66	24 286,24	2 900,28	21 385,96	-16 918,30
017	Produits de la tarification	7 392 167,63	-72 764,88		7 319 402,75	7 074 188,33	2 900,28	7 071 288,05	248 114,70
744	FCTVA	6 753,17	-576,23		6 176,94	6 176,94		6 176,94	
7548	Autres remboursements de frais	12 000,00			12 000,00	26 431,65	12 000,00	14 431,65	-2 431,65
7588	Autres produits divers de gestion courante					2 978,46	0,09	2 978,37	-2 978,37
018	Autres produits relatifs à exploitation	18 753,17	-576,23		18 176,94	35 587,05	12 000,09	23 586,96	-5 410,02
7718	Autres		17 465,41		17 465,41	17 524,68		17 524,68	-59,27
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale					10,00		10,00	-10,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		18 706,70		18 706,70	24 906,68		24 906,68	-6 199,98
777	Quote-part des subventions d'investissement	52 000,00	51 434,00		103 434,00	103 434,00		103 434,00	
019	Virements au résultat de l'exercice								
	Prod finan et prod non encaissables	52 000,00	87 606,11		139 606,11	145 875,36		145 875,36	-6 269,25
	Total des RECETTES de la SECTION D'EXPLOITATION	7 698 140,00	14 265,00		7 712 405,00	7 255 650,74	14 900,37	7 240 750,37	471 654,63

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Etat Consommation des Crédits
Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
13	Subv invest	52 000,00	51 434,00	103 434,00	103 434,00		103 434,00	
21	Immob corporelles	180 000,00	-40 000,00	111 000,00	102 741,23		102 741,23	8 258,77
23	Immobilisations en cours	678 100,00	-444 676,80	262 423,20	241 610,72		241 610,72	20 812,48
Total		910 100,00	-433 242,80	476 857,20	447 785,95		447 785,95	29 071,25

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
10	Apports, dotations et réserves	84 792,58	-11 140,38	73 652,20	73 652,20		73 652,20	
13	Subv invest	615 707,42	-439 872,42	175 835,00	146 764,46		146 764,46	29 070,54
28	Amort des immobilisations	209 600,00	17 770,00	227 370,00	227 369,29		227 369,29	0,71
Total		910 100,00	-433 242,80	476 857,20	447 785,95		447 785,95	29 071,25

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Etat Consommation des Crédits
Section D'EXPLOITATION
DEPENSES

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
011	Dépenses afférentes exploit courante	1 013 303,00	-30 000,00	983 303,00	696 657,85	47 332,76	649 325,09	333 977,91
012	Dépenses afférentes au personnel	6 177 592,00		6 177 592,00	6 003 866,75	458,33	6 003 408,42	174 183,58
016	Dépenses afférentes à la structure	507 245,00	44 265,00	551 510,00	488 682,94	8 407,18	480 275,76	71 234,24
Total		7 698 140,00	14 265,00	7 712 405,00	7 189 207,54	56 198,27	7 133 009,27	579 395,73

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Etat Consommation des Crédits
Section D'EXPLOITATION
RECETTES

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 219,20		235 219,20				235 219,20
017	Produits de la tarification	7 392 167,63	-72 764,88	7 319 402,75	7 074 188,33	2 900,28	7 071 288,05	248 114,70
018	Autres produits relatifs à exploitation	18 753,17	-576,23	18 176,94	35 587,05	12 000,09	23 586,96	-5 410,02
019	Prod finan et prod non encaissables	52 000,00	87 606,11	139 606,11	145 875,36		145 875,36	-6 269,25
Total		7 698 140,00	14 265,00	7 712 405,00	7 255 650,74	14 900,37	7 240 750,37	471 654,63

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		191 678,11				73 652,20		265 330,31		265 330,31
	Sous Total compte 1022		191 678,11				73 652,20		265 330,31		265 330,31
	Sous Total compte 102		191 678,11				73 652,20		265 330,31		265 330,31
10682	Réserve affectée à l'investissement		22 122,49						22 122,49		22 122,49
	Sous Total compte 1068		22 122,49						22 122,49		22 122,49
	Sous Total compte 106		22 122,49						22 122,49		22 122,49
	Sous Total compte 10		213 800,60				73 652,20		287 452,80		287 452,80
1100	Activité principale		767 965,90						767 965,90		767 965,90
	Sous Total compte 110		767 965,90						767 965,90		767 965,90
1190	Activité principale	188 433,05		344 313,65				532 746,70		532 746,70	
	Sous Total compte 119	188 433,05		344 313,65				532 746,70		532 746,70	
	Sous Total compte 11	188 433,05	767 965,90	344 313,65				532 746,70	767 965,90		235 219,20
12	Résultat exercice excéd déficit	344 313,65			344 313,65			344 313,65	344 313,65		0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 12	344 313,65			344 313,65			344 313,65	344 313,65		0,00
1312	Coll et etab pub		3 327 982,85				146 764,46		3 474 747,31		3 474 747,31
	Sous Total compte 131		3 327 982,85				146 764,46		3 474 747,31		3 474 747,31
1392	Coll et etab pub	191 749,88				103 434,00		295 183,88		295 183,88	
	Sous Total compte 139	191 749,88				103 434,00		295 183,88		295 183,88	
	Sous Total compte 13	191 749,88	3 327 982,85			103 434,00	146 764,46	295 183,88	3 474 747,31		3 179 563,43
181	Cpte liaison : affectation à...		1 962 396,00						1 962 396,00		1 962 396,00
	Sous Total compte 18		1 962 396,00						1 962 396,00		1 962 396,00
	Total classe 1	724 496,58	6 272 145,35	344 313,65	344 313,65	103 434,00	220 416,66	1 172 244,23	6 836 875,66	827 930,58	6 492 562,01
2031	Frais d'études	17 520,00						17 520,00		17 520,00	
	Sous Total compte 203	17 520,00						17 520,00		17 520,00	
	Sous Total compte 20	17 520,00						17 520,00		17 520,00	
211	Terrains	11 157,82						11 157,82		11 157,82	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Agenc't amégat terrains plantations	2 699,99						2 699,99		2 699,99	
21311	Bâtiments publics	4 969 279,28						4 969 279,28		4 969 279,28	
	Sous Total compte 2131	4 969 279,28						4 969 279,28		4 969 279,28	
	Sous Total compte 213	4 969 279,28						4 969 279,28		4 969 279,28	
2154	Mat et outillage	5 845,31				304,68		6 149,99		6 149,99	
	Sous Total compte 215	5 845,31				304,68		6 149,99		6 149,99	
2181	Instal gales agenc't amngts divers	152 840,74						152 840,74		152 840,74	
2182	Mat de transport	394 892,61				90 999,33		485 891,94		485 891,94	
2183	Mat bureau mat informatique	14 134,10						14 134,10		14 134,10	
2184	Mobilier	278 082,67				11 437,22		289 519,89		289 519,89	
2188	Autres immobilisations corporelles	47 283,94						47 283,94		47 283,94	
	Sous Total compte 218	887 234,06				102 436,55		989 670,61		989 670,61	
	Sous Total compte 21	5 876 216,46				102 741,23		5 978 957,69		5 978 957,69	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions en cours sur sol propre	474 958,70				234 693,14		709 651,84		709 651,84	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	31 093,88				6 917,58		38 011,46		38 011,46	
	Sous Total compte 231	506 052,58				241 610,72		747 663,30		747 663,30	
	Sous Total compte 23	506 052,58				241 610,72		747 663,30		747 663,30	
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
	Sous Total compte 27	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
28031	Amort frais études		3 504,00				3 504,00		7 008,00		7 008,00
	Sous Total compte 2803		3 504,00				3 504,00		7 008,00		7 008,00
	Sous Total compte 280		3 504,00				3 504,00		7 008,00		7 008,00
28131	Amort bâtiments		590 806,79				118 017,00		708 823,79		708 823,79
	Sous Total compte 2813		590 806,79				118 017,00		708 823,79		708 823,79
28154	Amort mat et outillage		4 943,27				292,44		5 235,71		5 235,71
	Sous Total compte 2815		4 943,27				292,44		5 235,71		5 235,71

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Amort instal gal agct amgt divers		10 913,00				7 662,00		18 575,00		18 575,00
28182	Amort mat transport		263 843,07				21 291,00		285 134,07		285 134,07
28183	Amort mat bureau mat informatique		14 134,10						14 134,10		14 134,10
28184	Amort mobilier		188 171,31				74 423,85		262 595,16		262 595,16
28188	Amort autres immob corporelles		38 563,07				2 179,00		40 742,07		40 742,07
	Sous Total compte 2818		515 624,55				105 555,85		621 180,40		621 180,40
	Sous Total compte 281		1 111 374,61				223 865,29		1 335 239,90		1 335 239,90
	Sous Total compte 28		1 114 878,61				227 369,29		1 342 247,90		1 342 247,90
	Total classe 2	6 401 789,04	1 114 878,61			344 351,95	227 369,29	6 746 140,99	1 342 247,90	6 746 140,99	1 342 247,90
4011	Fournisseurs		140,27	949 066,45	949 066,45			949 066,45	949 206,72		140,27
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		1 018,33	466,56	146,04			466,56	1 164,37		697,81
	Sous Total compte 4017		1 018,33	466,56	146,04			466,56	1 164,37		697,81
	Sous Total compte 401		1 158,60	949 533,01	949 212,49			949 533,01	950 371,09		838,08

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis achats immob			243 748,59	243 748,59			243 748,59	243 748,59		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		6 454,66	3 760,59	642,31			3 760,59	7 096,97		3 336,38
	Sous Total compte 4047		6 454,66	3 760,59	642,31			3 760,59	7 096,97		3 336,38
	Sous Total compte 404		6 454,66	247 509,18	244 390,90			247 509,18	250 845,56		3 336,38
408	Fournis factures non parvenues		55 518,24	55 518,24	48 514,49			55 518,24	104 032,73		48 514,49
	Sous Total compte 40		63 131,50	1 252 560,43	1 242 117,88			1 252 560,43	1 305 249,38		52 688,95
4114	Dépt - amiable			1 498 074,47	1 479 222,65			1 498 074,47	1 479 222,65	18 851,82	
4115	Autres tiers payants - amiable	150,00			150,00			150,00	150,00		0,00
	Sous Total compte 411	150,00		1 498 074,47	1 479 372,65			1 498 224,47	1 479 372,65	18 851,82	
4161	Usagers - contentieux		755,00					755,00		755,00	
4164	Départements - contentieux	42 830,17		3 422,74	2 900,28			46 252,91	2 900,28	43 352,63	
4165	Autres tiers payants - contentieux	450,00		150,00				600,00		600,00	
41662	Autres versements de l'Etat	39 404,53						39 404,53		39 404,53	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4166	39 404,53						39 404,53		39 404,53	
	Sous Total compte 416	83 439,70		3 572,74	2 900,28			87 012,44	2 900,28	84 112,16	
	Sous Total compte 41	83 589,70		1 501 647,21	1 482 272,93			1 585 236,91	1 482 272,93	102 963,98	
421	Personnel - rémunérations dues			1 918 345,79	1 918 345,79			1 918 345,79	1 918 345,79		0,00
425	Personnel Avances et acomptes			1 448,10	1 448,10			1 448,10	1 448,10		0,00
	Sous Total compte 42			1 919 793,89	1 919 793,89			1 919 793,89	1 919 793,89		0,00
431	Sécurité sociale			1 406 626,96	1 406 626,96			1 406 626,96	1 406 626,96		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 043 251,52	1 043 251,52			1 043 251,52	1 043 251,52		0,00
	Sous Total compte 43			2 449 878,48	2 449 878,48			2 449 878,48	2 449 878,48		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le		6 199,00	1 608 535,36	1 602 336,36			1 608 535,36	1 608 535,36		0,00
4428	Autres			36 894,08	36 894,08			36 894,08	36 894,08		0,00
	Sous Total compte 442		6 199,00	1 645 429,44	1 639 230,44			1 645 429,44	1 645 429,44		0,00
44321	Etat - dépenses			365,99	365,99			365,99	365,99		0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443221	Recettes- Amiable			79 829,14	79 829,14			79 829,14	79 829,14		0,00
	Sous Total compte 44322			79 829,14	79 829,14			79 829,14	79 829,14		0,00
	Sous Total compte 4432			80 195,13	80 195,13			80 195,13	80 195,13		0,00
44331	Dépt - dépenses			1 375,75	1 375,75			1 375,75	1 375,75		0,00
443321	Recettes Amiable			146 764,46	146 764,46			146 764,46	146 764,46		0,00
	Sous Total compte 44332			146 764,46	146 764,46			146 764,46	146 764,46		0,00
	Sous Total compte 4433			148 140,21	148 140,21			148 140,21	148 140,21		0,00
44361	EHESP- Dépenses			806,65	806,65			806,65	806,65		0,00
	Sous Total compte 4436			806,65	806,65			806,65	806,65		0,00
44381	Autr coll pub organ internat - dépenses			977,35	977,35			977,35	977,35		0,00
	Sous Total compte 4438			977,35	977,35			977,35	977,35		0,00
	Sous Total compte 443			230 119,34	230 119,34			230 119,34	230 119,34		0,00
4478	Autres impôts et taxes			27 743,57	27 743,57			27 743,57	27 743,57		0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 447			27 743,57	27 743,57			27 743,57	27 743,57		0,00
	Sous Total compte 44		6 199,00	1 903 292,35	1 897 093,35			1 903 292,35	1 903 292,35		0,00
451005	Cpte rattach avec le budget principal	225 514,25		7 311 058,58	7 233 736,82			7 536 572,83	7 233 736,82	302 836,01	
	Sous Total compte 451	225 514,25		7 311 058,58	7 233 736,82			7 536 572,83	7 233 736,82	302 836,01	
	Sous Total compte 45	225 514,25		7 311 058,58	7 233 736,82			7 536 572,83	7 233 736,82	302 836,01	
4671	Autr cptes créditeurs-créditeurs divers			12 337,06	12 337,06			12 337,06	12 337,06		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	468,29		45 326,88	45 634,51			45 795,17	45 634,51	160,66	
46726	Débiteurs divers - contentieux	3 083,20		307,56	2 489,42			3 390,76	2 489,42	901,34	
	Sous Total compte 4672	3 551,49		45 634,44	48 123,93			49 185,93	48 123,93	1 062,00	
	Sous Total compte 467	3 551,49		57 971,50	60 460,99			61 522,99	60 460,99	1 062,00	
4686	Divers - charges à payer				1 800,00				1 800,00		1 800,00
	Sous Total compte 468				1 800,00				1 800,00		1 800,00
	Sous Total compte 46	3 551,49		57 971,50	62 260,99			61 522,99	62 260,99		738,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Viremts réimputés			51,01	51,01			51,01	51,01		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			5 832 460,14	5 832 697,14			5 832 460,14	5 832 697,14		237,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		0,10	12 000,00	12 000,00			12 000,00	12 000,10		0,10
	Sous Total compte 47141		0,10	12 000,00	12 000,00			12 000,00	12 000,10		0,10
	Sous Total compte 4714		0,10	12 000,00	12 000,00			12 000,00	12 000,10		0,10
4718	Autres recettes à régulariser			584 025,84	584 025,84			584 025,84	584 025,84		0,00
	Sous Total compte 471		0,10	6 428 536,99	6 428 773,99			6 428 536,99	6 428 774,09		237,10
4728	DACR - autres dépenses à régul			339,67	339,67			339,67	339,67		0,00
	Sous Total compte 472			339,67	339,67			339,67	339,67		0,00
	Sous Total compte 47		0,10	6 428 876,66	6 429 113,66			6 428 876,66	6 429 113,76		237,10
	Total classe 4	312 655,44	69 330,60	22 825 079,10	22 716 268,00			23 137 734,54	22 785 598,60	406 861,99	54 726,05
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	193,50		1 672,11	1 522,11			1 865,61	1 522,11	343,50	
	Sous Total compte 511	193,50		1 672,11	1 522,11			1 865,61	1 522,11	343,50	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	193,50		1 672,11	1 522,11			1 865,61	1 522,11	343,50	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	17 220,00		10 561,70	11 781,70			27 781,70	11 781,70	16 000,00	
	Sous Total compte 541	17 220,00		10 561,70	11 781,70			27 781,70	11 781,70	16 000,00	
	Sous Total compte 54	17 220,00		10 561,70	11 781,70			27 781,70	11 781,70	16 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			330 803,29	330 803,29			330 803,29	330 803,29		0,00
	Sous Total compte 58			330 803,29	330 803,29			330 803,29	330 803,29		0,00
	Total classe 5	17 413,50		343 037,10	344 107,10			360 450,60	344 107,10	16 343,50	
60611	Eau et assainissement					9 402,73		9 402,73		9 402,73	
60612	Energie - électricité					53 953,60		53 953,60		53 953,60	
	Sous Total compte 6061					63 356,33		63 356,33		63 356,33	
60621	Combustibles et carburants					43 197,66	4 877,05	43 197,66	4 877,05	38 320,61	
60622	Produits d'entretien					8 944,59		8 944,59		8 944,59	
60624	Fournitures administratives					911,85		911,85		911,85	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60625	Fournitures scol éduc et loisirs					15 767,38	510,00	15 767,38	510,00	15 257,38	
60628	Autres fournit non stkées					30 556,25		30 556,25		30 556,25	
	Sous Total compte 6062					99 377,73	5 387,05	99 377,73	5 387,05	93 990,68	
6063	Alimentation					85 819,57	6 967,27	85 819,57	6 967,27	78 852,30	
6066	Fournitures médicales					4 086,13		4 086,13		4 086,13	
6068	Autres achts non stkés matières fournit					8 287,46		8 287,46		8 287,46	
	Sous Total compte 606					260 927,22	12 354,32	260 927,22	12 354,32	248 572,90	
	Sous Total compte 60					260 927,22	12 354,32	260 927,22	12 354,32	248 572,90	
61128	Autres prestations à caractère médico-so					25 764,85		25 764,85		25 764,85	
	Sous Total compte 6112					25 764,85		25 764,85		25 764,85	
	Sous Total compte 611					25 764,85		25 764,85		25 764,85	
6132	Locations immobilières					57 029,50		57 029,50		57 029,50	
61351	Informatique					1 595,39		1 595,39		1 595,39	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6135					1 595,39		1 595,39		1 595,39	
	Sous Total compte 613					58 624,89		58 624,89		58 624,89	
614	Charges locatives et de copropriété					8 708,48		8 708,48		8 708,48	
61521	Bâtiments publics					54 637,89		54 637,89		54 637,89	
61528	Autres					17 061,56		17 061,56		17 061,56	
	Sous Total compte 6152					71 699,45		71 699,45		71 699,45	
61558	Entretien autres matériels					17 877,75		17 877,75		17 877,75	
	Sous Total compte 6155					17 877,75		17 877,75		17 877,75	
61562	Maintenance du matériel médical					78,00		78,00		78,00	
61568	Maintenance-autres					52 503,43	7 007,18	52 503,43	7 007,18	45 496,25	
	Sous Total compte 6156					52 581,43	7 007,18	52 581,43	7 007,18	45 574,25	
	Sous Total compte 615					142 158,63	7 007,18	142 158,63	7 007,18	135 151,45	
6161	Primes d'assurances - multirisques					14 582,48		14 582,48		14 582,48	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 616					14 582,48		14 582,48		14 582,48	
6182	Documentation generale et technique					1 070,99		1 070,99		1 070,99	
6184	Concours divers -cotisations					15 070,65	1 400,00	15 070,65	1 400,00	13 670,65	
6188	Autres frais divers					15 931,00		15 931,00		15 931,00	
	Sous Total compte 618					32 072,64	1 400,00	32 072,64	1 400,00	30 672,64	
	Sous Total compte 61					281 911,97	8 407,18	281 911,97	8 407,18	273 504,79	
62238	Autres					6 513,00		6 513,00		6 513,00	
	Sous Total compte 6223					6 513,00		6 513,00		6 513,00	
6226	Honoraires					360,00		360,00		360,00	
	Sous Total compte 622					6 873,00		6 873,00		6 873,00	
62428	Autres transports d'usagers					72 904,03	7 305,59	72 904,03	7 305,59	65 598,44	
	Sous Total compte 6242					72 904,03	7 305,59	72 904,03	7 305,59	65 598,44	
	Sous Total compte 624					72 904,03	7 305,59	72 904,03	7 305,59	65 598,44	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages et déplacements					9 704,16		9 704,16		9 704,16	
6256	Missions					7 576,87		7 576,87		7 576,87	
	Sous Total compte 625					17 281,03		17 281,03		17 281,03	
6262	Frais de télécommunications					26 375,02		26 375,02		26 375,02	
	Sous Total compte 626					26 375,02		26 375,02		26 375,02	
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur					224 163,86	21 105,65	224 163,86	21 105,65	203 058,21	
6283	Prestation de nettoyage a l'exterieur					57 898,75	6 494,40	57 898,75	6 494,40	51 404,35	
6288	Autres					11 343,09	72,80	11 343,09	72,80	11 270,29	
	Sous Total compte 628					293 405,70	27 672,85	293 405,70	27 672,85	265 732,85	
	Sous Total compte 62					416 838,78	34 978,44	416 838,78	34 978,44	381 860,34	
6331	Versement mobilité					37 293,50		37 293,50		37 293,50	
6338	Autres impots taxes et verSEMENTS assim					38 107,29		38 107,29		38 107,29	
	Sous Total compte 633					75 400,79		75 400,79		75 400,79	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Autres impôts locaux					1 613,82		1 613,82		1 613,82	
	Sous Total compte 6351					1 613,82		1 613,82		1 613,82	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					2 870,56		2 870,56		2 870,56	
	Sous Total compte 635					4 484,38		4 484,38		4 484,38	
	Sous Total compte 63					79 885,17		79 885,17		79 885,17	
64111	Rémunération principale					1 855 210,64	458,33	1 855 210,64	458,33	1 854 752,31	
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)					61 730,92		61 730,92		61 730,92	
64115	Supplément familial de traitement					28 008,90		28 008,90		28 008,90	
641181	Gratifications des stagiaires					1 506,72		1 506,72		1 506,72	
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)					176 341,70		176 341,70		176 341,70	
641188	Autres					663 283,98		663 283,98		663 283,98	
	Sous Total compte 64118					841 132,40		841 132,40		841 132,40	
	Sous Total compte 6411					2 786 082,86	458,33	2 786 082,86	458,33	2 785 624,53	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64131	Rémunération principale					787 434,64		787 434,64		787 434,64	
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)					104 725,27		104 725,27		104 725,27	
641388	Autres					236 237,63		236 237,63		236 237,63	
	Sous Total compte 64138					340 962,90		340 962,90		340 962,90	
	Sous Total compte 6413					1 128 397,54		1 128 397,54		1 128 397,54	
64151	Rémunération principale					230 590,95		230 590,95		230 590,95	
641588	Autres					65 182,27		65 182,27		65 182,27	
	Sous Total compte 64158					65 182,27		65 182,27		65 182,27	
	Sous Total compte 6415					295 773,22		295 773,22		295 773,22	
6417	Apprentis					36 127,63		36 127,63		36 127,63	
	Sous Total compte 641					4 246 381,25	458,33	4 246 381,25	458,33	4 245 922,92	
6421	Praticiens					18 893,40		18 893,40		18 893,40	
	Sous Total compte 642					18 893,40		18 893,40		18 893,40	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64511	Cotisations à l'URSSAF					710 071,45		710 071,45		710 071,45	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					87 726,07		87 726,07		87 726,07	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					56 785,15		56 785,15		56 785,15	
64515	Cotisations à la CNRACL					692 657,90		692 657,90		692 657,90	
64518	Cotizat autres organismes sociaux					68 032,96		68 032,96		68 032,96	
	Sous Total compte 6451					1 615 273,53		1 615 273,53		1 615 273,53	
64521	Cotisations à l'URSSAF					5 237,04		5 237,04		5 237,04	
64523	Cotisations aux caisses de retraite					1 428,06		1 428,06		1 428,06	
64524	Cotisations à l'ASSEDIC					757,09		757,09		757,09	
	Sous Total compte 6452					7 422,19		7 422,19		7 422,19	
	Sous Total compte 645					1 622 695,72		1 622 695,72		1 622 695,72	
6471	Prestations versees pour le compte du f					17 012,15		17 012,15		17 012,15	
6472	Fonds de solidarité					10 206,87		10 206,87		10 206,87	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail					1 857,40		1 857,40		1 857,40	
64788	Autres					2 846,17		2 846,17		2 846,17	
	Sous Total compte 6478					2 846,17		2 846,17		2 846,17	
	Sous Total compte 647					31 922,59		31 922,59		31 922,59	
6488	Autres charges diverses de personnel					1 700,00		1 700,00		1 700,00	
	Sous Total compte 648					1 700,00		1 700,00		1 700,00	
	Sous Total compte 64					5 921 592,96	458,33	5 921 592,96	458,33	5 921 134,63	
6588	Autres					70,41		70,41		70,41	
	Sous Total compte 658					70,41		70,41		70,41	
	Sous Total compte 65					70,41		70,41		70,41	
6711	Pénalités sur marchés					611,74		611,74		611,74	
	Sous Total compte 671					611,74		611,74		611,74	
	Sous Total compte 67					611,74		611,74		611,74	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68112	Immob corporelles					227 369,29		227 369,29		227 369,29	
	Sous Total compte 6811					227 369,29		227 369,29		227 369,29	
	Sous Total compte 681					227 369,29		227 369,29		227 369,29	
	Sous Total compte 68					227 369,29		227 369,29		227 369,29	
	Total classe 6					7 189 207,54	56 198,27	7 189 207,54	56 198,27	7 133 009,27	
73331	dotation globale						7 049 902,09		7 049 902,09		7 049 902,09
73332	Prix de journée					2 900,28	24 286,24	2 900,28	24 286,24		21 385,96
	Sous Total compte 7333					2 900,28	7 074 188,33	2 900,28	7 074 188,33		7 071 288,05
	Sous Total compte 733					2 900,28	7 074 188,33	2 900,28	7 074 188,33		7 071 288,05
	Sous Total compte 73					2 900,28	7 074 188,33	2 900,28	7 074 188,33		7 071 288,05
744	FCTVA						6 176,94		6 176,94		6 176,94
	Sous Total compte 74						6 176,94		6 176,94		6 176,94
7548	Autres remboursements de frais					12 000,00	26 431,65	12 000,00	26 431,65		14 431,65

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 754					12 000,00	26 431,65	12 000,00	26 431,65		14 431,65
7588	Autres produits divers de gestion couran					0,09	2 978,46	0,09	2 978,46		2 978,37
	Sous Total compte 758					0,09	2 978,46	0,09	2 978,46		2 978,37
	Sous Total compte 75					12 000,09	29 410,11	12 000,09	29 410,11		17 410,02
7718	Autres						17 524,68		17 524,68		17 524,68
	Sous Total compte 771						17 524,68		17 524,68		17 524,68
773	Mandats annules (sur exercices anterieur						10,00		10,00		10,00
775	Produits des cessions d'elements d'actif						24 906,68		24 906,68		24 906,68
777	Quote-part des subv d'investisSEM						103 434,00		103 434,00		103 434,00
	Sous Total compte 77						145 875,36		145 875,36		145 875,36
	Total classe 7					14 900,37	7 255 650,74	14 900,37	7 255 650,74		7 240 750,37
	Total général	7 456 354,56	7 456 354,56	23 512 429,85	23 404 688,75	7 651 893,86	7 759 634,96	38 620 678,27	38 620 678,27	15 130 286,33	15 130 286,33

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Renseignements annexes à la balance
SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

COMPTES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (budget principal)		25 519,14				25 519,14

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes : 1-2-39-481-49-59] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111,114, 1163, 119, 12, 1412, 1688, 2768]
(2) Solde des opérations budgétaires de l'année
(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Renseignements annexes à la balance
SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET
RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
7 574 071,57	7 834 809,91	260 738,34

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59
(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

COMPTE 10685 (6)	COMPTE 10686 (7)	COMPTE 10687 (8)	COMPTE 110 (9)	COMPTE 111 (10)	COMPTE 119 (11)	COMPTE 114 (12)	COMPTE 1163 (13)	COMPTE 1412 (14)	COMPTE 1688 (15)	COMPTE 2768 (16)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (17)
			767 965,90		-532 746,70						25 519,14

(6) à (16) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie
(17) : Identité du résultat : (17) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (16)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2025

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Natures des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Page des signatures

01305 - STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DOMON Christelle (1018288776-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A **DDFiP DE L'AUDE**, le **09/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MARTIN Olivier (1013695035-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A **AUDE**, le **09/04/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **09/04/2026** par l'organe délibérant.

SANDRAGNE HELENE (hsandragne-xt), Présidente du Conseil départemental de l'Aude

A **CARCASSONNE CEDEX**, le **16/04/2026**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Affectation du résultat 2025 : budget principal	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E04	106 - 001/001/01 - 01	-25 337 610,14		-25 337 610,14	-25 337 610,14	0,00
Total					-25 337 610,14	0,00	-25 337 610,14	-25 337 610,14	0,00

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				50 167 684,73	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				25 337 610,14	
Total								75 505 294,87	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte

financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2025** tel qu'il ressort du **compte financier unique (CFU) 2025** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

-il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

-pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte financier unique 2025 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif)..... 17 142 247,84 €

- Résultats antérieurs (excédent)..... 58 363 047,03 €

Résultat à affecter : 75 505 294,87 €

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 91 787 542,05 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (excédent)..... 18 086 884,88 €

- Résultats antérieurs (déficit)..... 43 424 495,02 €

- Total déficit d'investissement (D001)..... 25 337 610,14 €

Besoin de financement : 25 337 610,14 €

RELIQUAT A AFFECTER..... 50 167 684,73 €

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 25 337 610,14 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),

- inscription de 50 167 684,73 € en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),

- inscription de 25 337 610,14 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-010

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2025 : budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	75 505 294,87
Solde déficitaire d'investissement	25 337 610,14

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à l'unanimité.**

Décide :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :
 - inscription de 25 337 610,14 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
 - inscription de 50 167 684,73 € en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),
 - inscription de 25 337 610,14 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

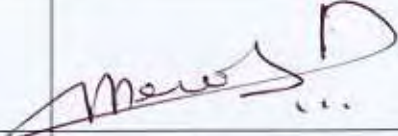
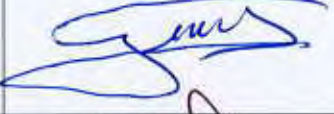
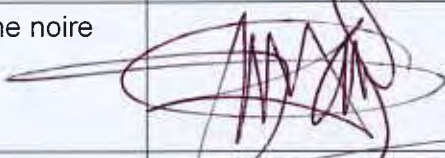
Reçu en préfecture le 16/04/2026

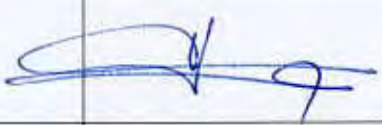
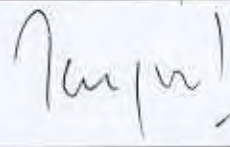
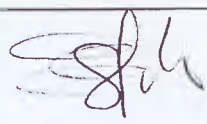
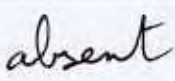
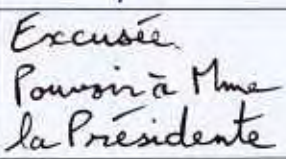
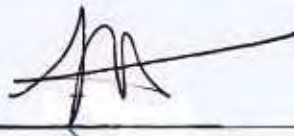
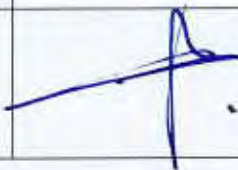
Publié le

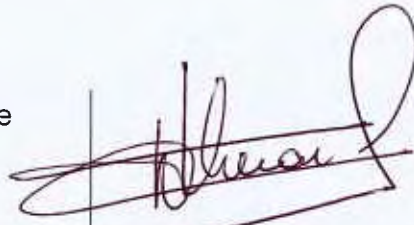
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B20-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant le compte financier unique du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E01	108 - 001/001/921				7 466,33	
Total								7 466,33	

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	250 - 10/1068/01				7 466,33	
Total								7 466,33	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique 2025.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2025 tel qu'il ressort du compte financier unique 2025 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	7 466,33 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>7 466,33 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 19 988,04 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (positif)	12 521,71 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	19 988,04 €
Besoin de financement :	<u>7 466,33 €</u>
<u>RELIQUAT A AFFECTER</u>.....	0€

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **7 466,33 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **7 466,33 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde déficit).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-011

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant le compte financier unique du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe laboratoire départemental d'analyses
Résultat de fonctionnement	7 466,33 €
Solde déficitaire d'investissement	7 466,33 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à l'unanimité.**

Décide :

- l'inscription de **7 466,33 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- l'inscription de **7 466,33 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde déficit).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

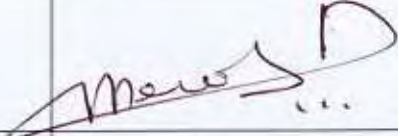
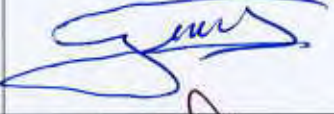
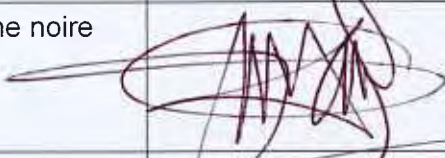
Reçu en préfecture le 16/04/2026

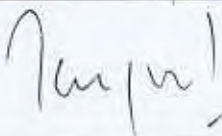
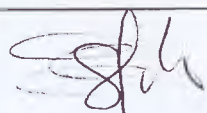
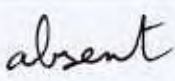
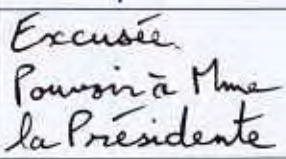
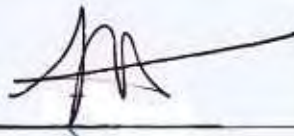
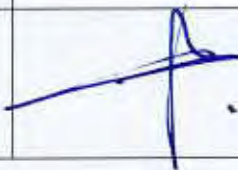
Publié le

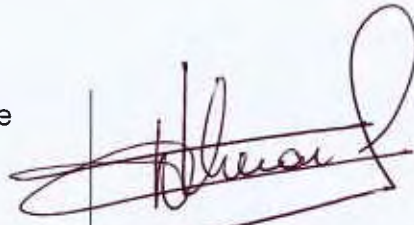
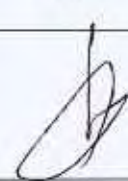
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
 Reçu en préfecture le 16/04/2026
 Publié le 
 ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B21-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Act ion	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté	Montant affecté	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E02	106 – 001/001/01	622,43	0,00	622,43	622,43	0,00
Total					622,43	0,00	622,43	622,43	0,00

Act ion	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E04	250 – 10/1068/01				622,43	
Total								622,43	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2025 tel qu'il ressort du compte financier unique 2025 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif)	622,43 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>622,43 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement présente un besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif)	- 3 276,03 €
- Résultats antérieurs (excédent)	2 653,60 €
- Restes à réaliser 2025	0,00 €
Déficit d'investissement :	<u>- 622,43 €</u>

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

d'affecter les résultats de la manière suivante du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- inscription de **622,43 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **622,43 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-012

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	622,43 €
Solde déficitaire d'investissement	- 622,43 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à l'unanimité.**

Décide :

- d'affecter les résultats de la manière suivante pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :
 - inscription de **622,43 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
 - inscription de **622,43 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

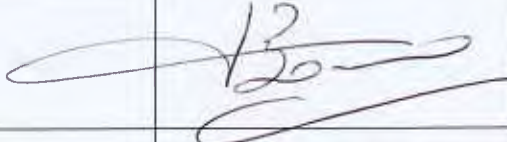
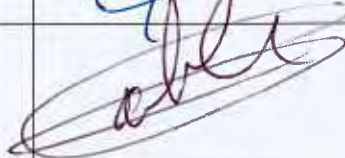
Envoyé en préfecture le 16/04/2026

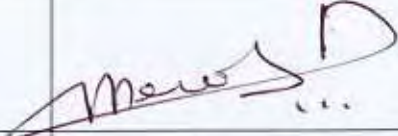
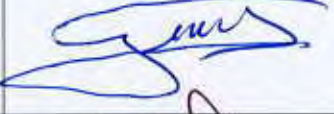
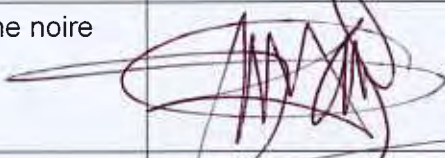
Reçu en préfecture le 16/04/2026

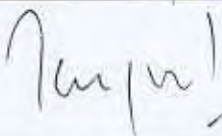
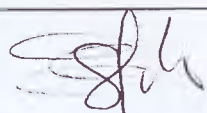
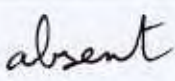
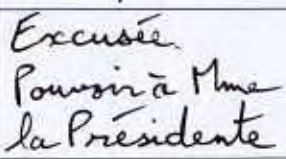
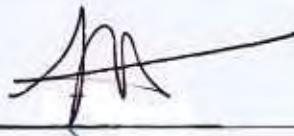
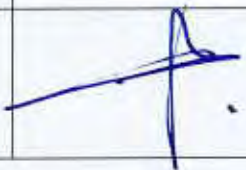
Publié le

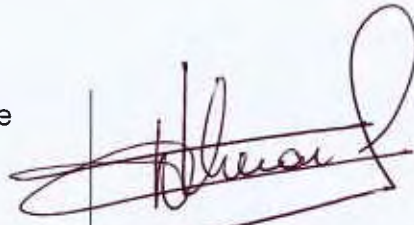
S²LOW

ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B23-BF

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B23-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Act ion	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K2100002	K210E03	107 - 001/001/621-621				4 236 014,00	
Total								4 236 014,00	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique 2025.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2025 tel qu'ils ressortent du compte financier unique 2025 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte financier unique 2025 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs ..	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	334 750,98 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 891 327,31 €
- Restes à réaliser 2024.....	0,00 €

Excédent d'investissement : 4 236 078,89 €

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **4 236 078,89 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-013

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARIINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2025 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants relatifs aux dispositions en matière d'adoption et d'exécution des budgets, au règlement des comptes des départements et à l'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Parc départemental
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	4 236 078,89 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à l'unanimité.**

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 4 236 078,89 € en excédent affecté à la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

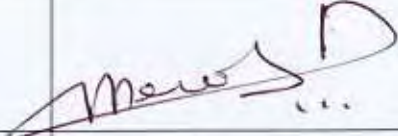
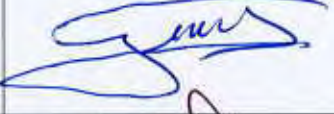
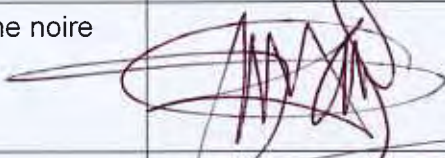
Reçu en préfecture le 16/04/2026

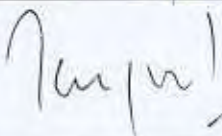
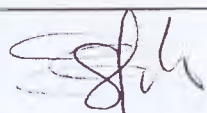
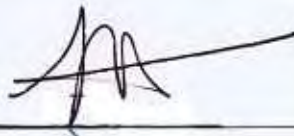
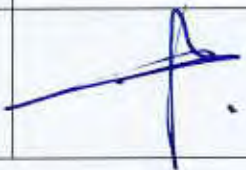
Publié le

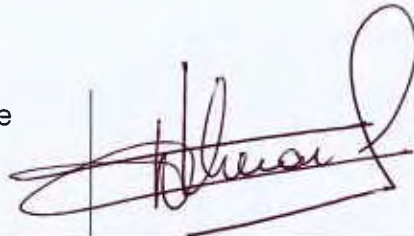
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B24-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Excusée Pouvoir à Mme la Présidente
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CFU_2025_B24-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 9 avril 2026 Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 présentant le rapport d'activité 2025 de la structure accueil enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K21JO002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				342 960,30	
Total								342 960,30	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2025 tel qu'il ressort du compte administratif que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté en priorité à la réduction du financement des charges d'exploitation au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles,

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en section d'exploitation et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget de la structure accueil enfance, le compte administratif 2025 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- Résultat de l'exercice (positif)	107 741,10 €
- Résultats antérieurs (excédent)	235 219,20 €
Résultat à affecter :	<u>342 960,30 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 235 219 ,20 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs (excédent)	0,00 €
- Restes à réaliser 2025 (écart)	0,00 €
Besoin de financement :	<u>0,00 €</u>

RELIQUAT A AFFECTER **342 960,30 €**

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

inscription de **342 960,30 € €** en excédent affecté à la section d'exploitation (R002).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Porté à connaissance
le : 16/04/2026

DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 9 avril 2026

2026-04-09-CD-014

Etaient présents :

M. Didier ALDEBERT, Mme Magali BARDOU, M. Hervé BARO, Mme Marie-Christine BOURREL, Mme Eliane BRUNEL, Mme Caroline CATHALA, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Anthony CHANAUD, Mme Muriel CHERRIER, Mme Maria CONQUET, Mme Chloé DANILLON, M. Daniel DEDIÈS, Mme Valérie DUMONTET, Mme Danielle DURA, M. Jean-Luc DURAND, M. Pierre DURAND, Mme Kattalin FORTUNÉ, M. Sébastien GASPARINI, M. Alain GINIÈS, M. Paul GRIFFE, M. Christian LAPALU, Mme Marie-Ange LARRUY, M. Thierry LÉCINA, M. Patrick MAUGARD, M. Francis MORLON, M. François MOURAD, Mme Françoise NAVARRO-ESTALLE, M. Christian RAYNAUD, Mme Séverine ROGER-MATEILLE, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Sandrine SIRVENT, Mme Marie-Christine THÉRON-CHET, Mme Magali VERGNES, M. André VIOLA, M. Eric LALLEMAND.

Etaient excusés et représentés :

M. Patrick FRANÇOIS à M. Hervé BARO, Mme Tamara RIVEL à Mme Hélène SANDRAGNÉ.

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2025 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 09 avril 2026 présentant le rapport d'activité 2025 de la structure accueil enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 avril 2026 arrêtant les comptes du budget annexe du Département pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	budget annexe structure accueil enfance
Résultat excédentaire d'exploitation 2025	342 960,30 €
Résultat excédentaire d'investissement 2025	0,00 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, **le rapport est adopté à l'unanimité.**

Décide d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 342 960,30 € en excédent de la section d'exploitation (R002).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement pour le vote du compte financier unique

Conseil départemental Séance du 09/04/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

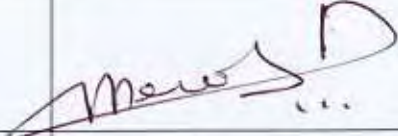
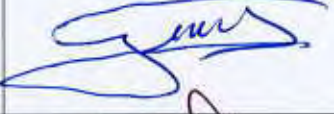
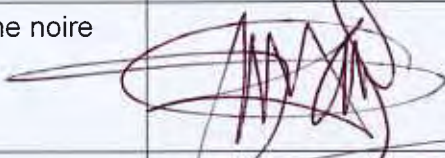
Reçu en préfecture le 16/04/2026

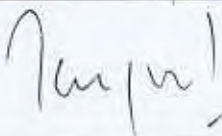
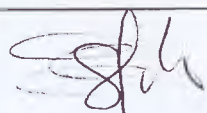
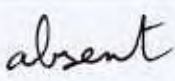
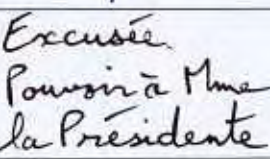
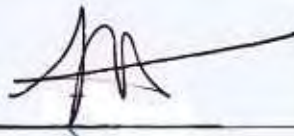
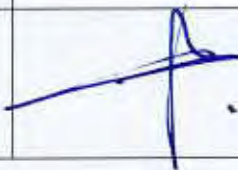
Publié le

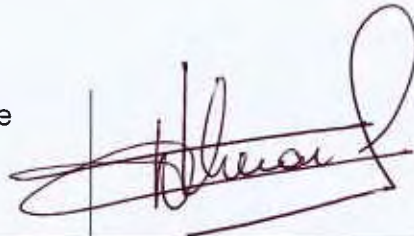
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF



Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	Excuse. Pouvoir à M. Hervé BARO
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 
ID : 011-221100019-20260409-CA_2025_B25-BF